This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. III B. 55

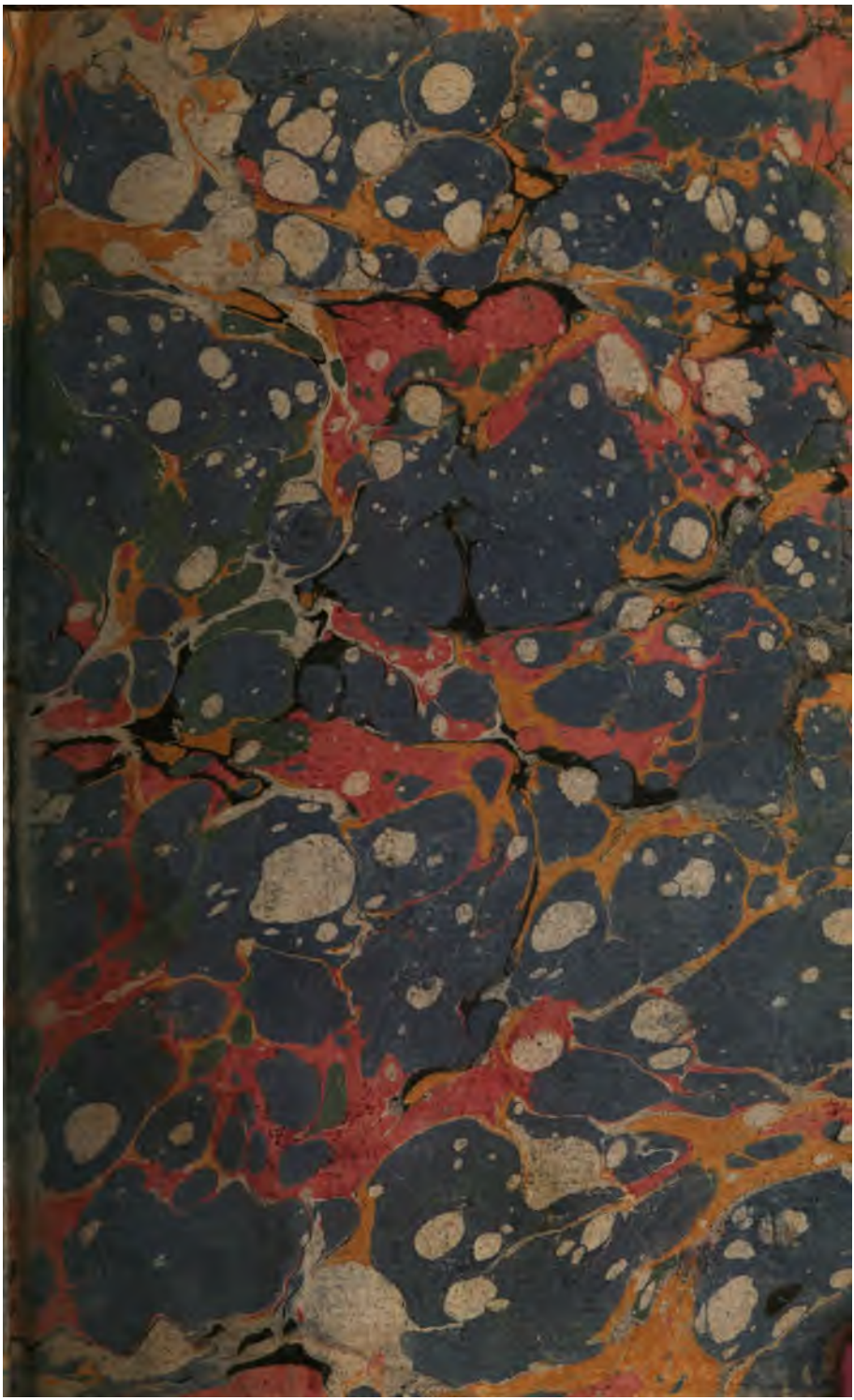

20.00
23
410

ESSAI

SUR LES

VOIX DE LA LANGUE FRANÇOISE.

ESSAI

SUR LES

VOIX DE LA LANGUE FRANÇOISE,

OU

RECHERCHES

SUR L'ACCENT PROSODIQUE DES VOYELLES;

SUIVI D'UN

TRAITÉ OU EXAMEN ANALYTIQUE

DE LA PHRASE ET DE LA PÉRIODE,

PAR LEURS MEMBRES OU PARTIES CONSTITUTIVES;

TERMINÉ PAR UN

TRAITÉ DE LA CONCORDANCE

DU PARTICIPE PRÉTÉRIT,

OU

DISTINCTION ENTRE LE PARTICIPE PRÉTÉRIT ET LE SUPIN.

Seconde Edition, revue, corrigée et augmentée.

PAR P. MOREL,

Associé de l'Institut National, et membre de l'Académie de Lyon.

A PARIS,

CHEZ LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DES PRÊTRES SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, N°. 42.

AN XIII. — (1804.)

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
31 JUL 1962
OF OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Curieux de connoître les principes de ma langue, et particulierement ceux de la prononciation de nos voyelles, j'ai consulté les grammairiens les plus accrédités, tels que Lancelot, Girard, Beauzée, Dumarsais, Condillac, d'Olivet, Boulliette et autres; mais malheureusement ils sont restés muets sur cette partie intéressante de la Grammaire. L'abbé d'Olivet nous a donné des regles générales sur la quantité prosodique de nos syllabes, mais il a gardé le silence sur l'accent prosodique des voyelles.

L'abbé Boulliette indique bien la

prononciation des voyelles de certains mots ; mais ses décisions ne s'etendant pas au-delà des mots qu'il rappelle, elles ne sauroient faire des regles générales pour les autres mots qui ne sont pas rappelés.

Il me paroissoit cependant que chaque langue ayant son génie particulier, qui a dû la conduire dans sa formation et sa marche, ce même génie devoit aussi nous guider dans la vraie prononciation des signes qu'elle emploie pour la représentation des sons, dans les mots dont nous faisons usage pour manifester nos idées. Je me suis en conséquence appliqué à consulter ce génie ; et après avoir médité les principes de notre prononciation avec toute

l'attention dont j'ai été capable, j'en ai déduit les regles générales qu'on trouvera dans cet Essai, en faisant cependant observer les exceptions que l'usage a introduites sur quelques-unes d'elles. Et comme je me trouve le premier dans la carriere, il est très-probable que je n'ai pas toujours bien vu; il est même très-possible qu'il y ait beaucoup à retrancher, à ajouter, et à corriger dans mon ouvrage. J'ai donc cru, avant de le livrer au public, devoir le soumettre aux lumieres de l'Institut national, et consulter cette savante société, tant sur les regles que j'etablis, que sur quelques doutes qu'il n'est guere possible d'eclaircir en province. J'attendois ses remarques et ses décisions, lorsque j'appris que cette société savante m'avoit

fait l'honneur inattendu de me nommer à une place d'Associé. Mais ce corps s'etant fait une loi de ne pas juger ses membres ; l'honneur qu'il m'a fait de m'associer à ses travaux, me prive de l'avantage que j'espérois tirer de sa critique, tant pour ma propre instruction, que pour l'intérêt du public, auquel j'aurois livré l'ouvrage avec plus de confiance. Cependant m'etant procuré les notices des travaux de l'Institut, qui s'impriment chaque trimestre par ses ordres, j'ai vu que dans la séance publique du second trimestre de l'an X, le secrétaire de la classe de littérature y a rendu compte de mon Mémoire. Son rapport me donne lieu de croire que mon travail peut être de quelque utilité ; il finit par m'exhorter à mettre

au jour le résultat de mes recherches.

Encouragé par le suffrage de ce savant, j'ose livrer cet Essai à l'impression. Les regles que je propose peuvent être susceptibles de quelques réformes ; mais les erreurs qui me seront échappées, tourneroient encore à l'avantage du public, si elles pouvoient réveiller l'attention des gens de lettres instruits du génie de notre langue, et les engager à traiter à fond une matiere que je n'ai fait qu'ebaucher.

*On sera peut-être surpris de ce que, contre l'usage reçu, je ne charge pas d'un accent grave l'*e *de la pénultieme syllabe des mots tels que* achete, répete, discrete, pere, mere, frere, *etc. Mais la surprise cessera lorsqu'on aura lu la*

premiere et la troisieme regle du paragraphe II, art. premier, dans lequel je traite des voix variables ; et l'on conviendra qu'il est non-seulement inutile, mais même ridicule, de marquer d'un accent grave une voyelle qui ne doit pas être prononcée gravement, qui est mitoyenne entre la grave et l'aiguë, et dont l'accent est suffisamment déterminé par sa position.

PRÉFACE.

Lorsque, dans cet Essai, j'ai hasardé de comparer les voix de la langue aux tons de la musique, ce n'a pas eté sans crainte d'être taxé de visionnaire, ou tout au moins d'homme à systême; je ne connoissois alors aucune autorité dont je pusse etayer cette comparaison. Mais, quelque temps après, les Œuvres posthumes de Jean-Jacques Rousseau m'etant tombées entre les mains, je commençai à me rassurer sur mes craintes. Il avoit eu avant moi la même idée. J'ai cité le passage dans une note que j'ai ajoutée au chapitre Ier de cet Essai : on peut le voir à la note (1).

Je ne m'etois pas borné à observer la ressemblance des voix de la langue avec les sons de la musique, j'avois encore cru trouver un rapport entre eux, non-seulement dans la quantité prosodique, mais encore dans le nombre; et je craignois de paroître en cela plus systématique encore; mais j'ai eté complétement rassuré lorsque j'ai vu les

mêmes rapports observés par M. de Gebelin. Ecoutons ce que dit ce savant dans son Traité de l'origine du langage, liv. 2, part. 2, chap. 2, § 2.

« La voix ne differe en effet du chant » que par la forme ; elle doit donc eprouver » les mêmes phénomenes qu'offre celui-ci ; » et on doit y trouver des séries semblables. » Nous pouvons ajouter que chaque son » etant susceptible d'une octave, il faut né- » cessairement qu'entre cette octave soient » contenus tous les autres sons, qui se ré- » duisent donc à l'octave. Elle sera donc » composée de *sept* voyelles principales, » comme l'octave musicale est composée de » sept tons. »

Quoique plusieurs peuples aient dans leurs langues sept signes différens pour représenter les sept voix, nous n'en avons que cinq dans la nôtre, ainsi que plusieurs autres peuples. Ces signes sont les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. Nous sommes obligés, pour compléter le nombre de sept, de combiner deux voyelles ensemble, *eu* et *ou*, qui forment, non deux diphtongues, mais deux simples voyelles, puisque chacune de ces combinaisons ne fait entendre qu'un seul son et non deux.

M. de Gebelin fait à ce sujet la réflexion suivante :

« Mais cette différence elle-même entre le » nombre des voyelles, cinq chez la plupart » des peuples, et sept chez d'autres, n'est- » elle pas un préjugé contre tout ce que nous » avons dit jusqu'ici ? Se peut-il, si la division » en sept est prise dans la nature, que cette » nature n'ait pas parlé à tous les peuples de » la même maniere, et si elle existoit dans la » langue primitive, qu'elle ne se soit pas » conservée chez nous ? *Ibid.* liv. 4, ch. 12, p. 327.

» Ces difficultés s'evanouissent quand on » les examine de près. Lorsqu'on réduisit » les voyelles à cinq, on calcula d'après les » cinq *doigts*, et d'après les cinq sens, tout » comme plusieurs peuples n'ont que cinq » chiffres par la même raison : cette division » etoit plus que suffisante pour des nations » grossieres qui ne cultivoient que les arts les » *plus nécessaires*, et dont l'oreille n'etoit pas » assez fine pour sentir qu'elle pouvoit aug- » menter ses jouissances.

» Il falloit beaucoup de finesse, en effet, » pour saisir la division en sept voyelles, parce » que les deux autres ne consistent que dans » des nuances très-légeres, qui echappent

» sans peine. C'est ainsi que l'octave musi-
» cale dans laquelle on compte sept notes,
» ne renferme en effet que cinq tons pleins,
» et que les deux autres ne sont que des de-
» mi-tons : ce qui donne douze demi-tons
» dans l'octave entiere. »

Nous voilà d'accord sur le nombre des voix principales purement orales et sonores ; mais il y a une différence sur la qualité. Indépendamment de l'*é* aigu, M. de Gebelin admet l'*é* grave ; et il retranche *eu* de la liste des voix principales. « On a cru, dit-il, qu'il
Ibid. pag. 125. » falloit joindre *eu* à la classe des sons sim-
» ples, et qu'il etoit aussi simple que le son
» *ou* ; mais je trouve entre ces deux sons
» cette différence essentielle, qu'*ou* ne peut se
» prononcer que d'une seule maniere ; qu'il
» est impossible d'y faire entrer le son d'un
» *o* ou d'un *u* avec plus ou moins de force
» dans un temps que dans un autre ; qu'il
» n'est susceptible d'aucune nuance dans sa
» prononciation, étant l'effet d'une ouverture
» fixe de la bouche. Il n'en est pas de même
» du son *eu* ; c'est une combinaison du son *e*
» et du son *u*, telle qu'on peut faire sentir
» plus ou moins et à volonté le son d'une de
» ces voyelles, que celui de l'autre ; en sorte

» qu'on sent de la manière la plus énergique
» que c'est un son mixte, tel que le son d'*oi*,
» d'*ai*, d'*au*, etc., placés unanimement au
» nombre des diphtongues. »

Le son *oi*, dans *loi* est véritablement une diphtongue ou un son double; mais dans *j'avois*, *je disois*, etc., on n'entend que le son de l'*è* grave: ce n'est donc point une vraie diphtongue auriculaire. Ces caractères peuvent tromper les yeux dans l'écriture; mais ils ne tromperont point l'oreille à la prononciation.

Ai et *au* ne sont non plus des diphtongues que pour les yeux, et non pour l'oreille. Ils ne font entendre chacun qu'un seul son, du moins en françois, comme on pourra s'en convaincre dans le cours de cet Essai.

A l'égard du son *eu*, il n'est pas plus diphtongue que le son *ou*: on n'entend qu'un son dans l'un comme dans l'autre. Il est vrai qu'*eu* se fait entendre de deux manières: grave dans *peur*, et aigu dans *peu*; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit un son simple. On n'y entend ni le son de l'*e* ni celui de l'*u*; c'est un son qui ne tient ni de l'un ni de l'autre; et si l'on a fait une combinaison de deux signes, de deux voyelles pour indiquer ce son, c'est

qu'après avoir calculé les sons de la langue par les cinq doigts ou par les cinq sens, comme dit M. de Gebelin, et dans un temps où l'on n'avoit pas encore apperçu ce nouveau son, on a cru pouvoir faire une telle combinaison, comme on l'a faite pour le son *ou*.

Quoique le son *eu* se fasse entendre de deux manieres, il n'en est pas moins un son simple, mais qui peut se modifier. Il en est de ce son comme du son *a*, qui se fait entendre de deux manieres, aigu dans *après*, et grave dans *âpre*, et comme du son *o* qui est grave dans *ôter*, et aigu dans *obole*. Ces deux manieres de faire entendre ces sons n'en sont que des modifications qui n'empêchent pas qu'on ne les regarde comme simples, puisque chacun d'eux ne fait pas entendre deux sons différens en une même emission de voix.

J'ai donc cru devoir faire entrer le son *eu* dans le tableau des voix simples purement orales et sonores ; mais je n'ai pas envisagé de même la voix représentée par l'*e* grave ou extrêmement ouvert ; je l'ai regardé comme une modification de la voix *é* aigu, ainsi que l'*a* et l'*o* graves et ouverts sont des modifications de l'*a* et de l'*o* aigus.

Nous

« Nous avons donc ici, dit M. de Gebelin, » un nouveau rapport entre l'octave vocale et » l'octave musicale, mais nous laissons à de » plus habiles à examiner si la vocale ne pour- » roit pas se subdiviser également en douze » sons, et si on n'en trouveroit pas des exem- » ples dans quelques langues ; si quelques- » uns de nos sons qu'on prend pour des » diphtongues, quoiqu'ils n'en soient pas, ne » sont pas l'effet de cette propriété de l'oc- » tave de se diviser en douze. On dissiperoit » peut-être par ce moyen quelques difficultés » relatives aux diphtongues, et on répan- » droit un plus grand jour sur cette matiere » intéressante. » *Ibid*, pag. 327.

Les tableaux des voix donnés par M. Duclos et par M. Beauzée, au moyen des modifications de celles qui en sont susceptibles, les portent en effet au nombre de douze ; elles se trouvent par conséquent au même nombre que les demi-tons de l'echelle chromatique de l'octave musicale : ainsi le vœu de M. de Gebelin se trouvoit rempli avant même qu'il le formât. Le tableau que j'ai donné des voix de la langue se trouve conforme à ceux de MM. Duclos et Beauzée ; je n'ai donc rien à craindre de la critique à cet egard.

Je n'ai pas la même assurance pour les reglés que j'etablis. Mais je prie le lecteur de faire attention que ce n'est point un traité complet de la nature des voix que je donne ici. J'ai cherché à rassembler sur la prononciation de nos voyelles, les regles qui nous sont dictées par le génie de notre langue, et que l'usage a adoptées. Elles sont plus senties que connues : nous les suivons toujours sans nous en douter, à peu près comme M. Jourdain faisoit de la prose sans le savoir. Si l'on eût eu soin de les recueillir de bonne heure, on auroit pu y rappeler ceux qui s'en ecartoient; et la prononciation seroit uniforme dans toutes les provinces : les regles seroient moins nombreuses et moins chargées d'exceptions. Mais ce qui n'a pas eté fait jusqu'à présent, je me suis permis de le tenter. L'usage en fait de prononciation est si inconstant et si difficile à fixer, qu'on ne doit pas être surpris si je m'en suis quelquefois ecarté. Mais je ne prétends présenter qu'un essai, un canevas, sur lequel une main plus habile pourra s'exercer. J'aurois voulu pouvoir epargner au lecteur l'ennui que j'ai eprouvé dans les recherches qu'il m'a fallu faire pour débrouiller une matiere aussi seche que celle que j'ai entrepris

d'eclaircir, ou du moins le dédommager par les grâces du style; mais le sujet ne le comporte pas.

Ornari res ipsa negat, contenta docere.

Rapport de ce Mémoire à l'Institut national.

Notice des travaux de la classe de littérature et beaux-arts pendant le second trimestre de l'an 10, par le citoyen Villar, secrétaire de la classe. Séance publique du 15 germinal an 10.

« Mais il est temps que nous passions au » mémoire du citoyen Morel, associé. La matiere » de cet ouvrage profond doit intéresser tous les » grammairiens. Il a pour titre : *Essai sur les Voix* » *de la Langue françoise*, ou *Recherches sur* » *l'accent prosodique des voyelles.*

» L'auteur a comparé les voix de la langue aux » tons de la musique. Ce n'est pas sans crainte » qu'il a d'abord tenté ce parallele. Il ne connois- » soit point d'autorité qui pût venir à son secours; » mais sa modestie s'est bientôt rassurée quand » les œuvres posthumes de l'illustre Jean-Jacques » sont tombées entre ses mains.

» Il ne s'étoit pas borné à ces premieres recher- » ches; il croyoit avoir découvert un rapport » entre les tons de la musique et les voix de la » langue, soit dans la quantité prosodique, soit » dans le nombre; mais il craignoit de n'en pa- » roître que plus systématique. Heureusement

» pour lui, et sur-tout pour la grammaire, il a vu
» les mêmes rapports observés par le savant
» Gebelin, dans son *Traité de l'origine du lan-*
» *gage*.

» Les voyelles sont les signes des sons de la
» voix. Combien faudroit-il en compter pour
» avoir autant de signes que de sons vocaux ? Tel
» est le problême qu'a résolu notre collegue. Il
» distingue dans les syllabes, l'accent et la quan-
» tité. Il prouve que d'Olivet, qui d'ailleurs a
» répandu tant de lumiere sur notre prosodie,
» s'est trompé en ne mettant point de distinction
» entre la voix grave et la voix moyenne. De-là
» vient que celui-ci a confondu l'*accent proso-*
» *dique avec la quantité prosodique*.

» Pour éviter cette méprise, le citoyen Morel
» examine, dans un premier chapitre, les diffé-
» rentes qualités de la voix, qu'il réduit à douze,
» sous le double rapport de l'élévation et de la
» gravité dont elles sont susceptibles. Il donne
» ensuite un tableau de la prononciation des
» voyelles nasales; c'est un morceau plein d'inté-
» rêt et de justesse. On y retrouve l'opinion des
» plus célebres grammairiens, tels que Lancelot,
» Duclos, Beauzée, Boindin. L'auteur compare
» successivement les voix de la langue aux tons

» de la gamme, relativement aux qualités des » premieres, et à leur quantité prosodique.

» Ici, l'on admire la variété qui regne dans la » prononciation de la même voyelle. On trouve, » par exemple, quatre sortes d'*A*, six sortes d'*E*, » deux sortes d'*I*, cinq sortes d'*O*, deux sortes d'*U*, » deux sortes d'*Eu*, et deux sortes d'*Ou*.

» Après avoir suivi le citoyen Morel dans la » comparaison qu'il vient de faire, le lecteur con- » clut avec lui que le nombre des voix de la lan- » gue doit être calculé et déterminé, non sur leur » quantité prosodique, mais sur la nature de cha- » cune d'elles; qu'il faut fixer ce même nombre à » dix-sept, ce qui est le résultat où d'utiles re- » cherches ont conduit Beauzée.

» Notre langue n'a que quatre sons qui puissent » être modifiés par les accens prosodiques. Des » regles précises déterminent chacune de ces mo- » difications par un accent particulier. C'est la » matiere d'un second chapitre, où notre collegue » traite de la modification des voix par l'accent » prosodique. Il développe les grands avantages » qui résulteroient de signes egaux en nombre aux » sons principaux de la voix : il trace l'histoire de » tous les changemens que l'orthographe a eprou- » vés dans le cours des siecles, et il a soin d'en » indiquer les motifs. On aime à parcourir cette

» série de présomptions judicieuses qui prennent
» un caractere de vérité sous la plume de l'auteur.
» Il assigne deux principales causes de l'imperfec-
» tion de notre orthographe : 1°. une combinaison
» de signes connus pour la représentation de sons
» nouveaux ou nouvellement apperçus; 2°. l'em-
» ploi continu des mêmes signes qui représentoient
» des sons que d'autres avoient remplacés.

» A ces notions générales succedent deux ar-
» ticles : l'un sur les voix variables, l'autre sur les
» voix constantes. Le premier est divisé en trois
» paragraphes, où sont exposées avec beaucoup de
» méthode les regles que l'on doit suivre pour les
» voix et les syllabes initiales des mots ; les voix
» qui se rencontrent dans le corps des mots; toutes
» les qualités des syllabes finales.

» Ce que les autres grammairiens n'avoient ap-
» puyé jusqu'ici que sur les lois de l'usage, sans
» donner aucune regle certaine, le C. Morel l'ap-
» puie sur des principes généraux, qui ont pour
» base la composition et la décomposition des
» signes de la pensée. Secondé par d'Olivet, il
» montre le pouvoir de l'euphonie dans la maniere
» dont il faut prononcer les voyelles, soit au mi-
» lieu, soit à la fin de chaque mot. Le même
» ordre préside à toutes les parties de son travail.

» Il suffit de le lire pour retenir les principes qu'il » a posés.

» Dans son dernier article, il traite des voix » constantes. Il appelle ainsi les voix ouvertes ou » graves, et s'attache à rendre raison de cette » gravité, en discutant la forme de l'accent qui » l'indique. Chez lui, l'exemple est toujours à côté » de la regle. Enfin nous n'avons jamais lu de » Traité plus complet que le sien, sur l'accent » prosodique des voyelles. Ce Traité, où l'esprit » de système n'a aucune part, contient ce que la » grammaire de Port-Royal, l'Académie, d'Olivet, » Fromant et Beauzée, nous offrent de plus in- » téressant et de plus vrai sur la même matiere.

» En achevant ce court extrait, qu'il nous soit » permis de parler du ton qui regne dans l'ou- » vrage. Le C. Morel a reculé les bornes de la » science, et ne s'est presque point douté qu'il » lui eût fait faire un pas. Le mérite seul ignore » les droits qu'il peut avoir à l'estime du public. » Notre collegue connoîtra mieux les siens, quand » il aura mis au jour le résultat de sa longue expé- » rience. »

ESSAI

ESSAI

SUR LES

VOIX DE LA LANGUE FRANÇOISE;

OU

RECHERCHES

SUR L'ACCENT PROSODIQUE DES VOYELLES.

UN ouvrage vraiment utile et qui manque à notre langue, seroit un Traité de la nature des voyelles ou plutôt des voix et de leur valeur, accompagné de quelques regles, à l'aide desquelles on pût distinguer le véritable son que doivent avoir certaines voyelles dont la valeur varie suivant les circonstances. Nous avons dix-sept voix, tant orales que nasales, et nous n'avons que cinq signes pour les désigner. Ces signes sont les cinq voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. La voix *a* est aiguë ou ouverte. Elle est aiguë dans *a*pôtre, et elle est grave ou ouverte dans *â*pre. Nous avons quatre voix orales représentées par la voyelle *e* : l'*é* aigu ou fermé, comme dans bonté; l'*è* grave ou ouvert, comme dans la premiere syllabe de même. L'*e* moyen, comme dans la seconde syllabe de répete; et l'*e* muet, comme dans muse, demande, etc.

On distingue encore l'*o* aigu ou fermé dans hotte, botte ; et l'*o* grave ou ouvert, comme dans côte, hôte, etc. Cependant ces différentes sortes de voix sont représentées dans l'ecriture par le même signe. S'il y avoit eu un signe particulier pour chacun de ces différens sons, on ne les auroit pas confondus comme on le fait dans la prononciation : chaque voix auroit eu son signe caractéristique, et chaque signe indiqueroit une prononciation qui lui seroit propre et particuliere. Mais comme une même voyelle est le signe de plusieurs voix, on est souvent très-embarrassé en lisant, pour lui donner la valeur qu'elle doit avoir.

Celui qui entreprendroit l'ouvrage que je propose et qui l'exécuteroit avec soin, rendroit un service important aux habitans des provinces, de celles sur-tout du midi de la France, où l'on donne rarement la véritable valeur aux voyelles, et particulierement à la voyelle *e*. Cet ouvrage ne seroit même pas inutile aux habitans de la capitale ; car quoique en général le langage soit plus pur et plus correct à Paris que dans les provinces, la prononciation n'y est pas toujours exacte.

Pour pouvoir etablir des regles sur la prononciation des voyelles, il faut bien connoître les différentes especes de voix dont elles sont les signes.

Dans le journal de la Langue Françoise, n° 11, 5 décembre 1791, il fut proposé d'etablir, 1°. que la langue françoise parlée est composée de quarante-six elémens, qui se divisent en voix et en articulation.

2°. Que la voix est un son parfait, indépendant, emis par l'organe de la parole ; et l'articulation, un son imparfait et dépendant, etc.

3°. Qu'il y a deux sortes de voix, les voix pures et les voix nasales. Le nombre des voix etoit porté à vingt-huit, savoir vingt-trois pures, et cinq nasales. A l'egard des articulations, on en comptoit dix-huit. Cette seconde partie de la division des elémens de la parole est etrangere ici ; je n'examinerai que la partie qui traite des voix.

Cet article du journal etoit terminé par une priere à chaque amateur de la langue, d'examiner cette matiere. Je proposai en conséquence quelques réflexions, dans un mémoire que j'envoyai à l'auteur du journal ; mais il n'etoit plus temps ; le journal cessa de paroître à cette epoque, et mes observations sont restées dans le porte-feuille du journaliste. Ce que je disois sur cette matière peut fixer les idées sur la nature et la valeur des voix. Ces idées une fois fixées, il sera plus aisé de saisir les regles que je me propose de présenter pour distinguer la valeur des voyelles, en fixer le nombre, et déterminer le son qu'elles doivent produire.

Si dans le journal on portoit le nombre des voix à vingt-huit, c'est qu'on confondoit deux choses bien distinctes, la quantité prosodique avec l'accent prosodique ; le temps de la durée de la voix, avec la qualité du son qu'elle fait entendre. L'abbé d'Olivet, dans ses questions préliminaires sur la prosodie, distingue l'accent, l'aspiration, et la quantité.

« Premierement, dit-il, il est certain que toutes » les syllabes ne peuvent pas être prononcées sur » le même ton ; il y a par conséquent diverses in- » flexions de voix, les unes pour elever le ton, les » autres pour le baisser : et c'est ce que les gram- » mairiens nomment *accent.*

» Quelques syllabes, en second lieu, ont cela » de particulier qu'elles se prononcent de la » gorge : et c'est là ce qu'on nomme *aspiration.*

» Troisiemement, on met plus ou moins de » temps à prononcer chaque syllabe, en sorte que » les unes sont censées longues et les autres breves ; » et c'est ce qu'on appelle *quantité.* »

Après une distinction aussi précise entre l'accent et la quantité, on est surpris de voir ces deux modifications de la voix confondues dans le cours de l'ouvrage. Je pourrois citer un grand nombre d'exemples de pareilles confusions ; je me contenterai d'en rapporter un :

« *Eque*, *ecque*, long dans *evêque*, *archevêque.* » Bref hors de là : *grecque*, *bibliotheque*, *ob-* » *seques*, etc. »

Il est visible que la pénultieme syllabe d'*evêque* et d'*archevêque* n'est pas de même nature que celle de *grecque*, *bibliotheque*, *obseques*, que l'accent n'est pas le même. L'*e* est grave et très-ouvert dans la pénultieme d'*evêque*, *archevêque*, et il est moyen dans *grecque*, *bibliotheque*, *obseques.* Il faut convenir que la syllabe est très-longue dans les premiers de ces mots, et qu'elle l'est moins dans les derniers ; mais aussi on con-

viendra que dans *grecque*, *bibliotheque*, elle l'est plus que dans *grec*, *bibliothécaire*. La raison de la différence est que dans *grècque*, *bibliothèque*, la pénultieme syllabe etant suivie d'une muette, on est forcé de l'alonger par un repos, qu'on ne peut pas faire sur la muette.

Si l'abbé d'Olivet eût distingué la voix grave de la moyenne, et qu'il eût dit que dans *evêque*, *archevêque*, l'*e* de la pénultieme syllabe est grave ou ouvert long, et que dans *grecque*, *bibliotheque*, il est moyen long, il n'eût pas confondu l'accent prosodique avec la quantité prosodique : on eût vu que les deux *e* different, non-seulement par la quantité prosodique, mais encore par l'accent ou la qualité de la voix. Une telle confusion de sa part paroît d'autant plus surprenante, qu'à l'occasion d'un passage d'Erasme dans un dialogue sur la vraie prononciation du grec et du latin, conçue en ces termes : *Accentus igitur incertus est index spatii syllabici*, il fait cette question : « Car quoi-» qu'Erasme n'ait en vue que la prononciation du » grec et du latin, cependant son principe, *qu'entre* » *accent et quantité, il n'y a nulle relation, nulle* » *dépendance essentielle*, ne regarderoit-il pas » toutes les langues en général ? » S'il pense que dans toutes les langues en général, entre accent et quantité, il n'y a nulle relation, nulle dépendance essentielle; pourquoi, dans l'article que je viens de citer, et dans tout le cours de son ouvrage, confond-il ces deux modifications de la voix, l'accent et la quantité?

Pour ne pas mériter le reproche qu'on lui fait ; je commencerai par examiner les voix de la langue dans le françois, relativement à leur nature ou leur qualité, et je tâcherai d'en fixer le nombre : c'etoit l'objet du mémoire que j'avois envoyé à l'auteur du journal. J'essaierai ensuite d'etablir quelques regles pour déterminer la prononciation de ceux de nos signes de la voix qui sont susceptibles de modification. Je sens toute la difficulté d'une telle entreprise. La matiere est absolument neuve, aussi ne prétends-je que l'ebaucher : une main plus habile conduira sans doute l'ouvrage à sa perfection.

CHAPITRE PREMIER.

Différentes qualités de la voix.

Il y a entre les voix de la langue parlée et les tons de la musique une grande analogie; l'une et l'autre font entendre des sons. Cette analogie autorise la comparaison que je vais faire des sons de l'une avec ceux de l'autre; et de cette comparaison pourra sortir la lumiere dont nous avons besoin pour nous eclairer dans la recherche de la qualité et du nombre des voix (1).

Je crois devoir prévenir que quoique le nombre des sons de la gamme se trouve egal à celui des

(1) La comparaison que je fais de la qualité des voix ou sons de la langue, avec celle des tons de la gamme, et la distinction que je prétends qu'on doit faire de l'accent prosodique d'avec la quantité prosodique, se trouvent confirmées par J. J. Rousseau, dans le tom. III de ses œuvres posthumes. « Et la mélodie, dit-il, est un langage » comme la parole. *Les sons aigus et graves* représen- » tent les accens semblables dans le discours; *les breves* » *et les longues*, les quantités semblables dans la proso- » die; *la mesure egale et constante*, le rhythme et les » pieds des vers; *les doux et les forts*, la voix remisse ou » véhémente de l'orateur. »

(*Examen des deux principes avancés par M. Rameau, etc. pag.* 354.)

voix de la langue parlée, je n'ai pas la ridicule prétention d'etablir un système du nombre des voix de la langue sur celui des sons de la gamme. Cette egalité dans le nombre des sons entre l'une et l'autre sera, si l'on veut, l'effet d'un pur hasard; mais puisque cette conformité se rencontre ici, il doit m'être permis d'en faire usage si elle peut servir, par la comparaison des voix graves, aiguës et moyennes, avec les sons naturels, dieses et bémols, à faire sentir la différence de ces diverses qualités de voix pour en déterminer ensuite le nombre. Mais quand la conformité des voix de la langue et des sons de la musique seroit moins sensible, je ne laisserois pas de suivre toujours ma comparaison, pour prouver qu'on ne doit pas plus confondre dans la langue la qualité des voix avec leur quantité prosodique, qu'on ne confond en musique la qualité des sons avec leur durée plus ou moins longue.

Les tons de la musique sont considérés sous deux rapports, la qualité et la quantité prosodique.

Considérés selon leur qualité, ils sont au nombre de sept principaux, savoir *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, qu'on fait résonner en posant le doigt sur les sept touches principales d'un clavecin ou d'un orgue.

Ces sons se trouvent susceptibles d'elévation et de gravité; et en parcourant les sept tons de la gamme sur un clavecin, on rencontre cinq petites touches, qui servent à hausser ou baisser cinq des sons principaux, et qui forment les dieses et les

bémols ; les premiers font hausser le ton principal d'un demi-ton, et le rendent plus aigu ; les seconds le font baisser d'un demi-ton, et le rendent plus grave : le ton principal reste moyen entre l'aigu et le grave.

Si aux sept tons principaux de la gamme, on ajoute les cinq demi-tons formés par les dieses et les bémols, elle présente à l'oreille douze sons bien distincts.

Comme on trouve sept tons principaux dans la gamme, qui avec les cinq demi-tons intermédiaires, donnent douze sons différents ; de même la langue parlée a sept voix ou sons principaux purement orals et sonores, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *eu*, *ou*. Quelques-uns de ces sons sont susceptibles d'élévation et de gravité. La différence du grave et de l'aigu au son moyen est aussi sensible que celle des dieses et des bémols relativement au ton naturel.

Voici un tableau des voix considérées relativement à leurs qualités :

2	a	a aigu. *A*pôtre, c*a*nne, c*a*not, c*a*dence, etc. â grave. P*â*tre, p*â*ture, m*a*rre, etc.
3	e	é aigu. D*é*ité, p*é*tition, cr*é*e, l*é*sion, etc. e moyen. Mettons, p*e*re, prophet*e*, vous fa*i*tes, etc. e grave. Succ*è*s, conqu*ê*te, *ê*tre, terre, p*ai*x, fr*ai*x, polon*ai*s, etc.
1	i	i. *I*le, *i*nique, pet*i*t, av*i*s, etc.
2	o	o aigu. Hommage, *o*bélisque, h*o*tte, marmot, *au*tel, *au*dace, etc. o grave. *ô*ter, h*ô*te, tr*ô*ne, *au*ge, f*au*x, etc.

1	u	*u.*	*u*mité, b*u*tte, d*u*, fl*û*te, etc.
2	eu	eu aigu.	Il p*eu*t, m*eu*te, j*eu*ne (peu avancé en âge), etc.
		eu grave.	Tu p*eu*x, j*eû*ne, (abstinence), etc.
1	ou	*ou.*	*Ou*blier, *ou*til, geno*u*, go*û*t, etc.
12			Total des douze voix purement orales et sonores.

Voilà les sept voix principales portées, au moyen de l'élévation et de la gravité ou abaissement de celles qui en sont susceptibles, au même nombre que les sons de la gamme.

Il nous reste l'*e* muet, qui, rendant un son sourd et etouffé, ne peut être comparé qu'à ceux de la gamme rendus par un instrument auquel on a ajouté une sourdine. L'*e*, dans j*e*, m*e*, demand*e*, etc. est ce qu'on appelle l'*e* muet ou féminin, ou l'*e* françois : les autres langues ne l'admettent pas.

Indépendamment des voix pures orales, nous avons des voix nasales. Ce sont celles dont le son est modifié par le nez, comme dans *an*, *plan*, *gent*, *em*blême, *sein*, *vin*, m*ain*, *lien*, ball*on*, *om*bre, à-j*eun*, Mel*un*, etc.

La société littéraire qui avoit présenté le système des voix inséré dans le Journal de la Langue françoise, admettoit cinq voix nasales, savoir *a* nasal dans *an*, comme dans *enfant;* l'*e* nasal dans *lien;* l'*i* nasal dans mal*in*, ba*in*, ple*in;* l'*o* nasal dans c*on*combre, et l'*u* nasal, comme dans comm*un*. Je crois qu'on ne doit en reconnoître que quatre, et encore ces quatre ne sont-elles pas en

tout les mêmes qu'indique cette société : nos voix nasales sont *a*, *e*, *o*, *eu*.

Le son de l'*a* nasal est représenté dans l'écriture, tantôt par *an* ou *am*, tantôt par *en* ou *em*. On prononce avec le son de l'*a* nasal, les mots suivans : *an*, espace de douze mois, sav*ant*, *am*ple, *em*bléme, *em*ploi, *enten*dre.

Quoique les caracteres *en* et *an* se rendent également, comme on vient de le voir, par le son de l'*a* nasal, il ne faut pourtant pas croire que notre langue soit privée de la voix nasale *e*. 1°. Toutes les syllabes nasales qui prennent un *i* devant *n* font entendre le son de l'*e* nasal ; soit que cet *i* soit précédé de la voyelle *i* ou de la voyelle *a*, soit qu'il ne soit immédiatement précédé d'aucune voyelle. On prononce de même avec le son de l'*e* nasal, *pain*, *peint*, *pin*, *ainsi*, *in*sensible, t*ein*t, pl*ein*, plai*n*te, pl*in*the, terme d'architecture, etc.

2°. Toutes les fois que *en* est immédiatement précédé d'un *e*, il a le son de l'*e* nasal, comme dans Europ*éen*, Saduc*éen*, Ammorrh*éens*, etc.

3°. Nous avons encore conservé le son de l'*e* nasal à la plupart des mots qui nous viennent des langues etrangeres, tels que P*en*thievre, mots originairement anglois ; P*em*broke, K*ent*, et certains mots d'arts et de science, tels que p*en*tametre, p*enta*gone, p*ens*um, etc., formés du grec et du latin.

4°. Le son de l'*e* nasal s'est encore conservé dans plusieurs mots où l'*e* est immédiatement précédé de l'*i* comme dans b*ien*, l*ien*, m*ien*, t*ien*, s*ien*, mo*yen*, r*ien*, et autres ; quoiqu'on donne le son

de l'*a* nasal à *lienterie*, *science*, et quelques autres qu'il seroit trop long et peut-être impossible de détailler, et qu'on ne peut apprendre que par l'usage.

A l'egard de la voix *i*, il est probable qu'elle recevoit autrefois la modification nasale. Il n'y a même pas long-temps qu'on la nasaloit à l'Opéra; mais la prononciation en a paru si dure, si difficile à rendre et en même temps si sourde, qu'on l'a totalement abandonnée. En effet, pour rendre ce son, on étoit obligé de faire contracter les muscles du nez et de la levre supérieure; et malgré la peine qu'elle donnoit, et la grimace qu'elle forçoit de faire, on ne faisoit entendre ce son que fort imparfaitement. Cette prononciation n'est plus actuellement en usage que dans nos provinces méridionales; et encore les habitans de ces provinces y trouvent tant de difficulté, qu'ils ne font presque entendre que le son de l'*i* simplement oral. Quand ils prononcent *matin*, *vin*, *capucin*, on croit entendre *mati*, *vi*, *capuci*. Dans le reste de la France, on a substitué à cette voix le son de l'*e* nasal; et l'on ne fait pas entendre un son différent dans *vin*, *vain*, *aveindre*, *infidele*, *ainsi*, *peintre*, *teint*, *étain*, *timbale*, *sein*, *saint*, *singe*, etc. Tous les grammairiens attestent cet usage. On peut voir à ce sujet ce que dit M. Duclos dans ses Remarques sur la Grammaire générale de Port-Royal, et M. Beauzée dans sa Grammaire générale. Il paroît que l'abbé Fromant, principal du college de Vernon, avoit autrefois été d'un avis contraire à

Part. Iere, chap. Ier; liv. Ier, chap. Ier.

M. Duclos sur ce sujet. Dans une ancienne edition de son Supplément à la Grammaire générale de Port-Royal, il avoit dit : « Quant à la modifica- » tion nasale, je doute que l'*i* ne la reçoive point, » comme M. Duclos le prétend, etc. » M. Beauzée rapporte ce passage, qu'on ne retrouve plus dans l'edition de 1769. M. Fromant convient dans cette nouvelle edition que « le système des voyelles qu'a » donné M. Beauzée, se trouve en cela d'accord » avec les remarques de M. Boindin, et conforme » au calcul de M. Duclos. Ce en quoi je differe de » ces trois auteurs, ajoute-t-il, c'est que je crois » l'*i*, l'*u* et l'*en* susceptibles non de modification » nasale, mais de modification aiguë et grave; » ainsi je les appellerois volontiers moyennes. » Quant à l'*e* fermé et à l'*e* muet, qui ne sont sus- » ceptibles d'aucune de ces trois modifications, » je les nommerois petites, et je me sentirois porté » à compter vingt voix distinctes en françois. »

Voilà MM. Duclos, Boindin, Beauzée et Fromant, d'accord sur un point, savoir que la voix *i* n'est pas susceptible de modification nasale : mais il est difficile de comprendre ce qu'entend M. Fromant par la modification grave et aiguë de l'*i* et de l'*u*. Ces deux voix peuvent être longues et breves, mais on ne sauroit les distinguer en graves et aiguës. A l'egard de la voix *eu*, il est vrai qu'elle est susceptible de modification grave ou aiguë : mais M. Fromant admettant les dix-sept voix comprises dans le système de M. Beauzée, il est inutile d'y rien ajouter à cet egard, puisqu'on y

trouve la voix *eu* aiguë, et la voix *eu* grave. Agir autrement, ce seroit faire un double emploi.

Notre *o* nasal est prononcé partout de même. Dans *nom*, *non*, *con*tenance, etc., on entend toujours le même son sans aucune variation.

Ce n'est que dans nos provinces du midi qu'on fait entendre l'*u* nasal, encore ne s'y distingue-t-il pas mieux que l'*i* nasal. Ce son etant sourd et difficile à rendre, toutes les fois que l'orthographe nous présente les caractères *un*, nous prononçons *eun*, c'est-à-dire l'*eu* nasal; et nous prononçons *un*, *parfum*, *commun*, *brun*, etc., comme s'ils etoient ecrits *eun*, *parfeum*, *commeun*, *breun*, etc., et comme à-*jeun*. Ces voix nasales sont imitées dans la musique par les instrumens à anche, tels que le hautbois, le basson, le jeu d'anche de l'orgue, appelé nasard.

La société littéraire dont j'ai parlé, vouloit admettre un *o* sourd, et donnoit pour exemple le mot *royaume*.

Chacune des deux premieres syllabes de ce mot fait entendre la voix *o;* de laquelle des deux entend-on parler? c'est ce qu'on ne dit pas. Je vais donc examiner la qualité de l'une et de l'autre.

On sait que notre *y* grec, quand il n'est pas purement etymologique, equivaut à deux *i* dont l'un appartient à la premiere syllabe, et l'autre à la suivante. La premiere syllabe de royaume est une diphtongue, qui fait entendre le son de l'*o* et celui, non de l'*i* qui lui est associé, mais celui de l'*a* ou de l'*e* grave. On prononce ce mot comme s'il etoit

ecrit *roa-iaume* ou *roè-iaume* ou plutôt *rouâ-iaume*.

La seconde syllabe fait entendre le son de l'*i* et celui de l'*o* grave. C'est aussi une diphtongue réelle, puisqu'elle fait entendre deux sons. Le son de l'*o* dans l'une et dans l'autre se fait entendre egalement, mais leur durée est différente : on appuie moins sur celui de la premiere diphtongue que sur celui de la seconde, parce que celui-ci termine la syllabe et que l'autre la commence.

Après avoir considéré les voix relativement à leurs qualités, et les avoir, sous ce rapport, comparées aux tons de la gamme, comparons-les à présent avec ces mêmes tons relativement à leurs quantités prosodiques, et voyons si la durée plus ou moins longue d'une voix ou d'un ton peut mettre de la différence dans leurs qualités.

La longueur ou la brieveté d'un ton en musique est l'effet de sa durée plus ou moins longue. Un *la* par exemple, rendu sur un instrument de musique, aura une durée de quatre temps s'il est indiqué par une ronde. Le même *la* n'aura qu'une durée de deux temps s'il n'est indiqué que par une blanche, et il ne durera qu'un temps si la note est noire. Mais soit que la note qui en est le signe, soit une blanche, soit qu'elle ait toute autre valeur, le ton sera toujours le même, toujours le ton *la*, c'est la même touche qui rendra le son *la*, de la ronde, de la blanche, de la croche; car cette touche ne peut pas faire entendre deux tons différens. Toute la différence qui résultera des diverses manieres de noter le *la*, se réduira à indiquer une durée plus ou moins longue du son.

Ce qu'on vient de dire des sons ou tons de la musique, s'applique parfaitement aux voix de la langue parlée.

La société littéraire admettoit dans son mémoire quatre sortes d'*a;* fermé dans g*a*l*a*, moyen dans hommage, ouvert dans f*a*ble, et très-ouvert dans r*â*le.

Six sortes d'*e* : muet dans ang*e*, fermé dans caf*é*, fermé long dans l*é*sion, moyen dans prophete, ouvert dans zele, très-ouvert dans conqu*ê*te.

Deux sortes d'*i:* bref dans petite, long dans g*î*te.

Cinq sortes d'*o*: fermé dans domino, moyen dans Rome, ouvert dans Amazone, très-ouvert dans tr*ô*ne, et sourd dans *royau*me.

Deux sortes d'*u* : bref dans b*u*tte, long dans fl*û*te.

Deux sortes d'*ou* : bref dans r*ou*te, long dans cr*oû*te.

Deux sortes d'*eu* : bref dans f*eu*, long dans *jeû*ne, abstinence.

Ce système des voix, où l'on fait dépendre leur nombre tant de la qualité des sons que de leur durée, tant de l'accent prosodique que de la quantité prosodique, est un vrai labyrinthe, d'où il est très-difficile de sortir. Qu'est-ce que la société entend par un *e* moyen? c'est ce qu'elle ne dit pas, et ce dont il falloit cependant nous instruire; parce que ce terme est ici equivoque. Les adjectifs *long*, *bref*, *ouvert* ou *grave*, *fermé* ou *aigu*, sont des mots relatifs,

relatifs, et qui sont corrélatifs entre eux. On ne connoît pas en grammaire un long, un bref, un aigu, un grave, absolu. Une voix est longue relativement à une breve : elle est ouverte ou grave relativement à une fermée ou aiguë. De même une voix est moyenne relativement à une longue et à une breve, et relativement à une grave et à une aiguë : c'est-à-dire qu'elle est, quant à la quantité prosodique, à un terme moyen ou mitoyen entre la longue et la breve ; et quant à la qualité ou à l'accent prosodique, qu'elle tient le milieu entre la grave et l'aiguë.

Il est certain que nous avons des voix ouvertes ou graves, des voix fermées ou aiguës, et des voix moyennes ; que ces différences existent réellement dans la nature des voix. Il est encore certain que nous avons des voix longues et des voix breves, et d'autres qui tiennent le milieu entre une longue et une breve ; et que la différence de la longueur à la briéveté est, non dans la nature, la qualité ou l'accent du son, mais dans sa quantité prosodique, c'est-à-dire dans l'intervalle plus ou moins long du temps qu'on emploie à l'emission de la voix.

Lorsqu'on nous dit que l'*e* dans *lésion* est fermé *long* et qu'il est moyen dans *prophete*, nous ne savons si le terme moyen dont on parle, regarde l'accent prosodique ou la quantité ; s'il est mitoyen entre l'*e* aigu et l'*e* grave, ou entre l'*e* bref et l'*é* long. Pour prévenir toute equivoque, j'appellerai voix moyenne celle qui a un son mitoyen entre le grave et l'aigu. Cette matiere déjà assez abstraite

deviendra inintelligible, si dans les principes qu'on établit et les regles qu'on donne, on n'apporte le plus grand soin à ecarter tous les termes ambigus et equivoques.

Après cette petite digression, qui n'est cependant pas etrangere à mon sujet, je viens à la comparaison que j'ai promise des voix considérées sous le rapport de leur quantité prosodique, avec les tons de la gamme considérés sous le même point de vue.

De même que le ton *la* naturel est rendu par la même touche de l'instrument, et fait entendre le même son, soit qu'il ait pour signe une ronde, soit que le signe qui l'indique soit une blanche, une noire ou une croche; de même aussi la voix aiguë *e* prononcée longue ou brève, fait toujours entendre le son *é* aigu. Le mot *créée*, par exemple, fait entendre deux fois la voix *é* aiguë. La premiere est brève, et la seconde est longue; mais la qualité de la seconde n'est pas différente de la premiere; elles rendent l'une et l'autre le son *é* aigu. La voix *e* de la premiere syllabe peut être comparée, tant pour l'accent que pour la quantité prosodique, au son *la* de la gamme indiquée par une noire; et la seconde le sera à la note *la* indiquée par une blanche: la premiere equivaudra à un temps, la seconde à deux.

Ce qu'on vient d'exposer suffit pour prouver que le nombre des différentes voix qui composent la premiere division des élémens de la parole, ne doit être calculé que sur leur nature, leur qualité

et leur accent prosodique, et nullement sur la quantité prosodique. Mais pour ne laisser là-dessus aucun doute, continuons notre comparaison.

Blondel, dans l'opéra de *Richard cœur de lion*, chante un morceau qui commence par ces mots : *O Richard ! ô mon Roi !* etc. Ce morceau fini, l'auteur recommence, et redit les quatre premiers vers sur le même air, mais sur un mouvement la moitié moins lent : dira-t-on qu'à la reprise, les paroles et la musique sont différentes ? non sans doute. Elles sont les mêmes, il n'y a de différence que dans le mouvement de l'air, qui est plus lent au commencement et plus vif à la fin.

Un homme lit une pièce de vers en une demi-heure, un autre lit la même pièce en un quart d'heure. Cette pièce n'a pas changé quoique le dernier ait prononcé chaque mot, chaque syllabe plus vîte que le premier.

Lorsqu'un organiste touche le *la* sur son orgue, s'il ne tient le doigt sur la touche que le temps nécessaire pour une croche, le son *la* sera bref ; s'il continue pendant la valeur d'une noire, le son sera le double plus long. C'est cependant toujours le même son : on ne peut pas dire qu'il ait changé de nature, de qualité ; que l'un soit naturel et que l'autre soit devenu dièse ou bémol en se prolongeant de la croche à la noire.

Si ce même organiste veut donner le ton à toute une orchestre, il est certain que le son *la* se soutiendra pendant que chaque musicien viendra successivement accorder son instrument sur cet a-mi-

noître quand l'une de ces voix doit recevoir tel ou tel accent? et quelles sont ces regles?

Si nous n'en avons pas d'ecrites, c'est la faute des grammairiens; car nous avons sur cette matiere, des principes assez sûrs pour bien des cas; et il eût eté facile d'en déduire des regles, si on se fût occupé de bonne heure de cet objet important. Ces principes sont fondés sur le génie de notre langue, qui auroit dû nous servir de boussole dans la recherche de la vraie prononciation de nos voyelles; mais faute de l'avoir consulté, nous avons confondu toutes les voix mitoyennes, et nous nous sommes egarés dans un labyrinthe dont il n'est presque plus possible de trouver l'issue.

La difficulté du succès ne doit cependant pas détourner d'une entreprise qui eût eté digne des soins de l'académie françoise: ce qu'elle n'a pas cru devoir entreprendre, je ne dois pas me flatter de pouvoir l'exécuter. Cependant j'oserai hasarder quelques réflexions que me fournit sur cette matiere le génie de notre langue, et j'en déduirai quelques regles de prononciation, en faisant observer les exceptions que l'usage peut y avoir introduites.

CHAPITRE II.

Différentes modifications des voix par l'accent prosodique.

Les quatre voix purement orales susceptibles de modification par l'accent prosodique, sont, comme nous l'avons vu, *a*, *e*, *o*, *eu*. Deux de ces voix, savoir : *e* et *o*, sont souvent représentées par des signes différens de ceux qui leur sont propres. La voix *o* indépendamment de la voyelle qui lui est propre, est représentée, tantôt par deux, tantôt par trois caracteres qui lui sont etrangers, tels que *au*, *eau*, comme dans les premieres syllabes d'*auteur*, *beauté*.

La voix *e* grave, aiguë, moyenne ou muette, est aussi représentée très-souvent par plusieurs signes combinés, et même par des voyelles qui lui sont etrangeres. La voix aiguë *e*, par exemple, est représentée dans l'écriture par le signe qui lui est propre dans *bonté*, *été*, etc. Mais elle l'est par des voyelles qui lui sont etrangeres dans j'*allai*, j'*ai*, je *sais*, je *dirai*, je *marchai*, etc. qu'on prononce comme si ces mots etoient ecrits j'*allé*, j'*é*, je *sé*, je *diré*, je *marché*.

On entend le son de l'*é* grave ou très-ouvert dans la premiere syllabe des mots *fête*, *bête*, *tête*, *prête*, *même*, etc. Il se fait encore entendre dans plusieurs mots où il est indiqué par les voyelles combinées *ai*, *oi*, *ei*, comme dans *faire*, je *fais*,

je *vais*, *paire*, *paître*, *maire*; dans je *voudrois*; *françois*, *polonois*, *connoître*, ils *alloient*, et dans *reître*.

L'*e* moyen est indiqué, tantôt par la syllabe qui lui est propre, comme dans la premiere syllabe des mots *seme*, *peche* contre la loi, *nette*, *messie*, *pelle*, *lettre*, etc.; tantôt par les voyelles combinées *ei*, comme dans *peine*, *Seine*, *veine*, *seigle*, etc.; tantôt par la réunion des deux voyelles *ai*, comme *saine*, *vaine*, *plaine*, *fontaine*, *capitaine*, etc.

Enfin l'*e* muet est toujours annoncé dans l'ecriture par le caractere qui lui est propre, comme dans *demande*, *refus*, *je*, *te*, *me*, *se*, *le*, etc. Je ne connois d'exception à cette regle que dans certains temps du verbe *faire*, comme nous *faisons*, je *faisois*, tu *faisois*, il *faisoit*, nous *faisions*, vous *faisiez*, ils *faisoient*, et *faisant*, qu'on prononce comme s'ils etoient ecrits, nous *fesons*, je *fesois*, etc. On ecrivoit même autrefois le futur ou présent postérieur, et le présent du suppositif de ce verbe, comme les autres temps; je *fairai*, je *fairois*, et l'on prononçoit la premiere syllabe comme dans *faire*. Mais lorsqu'on eut rendu cette syllabe muette, on en changea l'orthographe, et elle s'ecrivit par un simple *e*. Il y a apparence que la prononciation muette dans les autres temps et modes de ce verbe s'y introduisit plus tard; et il arrivera peut-être qu'on y fera le même changement dans les autres temps.

Cette contradiction entre l'orthographe et la

prononciation est sans doute bizarre. Il est certain qu'il seroit beaucoup mieux que chaque voix, ainsi que chaque articulation, eût un signe qui lui fût exclusivement propre; il en résulteroit bien des avantages. Car, n'y ayant pas deux manieres de rendre et de représenter une voyelle et une consonne, on ne seroit jamais embarrassé pour donner à chacune, en lisant, le son qu'elle doit avoir, ni pour la représenter dans l'ecriture. L'orthographe ne seroit plus une etude longue et difficile, et la prononciation seroit partout uniforme; tout le monde prononceroit bien; tout le monde orthographieroit bien.

Malgré tous ces avantages, malgré les tentatives qui ont eté faités par plusieurs ecrivains, et entre autres par deux célebres grammairiens, M. Du Marsais et M. Duclos, il n'a pas eté possible de changer notre orthographe, et d'en faire adopter une plus conforme à notre prononciation.

M. Duclos conjecture avec raison qu'il n'y a jamais eu d'alphabet complet que celui de l'inventeur de l'ecriture; que s'il n'y eut pas alors autant de caracteres qu'il en faudroit aujourd'hui, c'est que la langue de l'inventeur n'en exigeoit pas davantage; que l'orthographe n'a eté parfaite qu'à la naissance de l'ecriture; qu'elle commença à s'altérer lorsque, pour des sons nouveaux ou nouvellement apperçus, on fit des combinaisons des caracteres connus, au lieu d'en instituer de nouveaux; mais qu'il n'y eut rien de fixe lorsqu'on fit des emplois différens et des combinaisons inutiles, et par consé-

quent vicieuses, pour des sons qui avoient leurs caracteres propres. Telle est, continue-t-il, la source de la corruption de l'orthographe. Mais il y a encore une autre source de cette corruption, qu'il a certainement dû reconnoître, et dont il ne fait cependant aucune mention.

Toutes les langues, grossieres dans les commencemens, comme les peuples qui les parloient, s'adoucirent et se perfectionnerent avec les mœurs. Mais tous les changemens arrivés dans l'orthographe n'ont pas eté occasionnés par des sons nouvellement apperçus depuis l'invention de l'ecriture, et les combinaisons vicieuses dont se plaint M. Duclos n'ont pas toutes eté faites pour des sons nouveaux. Je crois que le vice vient principalement de ce qu'ayant changé les voix doubles ou diphtongues, pour les réduire à des voix simples et déjà connues, on a représenté ces sons simples par des caracteres doubles dont on etoit obligé de faire usage avant la réduction. Il y a grande apparence que nos voyelles combinées pour former le caractere représentatif d'une voix simple, etoient autrefois les caracteres d'une diphtongue auriculaire; que les combinaisons, *ai*, *ei*, *au*, *eu*, *eau*, etoient anciennement des signes de diphtongues et de triphtongues, et que ces diphtongues se faisoient sentir dans *mai*, *j'ai*, *jamais*, *je vais*, et produisoient le même son que font entendre les Italiens dans *mai*, *giamai*, *assai*, *avrai*.

Les caracteres combinés *ei* dans *reinette*, *pleine*, *reître*, *Seine*, etc., formoient des diphtongues,

comme dans l'Italien *reina*, *lei*, *amarei*, *farei*. Ces diphtongues parurent dans la suite peu agréables, et on les supprima dans la conversation et dans le discours : on ne fit plus entendre qu'une simple voyelle ; mais on ne toucha pas à l'orthographe, dont la réformation est plus lente, et la réforme plus difficile à faire adopter.

L'usage a encore fait des combinaisons *au*, *eau*, une seule voix simple que nous prononçons *o*.

Pour connoître comment l'usage est parvenu à changer la prononciation de ces voyelles, et de diphtongues et triphtongues qu'elles etoient, à les réduire à une voix simple et absolument eloignée du son que chacune d'elles fait entendre lorsqu'elle est employée séparément, il est à propos d'observer que la voix *u* n'est guere connue que dans la langue françoise ; que les autres langues, la *Latine*, l'*Espagnole*, l'*Italienne* prononcent *ou* ce que nous rendons par le son *u*. On ecrit dans ces langues *autun*, *autore*, *auspicio*, etc., et l'on prononce *aoutoun*, *aoutore*, *aouspicio*, etc. Nous avons vraisemblablement prononcé de même autrefois. Cette prononciation est encore en usage en Provence et en Languedoc : mais nous avons peu-à-peu supprimé la diphtongue dans la prononciation, et nous n'en avons fait qu'une simple voix *o*, *oteur*, en continuant cependant d'ecrire *auteur*, etc.

A l'egard de la combinaison des voyelles *eau* que nous prononçons *o*, nous avons déjà vu que *au* donnoit la diphtongue *aou*, et qu'elle fut ensuite réduite à la simple voix *o*. Il est à présumer que cet assem-

blage etoit autrefois le signe d'une triphtongue qui, après la réduction de *au* en *o*, n'indiqua plus qu'une diphtongue. Et ce qui sert à appuyer cette conjecture, c'est que le peuple qui habite le milieu de la France, fait encore entendre une diphtongue dans *chapeau*, *seau*, de *l'eau*, *troupeau*, etc., en substituant l'*i* à l'*e*, qu'il prononce *chapio*, *sio*, de l'*io troupio*, etc. Et si nous avons conservé l'*e* dans ces mots où il paroît comme absolument etranger; ç'a eté par respect pour l'etymologie et l'analogie des mots, comme dans *chapeau* formé de *cappe*, d'où l'on a fait *chapelier*, *chapellerie*, et *capel* en provençal et en languedocien : *troupeau*, formé de *troupe; château*, autrefois *châtel*, etc.

Nous avons encore une voix particuliere à la langue françoise; c'est la voix *eu*. Elle est pour nous un son simple; et dans le latin, l'italien et autres langues, elle se prononce en diphtongue, c'est-à-dire, en une seule syllabe, où l'on distingue la voix *e* et la voix *u*, ou plutôt la voix *ou*; car *u*, dans ces langues, a le son de l'*ou* que les Grecs représentent par le caractere ϑ, caractere que nous aurions dû adopter pour désigner notre voix *ou*. Ce son etant simple, ne devroit pas être représenté par deux voyelles. Les Latins, les Italiens, les Espagnols, etc., font entendre une diphtongue dans *Europa*, *Neutro*, *Eucharistia*.

Telle fut autrefois, selon les apparences, notre maniere de rendre cette syllabe. Nous l'avons avec le temps réduite à une voix simple, qui ajouta à la langue un son nouveau. Ce nouveau son méritoit

un caractere qui lui fût propre, mais on n'a pas osé l'introduire, et l'on a continué de faire usage de ceux qu'on employoit pour désigner la diphtongue que ce nouveau son a remplacée.

La corruption de notre orthographe procede au moins de deux causes: d'une combinaison de signes connus pour la représentation de sons nouveaux, ou nouvellement apperçus, comme le fait observer M. Duclos, et de la continuation de l'emploi des signes qui représentoient des sons auxquels on en a substitué d'autres.

Telles sont les sources du vice de l'orthographe, relativement aux sons ou voix de notre langue; et ce vice est devenu lui-même la source de la mauvaise prononciation et du mauvais accent qu'on reproche aux provinciaux, et très-souvent aux habitans de la capitale. Un même signe représentant plusieurs sons, plusieurs accens, et un même son etant représenté dans l'ecriture par des signes différens, on est embarrassé sur le choix du son en lisant, et sur celui du signe en ecrivant: cela ne sauroit être autrement.

Mais ne seroit-il pas possible d'etablir quelques regles propres à nous guider dans ce labyrinthe?

Rem. sur la Grammaire génér. de Port-Royal, partie 1re, Ch. III.

« Tout grammairien, dit M. Duclos, qui n'est » pas né dans la capitale, ou qui n'y a pas été élevé » dès l'enfance, devroit s'abstenir de parler des sons » de la langue. » Cette observation est très-juste; mais en attendant nous restons dans l'ignorance. Ni M. Duclos, ni M. Beauzée, ni l'abbé Gerard, ni aucun grammairien de la capitale, ni même

l'académie, ne nous ont donné de regles sur l'accent prosodique. Tout le monde conviendra qu'un traité sur cette matiere placé à la tête du Dictionnaire de l'Académie, auroit eté un ouvrage bien utile pour les François qui sont curieux de parler correctement, ainsi que pour les etrangers qui désirent apprendre notre langue, devenue pour ainsi dire celle de toute l'Europe. On auroit trouvé dans ce précieux dépôt, toutes les ressources qu'on peut désirer pour connoître, non-seulement tous les termes reçus dans notre langue, et consacrés par l'usage et nos meilleurs auteurs, mais encore la vraie prononciation de chaque mot et de chaque voyelle. C'est à cette savante compagnie seule qu'appartient l'honneur et le droit d'entreprendre et d'exécuter un projet aussi intéressant, qui n'est pas moins désiré par les François que par les etrangers. Les lumieres de quarante membres à portée de se communiquer leurs réflexions sur une matiere qui fait l'objet continuel de leurs recherches, doivent avoir plus de poids et mériter plus de confiance que les décisions d'un grammairien, quelque instruit qu'il puisse être. Cependant, en attendant que l'Académie s'occupe de cet important objet, j'oserois proposer quelques observations générales, qui sont le résultat d'une etude assidue de plusieurs années sur cette matiere. Si elles n'eclaircissent pas tous les doutes, elles mettront au moins sur la voie ceux qui après moi, voudront essayer de traiter le même sujet.

On ne s'attend pas, sans doute, à trouver des

regles qui fixent dans tous les cas la valeur des voyelles, soit simples, soit combinées : une pareille entreprise seroit difficile, et même impossible, le même signe représentant des sons différens dans des circonstances qui paroissent semblables, comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant.

VOIX MUETTES.	VOIX AIGUES.	VOIX GRAVES.	VOIX MOYENNES.
Menace	Ménage	Même	Message.
Merise	Métite	Terre	Mere
Petit	Pétition	Pêche	Je peche contre la loi.
Tenir	Ténuité	Pêne	Antenne
Crever	Crément	Chrême	Crême
Faisons ou fesons	Je sais	Je vais	Fait

Quelle est la cause de la différence dans la prononciation de ces voyelles, qui sont physiquement les mêmes? C'est l'usage qui a fait la loi ; il faut s'y conformer. Mais cet usage n'est fondé sur aucun principe, par conséquent il ne peut pas servir à établir des regles sûres et capables de fixer la valeur de ces voyelles dans toutes les circonstances : aussi n'est-ce pas là le but qu'on se propose ici. Mais il y a des occasions particulieres où l'usage constamment suivi dans certains cas, a formé des regles pour tous les cas semblables. Ces regles sont fondées, comme je l'ai dit, sur le génie particulier de notre langue. Elles sont dictées par le goût, et se font sentir aux oreilles délicates.

Avant d'entrer dans le détail de ces regles, il est à propos de faire observer que nous avons trois accents imprimés, à l'aide desquels on prétend

indiquer les différentes modifications de la voix ; 1°. l'accent aigu, tiré de droite à gauche (´), qui indique la voix aiguë ou fermée ; 2°. l'accent grave, tiré de gauche à droite (`), qui caractérise tantôt la voix grave, tantôt la moyenne, et qui quelquefois n'influe en rien sur la voyelle qui en est surmontée ; 3°. l'accent circonflexe (^), qui est le signe de la voix grave et longue. La voix muette n'est annoncée par aucun signe.

L'accent circonflexe qui servoit dans la langue grecque à marquer l'élévation et l'abaissement de la voix sur une même voyelle, etoit nécessairement le signe de la longueur de cette voyelle. Dans notre langue, il n'indique que la gravité et la longueur de la voix. On ecrivoit autrefois *aage*, *baailler*, *raale*, *roole*, il *plaist*, qu'il *aimast*, *beste*, *tost*, etc., qu'on prononçoit comme nous prononçons *âge*, *bâiller*, *râle*, *rôle*, il *plaît*, qu'il *aimât*, *bête*, *tôt*, etc. Nous avons remplacé les lettres muettes par l'accent circonflexe, au moyen duquel nous avons conservé aux voyelles le son grave et long. On pourroit sans inconvénient supprimer cet accent, et le remplacer par l'accent grave (`). Cependant, comme il ne peut jamais occasionner d'equivoque, il n'y a pas d'inconvénient à continuer de l'employer, jusqu'à ce qu'on soit devenu assez raisonnable pour se convaincre qu'il est au moins inutile de faire usage de deux signes différens pour un même son. En effet, dans le mot *près*, *l'e* est aussi ouvert, aussi grave, aussi long que dans la premiere syllabe de prête, prêtrise.

trise. Quel inconvénient y auroit-il donc d'employer dans les deux derniers mots le simple accent grave, et d'ecrire *près*, *prète*, *prètrise*?

A l'egard du son moyennement ouvert, il est toujours déterminé par sa position, comme j'espere le faire voir dans le développement des regles que j'ai annoncées. Si je parviens à donner cette preuve, on conviendra qu'il est non-seulement utile d'indiquer par un signe la valeur d'une voyelle déterminée par sa position; mais même qu'il est ridicule et inconséquent de la charger d'un accent grave, pour annoncer que le son n'en est pas grave.

Enfin, dans beaucoup de circonstances, le son aigu de l'*e* est egalement déterminé par la position de cette voyelle, au moyen de quoi on peut sans inconvénient retrancher l'accent, qui devient surabondant. L'ecriture et l'impression gagneroient beaucoup à cette réforme; elles seroient dépouillées de signes superflus qui les surchargent, et qui fatiguent les yeux des lecteurs. Cependant, puisque l'Académie et tous les ecrivains employent l'accent grave sur l'*e* moyen, j'en userai de même dans le développement des regles que je vais présenter, mais seulement pour me faire entendre et sans tirer à conséquence.

Je dois encore faire observer que les voix muettes, aiguës et moyennes varient selon leur position, et selon la place qu'elles occupent dans le mot, et que les voix graves sont plus constantes. Mais aussi les variations des premieres sont presque

toujours soumises à des regles; au lieu que celles des voix graves ne sont souvent que l'effet du caprice, sans qu'aucune raison puisse les justifier.

Ces explications préliminaires m'ont paru indispensables pour faciliter l'intelligence des regles que je vais exposer, et que je diviserai en deux articles. Le premier sera relatif aux voix variables, et le second aux voix constantes.

ARTICLE PREMIER.

Des Voix variables.

Pour mettre de l'ordre dans cet article, je le diviserai en trois paragraphes. Dans le premier j'exposerai les regles à suivre pour les voix et les syllabes initiales des mots; dans le second je traiterai des voix qui se trouvent dans le corps des mots; et le troisième sera relatif aux syllabes finales.

§. Ier. *Voix initiales.*

REGLE 1ere. La syllabe *e* ou *he* à la tête d'un mot, n'est jamais muette. Elle est fermée ou aiguë dans les mots de plus de deux syllabes, quelle que soit celle qui suit; mais quand le mot n'excede pas deux syllabes, elle est aiguë, si la suivante est masculine ou sonore, et moyenne, si celle qui suit est muette ou féminine.

Développement.

Dans les mots qui excedent deux syllabes, cette voyelle est presque toujours ou privative ou am-

pliative : c'est-à-dire que lorsqu'elle est privative, le mot avec lequel elle entre en composition, est pris dans un sens contraire à celui qu'il présente au simple et sans cette voyelle ; et dans le second cas, elle donne plus de force à la signification du mot simple.

L'*e* est privatif dans les mots suivans : *é-baucher*, ôter la bauche ; *é-corner*, retrancher les cornes ; *é-brancher*, priver des branches ; *é-cheniller*, débarrasser des chenilles ; *é-rudit*, formé du latin *rudis* ignorant, et de la privative *e* non ignorant ; *é-brener*, ôter le bran, etc.

Exemple des mots où cette voyelle est ampliative : *é-loigner*, mettre loin ; *é-chauffer*, rendre chaud ; *é-branlement*, branlement avec secousse ; *é-chevin*, premier chef ; *é-peler*, appeler ses lettres, formé de *pel*, inviter, d'où l'on a fait *épeler* et *appeler* ; *é-crevisse*, formé de *creve* et de l'*e* ; *é-chelon*, degré ou traverse d'une echelle ; *é-cheveau* de fil ou de soie, semblable aux cheveux pour la finesse ; *hé-bété*, devenu bête, stupide, etc.

Mais quand il seroit impossible de remonter à l'etymologie, et de prouver que la syllabe *e* est une préposition inséparable, elle n'en auroit pas moins le son aigu, comme dans *héritier*, *hébraïsme*, etc.

Lorsque le mot n'a que deux syllabes, la premiere suit la regle générale, qui veut que l'*e* soit aigu si la seconde est masculine, et qu'il soit moyen si la seconde est féminine ou muette. Ainsi le premier *e* est aigu dans *été*, *émail*, *j'élis*, *émir*,

ému, *épais*, *égal*, *épi*, *époux*, *hélas*, *héros*, etc. ; mais il est moyen dans les mots suivans, dont la seconde syllabe est muette : Vous *êtes*, *ève*, *hère*, *aile*, etc. On prononce ce dernier mot comme s'il etoit ecrit *èle*. Nous n'avons que l'infinitif du verbe *être*, et *hêtre* arbre, dont l'*e* initial soit grave.

Regle 2e. Les particules ou prépositions inséparables *dé* et *pré*, à la tête d'un mot avec lequel elles entrent en composition, font toujours entendre la voix aiguë, soit devant une voyelle, soit devant une consonne, devant une syllabe muette, ainsi que devant une sonore ou masculine.

Développement.

Il faut savoir que ces particules ou prépositions ajoutent des idées accessoires aux mots avec lesquels elles s'identifient, et à la tête desquels elles se placent, comme on le fera remarquer dans les exemples rapportés plus bas. Elles font toujours entendre la voix aiguë, soit qu'elles précedent une consonne, soit qu'elles précedent une voyelle masculine ou féminine. La regle est générale et ne souffre aucune exception.

Préposition ou particule dé.

Les idées accessoires que cette particule ajoute aux mots auxquels elle s'associe pour faire un mot composé, sont de différente espece. 1°. Cette particule est privative, c'est-à-dire qu'elle donne au

mot auquel elle est jointe, un sens opposé à celui qu'il présente naturellement, et le nombre des mots auxquels elle ajoute cette idée, est le plus considérable. Exemples : *dé-articulation*, action d'ôter, de détruire l'articulation ou liaison des os; *dé-fricher*, ôter ou détruire les friches; *dé-gainer*, sortir de la gaine; *dé-mence*, formé de *mens*, esprit, raison, privation de raison; *dé-logement*, action de quitter le logement; *dé-réglé*, qui n'est pas réglé; *dé-mesuré*, hors de mesure; *dé-faut*, absence de ce qu'il faut; *dé-gelé*, qui cesse d'être gelé; *dé-teler*, ôter l'attelage; *dé-velopper*, ôter l'enveloppe, etc.

2°. Elle est ampliative dans *dé-tenir*, tenir injustement; *dé-marche*, allure, maniere de marcher; *dé-montrer*, montrer d'une maniere evidente; *dé-nué*, privé, mis à nu; *dé-plorer*, plaindre avec de grands sentimens de compassion, pleurer amerement, etc.

3°. Cette préposition ajoute une idée de dixaine au mot auquel elle est jointe; sa racine est *dek* ou *dec*, dix, dans la langue celtique; d'où les Grecs ont fait *deka* et les Latins *decem*. Exemples : *dé-ca-de*, dizaine; *décembre*, dixieme mois; l'année commençoit anciennement au mois de mars. *Dé-curie*, corps composé de dix hommes; *décimes*, dixieme partie des fruits d'un bénéfice; *déca-logue*, les dix paroles, les dix commandemens, etc. Il faut excepter le mot *denier*, monnoie, dont l'*e* est muet malgré l'idée de dizaine que présente ce mot : le denier valant anciennement dix

as. Il y a apparence qu'on a dérogé à la regle en ce seul cas, pour distinguer ce mot du verbe *dénier*, désavouer.

4°. *Dec*, signifiant dix, exprima les doigts qui sont au nombre de dix aux deux mains. Les Grecs en firent ensuite *deik*, montrer, parce qu'on se sert du doigt pour montrer; et les François *décent*, *décence*, *décemment*, *indécence*, etc. Les Latins en firent ensuite *decus*, *decore*, ornement, honneur, eclat; et nous en avons formé *décoration*, *décoré*, *décorateur*.

Presque tous les autres mots commençant par cette syllabe, sont formés de cette préposition, qui y ajoute les idées accessoires dont nous venons de parler. Ceux où l'*e* est muet sont en petit nombre, et l'on peut en donner aisément le détail; les voici : *debout*, *dedans*, *degré*, *dehors*, *demain*, *demande*, *demeurer*, *demi*, *demoiselle*, *denier*, monnoie, *depuis*, *de-rechef*, *dessus*, *dessous*, *devant*, *devancier*, *devantier*, *devantiere*, *devenir*, *devers* préposition, *devin*, *devis*, *deviser*, et les autres mots qui en sont formés, dérivés ou composés; plus *devoir*, nom et verbe. Cependant on fait l'*e* fermé dans *débit*, *débet*, *débiteur*, quoiqu'ayant la même analogie que *devoir* où l'*e* est muet (1). Il peut y avoir encore quelques mots

(1) « *Devoir*, dit M. de Gebelin, autrefois *debvoir*, est » le latin *debere*, composé de *de* et *abere* ou *habere*, » avoir ou tenir *de* quelqu'un ; de là *dette* ou *debte*, » *débiteur*. On a dit autrefois *depteur*, *detteur*, et en- » suite *débiteur*. » Accoutumés à faire entendre l'e sonore

d'arts et de sciences qui sont fort peu d'usage dans la conversation. Presque tous ceux dont nous venons de donner le détail, sont composés avec la préposition *de* où l'*e* est muet, comme *devant*, en avant *de*; *dehors*, hors *de*; *demander*, mander *de*; *devenir*, venir *de*, etc. Ainsi, hors les mots dont on vient de faire l'enumération, tous les autres ont l'*e* fermé ou aigu. Cette enumération nous dispensera de donner des regles sur la prononciation de cette préposition *de* initiale et toujours muette.

C'est le cas de faire ici une observation qui me paroît d'autant plus intéressante, qu'elle tend à détruire un abus que les petits-maîtres et les petites-maîtresses s'efforcent depuis long-temps d'intro-

---

dans *debteur*, nous l'avons prononcé de même dans *débiteur*, après avoir ajouté l'*i* à la suite de *b*. Nous ne le prononçons pas moyen comme il l'etoit dans *debteur* et *detteur*, où sa position ne permettoit pas de lui donner un autre accent, ainsi qu'on le verra dans la regle 2 du §. suivant: nous lui avons donné le son aigu, qui est celui qui approche le plus du moyen.

A l'egard de *débit* et *débiter*, dans le sens de vendre ou distribuer, quoiqu'il ait la même racine que *devoir*, il n'est pas etonnant que *dé* y prenne le son aigu. Ce n'est point la préposition unitive *de*, c'est la particule privative *dé*. « *Débiter*, dit encore M. Gebelin, signifie mot-à-mot, » DÉ-*avoir*, cesser d'avoir, se défaire de ce qu'on a. »

Quant au mot *débet*, il est absolument latin; nous l'avons adopté en françois avec la prononciation qu'il a dans la langue d'où nous l'avons emprunté. C'est un terme de finance, c'est ce qu'un comptable doit après l'arrêté de son compte, *quod debet*.

duire dans le langage, et que les provinciaux, à leur retour de la capitale, portent dans leur patrie.

Nous avons dit que la préposition initiale *dé*, soit privative, soit ampliative, fait toujours entendre l'*é* aigu ; mais quand elle se trouve placée devant un mot qui commence par une voyelle, on a cru devoir ajouter entre deux un *s* euphonique qui s'articule foiblement et comme *z*, afin d'eviter un hiatus qui choqueroit l'oreille autant qu'il fatigueroit celui qui parle. En conséquence on ne dit pas *dé-espoir*, *dé-honnête*, *dé-agréable*, etc. ; on a rendu ces mots moins durs et plus coulans en intercalant un *s* entre la préposition et la voyelle suivante, et l'on a dit *dé-s-honnête*, *dé-s-espoir*, *dé-s-obligeant*, *dé-s-agréable*, etc. Je ne connois que le mot *déarticulation* où l'on n'ait point ajouté l'*s* après la préposition ; mais l'addition de cette lettre n'influe en rien sur la voyelle précédente, et ne sauroit la modifier. Cependant, par un abus contre lequel on ne sauroit trop s'elever, on prononce muet dans quelques sociétés et même au théâtre, l'*e* de cette préposition, comme si elle etoit séparée du reste du mot avec lequel elle ne fait qu'un tout, et comme si ces mots etoient ecrits *de-zespoir*, *de-zhonnête*, *de-zobligeant*, etc.

Si l'*e* de cette préposition doit toujours conserver le son aigu, malgré l'introduction de la lettre euphonique *s* entre elle et la voyelle suivante, on doit à plus forte raison lui conserver ce son aigu

lorsque cet *s* n'est pas purement euphonique, comme dans *dé-sir, dé-sert, dé-signer, dé-sinence*, où cette consonne fait partie du mot auquel la préposition est ajoutée. L'Académie accentue cet *e* dans tous ces mots : elle se conforme en cela à leur etymologie. Cependant on s'obstine au théâtre, dans la déclamation et dans le chant, à prononcer muet l'*e* de *désir*, malgré l'etymologie et le bon usage consacré dans le Dictionnaire de l'Académie : comme si l'on prenoit à tâche de vouloir justifier le reproche que nous font les etrangers, de rendre notre langue sourde, monotone et efféminée, par la multiplication de l'*e* muet.

Préposition ou particule pré.

La préposition inséparable *pré*, exprimant priorité, entre en composition avec beaucoup de mots françois, et se place à leur tête. L'*e* en est toujours aigu, et doit être surmonté de l'accent qui lui est propre. C'est *præ* des Latins, signifiant *devant, avant, en présence.* Exemples : *pré-ambule, pré-alable, pré-éminence, pré-jugé, pré-ciput, pré-venir*, etc. Ces mots sont formés, le premier de *præ* et *ambulans*, qui marche le premier, à la tête ; le second, de *pré* et *aller*, aller devant ; le troisieme, de *pré* et *éminence*, elévation au-dessus ; le quatrieme, de *pré* et *jugé*, jugement d'avance ; le cinquieme, de *præ* et *captum*, pris d'avance sur la masse avant le partage ; le sixieme, de *pré* et *venir*, venir avant, etc. Je ne connois à

cette regle d'autres exceptions que *premier* et ses dérivés, quelques temps du verbe *prendre*, comme *prenez*, *prenant*, etc., et les mots *pretentaine* et *pretintaille*, où l'*e* de la préposition est muet.

On verra plus bas dans la regle 3 du §. 2, qu'une syllabe muette commençant par une consonne, ne peut pas être précédée de l'*e* aigu. Cette regle n'est point en contradiction avec celle-ci, parce qu'elle ne s'applique qu'aux mots simples et non aux composés. Ainsi, quoique dans les exemples que nous venons de citer, l'*e* de la préposition soit fermé au mot *prévenir*, où il se trouve suivi de la syllabe muette *ve*, cet exemple n'est point une dérogation à la regle 3 du paragraphe suivant, puisqu'ici le mot *prévenir* est un mot composé.

REGLE 3e. Les syllabes *ple* et *tre* au commencement d'un mot font toujours entendre le son de l'*é* fermé, à moins que la suivante ne soit muette; en ce cas l'*e* devient moyen. Exemples : *Pléïades*, *plénitude*, *plénipotentiaire*, *pléonasme*, *pléthore*, *trébuchet*, *trépié*, *trépan*, *tréflé*, etc. L'*e* de la premiere syllabe est fermé dans tous ces exemples où il se trouve suivi d'une syllabe sonore ou masculine; mais dans les suivants, où la seconde syllabe est muette, l'*e* de la premiere est moyen : *trèfle*, *trève*, *plèvre*, etc.

REGLE 4e. La syllabe *me* au commencement d'un mot, fait toujours entendre le son de l'*e* fermé, quelle que soit la syllabe suivante, lorsque ce *me* a le sens de mal ou de moitié. Exemples ; *mé-compte*, *mé-connoître*, *mé-dire*, *mé-fait*,

mé-priser, *mé-prise*, *mé-garde*, *mé-fiance*, etc.; c'est-à-dire mauvais compte, mal connoître ou ne pas connoître, dire du mal, mauvaise action, priser mal, chose mal prise ou prise pour une autre, défaut de garde ou inattention, défaut de confiance, etc. Il en est de même de *mé-chant*, dérivé du latin *malecadens*, qui echoit mal à propos.

Dans tous ces exemples le *mé* initial ajoute au mot auquel il est joint, une idée accessoire de mal; dans les suivans il ajoute une idée de moitié. Il nous vient du mot *meth*, qui en gallois signifie *milieu*, d'où les Latins ont fait *medium*; nous disons *médiat*, qui est entre deux; *médi-terranée* au milieu des terres; *médiocre*, entre le trop et le trop peu; *mé-tayer*, cultivateur à moitié fruit; *méridien*, qui regarde la moitié du jour, etc.

Lorsque cette syllabe initiale n'ajoute pas au mot une de ces deux idées de *mal* ou de *moitié*, il n'est guere possible d'assigner des regles pour en déterminer la prononciation; il faut alors consulter le dictionnaire.

Regle 5e. La syllabe initiale *ne* a toujours la voix aiguë, à moins que la suivante ne soit muette; car alors l'*e* est moyen. Exemples: *néant*, *nécessaire*, *négoce*, *négation*, *négligent*, *négrier*, *néphrétique*, *népotisme*, etc. La premiere syllabe de chacun de ces mots etant suivie d'une syllabe masculine, fait entendre le son aigu; mais ce son devient moyen dans *nègre*, *nègrerie*, à cause de la syllabe muette dont il est suivi. Je ne connois

d'exception à cette regle que le mot *neveu*, où la premiere syllabe est muette, et quelques noms propres, tels que *Nevers*, *Nemours*, etc.

Il existe dans notre langue, comme dans la latine, un mot qui ne signifie rien isolé, et qui ainsi que le *dé* privatif ou ampliatif, s'unit à un autre mot pour y ajouter une idée accessoire : ce mot est la réduplicative *re*. Cette syllabe est de sa nature muette en notre langue ; mais le penchant naturel que nous avons à diminuer le nombre de nos *e* muets, nous a engagés à lui donner souvent le son aigu ; en sorte qu'il est très-difficile d'etablir des regles sûres pour connoître dans quelles circonstances cette syllabe doit prendre le son aigu ou le muet. Ce que nous avons vu de plus généralement suivi sur cette réduplicative, se réduit à la regle suivante.

REGLE 6e. La réduplicative est muette lorsqu'elle est placée à la tête d'un mot commençant par une consonne ou un *h* aspiré, si ce mot etant détaché de la réduplicative est usité au simple, et employé dans le même sens qu'au composé ; mais devant une voyelle ou un *h* non aspiré, elle est aiguë.

Développement.

On dit au simple, *prendre*, *demander*, *tenir*, *faire*, *dresser*, *couper*, etc. ; pour exprimer la réitération ou la réduplication de l'action exprimée par chacun de ces verbes, on le fait préceder de la syllabe *re*, qui est naturellement muette : *re-prendre*,

re-demander, *re-tenir*, *re-faire*, *re-dresser*, *re-couper*; mais on a fermé l'*e* de cette réduplication dans *répéter*, *réformer*, *rémission*, etc., parce que *répéter* ne signifie pas *péter* une seconde fois. *Réformer* veut dire abroger la forme pour en substituer une autre, et non pas *former* une seconde fois; *rémission* ne signifie pas une seconde mission.

Cette regle a souffert et souffre chaque jour quelques atteintes. Quoiqu'on dise au simple, *percussion*, *constitution*, on dit au composé *répercussion*, *réconstitution*, avec l'*e* fermé à la réduplication, et malgré l'analogie qui se trouve, quant à la signification, entre ces deux mots *retenir* et *rétention*; la réduplicative est muette dans le verbe et fermée dans le nom; c'est sans doute un abus que tout le monde sent. Il seroit très-important de l'arrêter avant qu'il eût fait de plus grands progrès; sans quoi on verra bientôt une regle qui devoit être générale, etouffée sous une multitude d'exceptions, dont le nombre s'accroît chaque jour.

REGLE 7e. Les prépositions *entre* et *contre* jointes à d'autres mots, et mises à leur tête pour faire des composés, conservent toujours le son de l'*e* muet, quelle que soit la syllabe qui suit, sonore ou muette. Exemples: *contre-barrer*, *contre-basse*, *contre-carrer*, *contre-dire*, *contre-peser*, *contre-venir*, etc. Dans les deux derniers exemples, la syllabe qui vient après, quoique muette, ne change pas le son de l'*e* qui la précede. Il en est de même de *entre*, *entre-prise*, *entre-mettre*, *entre-tenir*, etc. Les Latins avoient une préposition inséparable,

qui entroit dans la composition de plusieurs mots, et qui signifie la privation, l'absence. Cette préposition est *se*, qui donne au mot auquel elle est associée une signification opposée à celle qu'il présente seul. De *parare*, appareiller, ils firent, *separare*, séparer, dépareiller, etc. : nous avons admis en françois cette préposition ; elle y produit le même effet. Elle fournit la matiere de la regle suivante.

REGLE 8e. La préposition inséparable *sé*, signifiant *séparation* ou *absence*, fait entendre le son aigu de l'*é*.

Selon cette regle, l'*e* est aigu dans la premiere syllabe des mots suivans : *séparer*, *ségrais*, *ségrairie*, *ségrégation*, *sécurité*, *séduire*, *séquestre*, *sédition*, *sévere*, *sévir*, *sévices*, *sédiment*, *sépulture*, *sérieux*, et leurs dérivés ou composés.

Séparer, comme nous l'avons dit, vient de *se* privatif et de *parare*, en sorte que *séparer* signifie le contraire d'*assembler*, *appareiller*, *unir*.

Ségrais, *ségrairie*, *ségrégation*, sont formés de *se* et de *grex*, troupe ; les ségrais sont des bois séparés des grands bois, et qu'on exploite à part. C'est l'opposé d'aggrégation, association dans un corps, et de congrégation ; *sécurité* est formé de *se*, sans, et *cura*, soin, souci.

Séduire, de *se* et de *ducere*, conduire ; c'est conduire hors, induire en erreur.

Séquestre, de *sec*, racine de *secare*, séparer, couper, mettre à part.

: *Sédition* ; de *se*, à part, et d'*it*, il va, se séparer, sédition, émeute.

Sévere, de *se* et de *verus*, dans le sens de clair, tranquille ; l'homme sévere est chagrin, rude. Il s'est troublé comme l'eau, dit M. Gebelin, il n'est pas dans le vrai, dans le limpide. Il faut dire la même chose de *sévir*, *sévices*, *sévérité*, qui ont la même racine et la même etymologie.

Sédiment, formé de *se*, à quoi on a ajouté un *d* euphonique, pour eviter l'hiatus, et de *ire*, aller. C'est ce qui se sépare d'une liqueur et va dans le fond du vase. *Sédiment*, en latin *sedimentum*, est opposé à *condimentum*, assaisonnement, union de plusieurs choses pour n'en faire qu'une.

Sépulcre, *sépulture* ; formé de *se* et de *pal*, elevé; les Hébreux en firent *spal*, abattu, couché par terre; et nous, *sépulcre*, *sépulture*, *ensevelir*. Ce dernier mot ayant la même racine que les deux autres, devroit faire entendre dans la syllabe *se*, l'*e* non pas aigu, mais moyen. L'Académie n'y met aucun accent, parce que cet *e* ne doit pas être aigu par les raisons que nous déduirons dans la premiere regle du paragraphe suivant. De-là on a cru qu'il devoit être muet. Voyez au surplus le développement de la premiere regle du paragraphe suivant.

Sérieux. Calepin analyse ainsi le mot latin, *seriò*, *sérieusement* : *seriò adverbium* ; *sine ioco*, sans *ieu* ou *sans jeu*, *sans plaisanterie*.

Aujourd'hui on ecriroit avec un *j* consonne, *sine joco*, sans jeu ; et au mot *iocus*, que nous ecrivons

à présent *jocus*, il donne l'explication suivante : *quod serium non est*, ce qui n'est pas sérieux.

Par cette explication, il paroît que *se* est là le *se* négatif des Latins, et que la lettre *r* n'a eté ajoutée que par euphonie, pour sauver l'hiatus. *Sérieux* est donc le contraire de plaisant, de *iocosus* ou *jocosus;* c'est mot à mot en françois, *sans ieux*, *sans jeux*, qui ne plaisante pas.

Après avoir etabli la règle, il convient de faire connoître les exceptions qu'un usage, abusif sans doute, y a introduites pour trois mots seulement et leurs dérivés.

L'Académie ecrit sans accent sur l'*e* de la premiere syllabe : *secrétion*, *secrétoire*; ces mots sont formés du privatif *se* et de *grex*. « Secrétion, dit M. Gebelin, l'action de séparer », c'est l'action de séparer les fluides. *Secrétoire* est ce qui sert à séparer les fluides.

Secret et *secrétaire* et les composés et dérivés, sont formés de *se* privatif, et de *cretus*, participe de *cernere*, voir, ce qui ne tombe pas sous les yeux, qui ne se laisse pas appercevoir. Ces mots devroient avoir conservé l'accent aigu sur le premier *e*; cependant l'Académie ne l'y met pas, et tout le monde y prononce l'*e* muet.

Sevrer, ce mot signifie *séparer*, ainsi que l'annonce M. de Gebelin. L'Académie dit qu'il signifie « tirer un enfant de nourrice : ce mot n'est en » usage au propre, qu'en parlant des enfans auxquels on *ôte* leur nourrice, afin qu'ils ne tettent » plus. » C'est bien annoncer la séparation exprimée

primée par ce mot, au moyen de la préposition *sé*. Cependant tout le monde prononce l'*e* muet, tout le monde l'ecrit sans accent ; il est imprimé ainsi dans tous les livres, même dans le Dictionnaire de l'Académie. Pourquoi cette exception à la regle? Il y a apparence que l'usage, mais un usage aveugle, l'a voulu ainsi : l'usage est le tyran des langues, et les tyrans se font respecter.

§. 2. *Qualité ou accent prosodique de la voix* e *dans le corps d'un mot.*

REGLE 1re. Jamais dans un mot simple, il ne se trouve deux syllabes muettes de suite.

Développement.

Cette regle est une des plus générales que nous ayons sur la prononciation. Elle est si bien sentie, que lorsque dans un verbe la pénultieme se trouve muette à l'un de ses modes ou de ses temps, elle se change en moyenne dans les modes et les temps où la suivante devient muette, comme on va le faire voir par des exemples : *appeler*, *semer*, *mener*, *acheter*, *achever*, *cacheter*, sont des verbes à l'infinitif dont la pénultieme syllabe est muette, et la derniere sonore ou masculine. Si dans un autre mode cette syllabe sonore devient muette, l'*e* muet de la précédente se change en *e* moyen ; et cela s'opere sans qu'il en coûte aucun effort, et même sans qu'on s'en apperçoive. Ainsi l'on prononce moyen l'*e* de la pénultieme syllabe d'*appèlle*, *sème*, *mène*, *achète*, *achève*, *cachète*.

On se rappellera que j'ai dit plus haut que j'emploierois l'accent grave sur l'*e* moyen dans les exemples que j'aurois à citer, et que ce seroit sans tirer à conséquence, et uniquement pour me conformer à l'usage adopté par l'Académie, tout vicieux qu'il est, et afin de me faire entendre. Je ferai voir bientôt l'inutilité et même le vice de ce signe sur l'*e* moyen.

Le changement dont je viens de parler s'opere non-seulement dans tous les temps et tous les modes des verbes, mais encore dans les autres mots, soit noms, soit adjectifs, tels que *papetier*, *papèterie*; *jolie*, *joliètte*; *achever*, *achèvement*; *chaussetier*, *chaussète*; *élevure*, *élève*; *moucheture*, *mouchète*; *pelletier*, *pellètterie*, etc. On redouble même souvent la consonne; pour annoncer que l'*e* qui précede est moyen et non muet, comme dans *joliette*, *mouchette*, *coutellerie*.

Mais il faut bien se rappeler que cette regle ne s'applique point aux mots composés des prépositions *re*, *contre*, *entre*, *de*, dans lesquels ces prépositions conservent toujours l'*e* muet, comme dans *retenir*, *contrevenir*, *entretenir*, *derechef*, etc., ainsi qu'on a pu le voir dans le développement des regles du §. 1er.

Nous avons deux mots qui paroissent faire exception à cette regle, *chevelure* et *ensevelir*, et leurs composés ou dérivés. On sent combien deux syllabes muettes de suite sont sourdes et peu agréables. C'est pour sauver un pareil désagrément qu'on a fait moyen le premier des deux *e* dans tous les

mots où il etoit primitivement muet, afin d'y faire le repos qu'on ne peut jamais faire sur une syllabe muette ; et de là s'est formée la regle qui veut que deux syllabes féminines ne puissent pas se trouver de suite dans le même mot. On devroit donc, en suivant la regle générale, prononcer le premier *e* de *chevelure*, comme on le prononce dans *achève*, *je lève*, *brève*, etc., c'est-à-dire moyen ; et le second d'*ensevelir* doit pareillement être prononcé moyen. Cela paroît d'autant plus naturel, que dans le primitif *sépulcre*, ainsi que dans *sépulcral* et *sépulture*, l'*e* y est fermé. Pourquoi dans *ensevelir*, formé de la même racine, feroit-on cet *e* muet? *Ensevelir* vient du latin *sepelire*, formé, selon Gebelin, de *pal*, *pel*, elevé : mot à mot, mettre non en haut, mais en bas ; coucher dans la terre, en un mot, *ensevelir*. Voyez la regle 8. §. 1er ci-dessus, sur le *se* négatif. Ce procédé est contraire à la regle générale et au génie de la langue. J'ai même entendu plusieurs personnes, gens de lettres, qui ont la réputation de parler correctement, prononcer cet *e* moyen dans les mots dont il s'agit, sans que personne en ait été choqué, ni même s'en soit apperçu. Pourquoi contrevenir à une regle aussi générale? pourquoi ces deux seules exceptions sans aucune nécessité ? Cela seroit excusable s'il en résultoit quelque avantage pour la langue ; si elle acquéroit par-là plus de douceur, plus d'agrément ; mais, loin de là, cette exception la rend plus monotone, plus sourde, plus molle et plus efféminée.

On opposera sans doute l'usage du théâtre, où l'on entend souvent prononcer deux *e* muets de suite dans le même mot : *achevera*, *cachetera*, *achetera*, etc. Mais on ne fait pas attention qu'alors l'acteur qui joue le rôle d'un prétendu petit-maître, est obligé de rendre fidellement la mollesse et l'afféterie du langage de celui qu'il représente. Il parle autrement lorsqu'il joue le rôle d'un homme sensé. Un acteur est soumis aux regles du langage : il doit même être plus soigneux qu'un autre à les observer, parce que les fautes d'un homme qui parle en public, tirent plus à conséquence que celles d'une personne privée.

Nous pouvons donc regarder comme une regle générale celle qui veut que jamais deux syllabes muettes ne se trouvent de suite dans un mot simple. Cette regle, on ne sauroit trop le répéter, n'est ni l'effet du hasard, ni le résultat de la réflexion ou d'une convention; elle est dans le génie de notre langue. Elle nous est dictée par la nature, qui veut qu'on ne rende des sons que pour être entendu. Le but de la parole est de manifester sa pensée; et l'on n'y parviendra pas si l'on emploie des mots composés d'une suite de syllabes muettes, qui ne font entendre que des sons sourds et qui echappent à l'oreille la plus attentive. Nous n'atteignons ce but que parce que l'oreille nous indique la route qu'il faut tenir pour y arriver. Elle ne sauroit souffrir deux syllabes muettes de suite dans le même mot; et nous sommes portés comme par instinct, à disposer les syllabes muettes de maniere qu'elles

soient toujours accompagnées de syllabes sonores, sur lesquelles on puisse faire le repos que ne permet pas la muette.

Regle 2e. La voyelle *e* ne peut être muette ou aiguë si elle ne termine la syllabe, excepté dans certaines finales où les consonnes qui terminent le mot, sont nulles pour la prononciation.

Développement.

Lorsque c'est une voyelle qui termine la syllabe, ce ne peut être qu'un *i* comme dans *peiner*, *seigneur*, *neiger*, etc. On prononce ces mots avec le son de l'*e* moyen, comme s'ils etoient écrits *pè-ner*, *sè-gneur*, *nè-ger*.

Quand c'est une consonne qui termine la syllabe, elle peut être ou fortement articulée, comme dans *es-prit*, *per-mis*, *fleg-matique*, *appel-lation*, *bel-ligérant*, ou nulle quant à l'articulation; ce qui arrive souvent lorsque la consonne est redoublée, comme dans *ef-ficace*, *es-sence*, *bef-froi*, *sel-let-te*, *sel-lier*, etc. Dans tous ces mots on fait entendre l'*e* moyen, et l'on prononce *è-ficace*, *è-sence*, *sè-lè-te*, *sè-lier*.

Il se trouve cependant des occasions où le redoublement de la consonne ne rend pas moyen l'*e* qui précede, et ne l'empêche pas d'être muet. C'est lorsque la consonne *s* est redoublée, comme dans les mots suivans: *dessus*, *dessous*, *ressentir*, *ressouvenir*, etc., et les autres mots formés ou dérivés de ceux-là; mais ces exemples ne font pas une

dérogation à la regle. La lettre *s* n'est redoublée dans ces mots que de crainte qu'on ne soit tenté de lui donner l'articulation foible du *z*, qu'elle prend lorsqu'elle se trouve entre deux voyelles; car on sait que l'*s* qui de sa nature est une lettre sifflante forte, prend le sifflement du *z* lorsqu'elle se trouve entre deux voyelles, comme dans *besain*, *présent*, *raison*, etc. Il faut donc considérer les mots où le redoublement d'un *s* n'influe en rien sur l'*e* qui précede, comme deux mots unis pour n'en faire qu'un, et les lire comme s'ils étoient ecrits, *de-sus*; *de-sous*, *re-sentir*, *re-souvenir*. Si cette orthographe avoit été adoptée, les etrangers ne seroient pas embarrassés, comme ils le sont fort souvent, sur la maniere de prononcer ces mots.

Mais voici une exception à la regle. L'*e* est souvent ouvert grave, lorsqu'après lui la consonne *r* est redoublée, et que les deux ne forment qu'un son indivisible, comme dans *guerre*, *tonnerre*, *verrier*, etc.; mais il est ouvert moyen si les deux *r* se font entendre séparément, comme dans *erreur*, *terreur*, *errant*, *erroné*, *errata*: on prononce ces mots comme s'ils etoient ecrits *er-reur*, *ter-reur*, *er-rant*, *er-roné*, *er-rata* (1). On ne

(1) Le système de M. Harduin, cité par M. Beauzée, et par lui adopté sur la maniere d'epeler, semble d'abord contraire aux regles que je propose pour fixer l'accent prosodique de la voyelle *e*, soit qu'elle termine ou non la syllabe, soit qu'elle se trouve suivie d'une syllabe muette ou sonore. Selon leur système, « toute consonne est suivie ou sensée suivie d'une voyelle qu'elle

parle pas ici des syllabes finales : cet objet sera examiné à part.

» modifié, sans aucun rapport à la voyelle précédente.
» Ainsi le mot *or*, qui semble ne comprendre qu'une
» seule voix, en renferme réellement deux; parce que le
» son *o* une fois echappé, ne peut plus être modifié par
» l'articulation *r*, et qu'il faut supposer ensuite la moins
» sensible des voix *le schéva*, comme s'il y avoit *o-re*. »
Beauzée, Gram. générale, liv. 1er, chap. 4, p. 93.

En conséquence il veut qu'on epelle *arme* et non *ar-me*.

M. Harduin veut que la voyelle *a* et la consonne *r* n'aient l'une sur l'autre aucune influence directe, tandis que le voisinage de deux consonnes altere quelquefois l'articulation ordinaire de la premiere et de la seconde. « Dans le
» mot *obtus*, ajoute-t-il, quoiqu'on y prononce foible-
» ment un *e* féminin après *b*, il arrive que le *b* contraint
» par la proximité du *t* se change indispensablement
» en *p*, et on prononce effectivement *optus*. Ainsi l'anti-
» pathie même qu'il y a entre *b*, *t* (parce que l'une est
» foible et l'autre est forte) sert à faire voir que dans *obtus*
» elles sont plus unies l'une à l'autre que la premiere ne
» l'est avec l'*o* qui précede. » *Ibid.* p. 99.

Peut-être est-ce ainsi qu'on prononce ce mot dans l'Artois; mais un usage vicieux introduit dans cette province ne doit pas faire loi pour le reste de la France.

M. Beauzée ajoute une autre raison pour soutenir que la consonne qui suit une voyelle, ne fait pas corps avec la syllabe où cette voyelle est employée. « C'est, dit-il, qu'il
» n'est plus temps de modifier l'explosion de la voix
» quand elle est déjà echappée. »

Sans entendre attaquer le système d'epellation adopté par ces deux auteurs, j'oserai combattre les raisons qu'ils emploient pour prouver que la consonne n'a aucune influence sur la voyelle qui la précede.

Je dirai d'abord au secrétaire de la société littéraire d'Arras, qu'il est difficile de comprendre comment l'antipathie

REGLE 3e. Jamais dans les mots non composés, une syllabe ayant le son de l'*e* aigu, ne peut se

---

qui subsiste entre deux choses, et qui doit naturellement les eloigner l'une de l'autre, peut servir à faire voir qu'elles sont plus unies que celles entre lesquelles il n'y a aucune antipathie ; comment le *b* et le *t* antipathiques, selon lui, sont plus unis que l'*o* et le *b*, entre lesquels il n'y a aucune antipathie ; comment le *t* antipathique avec *b* peut le modifier ; et enfin comment *b*, qui n'est point antipathique avec *o*, ne le modifieroit pas.

Je lui dirai 2°. que si une consonne peut influer sur une autre consonne qui la précede et qui en est modifiée, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elle ait la même influence sur la voyelle qui la précede.

Je répondrai ensuite à l'un et à l'autre, que je n'entends pas qu'une consonne puisse modifier l'explosion de la voix déjà echappée, mais je crois qu'elle peut modifier cette voix au moment qu'elle echappe.

Cette modification peut avoir lieu, tant dans la quantité prosodique de la voyelle, que dans l'accent prosodique ou la qualité de son.

D'abord, quant à la quantité prosodique, l'académicien d'Arras convient qu'un musicien peut faire une tenue de plusieurs mesures sur l'*a* de *charme*. Il doit convenir aussi qu'on n'en peut faire aucune sur la même voyelle dans *charmé*. Pourquoi cette différence ? c'est que dans ce dernier mot la premiere syllabe est breve, et que dans le premier elle est longue ; et qu'on ne peut fredonner ou se reposer que sur une syllabe longue, et nullement sur une breve.

Mais pourquoi cette syllabe, qui est physiquement la même dans les deux mots, est-elle longue dans le premier et breve dans le second ? c'est que toute syllabe muette se

trouver devant une syllabe muette commençant par une consonne.

---

refuse à toute espece de repos à cause de sa briéveté, et qu'il faut nécessairement que le repos se fasse sur une sonore dont elle doit être précédée ou suivie ; ainsi la tenue se fera sur l'*a* de *charme* et sur l'*e* final de *charmé*. Voilà donc une voix modifiée, quant à la quantité prosodique, par une syllabe muette qui la suit.

Une voyelle peut avec autant de raison, être modifiée quant à l'accent prosodique ou à la qualité de la voix, par une consonne ou même par une voyelle subséquente.

L'abbé d'Olivet le prouve par une observation très-juste, et qui est à la portée de tout le monde. « A l'egard de l'*e* » muet, dit-il, il suffit d'en savoir deux choses : la pre- » miere, qu'il ne commence jamais un mot ; la seconde, » qu'il ne se trouve jamais en plusieurs syllabes consécu- » tives..... Ainsi les verbes dont la pénultieme est muette à » l'infinitif, comme *appeler, peser, mener, devoir, con-* » *cevoir,* prennent dans les temps qui finissent par l'*e* » muet, un *e* masculin ou la diphtongue *oi*. J'*appèlle, il* » *pèse, il mène, ils doivent, ils conçoivent*; *prenez; ils* » *prennent; venez, ils viennent*. On dit *chapelain, chapelle;* » *chandelier, chandelle; celui, celle*. Par la même raison, » quoiqu'on dise *j'aime, je chante,* nous disons, *aimé-je,* » *chanté-je?* Tel est le génie de notre langue ; et l'on doit » ce me semble conclure de son uniformité sur ce point, » qu'elle ne se gouverne nullement selon les lois d'un usage » arbitraire et aveugle, mais qu'elle a de temps immémo- » rial consulté les principes de l'harmonie, qui deman- » dent, ou que la pénultieme soit fortifiée, si la derniere » est muette, ou que la premiere soit foible, si la der- » niere est le siege où se trouve le soutien de la voix. »

Si l'*e* qui est muet dans la premiere syllabe de *peser, mener,* etc., devient sonore, c'est-à-dire, moyen dans il *pèse* et *mène*, c'est, comme dit notre auteur, parce que

Développement.

Cette regle est aussi générale que celle qui proscrit deux syllabes muettes de suite. Aussi voit-on que dans les mots qui ont entre eux quelque analogie, lorsqu'il se trouve deux syllabes terminées par l'*e* aigu dans l'un, le premier *e* devient moyen dans l'autre, si le second *e* est muet. Ainsi dans *séché*, *interprété*, *complété*, *réglé*, la pénultieme syllabe à l'*e* aigu ; mais cet *e* devient moyen dans *sèche*, *interprète*, *complète*, *règle*, parce que le dernier *e* est muet. On fait aigu le premier *é* de *compétence*, mais il est moyen dans *compète*, et ainsi des autres mots analogues.

Cette regle générale pour les mots simples, ne s'applique point à ceux qui sont composés avec les

---

la syllabe suivante est féminine. Cet *e* moyen est donc modifié par la syllabe suivante. Mais quoique la syllabe muette soit placée après, la modification ne s'opere pas après l'explosion de la voix echappée ; elle avertit seulement que la voyelle précédente doit être modifiée lors de l'explosion de la voix. Si l'on ecrit *donnez*, le *z* final modifie l'*e* qui le précede, et le rend aigu, de muet qu'il auroit eté, si l'on avoit ecrit *donne* sans *z* final.

Il en est de même de toute autre consonne après l'*e*. Si j'ecris *mie*, l'*e* final se prononce muet. Si j'ajoute une consonne à la suite et que j'ecrive *miel*, l'*e* est modifié par la consonne *l* et se prononce moyen. Il n'est donc pas vrai, comme le croit M. de Beauzée, qu'une voyelle ne puisse pas être modifiée par une consonne ou une syllabe subséquente.

prépositions *dé*, *pré*, *mé*, dont l'*e* reste toujours fermé, quoique suivi d'une syllabe muette, comme nous l'avons dit dans le développement des regles 2 et 3. §. 1er de cet article. Ainsi on fait entendre l'*e* fermé dans la premiere syllabe de *détenir*, *prévenir*, *méprenez*, etc.

REGLE 4e. L'*e* qui termine la syllabe est toujours aigu devant une voyelle sonore ou muette. Exemples : *Théorie*, *séance*, *béatitude*, *géométrie*, *athée*, *créée*, *corvée*, *fée*, etc.

Cette regle ne souffre aucune exception, et n'a pas besoin d'une plus ample explication.

Une conséquence qu'on peut tirer de toutes ces regles, c'est que toute syllabe dans le corps d'un mot terminé par une consonne après *e*, doit avoir le son moyen, à l'exception des nasales, et de celles qui, de leur nature, sont ouvertes graves. Il sera parlé de ces dernieres dans l'article 2.

§. 3. *Accent ou qualité de la voix dans les syllabes finales.*

Les syllabes finales sont, à quelques différences près, soumises quant à l'accent prosodique, aux mêmes regles que celles qui se trouvent dans le corps du mot. On aura soin de faire remarquer ces différences dans le développement des regles qu'on va bientôt exposer.

Pour mettre de l'ordre dans ce paragraphe, on va considérer les syllabes finales sous les trois points de vue sous lesquels elles peuvent se présenter :

sous le premier, l'*e* termine absolument la syllabe; sous le second, il est suivi d'une consonne qui se fait entendre ; et sous le troisieme, la consonne finale est muette quant à l'articulation.

1°. *Sur l'*e *terminant la syllabe et le mot.*

REGLE UNIQUE. L'*e* dans cette position, ne peut être que muet ou aigu, et jamais il n'est ni grave ni moyen.

Développement.

Le son grave de l'*e* suppose toujours un *s* muet après lui. Ce *s* a eté retranché dans le corps du mot, et il a eté remplacé par l'accent circonflexe (^). Cet accent, en notre langue, dénote la longueur et la gravité de la voyelle sur laquelle il se trouve, lorsqu'elle est susceptible de l'accent prosodique. On ecrivoit autrefois *arrester*, *prester*, *evesque*, etc. Le *s* ne s'articulant point, a paru inutile à conserver. Mais comme il etoit une marque de gravité, et par conséquent de la longueur de la voyelle qui le précédoit, on lui a substitué l'accent circonflexe, et l'on a ecrit sans *s*, *arrêter*, *prêter*, *evêque*, etc.

Avant cette réforme on ne savoit si le *s* etoit un simple signe de gravité et de longueur, ou s'il devoit s'articuler comme dans *presque*, *fresque*, *prestolet* : on n'est plus à présent dans cette incertitude. Et comme à la fin d'un mot on ne peut pas supposer une lettre retranchée, l'*e* qui le termine ne peut jamais être grave.

On a vu (1) que le son de l'*e* est moyen lorsqu'une consonne termine la syllabe, ou qu'une syllabe muette vient après (2). Mais n'y ayant ici ni consonne, ni syllabe muette après l'*e*, il ne sauroit avoir le son moyen : il est par conséquent ou muet ou aigu. Il est muet dans *conduite*, *bonne*, *mine* ; aigu dans *amitié*, *pitié*, *bonté*, et il est toujours marqué de l'accent aigu.

Mais quelle regle nous indiquera les cas où cette voyelle, à la fin d'un mot, doit être aiguë ou muette ? Il n'est pas possible d'en assigner aucune. Ce n'est que par l'usage qu'on peut l'apprendre, et cet usage ne trompe pas.

2°. *Sur l'*e *de la derniere syllabe terminée par une consonne qui s'articule.*

REGLE UNIQUE. L'*e* de la syllabe finale est moyen, si cette syllabe est terminée par une consonne qui se prononce, autre néanmoins que la consonne *c*, qui, en ce cas, rend l'*e* ouvert grave.

Ce qui a eté dit sur la regle 2e du §. 2, s'applique egalement aux syllabes finales terminées par une consonne articulée. L'*e* de la derniere syllabe est moyen dans *formel*, *relief*, *rebec*, *cep*, *Jérusalem*, *hymen* ; mais il est grave dans *mer*, *amer*, *lucifer*, *univers*, etc.

Développement.

La raison de cette regle est la même que celle

(1) §. II, regle III, au *Développement.*
(2) *Ibid.*, regle Ire.

des regles 1ere et 3e. §. précédent. Ces trois regles s'expliquent l'une par l'autre. Selon la premiere, deux syllabes muettes ne peuvent pas se trouver de suite dans le même mot; et selon la troisieme, un *e* aigu ne peut pas, dans le même mot, être suivi d'une syllabe muette commençant par une consonne. Dans celle-ci, quoiqu'il ne se trouve pas un *e* muet ecrit après la consonne finale, il est cependant vrai qu'il s'y fait entendre, parce qu'aucune consonne ne peut s'articuler sans faire entendre une voyelle à sa suite. On prononce les mots *formel*, *relief*, *cep*, *Jérusalem*, *hymen*, comme s'ils etoient ecrits *formele*, *reliefe*, *cepe*, *Jérusaleme*, *hymene*. La prononciation supplée alors, à la suite de la consonne, la plus foible des voix (le schéva) sur laquelle on appuie plus légerement qu'on ne fait sur l'*e* muet ecrit (1).

(1) « Il faut observer, dit M. Duclos, que toutes les » fois que deux consonnes de suite se font sentir dans un » mot, il y a autant de syllabes réelles qu'il y a de con- » sonnes qui se font entendre, quoiqu'il n'y ait point de » voyelle ecrite à la suite de chaque consonne : la pronon- » ciation suppléant alors un *e* muet, la syllabe devient » réelle pour l'oreille, au lieu que les syllabes d'usage ne » se comptent que par le nombre des voyelles qui se font » entendre et qui s'ecrivent. Voilà ce qui distingue la syl- » labe physique ou réelle, de la syllabe d'usage. Par exem- » ple, le mot *armateur* seroit, en vers, de trois syllabes » d'usage, quoiqu'il soit de cinq syllabes réelles, parce » qu'il faut suppléer un *e* muet après chaque *r*; on en- » tend nécessairement *aremateure*. *Bal* est monosyllabe » d'usage et dissyllabe physique. » *Remarques sur la Grammaire générale de Port-Royal*, part. Ire, chap. III.

Mais lorsque la consonne finale du mot ne se fait pas entendre à la prononciation, l'*e* qui la précede n'est pas toujours moyen : il est quelquefois aigu, quelquefois muet, quelquefois grave. Il est aigu dans *pied* et *clef*, où les consonnes finales sont muettes pour l'articulation, et où elles ne se sont maintenues que pour conserver la trace de l'etymologie. Quelques ecrivains même les supprimeut, et ecrivent *pié* et *clé*, conformément à la prononciation. Il se trouve peut-être encore quelques mots dans le même cas, mais ils ne doivent pas être en assez grand nombre pour exiger une regle particuliere.

3°. *Sur l'e de la derniere syllabe terminée par une consonne muette pour la prononciation.*

Regle 1re. Tout mot terminé en *ez* fait entendre le son de l'*é* aigu. Cette regle est générale. C'est ainsi qu'on prononce cette syllabe finale dans les mots françois ; et le *z* ne s'y fait pas entendre. *Nez*, *assez*, *rez-de-chaussée*, *biez*, vous *aimez*, vous *devriez*, vous *disiez* : tous ces mots se prononcent comme s'ils etoient ecrits sans *z* final. *Le né*, *assé*, vous *disié*, *ré-de-chaussée*, *bié*, vous *aimé*, vous *devrié*. Mais si le mot qui vient après recommence par une voyelle ou un *h* non aspiré, le *z* se fait entendre, mais de maniere qu'il paroît appartenir au mot suivant, comme *assé-zinstruit*, vous *devié-zhériter*, vous *aimé-zà lire*.

Il n'y a d'exception à cette regle que le mot *Forez*, ancienne province de France, dont l'*e* est ouvert grave et le *z* muet. Quelques auteurs ecrivent *forest* ou forêt; et en cela ils se conforment plus à la prononciation et à la regle générale. Il seroit peut-être mieux d'ecrire *forès;* cette orthographe seroit plus conforme à l'etymologie. Cette province tire son origine de la ville de Feurs, qui en etoit anciennement la capitale; et celle-ci tire le sien de *forum Segusianorum*, nom qu'elle portoit anciennement. Nous avons encore quelques noms propres terminés en *ez*, dont le *z* se fait entendre, et dont l'*e* se prononce grave; mais ils nous viennent des langues etrangeres, et principalement de l'espagnole, tels que *Riez*, *Usez, Alvarez, Suarez,* etc., et ils ne sauroient faire une exception à la regle, puisqu'ils ne sont pas de notre langue.

REGLE 2e. Les additions de *s* et de *nt* faites aux mots, comme caractéristiques du pluriel et des secondes et troisiemes personnes, n'apportent aucun changement au son qu'auroit l'*e* final au singulier, et ces additions sont nulles quant à la prononciation.

Développement.

1°. Les noms, les adjectifs, les participes et les troisiemes personnes des verbes qui sont terminés au singulier par un *e* muet, le conservent tel au pluriel, malgré l'addition des lettres caractéristiques de ce nombre, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Singulier.

SINGULIER.	PLURIEL.
Homme,	Hommes.
Habile,	Habiles.
Grande,	Grandes.
Facile,	Faciles.
Aimée,	Aimées.
Il aime,	Ils aiment.

Il faut excepter de cette regle *le* article et pronom, et l'adjectif *ce*, qu'on ecrit au pluriel, *les*, *des*, *ces*, et dont l'*e* devient alors ouvert, comme il l'est dans *mes*, *tes*, *ses*, pluriel de *mon*, *ton*, *son*, et se prononce à peu près comme *accès*, *succès*, *procès :* généralement, aucun monosyllabe en *es* ne fait entendre le son de l'*e* muet.

2°. Toutes les secondes personnes des verbes terminées en *es* au singulier font entendre le son de l'*e* muet : l'*s* n'est là qu'un signe caractéristique de la seconde personne. On dit à la premiere personne, je *chante*, que je *fasse*, que je *voie*, que je *dise*. On ajoute un *s* à la seconde personne, et l'*e* reste muet comme à la premiere. Tu *chantes*, tu *fasses*, que tu *voies*, que tu *dises*. Il se trouve encore quelques secondes personnes plurielles terminées en *es*, qui se prononcent muettes, comme vous *faites*, vous *fîtes*, vous *dites*, vous *vîtes*, etc.

3°. Dans quelques temps des verbes, il se trouve des troisiemes personnes singulieres qui ne sont pas terminées par le son de l'*e* muet, et qui cependant le prennent au pluriel. Alors, pour marquer le pluriel, on change la terminaison du sin-

du Dictionnaire grammatical veut qu'on prononce *altier* sans faire entendre le *r*, et qu'on fasse entendre cette consonne dans *léger ;* par conséquent que l'*e* soit aigu dans le premier, et grave dans le second.

L'Académie, dans son Dictionnaire, dit que le *r* final se prononce dans *léger*. Il paroît que tel etoit anciennement l'usage ; mais aujourd'hui il semble que cet usage a bien changé : on prononce *léger* comme s'il etoit ecrit *légé*. On ne voit pas qu'aucun de nos bons poëtes modernes fasse rimer ce mot avec d'autres que ceux dont le *r* final est muet. M. Marmontel a dit :

« Comme un eclair, la flatteuse espérance
» Brille à nos yeux et semble *voltiger :*
» Pour la saisir mon cœur s'elance,
» Elle s'enfuit comme un songe *léger.* »

Je ne sais si aujourd'hui on oseroit, sans crainte d'être taxé de pédantisme, faire entendre le *r* et l'*e* grave dans un *léger* badinage, *léger* d'argent, *léger* de la main, un chevau-*léger*.

A l'egard d'*altier*, l'Académie veut qu'on fasse entendre le *r* final. Boileau le fait rimer avec *fier* dont l'*e* est grave et dont le *r* se prononce :

« La colere est superbe et veut des mots *altiers ;*
» L'abattement s'exprime en des termes moins *fiers.* »

Cependant Voltaire et Boileau font rimer *altier* avec *chevalier*, *sacrifier* et *entier*. Ces variations font conjecturer que c'est aux poëtes que nous devons l'incertitude où nous sommes sur la véritable prononciation de ces deux mots. Le besoin

de la rime leur a fait donner le son grave ou l'aigu, selon la circonstance. Mais il semble que l'*e* grave dans *altier* rend plus sensible la gravité, la fierté, la *superbe*, renfermées dans la signification du mot, et que l'*e* aigu est plus propre à la légereté ; ainsi je pense qu'en prose, et sur-tout dans le discours soutenu, il est mieux de faire sentir le *r* dans *altier*, et de donner le son aigu à la finale de *léger*.

Plusieurs personnes prononcent le mot *cuiller* sans faire entendre le *r*, et le font masculin ; d'autres, au contraire, croient que ce mot etant féminin, doit prendre un *e* muet ou féminin à la fin, et disent *une cuillere*. Il y a erreur de part et d'autre. Le mot est féminin, et se termine par un *r* qui s'articule. C'est ce qu'atteste l'Académie dans son Dictionnaire : « *Cuiller*, s. f. (on prononce fortement le *r* final comme dans *fer* et *mer*). » On doit donc dire une *cuiller* en deux syllabes seulement, avec l'*e* grave comme dans *fer* et *mer* : une *cuiller* d'argent, une *cuiller* à soupe. Ainsi ce mot se trouve dans l'exception à la précédente regle. Peut-être y en a-t-il encore quelques-uns dans le même cas ; mais le nombre n'en doit pas être considérable.

ARTICLE II.

Voix constantes.

J'appelle constantes les voix ouvertes graves, parce qu'elles ne sont pas comme les autres, sou-

mises à des regles qui les fassent varier. Lorsqu'on trouve une voix grave dans un mot primitif, il est assez ordinaire de la trouver telle dans ses dérivés, à la différence des voix aiguës, muettes et moyennes, qui varient selon leur position, ainsi qu'on a pu le voir dans l'article précédent. Il est vrai que les voix graves varient aussi quelquefois, mais leur variation n'est point soumise à des regles fixes ; elle est l'effet d'un caprice aveugle, sans motif, sans raison : l'usage est la seule regle qu'on doive consulter.

Presque toutes les voyelles graves que nous marquons de l'accent circonflexe, etoient autrefois, ou des voyelles doubles, ou des voyelles suivies d'un *s* qui ne se prononçoit pas. On ecrivoit *aage*, *roole*, *raale*, *controole*. Ces voyelles redoublées ne se prononçoient pas en deux emissions de voix, mais on y faisoit une tenue plus longue, et on leur donnoit un son très-ouvert.

On ecrivoit aussi *mesme*, *feste*, *oster*, *conqueste*, *paste*, *aspre*, etc. ; le *s* dans tous ces mots, etoit absolument nul pour la prononciation ; il n'etoit qu'un signe de longueur et de gravité. Aujourd'hui on ne redouble plus la voyelle, et l'on ecrit *âge*, *rôle*, *râle*, *contrôle* ; *même*, *fête*, *conquête*, *ôter*, *pâte*, *âpre*.

Nous avons encore un autre accent imprimé que nous employons comme signe de gravité de l'*e* dans les syllabes finales seulement, comme dans *procès*, *accès*, *décès*, *près*, *exprès*, *grès*, etc. ;

mais cet accent devient un signe equivoque, puisque nous en faisons usage pour désigner le son moyen de l'*e*, comme dans *père*, *prophète*, *interprète*, *Grèce*, *manière*, etc. Un même signe pour marquer deux accents différens n'est certainement pas de l'invention d'un philosophe.

On a fait plus encore ; on a employé ce signe prosodique à un usage absolument etranger à la prosodie. On le place sur *à* préposition, pour empêcher de le confondre avec *a* verbe ; sur *là* mot explétif (cet homme-*là*), pour le distinguer de *la* article et pronom ; sur *où*, nom elliptique de lieu, pour le distinguer de *ou* conjonction ; et enfin sur *çà* particule explétive, qui n'est pas un homonyme absolu, et qui par conséquent ne peut jamais être confondu avec un autre mot. On peut dire que dans tous ces cas l'accent est absolument inutile, parce qu'outre que ces mots n'ont pas la voix grave, c'est que les circonstances et l'arrangement du discours annoncent suffisamment dans quel sens ils sont employés.

Lorsqu'on consulte les livres imprimés le siècle dernier, il paroît que l'usage des accents ecrits n'est pas bien ancien; on trouve même dans ceux imprimés au commencement de celui-ci beaucoup de mots qui n'etoient pas accentués alors, et qui le sont aujourd'hui ; et quand on commença à faire usage des accents, on ne consulta pas l'oreille, on les employa sans choix, et absolument au hasard. On voit l'accent aigu sur l'*e* grave ainsi que sur le moyen, et actuellement encore tout *e* moyen qui

termine la syllabe, est marqué de l'accent grave, et souvent de l'aigu.

Si dès les commencemens on n'eût pas confondu tous ces signes prosodiques, si l'on eût toujours mis l'accent aigu sur l'*e* fermé, le grave sur les voyelles graves et longues, on se seroit accoutumé à donner à chaque voyelle le son indiqué par l'accent, et les voix graves ne varieroient point, comme elles font aujourd'hui, du mot primitif aux dérivés, sans qu'on en puisse donner d'autres raisons que celle d'un usage capricieux : cet usage, comme on le voit, prend sa source dans l'abus qu'on a fait des signes propres à distinguer les différentes nuances dont les voix sont susceptibles.

Mais cet usage abusif n'est pas général ; il ne s'etend que sur quelques mots, et il ne présente que quelques exceptions à une regle qui ne devroit en souffrir aucune.

On a vu dans l'article précédent, que dans le corps d'un mot, l'*e* qui n'est pas grave varie pour la qualité du son, selon qu'il est suivi d'une syllabe muette ou d'une sonore ; qu'il est muet dans la premiere syllabe de *semer*, mais qu'il est moyen dans il *sème*, à cause de la syllabe muette qui suit; qu'il est aigu dans la premiere de *céder*, et qu'il devient moyen dans il *cède*. Il n'en est pas de même des voix graves : on a remarqué qu'elles ne cessent pas d'être telles, quelle que soit la syllabe qui suit, soit masculine, soit féminine. Lorsque la syllabe radicale est grave dans le mot primitif, elle conserve sa gravité dans les dérivés et les composés.

On prononce grave l'*a* dans *opiniâtre* et dans *opiniâtrer*; dans *plâtre*, mot primitif, et dans *plâtrier*, *plâtras*, *plâtrer*, qui en sont dérivés.

L'*o* est également grave dans il *ôte* et dans *ôter*. On prononce grave *ai* dans *paître* et dans *paissez*. *Oi* a de même le son de l'*e* grave dans *connoître* et *connoissez*. L'*e* est grave dans la pénultième syllabe du primitif *fête*, *tête*, *prêtre*, etc. Il conserve sa gravité dans les dérivés et les composés *fêter*, *têtu*, *entêté*, *prêtrise*, *prêtresse*, etc.

D'après ces remarques on peut établir la regle suivante.

Regle unique. Lorsque la syllabe radicale fait entendre une voix grave dans le mot primitif, elle reste grave dans ses dérivés et ses composés, quelle que soit la syllabe qui suit, soit masculine, soit féminine.

Cette regle devroit être sans exception, cependant elle en a souffert plusieurs avec le temps. Il seroit bien difficile d'indiquer les cas où ces exceptions doivent avoir lieu, et d'établir des regles à ce sujet, parce que, comme on l'a dit, c'est le caprice qui les a introduites. Cette regle sera rendue plus sensible par des exemples. Mais je dois avertir auparavant que, quoique l'usage n'admette pas l'accent circonflexe sur toutes les voyelles graves, pour mieux indiquer la gravité de la voyelle, j'userai de cet accent dans tous les exemples que je vais rapporter, et je le choisis par préférence à celui qu'on appelle accent grave, parce qu'il n'est

pas equivoque comme ce dernier, qui indique tantôt un son grave et tantôt un moyen.

Exemples pour l'*a* grave.

Du primitif *lâcs*, nœud, lien, piege, on a fait *lâcet*, *lâçure*, *il lâce*, *entrelâcer*. D'*âge* on a fait *âgé ;* d'*âne* on a fait *ânon*, *ânesse*, *ânerie*. De *râble* on a fait *râblu* ; de *râs*, *râser*, *râsoir*, *râsade*. De *mâcher* s'est formé *mâchoire*, *mâchicatoire*. De *bâiller*, autrefois *baailler*, on a formé *bâillement*, *bâilleur*, *bâillon*. De *diâble*, vient *diâblesse*, *diâblerie*, *diâblotin*, *diâbolique*, *endiâblé*, etc.

Dans tous ces mots et autres semblables, la voix *a* qui se trouve grave dans le primitif, conserve sa gravité dans les dérivés et les composés, soit que la syllabe qui suit soit féminine, soit qu'elle soit masculine.

On trouve cependant quelques exceptions à cette regle, mais elles ne sont pas nombreuses. Par exemple, l'*a* est grave dans *arrêt*, mais il est aigu dans *arrêter* ; il est grave dans *escâdre* ; cependant il est aigu dans *escadron*, quoique ces mots paroissent dérivés l'un de l'autre. On entend par *escâdre* un nombre de vaisseaux qui ont le même chef, et par *escadron* un nombre de cavaliers qui ont aussi le même chef.

Bârre, *bârrer*, *bârriere*, font entendre l'*a* grave ; mais cet *a* est aigu dans *barricade* et *bar-*

ricader, quoique ces mots soient dérivés de *bârre* (1).

Ce ne sont pas là les seules exceptions que souffre cette regle ; il y en a sans doute plusieurs autres, dont il seroit difficile de donner la liste ; il faut, pour les connoître, recourir à l'usage.

Exemples pour l'*e* grave.

Cette voix est représentée dans l'ecriture, comme on l'a vu plus haut, tantôt par la voyelle *e* qui est son caractere propre, tantôt par les voyelles combinées *ai* et *oi*, caracteres qui lui sont absolument etrangers.

1°. *Voix* e *grave indiquée par le signe qui lui est propre.*

PRIMITIFS.	DÉRIVÉS.
Prêt (préparé),	Prête, apprêter, apprêt.
Prêt (action de prêter),	Prêter, il prête.
Prêtre,	Prêtresse, prêtrise.

(1) L'abbé d'Olivet, dans la récapitulation qu'il fait des regles générales eparses dans son *Traité de la Prosodie françoise*, rappelle celle-ci : « Quelle que soit la voyelle » qui précede deux *rr*, quand les deux ensemble ne for- » ment qu'un son indivisible, la syllabe est toujours lon- » gue. » Les exceptions dont on vient de rapporter des exemples, prouvent que sa regle ne peut pas s'appliquer à tous les cas : car non-seulement l'*a* n'est pas grave dans *barricader* et dans *arrêter*, mais encore, bien loin d'être long, il n'est même pas douteux. Il ne faut que consulter l'oreille et l'usage pour reconnoître qu'il est très-bref.

Gêne,	Gêner, gênant.
Cêsse,	Cêsser, cêssation.
Bête,	Bêtise, bêta, hébêté.
Pêche (fruit),	Pêcher (arbre).
Pêche (exercice),	Pêcher (du poisson), pêcherie (lieu où l'on fait la pêche, etc.)
Prês,	Prêsser, prêssion, prêssoir, empressé, oppression, etc.
Rêve,	Rêveur, rêver, rêverie, rêvasser.
Mêler,	Mêlange, je mêle, mêlanger, démêler.
Profès,	Profession, professeur, il professe.
Confêsser,	Confession, je confêsse, confêsseur.
Guêpe,	Guêpier.
Bêche,	Bêcher.
Tempête,	Tempêter.
Salpêtre,	Salpêtrier, etc.

Dans tous ces exemples, la voix *e*, que j'ai eu soin d'indiquer partout par l'accent circonflexe, est grave dans les dérivés et les composés comme dans le primitif et le simple, quelle que soit la qualité de la voyelle qui vient après. Mais l'usage a introduit quelques exceptions dont il n'est pas possible de rendre raison ; en voici quelques exemples. Il faut avoir recours à l'usage pour connoître les autres.

L'*e* de la premiere syllabe de *crêpe* est grave ainsi que dans le verbe *créper ;* mais il est aigu dans les dérivés *crépu*, *crépon*, et dans les composés *décrépit*, *décrépitude*, Dict. de l'Acad.

Dans le primitif *intérêt*, le second *e* est grave; mais dans les dérivés *intéressé*, *intéressant*, il est moyen, ainsi que dans le composé *désintéressant*.

2°. *Voix* ê *grave indiquée par* ai.

PRIMITIFS.	DÉRIVÉS ET COMPOSÉS.
Traîner,	Traîne, traîneau, traînasse, entraîner.
Epais,	Epaîsse, epaîssir, epaîsseur, epaîssissement.
Maître,	Maîtresse, maîtrise, maîtriser.
Traître,	Traîtresse, traîtrise, traîtreusement.
Faîte (comble d'un edifice),	Faîtage, faîtiere.
Chaîne,	Chaînon, chaînette, enchaîner.
Haîne,	Haîneux.

3°. *Voix* ê *grave indiquée par* oi.

Nous n'avons guere que les verbes *connoître*, *paroître* et *croître*, qui fassent entendre le son de l'*é* grave, encore le dernier est-il douteux : bien des gens prononcent la premiere syllabe de *croître* en diphtongue, comme dans *cloître*. Les dérivés et les composés de ces verbes suivent pour la prononciation, celle des primitifs. On prononce grave l'*e* dans *connoissance*, *méconnoître*, *apparoître*, *reparoître*, etc.

Nous avons encore les imparfaits et les conditionnels des verbes, tels que *j'allois*, tu *lisois*, tu *ferois*, je *chanterois*, etc. où les voyelles combinées

donnent le son de l'*é* grave; et les terminaisons en *ois* de quelques noms nationaux, comme *François*, *Polonois*, *Anglois*, *Hollandois*, et plusieurs autres, qu'on prononce comme s'ils etoient ecrits *Francès*, etc. Cependant on a conservé l'ancienne et naturelle prononciation dans *Danois*, *Suédois*, *Génois*, *Chinois*, et une infinité d'autres. On peut voir à ce sujet la remarque 10 de l'abbé d'Olivet sur Racine; et la remarque 110 de Vaugelas, où il dit entre-autres, qu'il faut dire *avoine* avec toute la cour, et non pas *aveine* avec tout Paris.

Notre langue ne nous offre que les mots *rettre* et *setze*, dans lesquels les voyelles combinées *ei* lassent entendre l'*e* grave; ou s'il s'en trouve quelques autres, elles doivent être en bien petit nombre. Les autres mots où entrent ces voyelles combinées, ont le son de l'*é* moyen comme dans *pleine*, *veine*, *Seine*, *treize*, etc.

Exemples de la voix *o* grave.

Tous les mots où se trouvent l'*ô* grave dans le primitif, le conservent dans les dérivés et les composés, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

PRIMITIFS.	DÉRIVÉS OU COMPOSÉS.
Drôle,	Drôlesse, drôlerie.
Rôle,	Enrôler, enrôleur.
Contrôle,	Contrôler, contrôleur.
Geôle,	Geôlier, geôlage.
Trône,	Détrôner, intrôniser, détrônisation.

Prône,	Prôner, prôneur.
Aumône,	Aumônier, aumôner.
Clôrre,	Clôture, enclôrre, déclôrre.
Pôser,	Pôsition, propôser, interpôser, interpôsition, oppôser, expôser, suppôser.
Grôs,	Grôssier, grôssiereté, grôssoyer, grôsseur, engrôsser.
Rôt,	Rôti, rôtisseur, rôtisserie.
Côte,	Côté, côteau, côtoyer.
Maltôte,	Maltôtier, etc.

La regle est uniforme pour tous les dérivés des mots qui ont l'*ô* grave au primitif. Cependant j'ai beaucoup entendu disputer sur le mot *hôtel*; les uns veulent que l'*ô* y soit grave, d'autres soutiennent qu'il doit faire entendre le même son que dans *hotte*. Mais les mots *hôte* et *hôtel* nous viennent visiblement du latin *hospes*, *hospitium*, qui viennent eux-mêmes du celte *gwest*, hôte. On avoit conservé en françois le *s* qui se trouve dans le latin et le celte, et l'on ecrivoit *hoste*, *hostesse*, *hostel*, *hostellerie*, *hostelier*. On a retranché ensuite ce *s*, nul pour l'articulation, et qui n'etoit qu'un signe de longueur et de gravité, et on l'a remplacé par l'accent circonflexe qui indique egalement la longueur et la gravité.

L'Académie ecrit *hôte*, *hôtesse*, *hôtel*, *hôtellerie*, *hôtellier*. Je conviens avec l'abbé d'Olivet que l'*ô* est plus long dans *hôte* et *hôtellier* que dans *hôtesse*, *hôtel*, *hôtellerie*, à cause de la syllabe muette qui suit immédiatement dans les deux premiers de ces mots; mais de ce qu'il n'est pas aussi long, on ne doit pas en conclure qu'il n'est pas

aussi grave ; il faut toujours prendre garde de confondre la gravité et la longueur, l'accent prosodique avec la quantité prosodique ; et puisque l'Académie laisse subsister l'accent grave sur les dérivés d'*hôte*, *hôtesse*, *hôtel*, *hôtellerie*, il semble qu'on doive en conclure que l'*o* dans tous ces mots doit être egalement grave. D'ailleurs ne doit-on pas faire une différence dans la prononciation, entre *hôtel* et *autel*, table destinée aux sacrifices ?

Quelquefois la voix *ô* grave est représentée dans l'ecriture par une combinaison de voyelles qui lui sont etrangeres, comme on peut le voir dans les exemples suivans :

PRIMITIFS.	DÉRIVÉS OU COMPOSÉS.
Aûge,	Aûgée, aûget.
Aûne (mesure),	Aûner, aûnage, aûneur.
Aûne (arbre),	Aûnaie (lieu planté d'aûnes).
Aûtre,	Aûtrui, aûtrement.
Taûpe,	Taûpier, taûpinée, taûpiniere, taûpiere.
Haût,	Haûteur, haûtesse.

On voit par tous les exemples qui viennent d'être rapportés, que la syllabe radicale qui se trouve avoir un son grave dans le mot primitif, conserve assez généralement cette gravité dans les dérivés. Quelques exceptions qui peuvent se rencontrer de temps à autre, ne permettent pas, il est vrai, qu'on puisse considérer la regle comme universelle ; mais ces exceptions, que l'usage a introduites sans raison, ne doivent pas l'empêcher d'être générale :

générale : il est peu de regles, quelque générales qu'elles soient, qu'on ne voie sujettes à quelques exceptions.

Cependant ces exceptions ne portent point du tout sur les verbes de conjugaison réguliere qui suivent exactement la regle générale. Exemples :

Pâlir, pâlissant, je pâlis.	Je prête, prêter.
Je traîne, traînant, traîner.	J'arrête, arrêter.
J'impôse, impôsant, impôser.	Je fête, fêter.
J'aûne, aûnant, aûner.	J'empêche, empêcher.
Connoître, connoissant, connoisse.	

Et ainsi des autres verbes réguliers ; je ne connois aucune exception qui déroge à cette regle relativement à eux.

Il n'en est pas de même des verbes dont les conjugaisons sont irrégulieres ; l'irrégularité de la conjugaison influe sur l'accent et la prononciation. On peut citer pour exemples les verbes suivans :

Être, *j'étois*, vous *etes*. L'*e* est grave à l'infinitif, aigu à l'imparfait, et moyen à la seconde personne pluriele du présent de l'indicatif.

Faire, je *faisois*, *faisant*, nous *ferions* ; vous *faites*. La premiere syllabe de ce verbe à l'infinitif a le son grave ; elle est muette à l'imparfait, au futur, au supposítif et participe actif, et elle est moyenne à la seconde personne plurielle de l'indicatif. On ecrivoit autrefois, nous *fairons*, je *fairois*, etc., mais on a substitué l'*e* à *ai*, et on le prononce muet. Depuis on a prononcé muet *ai* dans *faisons*, *faisant* ; mais on n'a pas encore adopté l'*e* muet ecrit dans ces mots. Vous *faites*

se prononce avec le son de l'*e* moyen, comme dans *parfaite* et non comme dans *fête*.

Voilà quel est le résultat des observations que j'ai faites sur la prononciation de nos voyelles. Je sens qu'il y auroit bien d'autres choses à dire sur cette matiere ; mais la prononciation est sujette à varier, et les changemens qui s'y introduisent, n'arrivent que peu à peu et insensiblement. « Ce » qu'on appelle parmi nous société, dit M. Duclos, » et que les anciens n'auroient appelé que *coterie*, » décide aujourd'hui de la langue et des mœurs. » Dès qu'un mot est quelque temps en usage chez » *le peuple des gens du monde*, la prononciation » s'en amollit. » Et c'est Paris qui est le siège de cette coterie, et où l'on trouve *ce peuple des gens du monde*. Je laisse donc aux grammairiens de la capitale, qui sont plus à portée de communiquer avec ces sociétés, le soin de traiter à fond cette partie essentielle de notre langue. Ce que je présente ici sur cet objet, n'est qu'un essai qui pourra engager les gens de lettres de la capitale à porter leurs recherches plus avant, et à nous donner des regles sûres et fixes qui nous manquent sur ce point important et trop négligé jusqu'à présent. Quelque imparfait que soit cet essai, je ne regretterai pas le temps que j'y ai employé, ni le travail qu'il m'a coûté, s'il peut réveiller l'attention de ceux qui sont plus instruits que moi sur cette matiere, et les engager à assujettir à des regles bien claires et bien raisonnées, l'usage reçu dans la bonne compagnie, et adopté dans la chaire, au théâtre

et au barreau. Si, lorsque notre langue a commencé à se fixer, on avoit eu soin de donner au public des regles sur la prononciation, on auroit par-là formé un dépôt, auquel il auroit été facile d'avoir recours dans les doutes. Ce dépôt auroit retenu les novateurs, et auroit fixé la langue d'une maniere invariable et uniforme pour toute la France; et l'usage une fois fixé, il seroit facile de l'indiquer dans l'ecriture, de façon qu'il ne fût pas possible de s'y méprendre.

Nous employons trois signes pour indiquer le son aigu, le grave et le moyen. Le même signe sert pour le grave et pour le moyen, ce qui peut occasionner des equivoques. Il seroit possible de supprimer totalement l'accent circonflexe: l'accent grave seroit employé sur toutes les syllabes qui doivent être prononcées gravement, et l'aigu sur toutes celles qui doivent faire entendre le son de l'*e* aigu. L'*e* moyen et le muet n'ont besoin d'aucun signe pour les caractériser.

1°. L'*e* moyen est toujours déterminé par sa position, comme on a pu le voir plus haut; il est par conséquent inutile de le distinguer par aucun signe; on ne le confondra jamais avec les autres modifications de la voix *e*. L'*e* est muet dans la premiere syllabe de *semer*, *peser*, etc.; mais il devient moyen dans il *seme*; il *pese*, à cause que la syllabe subséquente est muette. Il est aigu dans *sécher*, *compléter*; mais, par la même regle, il devient moyen dans il *seche*, il *complete*: il n'est

pas possible de le faire muet. (Voyez ci-dessus la regle 1re, §. 2, art. 1er.)

L'accent grave dont on fait usage ordinairement pour indiquer l'*e* moyen, est donc absolument inutile. On peut même dire que dans cette circonstance il est employé à contre-sens, puisqu'il n'a été originairement etabli que pour annoncer la gravité du son, comme son nom l'annonce.

2°. L'*e* aigu est indiqué par l'accent aigu comme, dans *dérivé*, *précis*, *début*, etc. On pourroit encore employer cet accent sur les syllabes aiguës représentées dans l'ecriture par les voyelles combinées *ai*, comme dans *j'irai*, *j'allai*, je *sais*, etc. Mais pour ne pas multiplier inutilement ce signe, on pourroit le retrancher dans les cas où la voyelle *e* se trouve immédiatement suivie d'une syllabe commençant par une voyelle, parce qu'elle doit toujours être aiguë, suivant la regle 4 du §. 2 ci-dessus, comme dans la premiere syllabe des mots *théorie*, *séance*, *béatitude*, *création*, *fée*, etc., où l'*e* est nécessairement aigu, suivant la regle citée. Cependant il faudroit avoir attention de ne pas supprimer cet accent sur l'*e* qui précede une voyelle avec laquelle on pourroit craindre qu'elle ne dût être combinée pour ne former qu'une même syllabe, ainsi que se combinent ensemble l'*e* et l'*o* dans *geolier*, où les deux voyelles de la premiere syllabe ne font entendre que le son de l'*o*, comme si ce mot etoit ecrit *jolier*; ainsi on accentueroit l'*e* dans *géometre*; on en useroit de même dans *fléau*, pour avertir qu'on ne doit pas prononcer ce mot

comme on prononce la dernière syllabe de *tableau*, etc.

3°. L'*e* grave, quels que soient les caractères qui le représentent, devroit toujours être indiqué par l'accent grave, parce que sa position seule ne sauroit annoncer sa gravité.

Nous avons, dira-t-on, l'accent circonflexe, qui est en possession de remplir cet emploi, et d'indiquer, tant la gravité de l'*e* que celle de l'*a* et de l'*o*. On écrit avec cet accent *bâton*, *âge*, *bête*, *même*, *hôte*, *apôtre*. Mais cet accent n'est employé que dans les mots où l'on a supprimé une lettre muette à la prononciation. On écrivoit autrefois *baston*, *aage*, *beste*, *mesme*, *hoste*, *apostre*: l'accent circonflexe a suppléé à la double voyelle et au *s* qui ont été supprimés; et il annonce en même temps, et la gravité et la longueur de la voyelle; mais nous avons beaucoup de mots où les voyelles sont graves, et où il n'y a aucune lettre retranchée, tels que *passer*, *presser*, *baisser*, etc., dont la première syllabe se trouve longue et grave. Et puisque la prononciation est ici aussi grave et aussi longue que dans les mots où une lettre a été supprimée, pourquoi ne pas se servir du même signe dans les uns et dans les autres? Je ne vois aucun inconvénient à écrire *bâton*, *âge*, *bête*, *même*, *hôte*, *pâsser*, *prêsser*, *apôtre*, *abaîsser*, *prêter*, *fenêtre*, *aûtre*, *haïsser*, *paroître*, *haîne*, etc.

Je sais bien qu'on pourra m'opposer que l'accent circonflexe annonce une lettre retranchée,

et que dans *passer*, *presser*, *hausser*, etc., il n'y a eu aucune lettre de supprimée ; mais si ces lettres supprimées n'avoient eté introduites dans l'ecriture que pour annoncer la gravité et la longueur de la voyelle qui précédoit, s'il n'y a aucune différence dans la prononciation, pourquoi en mettroit-on une dans le signe qui doit l'indiquer ?

D'ailleurs, l'accent circonflexe annonce, il est vrai, à celui qui lit, qu'il remplace une lettre supprimée ; mais celui qui parle ou qui entend lire et parler, ne voit pas ce signe, et il lui devient totalement inutile.

Si cependant on pensoit que cette distinction fût nécessaire, on pourroit conserver l'accent circonflexe dans toutes les occasions où il remplace une lettre supprimée, mais rien n'empêcheroit qu'on employât l'accent grave sur les voyelles qui doivent être prononcées gravement et qui anciennement n'etoient pas accompagnées de lettres retranchées depuis, comme dans *près̀ser*, *haùsser*, *abaìsser* ; mais il paroît inconséquent et ridicule d'employer l'accent grave sur une voyelle qui ne doit faire entendre qu'un son moyen et non un grave.

Je me serai peut-être ecarté de l'usage dans quelques-unes des regles que j'ai exposées ; et je n'en serai point surpris, vu les variations continuelles auxquelles cet usage est sujet. Mais cet essai, tout imparfait qu'il est, ne laissera pas d'avoir quelque utilité, s'il peut suggérer à quelqu'un de

nos maîtres en fait de langage ; l'idée de le perfectionner, soit en y ajoutant de nouvelles observations, soit en relevant les erreurs que je puis avoir faites. Je ne serois même point surpris qu'on trouvât trop générale la regle que j'ai donnée sur les voix constantes (art. 2. reg. unique). Par exemple, l'abbé d'Olivet veut qu'on fasse long l'*a* de la premiere et de la seconde personne du singulier avec la troisieme du pluriel, terminées en *âsse*, *âsses*, *âssent*, au subjonctif; que j'*aimasse*, que tu *aimasses*, qu'ils *aimassent*. Il veut aussi qu'on prononce longue la derniere syllabe du singulier, terminée en *ât* au subjonctif; qu'il *aimât*, qu'il *allât*, etc. Enfin il donne comme regle sans exception, la regle suivante : « Toute syllabe mas- » culine, qu'elle soit breve ou non au singulier, » est toujours longue au pluriel : *des sacs*, *des* » *sels*, *des pots*, etc. ; mais au singulier, *un sac*, » *du sel*, *le pot*, etc. »

La regle est bonne pour fixer la quantité prosodique, mais elle est insuffisante pour déterminer l'accent prosodique. L'auteur, il est vrai, n'a eu en vue que la quantité ; et je ne doute pas que s'il eût traité de l'accent prosodique, ou de la qualité des voix, il n'eût eu soin de nous dire si l'*a* et l'*o* de ces voyelles sont graves ou aigus ; s'ils sont graves, comme dans *basse*, *echasse*, *gras*, *mât* de navire, *bât* de mulet, *amas*, *repos*, *gros* ; ou s'ils sont aigus, comme dans *plat*, *combat*, *ecot*, *rabot* ; si l'*e* de *sels* au pluriel, est plus grave qu'au singulier.

S'il y a une différence dans l'accent entre les différens temps et modes du même verbe, entre le singulier et le pluriel du même nom, il se trouvera une dérogation et des exceptions très-nombreuses à la regle : c'est sur quoi je n'entreprends pas de décider ; je laisse à des mains plus habiles, à ceux qui sont plus assurés de l'usage, le soin d'examiner ces questions, et d'en donner la solution.

Si quid novisti rectius istis
Candidus imperti ; si non, his utere mecum.

POST-SCRIPTUM.

Doutes sur la prononciation et la diphtongue oi.

L'abbé Boulliette, dans son Traité des sons de la langue, nous assure que les caracteres *oi* et *ois* représentent les sons *oua* et *ouas* dans certain nombre de mots, comme dans *gloire*, *croire*, *avoir*, *vouloir*, *trois mois*, *du bois*, qu'on prononce *glouare*, *trouas*, etc. ; mais ils représentent, dit-il, les sons *oué* ou *oués* dans ces autres mots, *boire*, *mémoire*, *lavoir*, *couloir*, *je vois*, *un Danois*, qui se prononcent *bouère*, *mémouère*, *coulouère*, je *vouès*, etc. ; il ne nous donne pas de regle pour connoître dans quels cas il faut user de l'une ou de l'autre prononciation.

Selon Duclos, cette diphtongue ne fait point entendre le son *oua*, elle se prononce *ouè* ; c'est l'*ou* et l'*è* grave.

Le

Le nouveau Dictionnaire portatif, par le C. Gattel, professeur à l'école centrale de Grenoble, nous dit que cette diphtongue fait toujours entendre le son *oa*, comme *boare*, *vouloar*, etc.

Entre ces différentes opinions, laquelle préférer ?

De plus, y a-t-il une différence du son de l'*e* dans *oué* et *ouès* ? et cette différence est-elle seulement dans la quantité prosodique, ou bien est-elle dans l'accent prosodique ou le son ? l'*e* est-il plus ouvert et plus grave dans l'un que dans l'autre, ou bien est-il seulement plus long dans *ouès* que dans *oué* ?

Je demanderai encore si les caracteres combinés *au*, qui représentent, tantôt l'*o* aigu ou fermé, comme dans *au*gment, *Paul*, *sauf*, couteau, où le son est le même que dans dogue, poltron, Azoph, *echo* ; tantôt l'*o* grave et très-ouvert, comme dans *haute*, où il se prononce comme dans il *ôte* ; je demanderai, dis-je, si ces caracteres ainsi combinés font entendre des sons différens de l'*o* aigu et de l'*o* grave, comme l'annonce M. Demandre : on peut voir les raisons qu'il donne de son assertion dans son Dictionnaire de l'Elocution Françoise, au mot voyelle, pages 509 et 530.

J'ai entendu plusieurs Bretons prononcer diffé-

remment cette voix, selon qu'elle est représentée par *au* ou par *o*. Cependant M. Duclos, quoique Breton, paroît ne pas faire attention à cette différence : « MM. de Port-Royal, dit-il dans ses remar-» ques, ont senti que *au* n'etoit autre chose qu'un » *o* ecrit avec deux caracteres, aigu et bref dans » P*au*l, grave et long dans h*au*teur. »

Si l'on vouloit s'attacher à distinguer toutes les différentes nuances d'une voix principale, on trouveroit dans la langue bien d'autres sons que ceux que j'ai indiqués. M. Duclos, après avoir fait remarquer que la voix *e* fait entendre quatre sons différens, ajoute : « J'en pourrois compter un » cinquieme, qui est moyen entre l'*é* fermé et l'*e* » ouvert-bref. Tel est le second de *préfere* et le pre-» mier de *succede* ; mais n'etant pas aussi sensible » que les autres *e*, il ne seroit pas généralement » admis. »

Je crois d'ailleurs qu'une anatomie scrupuleuse des sons de la langue exigeroit une recherche trop minutieuse et un travail absolument inutile. Toutes les autres nuances qui peuvent se trouver aux douze sons orals et vocaux, remarqués par les meilleurs grammairiens, ne sont pas plus sensibles que celle qui se trouve dans les tons de la gamme entre le demi-ton mineur d'une note supérieure, et le demi-ton majeur de la note inférieure ; entre le *si* bémol, par exemple, et le *la* diese, qu'on est accoutumé à confondre, et qu'on rend en musique par la même corde dans les instrumens à touches.

Contentons-nous donc de distinguer les douze sons vocaux orals et sonores dont j'ai fait l'enumération d'après les meilleurs grammairiens, et abandonnons les autres nuances dont la recherche seroit plus curieuse qu'utile.

Pour compléter les rapports qui se trouvent entre les voix de la langue et les tons de la gamme, l'auteur a cru devoir ajouter ici un article extrait d'un mémoire qu'il a lu à l'académie de Lyon, intitulé : Analogie ou Rapport entre les voix de la langue et les sons de la musique ; ainsi que le tableau comparatif suivant :

Mais, outre les voix simples, nous en avons encore de doubles. Ce sont nos diphtongues, composées de deux voyelles qui se font entendre en une seule emission de voix et en une seule syllabe, comme dans les mots *lui*, *loi*, *pion*, *viande*, *ciel*. Quoique ces deux voyelles se fassent entendre, on n'appuie pas egalement sur toutes deux : on passe rapidement sur la premiere, et la tenue se fait sur la seconde. En conséquence Duclos nomme transitoire le premier son, et reposeur le second.

On ne s'attend gueres à trouver des diphthongues dans la musique; cependant, si on veut y faire attention, on y reconnoîtra deux tons unis ensemble par un procédé semblable, et qui opere le même effet.

Nous venons de voir que la diphthongue est un son double rendu en une seule emission de voix,

en coulant du transitoire au reposeur. De même, en musique, on fait entendre, sous la même articulation, ou d'un seul coup d'archet sur le violon, ou d'un seul coup de langue sur la flûte, deux tons différens, qu'on marque sur le papier par une petite note breve, qui est la transitoire, et une autre plus longue, qui est le reposeur, et sur lesquelles on place un trait qu'on nomme coulé. (*Voyez le tableau ci-joint*, n°. 3.) Ce procédé dans le chant, répond parfaitement à celui qu'on emploie dans le discours pour faire entendre une diphthongue. Voilà donc un nouveau rapport entre les tons de la musique et les sons de la langue. Tous ces rapports prouvent une parfaite analogie entre eux, considérés sous le double point de vue de leur nombre et de leurs qualités ou accent prosodiques.

Tableau comparatif des voix ou sons de la langue et des tons de l'octave musicale, tant selon l'echelle diatonique, que selon l'echelle chromatique.

N. 1.
Echelle diatonique.

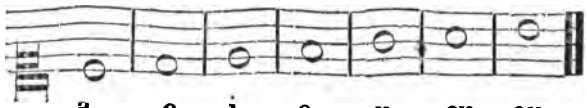

N. 2.
Echelle chromatique.

N. 3.
Diphtongues.

Les petites notes sont les transitoires; les noires sont les reposeurs.

ERRATA.

Pag. 59, lig. 15, terminé ; *lisez* : terminée.
Page 61, lig. 19, consonne c ; *lisez* : consonne r.

TRAITÉ,

OU

EXAMEN ANALYTIQUE

DE LA PHRASE ET DE LA PÉRIODE

PAR LEURS MEMBRES

OU PARTIES CONSTITUTIVES.

INTRODUCTION.

AVANT que d'entrer dans le détail des parties qui peuvent servir à composer une phrase, il convient de connoître ce que c'est qu'une phrase, et en quoi elle differe de la proposition, avec laquelle les grammairiens la confondent ordinairement.

La proposition est un jugement enoncé, c'est-à-dire, une phrase qui enonce un jugement.

La simple phrase est l'expression d'une vue particuliere de l'esprit qui conçoit un attribut ou qualité comme uni à un sujet, sans l'affirmer ni le nier. En sorte qu'on peut regarder la simple phrase comme purement enonciative, et la proposition comme une phrase affirmative.

La différence de ces deux especes de phrase sera rendue plus sensible par des exemples:

Dieu est eternel;

La récolte sera abondante;

L'hiver a eté rigoureux ;

L'homme qui a beaucoup d'ambition goûte peu la vie tranquille ;

Je remettrai vos lettres au commissionnaire que vous m'enverrez ;

Petit poisson deviendra grand pourvu que Dieu lui prête vie ;

Je vous instruirai de tout lorsque vous reviendrez ;

L'homme qui est riche n'est pas le plus heureux.

Chacune des trois premieres phrases forme une proposition, parce qu'elles enoncent chacune un jugement, et qu'elles affirment un attribut d'un sujet. Je juge, j'affirme de Dieu qu'il est eternel ; de la récolte, qu'elle sera abondante ; de l'hiver, qu'il a eté rigoureux.

Les cinq suivantes sont formées chacune d'une phrase principale et d'une incidente ou d'une subordonnée. Les principales seules forment des propositions, puisqu'elles seules enoncent des jugements. Je juge, j'affirme que l'homme qui a beaucoup d'ambition goûte peu la vie tranquille ; que je remettrai vos lettres ; que petit poisson deviendra grand ; que je vous instruirai de tout ; que l'homme qui est riche n'est pas le plus heureux. Mais

par les phrases incidentes, *qui a beaucoup d'ambition*, *que vous m'enverrez*, *qui est riche;* et les subordonnées, *pourvu que Dieu lui prête vie*, *lorsque vous reviendrez;* je ne juge, je n'affirme rien, je ne prononce aucun jugement; je ne fais qu'enoncer une chose contingente, sans en affirmer l'existence. Je ne juge pas, je n'affirme pas qu'un homme a beaucoup d'ambition, que le commissionnaire viendra, que Dieu prêtera vie au petit poisson, que vous viendrez, que l'homme est riche; je n'enonce donc aucun jugement dans ces phrases. On ne peut donc pas les qualifier de propositions, puisque la proposition est un jugement enoncé. Cette dénomination convient à la phrase principale, qui contient l'affirmation: les incidentes et les subordonnées, ne contenant aucune affirmation, ne peuvent être regardées que comme des phrases purement enonciatives.

« Les qualités bonnes ou mauvaises de la » phrase, dit M. Beauzée, sont bien diffé- » rentes de celles de la proposition. Une » phrase est bonne ou mauvaise, selon que

» les mots dont elle résulte sont assemblés,
» terminés, et construits, d'après ou contre
» les regles etablies par l'usage de la langue :
» une proposition au contraire est bonne ou
» mauvaise ; selon qu'elle est conforme aux
» principes immuables de la morale. Une
» phrase est correcte ou incorrecte, claire
» ou obscure, elégante ou commune, simple
» ou figurée, etc. : une proposition est vraie
» ou fausse, honnête ou deshonnête, juste
» ou injuste, pieuse ou scandaleuse, etc.... »

Il résulte de cette distinction, faite par M. Beauzée lui-même, que la proposition, en tant qu'elle est l'expression d'un jugement, n'est pas du ressort de la grammaire, qui ne doit pas examiner si elle est conforme aux principes de la morale, si elle est vraie ou fausse, honnête ou deshonnête, juste ou injuste, pieuse ou scandaleuse : cet examen est du ressort de la morale ou de la logique. Mais comme toute proposition est rendue par une phrase, pleine ou elliptique, j'examinerai la proposition en tant que phrase, abstraction faite de sa vérité ou de sa faus-

selé, et de ses autres qualités morales.

M. du Marsais et M. Beauzée ne sont pas d'accord sur la définition de la proposition. Le premier la définit un assemblage de mots qui, par le concours des différents rapports qu'ils ont entre eux, enoncent un jugement ou quelque considération particuliére de l'esprit qui regarde un objet comme tel.

M. Beauzée au contraire veut que la proposition soit l'expression totale d'un jugement. Il ne veut pas que ce soit un assemblage de mots, puisque *moriemur* enonce une proposition en un seul mot. Il prétend que dire qu'elle enonce un jugement ou quelque considération particuliere de l'esprit qui regarde un objet comme tel, c'est indiquer deux sortes de propositions; les unes directes, qui enoncent un jugement, les autres indirectes, que M. Dumarsais nomme simplement enonciatives, ce qui est, dit-il, *quid unum et idem*; parce qu'une considération particuliere de l'esprit qui regarde un objet comme tel, est un jugement, et que l'énonciation de ce jugement est une proposition.

Les preuves qu'il en rapporte sont fondées sur la définition qu'il donne du verbe; et j'ai combattu cette définition dans le Traité de la nature du verbe, qu'on trouvera à la suite de celui-ci.

Quant à la phrase, voici la définition qu'en donne M. Beauzée : « Une phrase est donc » tout assemblage de mots réunis pour l'ex- » pression d'une idée quelconque. » Il avoit dit plus haut qu'une phrase est une maniere de parler quelconque ; et c'est vraisemblablement pour soutenir cette définition, qu'il décide que le résultat de la décomposition d'un adverbe, c'est-à-dire, une préposition et un nom, est une phrase adverbiale, comme, *avec prudence*, qui est le résultat de la décomposition de l'adverbe *prudemment*. Selon M. Beauzée, *surtout* est un adverbe. Il vient de *sur* et *tout*. L'Académie conserve la trace de cette étymologie en ajoutant un trait d'union entre les deux mots. Elle écrit *sur-tout*. Pourquoi cet adverbe qui est synonyme de l'adverbe *principalement*, et qui comprend explicitement en lui la préposition et un nom,

ne seroit-il pas aussi une phrase adverbiale? Il me semble que le résultat de la décomposition d'un adverbe ne doit être regardé que comme une expression adverbiale, et non comme une phrase.

Celui qui a traité l'article *Proposition logique* dans l'Encyclopédie, a copié le système de l'abbé Girard sur la forme de la phrase et ses parties constructives; il ne s'y rencontre d'autre différence que le mot *proposition*, qu'il a substitué à celui de *phrase*, dont a fait usage l'abbé Girard. Il semble qu'il auroit dû laisser subsister le mot *phrase*, puisqu'il examine la proposition logique par ses parties constructives et selon les principes de la Grammaire.

Les phrases ou propositions directes dont parle M. Dumarsais, c'est-à-dire, celles qui enoncent un jugement, se trouvent souvent accompagnées de phrases incidentes ou subordonnées, qui n'affirment et ne jugent rien. J'ai cru en conséquence ne devoir regarder comme propositions que les phrases directes, qui enoncent un jugement; puisque selon

tous les grammairiens et tous les logiciens, la proposition est un jugement enoncé. Quant à celles qui n'enoncent qu'une vue particuliere de l'esprit qui considere un attribut uni à un sujet, sans affirmer ni nier cet attribut du sujet, comme elles n'expriment aucun jugement, je ne les regarde pas comme des propositions; je les nommerai, avec M. Dumarsais, phrases enonciatives, ou hypothétiques.

Mais s'il est vrai que la phrase affirmative ou proposition et la phrase enonciative ne soient que deux especes du même genre; s'il est vrai que la proposition soit du ressort de la logique, et la phrase de celui de la grammaire : pourquoi, dans un traité de syntaxe et de grammaire, parlerois-je de proposition? Je me contenterai donc du mot générique de phrase, qui convient aux deux especes, et je laisserai aux logiciens le soin d'examiner les propositions. Et à l'egard de ce que M. Beauzée appelle phrase adverbiale, je le nommerai *expression adverbiale* lorsqu'il ne se trouvera pas un attribut uni

par le verbe à un sujet. Je crois, par ce moyen, eviter toute equivoque.

On ne manquera pas de m'opposer que la distinction que je veux etablir entre la proposition et la phrase est un système nouveau, contraire aux idées reçues en grammaire. Mais je réponds d'avance, 1° que les grammairiens n'etant pas d'accord entre eux sur la signification de ces deux mots, les uns nommant phrase ce que les autres nomment proposition, il doit m'être permis de choisir celui qui s'adapte le mieux à mon plan : 2° que la phrase enonciative et l'affirmative ou proposition étant deux espèces du même genre, j'ai dû, dans un traité de grammaire, adopter la dénomination de l'espece qui convient exclusivement à la grammaire par préférence à celle de l'espece qui est du ressort de la logique; 3° que toutes les phrases qui sont du ressort de la grammaire n'enonçant pas un jugement, et la proposition etant un jugement enoncé, je ne dois pas les désigner toutes par le nom spécifique de proposition dès qu'il y a un nom générique qui embrasse

les deux especes : 4° que prétendre que les phrases qui n'enoncent pas un jugement, telles que les phrases incidentes et les subordonnées, ne sont pas des propositions, ce n'est pas une innovation de ma part. On a déjà vu que M. Dumarsais, ce grammairien philosophe, distingue les propositions enonciatives des affirmatives. Il appelle *directes*, dit M. Beauzée, les dernieres, qui enoncent un jugement; et il nomme les autres *indirectes* ou simplement *enonciatives*. Je puis encore citer une autorité bien grave et bien respectable; c'est celle des auteurs de l'Art de penser. On lit au chapitre 5, 2e partie : « Les propositions jointes à d'autres par des *qui*, ou ne sont des propositions que *fort imparfaitement*, selon ce qui sera dit plus bas, ou ne sont pas tant considérées comme des propositions que l'on fasse alors, que comme des propositions qui ont été faites auparavant; et alors on ne fait plus que concevoir, comme si c'etoient de simples idées. D'où vient qu'il est indifférent d'enoncer ces propositions incidentes par des noms adjectifs ou par des

participes sans verbes et sans *qui*, ou avec des verbes et des *qui*. Car c'est la même chose de dire : *Dieu invisible a créé le monde visible*, ou *Dieu, qui est invisible, a créé le monde, qui est visible. Alexandre, le plus généreux de tous les rois, a vaincu Darius*, ou *Alexandre, qui a eté le plus généreux de tous les rois, a vaincu Darius.* Et dans l'un et dans l'autre, mon but principal n'est pas d'affirmer que Dieu soit invisible, ou qu'Alexandre a eté le plus généreux de tous les rois; mais supposant l'un et l'autre comme affirmé auparavant, j'affirme de Dieu conçu comme invisible, qu'il a créé le monde visible; et d'Alexandre conçu comme le plus généreux de tous les rois, qu'il a vaincu Darius. »

Mais voici une autorité bien plus précise sur cette matiere, et bien mieux motivée encore que la précédente. Elle est tirée du chap. 10, art. 2, liv. 4, de la grammaire universelle de M. de Gebelin. Ce chapitre est intitulé : *De la phrase, ou du tableau de nos idées.*

« Prenons pour exemple, dit M. de Gebelin, ce tableau que fait de la fourmi notre poëte satirique :

» La fourmi, tous les ans traversant les guérets,
» Grossit ses magasins des trésors de Cérès;
» Et dès que l'Aquilon ramenant la froidure,
» Vient de ses noirs frimats attrister la nature,
» Cet animal tapi dans son obscurité,
» Jouit, l'hiver, des biens conquis pendant l'eté, etc.

» Ce tableau est composé de la réunion d'un grand nombre d'autres : or, suivant que la peinture d'une idée est seule ou unie à la peinture d'autres idées, elle a un nom différent.

» Ainsi les deux premiers vers forment un tableau particulier, qu'on appelle *phrase*.

» Cette phrase avec la suivante forme un tableau plus etendu, qu'on appelle période.

» Et cette période unie à la période qui compose le reste du tableau, porte le nom de discours.

» Un discours est donc la réunion de toutes les *phrases* ou de toutes les périodes qui ne forment qu'un tableau.

» Lorsqu'une *phrase* est considérée comme l'enoncé d'un jugement, comme l'affirma-

tion qu'il regne un tel rapport entre tel objet et telle qualité, elle prend le nom de *proposition*, etc.

» Quand notre poëte dit que la fourmi grossit tous les ans ses magasins, c'est une *proposition affirmative.* »

Après avoir qualifié de phrases les deux premiers vers, M. de Gebelin les appelle proposition, parce que ces phrases enoncent un jugement. Il regarde la proposition et la phrase purement enonciative de M. Dumarsais comme deux especes comprises sous le mot générique *phrase :* je ne prétends pas autre chose. Mais continuons d'entendre ce savant.

« Le moindre tableau, la moindre *phrase*, suppose trois parties du discours, un nom, un verbe, un adjectif; cependant elle peut exister avec un seul mot : c'est que ce mot est un mot elliptique qui seul tient lieu de tous les autres par la maniere dont il est construit ou mis en œuvre. Il n'est aucun mot qui, dans son état naturel, puisse représenter une phrase. *Soleil, je, lire*, ne forme-

ront jamais un tableau, de quelque maniere qu'on les considere, et dans quelque langue que ce soit : en latin, par exemple, ce sera toujours *sol*, *ego*, *legere*, toujours des mots isolés. Mais le troisieme de ces mots, les verbes, ont cette propriété qu'ils se chargent de terminaisons, au moyen desquelles ils représentent tout à-la-fois un sujet, un verbe, une qualité, c'est à-dire, tout ce qui est nécessaire pour constituer une phrase : ainsi *legimus* dit autant lui seul que ces trois mots, *nous sommes lisans* : *amamur*, que ces trois, *nous sommes aimés*.

» Ainsi lorsque les uns ont dit qu'une proposition etoit un assemblage de mots, et que d'autres ont dit qu'un seul mot pouvoit former une proposition, ils se sont exprimés d'une maniere inexacte. Il falloit dire qu'une proposition est formée de trois parties du discours, le sujet, le verbe, et la qualité, exprimés par autant de mots, ou réunis par l'ellipse en deux mots ou en un seul.

» Ces formules ne changent donc rien à la définition des tableaux de la parole, puisqu'elles

qu'elles en tirent toute leur énergie, et qu'elles en tiennent lieu par leurs terminaisons. »

Il est difficile de rapporter des autorités plus respectables et des raisons plus solides, plus convaincantes et plus claires que celles de ces trois grammairiens philosophes, pour prouver que la proposition affirmative et la phrase enonciative sont deux especes comprises dans la dénomination générique de *phrase ;* que la phrase simplement enonciative, est, ainsi que la proposition, formée de trois parties, savoir, d'un sujet, d'un verbe, et d'une qualité; que la proposition enonce un jugement, et que la simple phrase enonciative enonce seulement une vue particuliere de l'esprit qui considere un sujet et une qualité, sans affirmer ni nier la convenance de la qualité avec le sujet; que la décomposition de l'adverbe ne comprenant pas un sujet, un verbe et une qualité, ne peut pas être considérée comme une phrase, mais qu'elle ne doit être regardée que comme une expression adverbiale.

Après cet exposé, que j'ai cru indispen-

sable pour l'intelligence de ce que j'ai à dire sur la phrase, je vais essayer d'en donner une définition qui puisse convenir aux deux especes comprises sous le mot générique *phrase*, c'est-à-dire, à la proposition et à la simple phrase enonciative.

La phrase est l'expression, ou d'un jugement, ou seulement d'une vue particuliere de l'esprit qui considere un sujet et une qualité unis ensemble, sans affirmer ou nier l'existence de cette qualité dans le sujet.

Dans le premier cas, c'est-à-dire, lorsqu'elle exprime un jugement, on la nomme proposition; parce que la proposition n'est autre chose qu'un jugement enoncé. Et tout jugement affirmant qu'une qualité existe ou n'existe pas dans un sujet, constitue une phrase affirmative.

Dans le second cas, c'est-à-dire, lorsque la phrase n'exprime qu'une vue particuliere de l'esprit qui considere une qualité unie à un sujet, sans affirmer ni nier cette qualité du sujet, elle n'est qu'enonciative et non affirmative; et puisqu'elle ne prononce pas un

jugement, elle ne sauroit être une proposition.

Selon l'etymologie, la proposition est un fait mis en avant. Ce mot est formé de *positum*, posé, mis, et de *pro*, en avant. Et quand on met un fait en avant, quand on fait une proposition, on doit la prouver si le fait est contesté. Tout discours a pour objet l'explication et la preuve de la proposition qui en fait le sujet. Quand on dit, par exemple, *l'homme qui a beaucoup d'ambition goûte peu la vie tranquille*, il y a là deux phrases et une seule proposition. Si je veux prouver cette proposition, ma preuve ne regarde que la phrase principale qui contient la proposition, *l'homme goûte peu la vie tranquille*; et *qui a beaucoup d'ambition*, est une phrase incidente, simplement enonciative, et qui n'enonce pas une affirmation. Je ne juge pas de l'homme qu'il a beaucoup d'ambition, je ne l'affirme pas; ce n'est qu'une simple enonciation, une supposition: je ne suis pas obligé de la prouver.

Lorsque M. de Gebelin dit que la pro-

position est formée de trois mots, le sujet, le verbe et la qualité, il ne parle que des parties nécessaires de la proposition connue en logique, mais il ne prétend pas que la phrase considérée grammaticalement n'en puisse point admettre d'autre. Il reconnoît que l'abbé Girard a eu raison de porter à sept les membres de la phrase. C'est l'opinion et le systême de cet académicien que j'ai suivis et que je vais exposer dans ce Traité.

On me reprochera peut-être d'avoir trop souvent usé de répétitions; mais je me suis convaincu par ma propre expérience, que dans une matiere aussi abstraite que celle de la grammaire, il est bien difficile aux jeunes gens de saisir et de retenir les regles et les principes qu'on leur enseigne, si les maîtres qui les leur expliquent, ne les remettent pas souvent devant leurs yeux. J'ai fait en faveur de ceux qui voudront s'instruire par le seul secours de ce Traité, ce que les maîtres sont obligés de faire pour leurs eleves. Voilà mon excuse.

PARTIES DE LA PHRASE

ET DE LA PÉRIODE.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

POUR savoir une langue, il faut d'abord connoître les mots qu'elle emploie, et l'idée que l'usage a attachée à chacun d'eux. Cette connoissance s'acquiert par l'usage encore mieux que par le secours des vocabulaires.

Ces mots sont ce qu'on appelle en grammaire les parties du discours. Ils sont rangés sous différentes classes. On n'en donnera ici qu'une idée succincte, parce qu'ils ne font pas l'objet de ce traité.

1° Les uns peignent dans notre idée les êtres, soit corporels, soit incorporels, soit physiques, soit moraux. On les a appelés *Noms*.

2° Ces noms peignent, ou des individus, ou des êtres génériques, c'est-à-dire, des êtres qui ont des noms communs avec d'autres du même genre ou de la même espèce, abstraction faite des individus auxquels ces noms peuvent convenir. Mais on ne peut raisonner que sur des individus : et lorsqu'on veut parler de choses dont le nom est commun à plusieurs êtres du même genre ou de la même espèce, leur donner des qualités, et por-

ter sur elles un jugement, on est obligé de faire disparoître l'abstraction des individus, et de présenter ces objets comme de véritables individus. Cela s'opere par le moyen d'un mot dont on fait précéder les noms communs ; et ce mot se nomme *Article*. Son emploi se borne à faire disparoître cette abstraction. Il se trouve d'autres mots qui ont ce pouvoir, mais ils ne se bornent pas là.

3° Si le discours est à la premiere ou à la seconde personne, celui qui le profere ne se nomme pas; il ne nomme pas non plus celui à qui il l'adresse. A la troisieme personne, il est obligé de nommer d'abord la personne ou la chose dont il parle ; mais si l'on est dans le cas de revenir sur le même objet dans la même phrase ou la même période, on emploie, pour en rappeler l'idée, des mots qu'on nomme *Pronoms*. Ces pronoms expriment des êtres déterminés, en les désignant, non par l'idée de leur nature, mais par celle de l'une des trois personnes grammaticales par laquelle *ils* sont distingués et dans laquelle ils sont classés. Mais, quoique l'etymologie de ce mot annonce qu'il est mis à la place d'un nom, son emploi ne se borne cependant pas à remplacer un nom : il remplace souvent des phrases entieres, et la dénomination de pronom lui vient de son emploi le plus fréquent.

Plusieurs grammairiens, et même des plus distingués, ont retranché de la classe des pronoms plusieurs mots que d'autres grammairiens d'un très-grand poids croient devoir y placer. On verra ci-après,

dans une dissertation sur cette partie du discours, les raisons qu'on emploie de part et d'autre.

4° Un être quelconque ne sauroit être le sujet d'une phrase ou proposition sans qu'on lui attribue une qualité, une action ou une passion, soit affirmativement, soit négativement, soit hypothétiquement. Si c'est une simple qualité, ou qualification, le mot qui l'exprime se nomme *Adjectif*. Une phrase dans laquelle on n'attribue qu'une simple qualité à un sujet, présente un tableau dans la forme enonciative. Telle est celle-ci : La terre est *ronde*.

5° Si l'attribut exprime une action ou une passion, c'est par un *participe* actif ou passif qu'il est enoncé. Alors le tableau de la parole est présenté sous la forme active ou passive. Il est actif dans Pierre *prie* ou *est priant;* il est passif dans Pierre *est prié*.

6° Nous avons dit que lorsqu'on parle d'une personne ou d'une chose, c'est pour lui attribuer une qualité, une action ou une passion. L'attribut qu'on lui donne doit être lié avec le sujet par un mot qui en exprime l'existence dans ce sujet, ou seulement une simple convenance; ce mot est appelé *Verbe*.

Nous n'avons qu'un seul verbe qui serve à lier l'attribut au sujet, et ce verbe est le verbe abstrait *être*. Mais pour une plus grande concision dans le discours, on a imaginé de faire contracter les participes actifs avec ce verbe, et on en a formé les verbes concrets, qui sont proprement des par-

ticipes elliptiques, et qu'on a rendus susceptibles de tous les accidents du verbe ; ce qui fait que nous avons dans toutes les langues un nombre considérable de verbes : et ces participes, ainsi contractés, ont été appelés *verbes concrets*. Voyez à ce sujet, ci-après, le Traité de la nature du Verbe et de ses différentes especes.

7° Il y a entre les mots d'une phrase différentes relations, soit d'appartenance, soit de tendance, soit de situation, etc. Ces relations sont exprimées ou indiquées par des mots appelés *Prépositions ;* ils font abstraction du terme antécédent et du terme conséquent du rapport qu'ils expriment ou qu'ils indiquent. Exemples : Le champ *de* Mars, aller *à* Paris, passer *par* la Bourgogne, etc. Les prépositions *de*, *à*, *par*, indiquent les relations qui se trouvent entre les termes qui les précedent et ceux qui les suivent ; mais elles n'expriment pas ces termes antécédents et conséquents, elles en font abstraction.

8° Indépendamment des modifications que reçoit l'attribut d'une proposition par le nombre, la personne, le temps, et le mode du verbe qui le lie à son sujet, l'idée qu'il présente peut encore être modifiée, restreinte, ou adaptée à quelques circonstances qui sont exprimées séparément du verbe et de l'attribut : ce qui s'opere par une phrase subordonnée, par un nom précédé d'une préposition, ou par un seul mot qui peut se résoudre en une préposition et un nom. Lorsque cette modification ou circonstance est exprimée

en un seul mot qui peut se décomposer par un nom précédé d'une préposition, ce mot se nomme *Adverbe*, c'est-à-dire, joint au verbe; parce qu'il n'est point d'attribut qui ne soit lié à son sujet par le verbe exprimé ou sous-entendu. Je traiterai de l'adverbe séparément.

9° Pour donner une suite au discours, on lie les phrases qui le composent; et, pour eviter les repétitions et les longueurs, on a trouvé le moyen de joindre ensemble plusieurs membres d'une phrase : en sorte que ce qu'on auroit eté obligé d'exprimer en plusieurs phrases, on le rend en une seule. On se sert pour cet effet de certains mots, dont la fonction se borne à joindre entre eux les différents membres d'une phrase, et même différentes phrases. Ces mots tirent leur nom de leur emploi, et ont eté appelés *Conjonctions.*

10° Il est une autre espece de mot qu'on emploie à exprimer la joie, la douleur, la surprise, l'etonnement, et les autres situations ou mouvemens de l'ame. On l'a nommé *Interjection*, ou particule interjective.

Ces dix sortes de mots, qui sont susceptibles de beaucoup de divisions et subdivisions, forment tous les elémens dont l'oraison ou le discours est composé en françois et en plusieurs autres langues. On dit en plusieurs autres langues, parce qu'il y en a quelques-unes qui n'admettent pas l'article. Telle est la latine, qui a d'autres procédés pour annoncer si un mot est pris dans une acception commune ou dans une acception individuelle; mais

ces procédés sont souvent insuffisants et ne sauvent pas toujours l'equivoque.

Quelques grammairiens cependant admettent une autre espece de mots, dont ils font une classe à part; ils les nomment mots elliptiques : mais comme les mots elliptiques ont la valeur de deux ou trois autres especes, et qu'ils remplissent dans le discours l'office, tantôt d'un nom, tantôt d'un pronom, tantôt d'un adverbe, il paroît inutile de leur assigner une classe particuliere : on peut les ranger dans celle des autres mots auxquels ils conviennent le plus, suivant l'emploi qu'ils remplissent dans le discours.

Les différentes combinaisons qu'on fait de ces mots selon les regles que prescrit la grammaire, forment des propositions ou des phrases et enoncent des jugements.

Les maîtres qui font profession d'enseigner la grammaire, se bornent pour la plupart à faire connoître les parties du discours, et à expliquer quelques regles de la concordance et de la syntaxe. Ils ont appris dans leur jeunesse que les noms se déclinent en latin, et ils parlent à leurs eleves, qui ne les comprennent pas, de déclinaison, de nominatif, de génitif, et des autres cas qu'ils ont vus dans leur rudiment, quoiqu'en françois nos noms ne se déclinent pas par cas, puisque leurs terminaisons sont toujours les mêmes lorsqu'ils sont employés au même nombre. Si notre langue n'admet point de déclinaison par cas, ce n'est donc pas par les dénominations de

nominatif, de génitif, etc., qu'on doit désigner certains membres de la phrase. Ces dénominations ne marquent que la forme des mots, et nullement leur fonction. Selon l'emploi qu'ils remplissent dans la proposition, ils sont assujettis à prendre telle ou telle forme dans les langues qui en admettent de différentes. La forme est attachée au fond, mais elle n'est pas le fond. Mon jardin est de forme triangulaire; je ne l'appellerai pas pour cela mon triangle; cette désignation ne le feroit pas distinguer de mes autres possessions, parce que le triangle n'est pas le fond de mon jardin. Si je lui donne une autre forme, il ne cessera pas d'être mon jardin.

Il en est ainsi des mots qui font partie d'une proposition : le sujet de la phrase, dans les langues transpositives, doit prendre la forme du nominatif s'il est enoncé par un nom, mais cette forme n'est pas le fond. Les Latins ont cru pouvoir désigner ce membre de phrase par la forme, parce que le fond est toujours obligé de prendre cette forme si le sujet est enoncé par un nom; et en ce cas il n'y a point d'equivoque. Mais il se rencontre bien des circonstances où le sujet de la proposition est un verbe. Par exemple : *Retorquere non est respondere*, rétorquer n'est pas répondre; quel est le sujet de cette proposition? c'est *retorquere*, rétorquer : or ce sujet est un verbe, qui ne se décline pas par cas; comment peut-on dire qu'il est le nominatif, ou qu'il est au nominatif?

Mais en françois, où les noms ne se déclinent

pas plus par cas que les verbes, n'est-il pas encore plus absurde de parler de déclinaison et de cas, et d'appeler *nominatif* ce membre de phrase ? Il faut donc, pour le désigner, un mot particulier qui puisse convenir au verbe comme au nom, et qui puisse convenir à toutes les langues; et ce nom est le *sujet*. Ce qu'on dit ici de ce membre de phrase peut s'appliquer aux autres membres tels que l'objet, le terme de l'attribut, et le complément des noms et des prépositions, qu'on ne doit point désigner par les dénominations d'accusatif, de génitif, de datif, d'ablatif, ni de vocatif, mais dont la dénomination doit être prise de l'emploi que remplissent les noms dans la phrase.

Il faut donc commencer par acquérir la connoissance de toutes les parties dont la phrase est composée, et c'est de quoi les maîtres ne s'occupent pas du tout; ils négligent la partie la plus essentielle et sans laquelle la connoissance des parties du discours est insuffisante, si l'on veut acquérir une connoissance parfaite de sa langue ou de toute autre.

Vrais principes, discours 3.

L'abbé Girard est le premier qui ait distingué toutes les parties de la phrase et leur ait donné des noms tirés de leur emploi. L'auteur du Dictionnaire de l'Elocution Françoise a marché sur ses traces. Il est le premier qui ait eu le courage d'adopter des principes qui, pour avoir eté apperçus trop tard, n'en sont pas moins vrais, moins utiles, et moins nécessaires à enseigner, malgré quelques méprises dans lesquelles l'auteur est tombé, et qu'il

est facile de relever. La découverte de l'abbé Girard a obtenu les plus grands eloges de la part de M. Court de Gebelin ; et les eloges d'un savant aussi distingué sont bien faits pour fixer l'opinion publique (1).

Sans une connoissance parfaite de toutes les parties d'une phrase, comment est-il possible de distinguer les différents sens qu'elle présente ? La ponctuation a été imaginée pour les faire sentir dans l'ecriture : elle marque les endroits où l'on doit s'arrêter, soit en lisant, soit en déclamant. Le repos doit être plus ou moins long selon que la ponctuation est plus ou moins forte. Les membres des périodes demandent un repos plus considérable entre eux qu'entre les différens membres de la proposition, et moins sensible qu'entre les périodes et les phrases détachées. Une période est composée

(1) De là résultent sept places différentes dans les tableaux de la parole les plus complets ; et qui prenant leur nom de leur nature, s'appellent *le subjectif, l'attributif, l'objectif, le terminatif, le circonstanciel, le conjonctif, l'adjonctif* ; noms très-relatifs à leurs fonctions, mais inconnus jusqu'à l'abbé Girard, auquel on doit ces dénominations. L'obligation que nous lui avons à cet egard, est d'autant plus grande, que ces noms sont d'*une nécessité indispensable* pour exprimer les idées relatives à l'analyse du discours. On etoit privé avant lui de cet avantage, et l'on etoit réduit à employer les noms des cas latins qui répondent à ces dénominations.

Mais ecoutons cet abbé lui-même ; il mérite d'être entendu dans sa propre cause, etc. Gram. univ., ch. XII, p. 483.

de plusieurs phrases relatives par un rapport de dépendance. Chacune de ces phrases exige une ponctuation plus forte que celle qu'on est obligé d'employer entre les phrases relatives par un rapport d'assemblage pour ne former qu'un membre de période ; et chaque phrase principale qui contient des phrases incidentes, demande un repos marqué par une virgule avant et après la phrase incidente si elle est explicative ou qualificative ; et cette phrase incidente doit être écrite et prononcée de suite et sans ponctuation si elle est restrictive ou déterminative. Comment distinguer tout cela, et comment parviendra-t-on à lire et à déclamer, si l'on ne connoît à fond toutes les parties d'une période et d'une proposition, et si l'on n'a pas une connoissance parfaite des signes caractéristiques qui les distinguent ? Si l'on est dans le cas d'écrire, on est embarrassé pour bien ponctuer : si l'on lit ou si l'on déclame, on ne pourra pas faire sentir aux autres ce qu'on ne sent pas soi-même ; parce que la plupart du temps les imprimeurs ponctuent mal, et qu'on est très-souvent obligé de corriger leurs fautes.

C'est sur-tout au théâtre, et principalement dans les pieces en vers, que ces fautes se font le plus sentir. J'en ai remarqué de ce genre dans la récitation d'un acteur d'un vrai talent, qui m'a rappelé souvent ce vers d'Horace :

Indignor quandoque bonus dormitat Homerus.

Cet acteur, jouant le rôle d'Orgon dans le Tar-

tufe, impatienté de ce que sa mere s'obstine à ne vouloir ajouter aucune foi aux traits de séduction, d'hypocrisie, et de perfidie du Tartufe, il veut la persuader par ces vers, qu'il coupe ainsi :

Je l'ai vu, dis-je, vu,
De mes propres yeux vu,
Ce qui s'appelle vu.

tandis que le sens demande qu'ils soient coupés ainsi :

Je l'ai vu, dis-je,
Vu de mes propres yeux,
Vu.... ce qui s'appelle vu.

Dans la scene suivante, courroucé des propos doucereux de l'huissier qui vient pour le chasser de chez lui, il dit :

Je donnerois sur l'heure
Les vingt plus beaux louis de ce qui me demeure,
Et pouvoir à loisir sur ce mufle assener
Le plus grand coup de poing qui se puisse donner.

Il dit de suite *sur ce mufle assener*, et fait là un repos, tandis que le repos est marqué par le sens après *ce mufle*, et qu'*assener le plus grand coup de poing*, etc. doit se dire de suite et sans repos.

Cette transposition de repos, faite à contre-sens, peut provenir de deux causes. Il peut se faire que l'acteur ait été induit en erreur par une ponctuation vicieuse dans la copie de son rôle. Il est très-possible aussi que ce soit l'effet de l'habitude qu'on contracte en étudiant, de scander les vers, pour s'assurer s'ils ont le nombre requis de syllabes.

Une jeune actrice, qui est en possession des

applaudissements du public, tombe quelquefois dans cette faute. Je l'ai vue, dans la comédie de la Femme jalouse, jouer le rôle de Clémence. Eugénie lui fait des questions sur ses parents. Elle lui répond par ce vers, qu'elle rend comme s'il etoit coupé ainsi :

Le sort de mes parents
M'ôta la connoissance.

Comme elle n'eut jamais connoissance de ses parents, *ôta* n'etoit peut-être pas le mot que le poëte eût dû employer : on ne peut pas m'ôter ce que je n'ai jamais possédé. Mais sans disputer sur la propriété du terme, supposons que l'expression de l'auteur soit juste ; lorsque le public entend prononcer de suite le premier hémistiche, et mettre le repos après *de mes parents*, il est d'abord porté à croire que Clémence fut si affectée du sort de ses parents, qu'elle en perdit la connoissance ; ou bien il est impatient d'apprendre de quoi le sort de ses parents lui ôta la connoissance, et il attend que l'actrice l'en instruise.

Si notre actrice s'etoit appliquée à bien distinguer les différentes parties constructives de la phrase, elle auroit vu que ces mots *de mes parents*, qui, suivant l'ordre analytique, auroient dû être placés après *la connoissance*, dont ils forment le complément, étoient transposés entre *le sort* et *m'ôta*, par une figure de construction, qui se nomme hyperbate, et que cette transposition qui interrompt la relation du sujet *le sort* avec l'attribut *m'ôta*, demande un repos après le sort.

Je

Je ne finirois pas si je voulois rappeler ici toutes les bévues en ce genre que font les acteurs, particulierement dans les pieces en vers, dont les inversions et le style figuré forment le caractere particulier : et ces bévues procedent de l'ignorance où l'on est des principes de sa langue, et de l'indifférence qu'on a pour s'en faire instruire. On pense assez généralement qu'il est inutile d'etudier les principes d'une langue, que l'usage seul nous a rendue familiere. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point. Tout homme peut suivre une conversation familiere et ecrire à son ami sans avoir fait une etude de sa langue, et l'on est porté à excuser les fautes qu'il fera. Mais ceux qui, par etat, sont obligés de parler en public, d'ecrire pour instruire leurs concitoyens ou la postérité; ceux-mêmes qui se destinent au théâtre, et à réciter des ouvrages dont ils ne sont pas les auteurs : toutes ces personnes sont obligées de bien connoître les regles et les principes de la langue, s'ils veulent se faire lire ou se faire écouter. Et la connoissance des parties de la phrase etant, selon M. de Gebelin, d'une nécessité indispensable pour exprimer les idées relatives à l'analyse du discours, on ne peut pas se dispenser d'acquérir cette connoissance si l'on veut ecrire correctement, déclamer ou parler en public.

C'est dans la vue de faciliter l'etude de cette partie de la grammaire que j'entrepris il y a quelques années, à la priere d'une jeune personne qui désiroit de s'instruire, d'expliquer et d'etendre

le système de l'abbé Girard, qui etoit trop concis et trop au-dessus de la portée de la jeunesse. La facilité avec laquelle plusieurs jeunes demoiselles ont saisi ce système, et les progrès qu'elles ont faits par ce secours, dans l'etude de la langue, m'ont fait juger que ce petit Traité pourroit être de quelque utilité. Il s'en est répandu plusieurs copies: on m'a pressé de le faire imprimer. Je l'ai revu, j'y ai fait plusieurs changements, corrections et augmentations, et je le livre à l'impression. Je me croirai bien payé de mon travail s'il peut servir à faciliter à la jeunesse qui désire de s'instruire, l'etude d'une langue dont les préceptes ont eté si longtemps rebutants, par les epines dont ils etoient hérissés.

Les principes que je vais exposer sont les mêmes qu'a etablis l'abbé Girard. MM. Beauzée, de Gebelin, et l'abbé de Condillac, m'ont fourni beaucoup de secours pour relever quelques erreurs dans lesquelles l'abbé Girard est tombé. Ce que j'ai pris dans mon propre fonds se réduit à bien peu de chose: en sorte qu'on peut regarder ces principes comme ceux de l'abbé Girard, mis à la portée de la jeunesse.

Je diviserai ce Traité en trois paragraphes. Dans le premier, je ferai connoître toutes les parties qui peuvent entrer dans la composition d'une phrase. Dans le second, j'indiquerai les marques auxquelles on peut connoître si un membre de phrase est simple ou composé, complexe ou incomplexe. Dans le troisieme, je détaillerai les

différentes sortes de phrases qui entrent dans la composition d'un discours, et je ferai considérer la proposition sous ses différents points de vue. Je terminerai ce Traité par l'analyse d'une période et des parties constructives de chacune des phrases qui en composent les membres. Cette analyse pourra servir de modele pour toutes les autres périodes et pour toutes les autres phrases.

§ Ier.

Parties constructives de la Phrase.

Quelques logiciens ne considerent dans la proposition que deux parties, le sujet et l'attribut; d'autres en portent le nombre à trois, en y ajoutant le verbe.

Ceux qui n'admettent que deux parties dans la proposition, prétendent que l'attribut contient essentiellement le verbe, parce que le verbe est dit du sujet, et qu'il marque l'action de l'esprit qui considere le sujet comme etant de telle ou telle façon, comme ayant ou faisant telle ou telle chose.

Cela est vrai lorsque l'attribut est enoncé par le verbe concret, comme dans ces phrases : *Je parle*, *il vient*, qui equivalent à *je suis parlant*, *il est venant*. Mais quand l'attribut est enoncé séparément du verbe, on ne peut pas dire qu'il contient essentiellement le verbe; on pourroit dire qu'il le suppose. Dans ces propositions, par exemple :

Dieu est juste, *la matiere est etendue*; *juste* et *etendue* sont des attributs, l'un de Dieu, l'autre de la matiere; mais ces attributs ne comprennent pas le verbe, puisqu'il est enoncé séparément. Cependant, comme le verbe fait partie de l'attribut, puisqu'il l'affirme du sujet, et que le verbe abstrait *est* n'ajoute rien au sujet si l'attribut qu'il affirme n'est pas exprimé, je ne le considérerai que comme une partie nécessaire de l'attribut, et je n'en ferai pas un membre particulier de la phrase.

Mais les logiciens n'examinant que la vérité ou la fausseté de la proposition, sans s'inquiéter de la régularité de la phrase, n'ont pas besoin de pousser plus loin leurs recherches : ces deux membres leur suffisent. Le grammairien au contraire, qui ne s'attache qu'à la régularité de la phrase sans juger de la vérité ou de la fausseté de la proposition, examine la proposition en tant que phrase. Il voit qu'outre le sujet et l'attribut, elle a plusieurs autres membres, qui sont obligés de se présenter sous des formes convenables, et d'occuper différentes places, selon certaines lois, qui ne sont point celles de la logique, et que la grammaire seule a droit de prescrire. Il aperçoit d'abord que l'attribut peut avoir sous sa dépendance des compléments de différentes especes. Par exemple : *Le médecin a donné hier une médecine au malade.* Cette phrase forme une proposition, dans laquelle le logicien ne trouve que deux parties, savoir, un sujet dans *le médecin*, un attribut dans le reste de la phrase. Mais le grammairien, consi-

dérant cette proposition comme phrase ; y voit quelque chose de plus. Il aperçoit, par le secours de l'analyse, que cet attribut logique comprend trois autres parties, qui forment autant de membres de la phrase grammaticale. Comme le logicien, il reconnoît un sujet dans *le médecin*, un attribut grammatical dans *a donné*. Outre cet attribut, il voit encore trois choses, savoir, un objet de l'action de donner, *une médecine*. Mais à qui a-t-il donné cette médecine ? *au malade* : le malade est le terme où a tendu l'action de donner. Dans quelle circonstance a-t-il donné cette médecine au malade? *hier*. L'objet, le terme, et la circonstance, sont autant de compléments de l'attribut grammatical *a donné*, et forment, avec cet attribut, ce qu'on appelle l'attribut logique. Ces trois compléments, qui forment trois membres de la phrase, doivent suivre certaines lois que dicte la grammaire seule. Le grammairien doit par conséquent les connoître.

Indépendamment de ces trois membres de la phrase formant les compléments de l'attribut, il s'en trouve encore deux, qui ne sont sous la dépendance d'aucun autre. Ce sont, 1° les mots qui servent à lier les différentes phrases les unes aux autres pour ne former ensemble qu'un tout. Ils sont rendus par des conjonctions ou des adverbes conjonctifs. Ils ne sont sous la dépendance d'aucun des autres membres, mais ils ont quelquefois le verbe sous leur dépendance. On les nomme conjonctifs. 2° Ce qui est mis par addition pour

appuyer sur la chose ou pour exprimer un mouvement de l'ame. On le nomme adjoint.

Je vais faire la récapitulation de toutes ces parties, qui forment autant de membres dont la phrase est composée; et j'entrerai sur chacune dans un détail suffisant pour les bien distinguer, afin qu'on puisse parfaitement connoître les regles de la construction.

Ces parties ou membres de la phrase sont au nombre de sept, savoir :

1° Le Sujet, ou membre subjectif,
2° L'Attribut, ou membre attributif,
3° L'Objet, ou membre objectif,
4° Le Terme, ou membre terminatif,
5° La Circonstance, ou membre circonstanciel,
6° La Conjonction, ou membre conjonctif,
7° L'Adjoint.

1° Le Sujet. 1° Le Sujet est ce qui marque la personne ou la chose dont on juge, ou qu'on regarde avec telle ou telle qualité. Exemples :

Dieu est juste. Si Dieu vouloit.

Dans le premier exemple, je juge de Dieu qu'il est juste, je lui attribue la justice : *Dieu* est le sujet de la phrase. Dans le second, je ne juge pas de Dieu qu'il veut ; mais je le considere comme ayant la faculté de vouloir, quoique je ne lui attribue pas actuellement l'exercice de cette faculté : il est pareillement le sujet de la seconde phrase.

La méthode des grammaires vulgaires appelle nominatif du verbe ce qui est ici nommé sujet de la proposition ou de la phrase. Cette dénomina-

tion est vicieuse, 1° parce qu'en françois les noms ne se déclinent pas par cas, puisqu'ils ne changent leur terminaison que lorsque le nombre change; 2° parce que les verbes ne se déclinant pas par cas, on ne peut pas dire qu'un verbe ait un nominatif, un génitif, un datif, ni aucun des autres cas qu'on reconnoît aux noms dans les langues où ils se déclinent; 3° parce qu'en supposant que la qualification de nominatif ne soit donnée qu'au nom qui précede le verbe, elle seroit encore mal appliquée. En effet, les noms, les adjectifs, et les pronoms seuls ont des cas, et par conséquent un nominatif dans les langues où les noms se déclinent par cas; et souvent le sujet d'une proposition ou d'une phrase est enoncé, non par un nom, mais par un verbe. Exemples:

Brûler n'est pas répondre.

Mourir n'est rien.

Le sujet de la premiere phrase est *brûler*, à qui l'on attribue la qualité négative de répondre. On ne peut pas dire que *brûler* soit le nominatif de répondre, ni qu'il soit au nominatif, puisque brûler est un verbe, qui ne se décline pas par cas, et dont la terminaison ne change que relativement aux personnes, aux nombres, aux temps, et aux modes.

Ce qu'on vient de dire du verbe *brûler*, s'applique pareillement au verbe *mourir*, qui est sujet de la seconde phrase; et qui, par conséquent, ne sauroit se décliner par cas et avoir un nominatif.

C'est pourquoi on nomme *sujet* ce membre de phrase.

Il se trouve des circonstances où la phrase présente à la fois un sujet grammatical et un sujet logique enoncé par une phrase subordonnée ou incidente : on en parlera au paragraphe qui traitera des membres complexes.

2° L'Attribut.

2°. L'attribut est exprimé par les mots qui marquent ce qu'on juge du sujet, ce qu'on conçoit uni au sujet sans l'affirmer ni le nier, enfin ce qu'on lui attribue réellement ou par supposition. Il est rendu par le verbe et une qualité. Cette qualité est quelquefois exprimée séparément du verbe ; et, le plus souvent, elle est jointe au verbe et ne forme qu'un seul mot avec lui. Voici des exemples de ces deux manieres d'exprimer l'attribut :

Dieu est juste.

Les troupes marchent.

Si vous vouliez.

Quand mon eleve sera instruit.

Le premier de ces exemples présente le sujet *Dieu*, de qui je dis qu'il est juste. La justice est une qualité qui lui est attribuée, que je juge, que j'affirme de lui. L'attribut proprement dit est exprimé par un adjectif ou qualificatif *juste*, et l'est séparément du verbe. *Est* est le verbe, qui lie l'attribut proprement dit au sujet, et en exprime l'existence dans le sujet *Dieu*. Il est appelé verbe abstrait, parce qu'il ne comprend pas en lui l'ex-

pression de l'attribut, qui est ensuite exprimé séparément; il exprime simplement l'existence de l'attribut, abstraction faite de cet attribut.

Dans le second exemple, on voit d'abord un sujet, *les troupes*, auxquelles on attribue l'action de marcher. Cet attribut et le verbe qui en exprime l'existence sont rendus en un seul mot *marchent*, qui se décompose par le verbe abstrait et un participe; car *marchent* vaut autant que *sont marchant*. Ce verbe est nommé concret, du latin *cretus*, vu, considéré, et de *cum*, ensemble.

Ces deux premieres phrases forment de vraies propositions, puisqu'elles enoncent une affirmation, un jugement.

Les deux derniers exemples présentent deux phrases, mais ne forment pas des propositions; parce qu'elles n'enoncent aucun jugement: je présente la volonté unie à vous, mais je ne l'affirme ni ne la nie. J'ai l'idée de mon eleve et de l'instruction, sans affirmer ou nier que cette instruction existe en lui, ni qu'elle y existera ou n'y existera pas.

On a vu plus haut que les logiciens comprennent sous la dénomination d'attribut, et l'attribut *proprement* dit, et l'objet, le terme, et le circonstanciel, qui sont sous la dépendance de l'attribut et qui en forment autant de compléments, auquel ils ne sont liés que par un rapport de dépendance; que, quoique la distinction de ces compléments importe peu aux logiciens, la connoissance en est absolument nécessaire au grammai-

rien : il convient donc de distinguer ici l'attribut logique de l'attribut grammatical, et de traiter séparément de l'attribut, de l'objet, du terme, et du circonstanciel.

En considérant l'attribut grammaticalement, il n'est formé que du verbe concret seul, ou du verbe abstrait *être* avec un qualificatif. Les exemples qu'on va citer rendront ceci très-clair.

Quand on dit : Pierre *vit*, Pierre *est vivant* ; le sujet de la phrase est *Pierre*, à qui on attribue la vie : *vit* et *est vivant* sont les attributs de ces deux propositions : on les appelle attributs grammaticaux. Le premier est enoncé en un seul mot par le verbe concret *vit* ; le second l'est en deux mots par le verbe abstrait *est*, et par le qualificatif *vivant*.

Si l'on dit : les gens de lettres *sont plus instruits que le commun du peuple* ; le roi *donne des récompenses aux officiers lorsque l'etat de ses finances le lui permet* ; le sujet de la premiere proposition est *les gens de lettres* ; l'attribut logique est exprimé par ces mots, *sont plus instruits que le commun du peuple* ; l'attribut grammatical l'est par *sont instruits* ; et ces mots, *plus que le commun du peuple* forment le circonstanciel : ils marquent la circonstance tirée de l'etendue de leurs connoissances au-delà de celles du commun du peuple.

La seconde phrase présente d'abord un sujet par *le roi*. L'attribut logique est renfermé dans ces mots : *donne des récompenses aux officiers lorsque l'etat de ses finances le lui permet* ; mais l'attribut

grammatical est exprimé par le verbe concret *donne*. Les autres mots présentent trois autres membres par forme de compléments de l'attribut grammatical. *Des récompenses* est l'objet de l'action de donner; *aux officiers*, en est le terme; et *lorsque l'état de ses finances le lui permet*, exprime la circonstance dans laquelle l'action de donner a lieu.

3°. L'objet d'une phrase est ce qui exprime la personne ou la chose que l'attribution a directement en vue; c'est ce que les grammairiens appellent le régime direct ou immédiat du verbe. Cet objet peut être, ou un nom, ou un pronom, ou un verbe. Si c'est un nom ou un pronom, il répond à l'accusatif des Latins et des autres langues qui admettent des cas; si c'est un verbe, il est toujours à l'infinitif. Exemples : J'ai lu *un livre*; je *l'*ai favorisé; je veux *marcher*. 3° L'Objet.

Le premier de ces exemples présente d'abord un sujet dans *je*, un attribut dans *ai lu*. Mais qu'ai-je lu? quel est l'objet de l'action de lire? c'est *un livre*. Voilà donc l'objet. En latin et dans les autres langues transpositives il seroit au cas accusatif : *legi librum*.

La seconde phrase est composée d'un sujet *je*, d'un attribut *ai favorisé*, d'un objet *le*. C'est comme si l'on disoit : *J'ai favorisé lui*. *Le* ou *lui* est l'objet du verbe.

Lorsque, dans le troisième exemple, je dis, *je veux marcher; je* présente le sujet, à qui j'attribue le vouloir ou la volonté; *veux* est l'attribut. Mais quel est l'objet de ma volonté? qu'est-ce que

je veux ? c'est *marcher*. *Marcher* est donc l'objet sous la dépendance de l'attribut. Or *marcher* n'est ni un nom ni un pronom ; il ne pourroit pas être mis à l'accusatif en latin, puisque les verbes ne se déclinent pas : il lui faut donc un autre nom que celui d'accusatif pour exprimer ce membre de phrase, et le nom d'objet que lui a donné l'abbé Girard, et qu'il a tiré de celui de son emploi dans la phrase, est celui qui lui convient le mieux.

Puisque l'objet d'une phrase répond à l'accusatif des Latins, il suit de là qu'il ne peut jamais être que le complément d'un verbe actif transitif ; que son rapport au verbe ne peut être qu'un rapport de détermination ; qu'il ne peut y avoir entre lui, le verbe et le sujet, aucun rapport d'identité (1).

---

(1) Les mots ont les uns avec les autres des rapports de deux especes, des rapports d'identité et des rapports de détermination. Le rapport d'identité est le fondement de la concordance de l'adjectif avec le substantif, du verbe avec le sujet. Il est nommé rapport d'identité du latin *idem*, qui veut dire *le même* : parce que l'adjectif est comme identifié avec son substantif, dont il doit prendre le genre et le nombre ; et le verbe se trouve comme identifié avec le sujet, dont il doit adopter le nombre et la personne.

Le rapport de détermination est le fondement de la syntaxe. Il est indiqué par la place qu'occupe le mot qui se trouve sous la dépendance d'un autre ; par la nature des prépositions qui marquent ce rapport ; par les temps et les modes des verbes ; enfin par toutes les formes qu'un mot oblige un autre de prendre, autres néanmoins que celles qu'exige la concordance.

Il suit encore de là que le verbe *être* ne peut jamais former tout seul un attribut, et que l'adjectif qui le suit ne peut pas être l'objet de la proposition. Ainsi quand on dit *la vertu est aimable*, la vertu est le sujet de la proposition dont j'affirme *l'amabilité :* le verbe *est* ne forme pas l'attribut. Ce n'est pas l'existence que j'attribue à la vertu ; je la suppose déjà exister; et c'est parce que je la regarde comme existante que je lui attribue la qualité que j'exprime par le mot *aimable* : on ne peut en effet rien attribuer à quelque chose qui ne subsiste pas ; parce qu'on ne peut pas être tel ou de telle manière, si auparavant on n'existe pas. Le verbe *est* exprime simplement l'existence, non de la vertu, mais de la qualité que peint l'adjectif *aimable*, et il lie cette qualité au sujet *la vertu* par une idée de convenance avec ce sujet.

Le rapport qui se trouve entre *la vertu* et *est aimable* est un rapport d'identité. Le verbe *est* se trouve identifié avec le sujet *la vertu* par le nombre et par la personne ; il est au singulier et à la troisieme personne, comme *la vertu* : et *aimable* est identifié avec *la vertu* par le nombre et par le genre ; et avec le verbe, par le nombre. Il n'y a aucun rapport de détermination du verbe à la qualité ; par conséquent *aimable* ne sauroit être regardé comme l'objet d'un attribut : il est nécessairement l'attribut de *la vertu.*

Quoique les verbes *paroître*, *devenir*, *sembler*, présentent à l'esprit quelque chose au-delà de

l'idée de l'existence d'une qualité, et qu'on soit obligé d'ajouter un mot après pour compléter le sens; cependant ils ne sauroient être regardés comme transitifs, et les mots qu'on ajoute ne sont pas des objets : ce sont de simples qualifications, qui, n'etant pas des substances, ne peuvent pas devenir les sujets d'un tableau dans la forme passive; et ces qualifications forment, avec le verbe, la partie principale de l'attribut. Exemples :

Cette fille devient grande.

La riviere paroît agitée.

Cet homme m'a semblé triste.

Ce que j'attribue à cette fille, c'est la grandeur qui s'opere; à la riviere, c'est l'agitation apparente; à cet homme, c'est la tristesse. *Grande*, *agitée*, *triste*, ont un rapport d'identité avec les sujets *cette fille*, *la riviere*, *cet homme*, avec lesquels ils s'accordent en genre et en nombre; ils n'ont aucun rapport de détermination avec le verbe. Par conséquent ils ne peuvent pas être des compléments objectifs du verbe, et ces verbes seuls ne sauroient être regardés comme des attributs, puisqu'ils n'expriment que l'existence modifiée des attributs *grande*, *agitée*, *triste*, et qu'ils font attendre ces attributs, comme le verbe abstrait *être* fait attendre le qualificatif qui forme l'attribut proprement dit du sujet.

S'il est vrai, comme je crois l'avoir démontré, que le verbe abstrait seul ne forme pas l'attribut de la proposition, qu'il ne serve qu'à exprimer l'existence de l'attribut qui est enoncé séparément,

et à le lier au sujet, l'abbé Girard s'est trompé en croyant voir deux objets dans cette phrase :

« Hélas! madame, votre fils et votre fille sont » et seront toujours, sans inquiétude, la cause de » vos maux et la source de vos chagrins. »

Il trouve dans *sont* et *seront*, deux attributs; et dans *la cause de vos maux* et *la source de vos chagrins*, deux objets.

Qu'est-ce qu'on attribue à votre fils et à votre fille? Ce n'est pas leur existence : votre fils et votre fille sont supposés existants, puisqu'on leur attribue des qualités. *Sont* et *seront* expriment l'existence des qualités enoncées ensuite par *la cause de vos maux* et *la source de vos chagrins*, qu'on attribue à votre fils et votre fille. *Sont* et *seront* ne sont pas des temps d'un verbe transitif, ils ne peuvent pas par conséquent avoir un complément objectif : un tel complément ne pouvant être que sous la dépendance d'un verbe concret transitif. Ainsi, dans l'exemple proposé par l'abbé Girard, *sont et seront la cause de vos maux et la source de vos chagrins* ne forment qu'un attribut composé sans complément objectif.

J'ai cru devoir placer ici cette observation, non dans l'intention de critiquer l'abbé Girard, que je reconnois pour mon maître, et à qui je dois le peu de connoissances que j'ai acquises en grammaire; mais simplement dans la vue d'empêcher la propagation d'une erreur que la réputation de l'auteur pourroit faire adopter sans examen.

Souvent on peut douter si le complément d'un

attribut est un objet ou un circonstanciel, alors il faut bien examiner si le verbe sous la dépendance duquel il se trouve est transitif; et, pour s'en assurer, il faut voir si, après lui, on peut ajouter *quelqu'un* ou *quelque chose* sans que cet ajouté soit précédé d'une préposition : dans ce cas le complément est objectif, ou le régime direct et immédiat du verbe. Exemples :

J'ai vu votre pere.

J'ai acheté un habit.

Il a marché tout le jour.

Les troupes partiront la nuit.

On dit, voir *quelqu'un* ou *quelque chose*, acheter *quelque chose*. Par conséquent *ai vu* et *ai acheté* sont transitifs, et *votre pere* et *un habit* sont objets. Mais on ne peut pas dire marcher, partir *quelqu'un* ou *quelque chose*. Ces verbes sont donc intransitifs, et *tout le jour*, *la nuit*, ne sont pas des compléments objectifs; ce sont des compléments circonstanciels, en régimes indirects ou médiats, devant lesquels il y a des prépositions sous-entendues : il a marché *durant* tout le jour, les troupes partiront *pendant* la nuit.

Mais cette epreuve n'est pas toujours suffisante. Dans les phrases suivantes, par exemple:

Ce meuble coûte cent ecus ;

Ce diamant vaut cent louis ;

quoiqu'on puisse dire coûter *quelque chose*, valoir *quelque chose*, ces deux verbes ne sont cependant pas transitifs; une autre epreuve suffira pour en convaincre.

Toute

Toute phrase dont l'attribut est enoncé par un verbe concret, présente un tableau dans la forme active. Lorsque le verbe est transitif, le tableau peut être présenté sous la forme passive, en employant l'objet de la premiere forme, comme sujet dans la seconde; en tournant le verbe en passif, et en faisant un terme du sujet, comme dans cet exemple :

Dieu punira les méchants.

Cette phrase présente un tableau actif; et pour m'assurer que le verbe est transitif, et que *les méchants* en est l'objet, je cherche à présenter la proposition dans un tableau passif. De l'objet *les méchants*, j'en fais le sujet, et je dis : *Les méchants seront punis par Dieu.*

Mais lorsque le verbe est intransitif, la phrase active ne peut pas être tournée en passive. Prenons pour exemple les phrases présentées plus haut.

Ce meuble coûte cent écus.
Ce diamant vaut cent louis.

Je ne puis pas dire : *Cent ecus sont coûtés par ce meuble, cent louis sont valus par ce diamant.* De là je conclus que ces deux verbes ne sont pas transitifs, et que *cent ecus* et *cent louis* n'en sont pas les compléments objectifs. Ils sont seulement des compléments circonstanciels : ils marquent les circonstances du prix qu'a coûté le meuble et de la valeur du diamant. C'est comme si l'on disoit : Ce meuble coûte *jusqu'à la concurrence de* cent ecus,

ce diamant vaut *jusqu'à la concurrence de* cent louis. Ils sont en régime médiat.

Puisque, pour connoître si le complément d'un attribut est objectif, il faut voir si, après l'attribut, on peut mettre *quelqu'un* ou *quelque chose* sans préposition; il s'ensuit que l'objet, lorsqu'il est exprimé par un nom, ne peut jamais être précédé d'une préposition, à moins que ce ne soit de la préposition partitive ou extractive *de*. Voici la raison de cette exception, qui, dans le fond, n'en est pas une.

Quand on dit, j'ai acheté des livres, de belles etoffes, du drap; on voit qu'après le verbe, on peut mettre *quelque chose* sans préposition, et que *ce quelque chose* qu'on a acheté, ce sont des livres, de belles etoffes, du drap. Cependant ces mots se trouvant précédés de la préposition *de*, il semble qu'ils ne peuvent pas figurer dans la phrase en qualité d'objets. En effet ils ne sont pas des objets proprement dits, ils ne sont que les compléments des objets. Je ne prétends pas annoncer que j'ai acheté la totalité des individus qu'on appelle livre, drap, belles etoffes; je veux faire entendre que j'ai acheté une partie prise dans la totalité de ce qu'on appelle livre, drap, belles etoffes. L'objet est elliptique : le véritable objet grammatical est *une partie*, qu'on retranche pour rendre le discours plus concis; parce que la préposition *de* annonce suffisamment que le mot devant lequel elle est placée est pris par extrait. Ainsi malgré la préposition, *des livres*, *de belles*

etoffes, du drap, etant des compléments de l'objet grammatical *une partie,* sont les objets logiques de *j'ai acheté.*

Il arrive quelquefois que l'objet est rendu par un verbe à l'infinitif. Il n'est pas ordinairement précédé d'une préposition. On dit, *je veux faire ; je prétends aller; je puis marcher;* etc. Mais on trouve des infinitifs précédés de l'une des prépositions *de* et *à*, et l'on est embarrassé de décider s'ils sont des compléments objectifs ou terminatifs de l'attribut. Dans ces phrases, par exemple :

J'occupe mon fils à ecrire.
Il engage à faire.
Il induit à mal faire.
Vous sollicitez de partir.

Ces exemples offrent des attributs exprimés par des verbes transitifs ; puisqu'on peut dire, occuper, engager, induire, solliciter, *quelqu'un. Quelqu'un* est le complément objectif ; mais ce quelqu'un n'est pas *ecrire*, *faire*, *mal faire*, *partir* : on ne peut pas dire occuper quelqu'un, savoir, *ecrire*, etc. *Ecrire, faire, mal faire, partir*, sont donc des compléments différents de l'objet *quelqu'un* : ce sont des terminatifs. Nous en parlerons bientôt. Ils sont en régime médiat.

Dans les phrases suivantes :

Vous veniez de travailler ;
Nous sortons de dîner ;

les verbes venir et sortir ne sont pas transitifs : on ne peut pas dire *sortir* ou *venir quelqu'un* ou *quelque chose*, savoir, *travailler, dîner* : ces deux

verbes, *travailler*, *dîner*, sont des compléments terminatifs, non des objectifs, de *veniez* et *sortons*.

Voici d'autres exemples, où l'attribut est rendu par un verbe transitif, et l'objet par un verbe à l'infinitif précédé d'une préposition :

Cette femme cherche *à* plaire.
Je désire *de* voir.
Il aime *à* jouer.
Il craint *de* paroître.

Les prépositions dont les infinitifs, dans ces quatre exemples, sont précédés, pourroient faire croire qu'ils figurent là comme terminatifs, ainsi que dans les exemples précédents. Mais comme les attributs sont enoncés par des verbes transitifs, qu'on peut dire, *chercher quelque chose*, savoir, *plaire ; désirer quelque chose*, savoir, *voir ; aimer quelque chose*, savoir, *jouer ; craindre quelque chose*, savoir, *paroître* : ils forment des compléments objectifs. Et si on les fait précéder des prépositions *à* et *de*, c'est par euphonie ; parce qu'il est plus doux à l'oreille d'entendre dire, elle cherche *à* plaire, je désire *de* voir, il aime *à* jouer, il craint *de* paroître, que, je désire voir, elle cherche plaire, il aime jouir, il craint paroître. Ces infinitifs sont avec l'attribut en régime direct ou immédiat, malgré les prépositions, qui ne sont mises entre deux que par euphonie.

4° Terme. 4° Le Terme est un complément médiat ou indirect de l'attribut, auquel il est lié par une préposition, qui indique le rapport qu'il y a de l'un à l'autre. Il exprime le but ou le terme du lieu de

la situation, de celui de tendance, de celui d'extraction, ou enfin de celui de passage. Il répond au datif des Latins, ou à l'accusatif précédé d'une préposition, ou à l'ablatif pareillement précédé d'une préposition. C'est ce que les grammairiens appellent régime médiat ou indirect du verbe, parce qu'en françois il ne peut y être joint que par le moyen d'une préposition exprimée ou sous-entendue; et, par cette raison, l'abbé d'Olivet le nomme régime particulé. Quelquefois la préposition n'est pas exprimée; mais il est aisé, en donnant à la phrase un autre tour, et en la réduisant à la construction analytique, de rétablir la préposition, que l'ellipse avoit fait disparoître. Voici des exemples de ces différentes especes de termes:

1° Terme de situation.

Il répond à ce que, dans les rudiments latins, on appelle la question *Ubi.*

Il demeure *à Paris.*

Vivre *à la campagne.*

Etre couché *sur la terre.*

La maison est située *entre Paris et S.-Cloud.*

Paris, *la campagne*, *la terre*, *Paris et S.-Cloud*, *sont* des compléments terminatifs des attributs *il demeure*, *vivre*, *être couché*, *être situé*, auxquels ils sont joints par les prépositions *à*, *sur* et *entre.* Ce sont ces prépositions qui se trouvent entre l'attribut et le complément, qui font que ces compléments sont médiats ou indirects.

2° Terme de tendance.

Il répond à la question *Quò* des Latins.

Je vais *à Paris.*

Je parle à *mon ami.*

Vous *nous* avez donné une fausse nouvelle.

Elle *m'*a permis de la voir.

Vous *lui* donnerez ce livre.

J'*y* vais; il travaille *pour* vivre; nous allons *chez* vous.

Paris est le terme où tend mon voyage, mon action d'aller. *Mon ami* est le terme où tend l'action de parler. *Nous* est celui où tend l'action de donner, c'est-à-dire, vous avez donné *à nous*. *Me* ou *à moi* est le terme où tend l'action de permettre. *Lui* ou *à lui* est le terme où tend l'action de donner. *Vivre* est le but où tend l'attribut *travaille*. *Vous* est le terme de l'attribut *allons*.

Dans les deux premiers exemples, les deux termes sont liés à leurs attributs par la préposition *à*, qui est explicitement exprimée. Dans les deux derniers, les termes sont liés à leurs attributs par les prépositions *pour* et *chez*, qui sont pareillement explicitement exprimées. Mais quoique dans le troisieme exemple, ainsi que dans le quatrieme, le cinquieme et le sixieme, on ne voie aucune préposition, les termes les comprennent implicitement. *Nous*, dans la construction analytique, se rend par *à* nous; *me*, par *à* moi; lui, par *à* lui; et *y*, par *en* cet endroit. Au moyen de ces prépositions, ces compléments sont sous le régime médiat ou indirect des attributs.

3° Terme d'extraction.

Il répond à la question *Undè* des Latins.

Venir *de Rome.*
Revenir *d'un voyage.*
Sortir *de sa chambre.*
Il est aimé *de son pere.*
S'occuper de *plaisirs.*
Parler *affaires.*
Il *en* est parti.

Rome, *un voyage*, *sa chambre*, sont les compléments terminatifs extractifs de *venir*, *revenir*, *sortir*. *Son pere*, *plaisirs*, *affaires*, sont les compléments terminatifs extractifs d'*être aimé*, *s'occuper*, *parler*. L'amour part de son pere; l'occupation est tirée du plaisir; le discours est tiré des affaires. Dans le dernier exemple, *en* est un nom elliptique, qui se rend au moyen de la construction analytique, par *de ce lieu*; et *affaires*, dans le précédent, par *d'affaires*, parler *d'affaires*. On voit dans tous ces exemples que *Rome*, *un voyage*, *sa chambre*, *son pere*, *plaisirs*, *affaires*, *en*, sont liés chacun à son attribut, par une préposition, exprimée dans les cinq premiers, et supprimée par ellipse dans les deux derniers; car, à l'egard de ceux-ci, on ne peut pas dire sans préposition, parler *quelque chose*, être parti *quelque lieu* : ces compléments demandent nécessairement d'être annoncés par une préposition, et on doit la supposer.

4°. Terme de passage ou de transition.

Il répond à la question *Quà* des Latins.

J'ai passé *par Avignon.*

On voit aisément que *par Avignon* est le com-

plément terminatif de l'attribut *ai passé.* Il n'exprime pas une maniere de passer, il exprime le terme par où j'ai passé, et non une circonstance.

Ce que j'appelle ici un membre terminatif de passage, paroît souvent n'être qu'un membre circonstanciel ; mais ce n'est que dans les phrases elliptiques : et il reparoît comme terminatif lorsque par le secours de l'analyse, on rétablit les mots que l'ellipse avoit fait disparoître. Si l'on dit, par exemple, *il est allé à Paris par la Bourgogne*, il n'est pas douteux que ces mots *par la Bourgogne* n'expriment une circonstance et non un terme de l'action d'aller. Mais rétablissons les mots supprimés, et disons, *il est allé à Paris* en passant *par la Bourgogne ;* on voit que ces mots *en passant par la Bourgogne* sont le membre circonstanciel d'*est allé.* C'est la phrase subordonnée entiere, *en passant par la Bourgogne*, qui forme la circonstance, et exprime le moyen qu'on a pris pour aller à Paris. Mais *par la Bourgogne* exprime le terme de l'attribut (*en passant*) de la phrase subordonnée, retranché par ellipse.

Exemples des quatre especes de terminatifs correspondants aux quatre questions de lieu des Latins, *ubi*, *undè*, *quò*, *quà.*

Ubi, terme de station. *Ubi est?* où est-il? *Lugduni*, à Lyon.

Undè, terme d'extraction. *Undè venit?* d'où vient-il? *Româ*, de Rome.

Quò, terme de tendance. *Quò vadit?* où va-t-il? *Londinum*, à Londres.

Quà, terme de passage. *Quà transit ?* par où passe-t-il ? *per Senones*, par Sens.

5°. Le membre circonstanciel est un complément indirect ou médiat de l'attribut. Il est enoncé par les mots qui expriment la maniere d'être de l'attribut, ou la circonstance dans laquelle il a lieu ; et ces mots sont ou des adverbes, ou des phrases subordonnées, ou des expressions adverbiales. 5° Circonstance, ou Complément circonstanciel.

Exemples :

Vivre honnêtement, ou *conformément aux lois.*

Parler correctement, *avec facilité.*

Se conduire prudemment, ou *avec prudence.*

Marcher en se balançant.

Honnêtement, *correctement*, *prudemment*, sont des adverbes qui modifient les attributs, *vivre*, *parler*, *se conduire*. *Conformément aux lois*, *avec facilité*, *avec prudence*, sont autant d'expressions adverbiales, qui modifient pareillement les mêmes attributs. *En se balançant* est une phrase subordonnée, qui exprime la maniere de marcher.

Je l'ai rencontré *lorsqu'il alloit à la campagne.*

Vous arrivez *après l'heure indiquée.*

Ils sont partis *avant le jour.*

Lorsqu'il alloit à la campagne, *après l'heure indiquée*, *avant le jour*, ne présentent pas une maniere de rencontrer, d'arriver, de partir ; mais ils enoncent les circonstances dans lesquelles on rencontre, on arrive, on part. En un mot, tout ce qui sert à exprimer une maniere, une circons-

tance, soit de temps, soit de lieu, soit de moyen, est un complément circonstanciel de l'attribut.

6° Conjonctif. 6° Le membre conjonctif est tout ce qui sert à joindre ou unir une phrase à une autre, pour les faire concourir ensemble à la plénitude du sens. Il est ordinairement exprimé par des conjonctions, par des adverbes conjonctifs, ou tout autre mot propre à indiquer la jonction ou l'union. Il n'est sous la dépendance d'aucun autre membre, et il a souvent l'attribut sous la sienne. Exemples:

Il est petit, *mais* il est fort.
J'y consens *puisque* vous le voulez.
Je pense, *donc* j'existe.
Ce discours réussira, *car* il est fort eloquent.
Il fait peu de dépense *quoiqu'*il soit riche.
On loue le courage *et* la prudence de ce capitaine.

Mais, dans le premier exemple, lie la phrase *il est fort* à la premiere *il est petit*; *vous le voulez*, dans le second, est lié à *j'y consens* par la conjonction *puisque*; *j'existe* est lié à *je pense* par *donc*; et ainsi des autres. Dans le dernier exemple, *la prudence de ce capitaine* lié à *on loue le courage* par la conjonction *et*, ne présente pas, à la vérité, une phrase pleine; mais c'est une phrase elliptique, qui suppose un sujet et un attribut, que la concision du discours fait sous-entendre. C'est comme si l'on disoit : On loue le courage, et on loue la prudence de ce capitaine.

Nous avons dit que le membre conjonctif a souvent l'attribut sous sa dépendance; on en voit la

preuve dans un des exemples ci-dessus cités : *il fait peu de dépense quoiqu'il soit riche. Quoique*, qui lie la phrase *il soit riche* à la précédente, oblige le verbe de l'attribut *soit riche*, à paroître sous la forme du subjonctif. *Quoiqu'il* est *riche* seroit une faute.

7° Adjoint.

7° L'Adjoint est ce qui est mis dans la phrase par forme d'addition, pour appuyer sur la chose, ou pour enoncer un mouvement de l'ame. Ce membre n'est pas absolument nécessaire dans la phrase où il se trouve : cette phrase peut subsister sans lui : on peut le supprimer sans altérer le sens : le retranchement qu'on en feroit, pourroit tout au plus diminuer la force et l'energie du discours.

Exemples :

J'ai reçu, *monsieur*, votre lettre.

Oui, je l'ai vu, *cet homme terrible.*

Ah! je ne m'attendois pas au plaisir de vous voir.

Cet homme, *dit-on*, est fort instruit.

En retranchant *monsieur* dans la premiere phrase, *oui* et *cet homme terrible* dans la seconde, *ah* dans la troisieme, et *dit-on* dans la derniere, le sens de chacune est complet, et ces retranchemens ne nuisent en aucune maniere au sens de ces phrases, qui peuvent s'en passer.

Après avoir fait connoître les sept parties qui entrent dans la composition d'une phrase, il est à propos d'ajouter quelques réflexions générales sur les différentes relations que ces parties ont entre elles.

L'attribut est dit du sujet, avec lequel il a un rapport d'identité. Il doit s'identifier avec lui par le nombre, par le genre, et par la personne, autant qu'il est susceptible de prendre ces formes. L'objet, le terme, et le circonstanciel, sont sous la dépendance de l'attribut, dont ils forment autant de compléments.

Le sujet n'est sous la dépendance d'aucun autre membre.

L'objet, le terme, et le circonstanciel, etant des compléments de l'attribut, sont soumis à la loi qu'il leur impose; et le rapport de cet attribut à ses compléments, n'est qu'un rapport de détermination, c'est-à-dire, qu'il les oblige à occuper certaines places, au moins dans l'ordre analytique, à prendre certaines formes, autres néanmoins que celles qu'exige le rapport d'identité, et à se faire précéder de certaines prépositions dans le cas où ils doivent en prendre.

Il faut cependant observer que quoique l'objet soit sous la dépendance de l'attribut, qui lui fait la loi, il la fait quelquefois à l'attribut, avec lequel il a alors un rapport d'identité. Cela a lieu toutes les fois que l'attribut etant exprimé par un verbe dans ses temps composés, est précédé de son objet. Alors le participe prétérit est obligé de prendre le genre et le nombre de l'objet; ce qui n'arrive pas lorsque l'objet est placé après le verbe. On dit sans concordance, *j'ai reçu une lettre*, parce que l'objet *une lettre* est placé après l'attribut *ai reçu;* mais on dit, *la lettre que j'ai reçue*,

en faisant accorder le participe *reçue* avec l'objet *que* (représentant la lettre), dont le participe est obligé de prendre le genre et le nombre.

Le conjonctif ne reçoit la loi d'aucun autre membre de la phrase, mais il la donne quelquefois au verbe. *Quoique*, *bien que*, *à moins que*, *pourvu que*, *encore que*, etc. (1), exigent que le verbe qui se trouve sous leur dépendance, soit au mode subjonctif.

Quant à l'adjoint, on a vu que c'est un membre mis par addition, pour appuyer sur la chose, ou pour exprimer un mouvement de l'âme; qu'il n'est pas essentiel à la phrase, et qu'on peut le retrancher sans nuire au sens : il est donc clair qu'il ne reçoit la loi d'aucun des autres membres. Il en est cependant quelques-uns qui ont des relations avec certains membres, en ce qu'ils servent à les expliquer et à les mieux faire connoître. Toutes les interjections sont des adjoints qui ne tiennent à rien dans la phrase. Mais quand je dis : *Monsieur*, *vous êtes attendu*; *je l'ai vu de près*, *cet homme terrible*; *je le lui ai dit*, *à elle-même*; ces mots, *monsieur*, *cet homme terrible*, *à elle-même*, ont rapport, le premier au sujet *vous*, le second à l'objet *le*, le troisième au terme *lui* : ce sont autant d'adjoints explicatifs du sujet, de l'objet, et

(1) Ces mots ne sont pas des conjonctions pures : ce sont des expressions adverbiales conjonctives. On les range ordinairement dans la classe des conjonctions à cause de la conjonction *que* qui les accompagne.

du terme. L'un est adjoint du sujet, l'autre de l'objet, et le troisieme est adjoint du terme.

§ II.

Division des différents membres d'une phrase en simples ou composés, en complexes ou incomplexes.

Avant que d'examiner à quels signes on connoît qu'un membre de phrase est simple ou composé, complexe ou incomplexe, il est à propos de faire connoître les différentes relations qui subsistent entre un membre de phrase et un autre membre, ainsi qu'entre les différents mots qui composent un membre complexe. Ces relations ou rapports sont de deux sortes; les uns sont d'identité, les autres de détermination. Les rapports d'identité, comme on l'a dit plus haut, soumettent les mots aux lois de la concordance, et ceux de détermination les soumettent à celles de la syntaxe.

Nous avons déjà dit, et nous croyons devoir le répéter ici : le rapport d'identité est le fondement de la concordance du substantif avec l'adjectif, du sujet avec le verbe ; il assujettit l'adjectif au même genre et au même nombre que le substantif, et le verbe au même nombre et à la même personne que le sujet. Le rapport de détermination détermine l'arrangement des mots entre eux,

et les formes qu'ils doivent prendre, indépendamment de celles de la concordance : c'est sur ce dernier rapport qu'est fondée toute la syntaxe. Ces deux rapports se rencontrent dans la phrase suivante : *L'homme poltron fuit devant l'ennemi.* Il y a rapport d'identité entre *l'homme* et *poltron ;* cet adjectif est au masculin et au singulier comme *l'homme :* il est identifié avec le substantif par le genre et par le nombre. Il y a pareillement rapport d'identité entre *l'homme poltron*, sujet, et *fuit* attribut : le sujet etant au singulier et de la troisieme personne, assujettit le verbe *fuit* au même nombre et à la même personne. Mais le rapport de *fuit* à *devant l'ennemi*, n'est pas un rapport d'identité. Le circonstanciel *devant l'ennemi* n'est point en concordance avec l'attribut *fuit ;* il n'est point assujetti par le verbe à prendre un genre, un nombre, une personne que lui dicte l'attribut ; il est seulement soumis à se faire accompagner de certains mots convenus, pour indiquer son rapport au verbe, ou la relation qui est entre l'idée qui naît de l'attribut et celle que présente le circonstanciel.

Si l'on a bien compris que le rapport d'identité entre les mots qui concourent à former une phrase, est celui par lequel les mots, au moyen de la concordance, sont comme identifiés ensemble par le genre, par le nombre ; par la personne, et même par le cas, dans les langues qui en admettent ; et que les rapports de détermination sont ceux qui assujettissent les mots à tel temps, tel mode,

à se faire précéder de telle ou telle préposition, et à suivre, dans certaines circonstances, tel ou tel ordre, pour indiquer et déterminer la relation que ces mots ont entre eux : il seroit superflu de multiplier les exemples ; celui qu'on vient de rapporter et dont on a donné l'explication, suffit pour mettre le lecteur en etat de distinguer ces rapports dans toutes les phrases qui peuvent se présenter.

Un membre de phrase peut être simple ou composé, incomplexe ou complexe.

Un membre simple peut être incomplexe ou complexe, et un membre composé peut être incomplexe ou complexe.

Le membre est simple quand il ne présente qu'une seule idée principale, soit que cette idée soit exprimée par un seul mot, soit que ce mot, qui est le principal, soit accompagné d'autres mots qui l'expliquent, ou qui en restreignent ou déterminent la signification.

Il est composé lorsqu'il présente plusieurs idées qui peuvent convenir séparément au même attribut ou au même sujet.

Il est incomplexe s'il est enoncé en un seul mot. Mais si ce mot est précédé de son article, il ne laisse pas d'être incomplexe. Il en est de même de l'attribut lorsqu'il est exprimé par un adjectif ou un participe avec le verbe abstrait *être*, ou avec l'auxiliaire *avoir*, et ainsi des autres membres précédés d'une préposition.

Enfin un membre de phrase est complexe lorsque le mot principal est accompagné de quelque addition

addition qui en est un complément explicatif ou déterminatif.

Le mot *complexe* est formé du latin *complexus*, participe de *complector*, qui embrasse, qui comprend, qui contient. Ainsi, pour qu'un membre de phrase soit complexe, il faut qu'il embrasse, qu'il comprenne plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, et que tous ces mots présentent des idées différentes.

On a dit qu'un membre de phrase est incomplexe lorsqu'il est enoncé en un seul mot ; mais on a ajouté que l'article, la préposition, le verbe abstrait, et l'auxiliaire, ne rendent pas un membre complexe, parce que ces quatre especes de mots n'ajoutent aucune idée accessoire à ceux auxquels *ils* sont associés.

En effet l'article fait simplement considérer comme individu ce qui est enoncé par le nom commun auquel il appartient : la préposition se borne à marquer le rapport du mot qui la suit à celui qui la précede : le verbe abstrait ne fait que lier l'attribut au sujet et en exprimer l'existence ; et la fonction du verbe auxiliaire est réduite à présenter le tableau de la parole sous la forme *active* ou sous la forme passive, et à marquer le temps et le mode dans lesquels l'evenement a lieu. Mais aucun de ces mots n'ajoute une idée accessoire à celle que présente celui auquel il est lié.

Il est à propos d'observer ici qu'un membre composé présentant deux ou plusieurs idées simples, peut se diviser en autant de parties qu'il

offre d'idées, et que chacune de ces parties conviendra séparément à l'attribut commun; en sorte qu'on pourra former avec le même attribut, autant de phrases qu'il se trouvera d'idées simples. Mais les mots qui forment les compléments d'un membre simple et complexe, ne peuvent pas convenir séparément à l'attribut; parce que l'attribut n'est relatif qu'à l'idée unique qui résulte de la réunion de tous ces mots. Tout ceci sera bientôt eclairci par des exemples.

Membres simples et incomplexes :

1° Didon aimoit passionnément Enée;
2° Le soleil eclaire la terre;
3° L'Amour est aveugle;
4° Le public vous a rendu justice;
5° Il marche avec précipitation;
6° La vertu a été récompensée.

Tous les membres de ces phrases sont simples et incomplexes, puisqu'ils sont tous enoncés en un seul mot, et que chacun ne présente qu'une seule idée, qui n'est ni expliquée ni déterminée par un mot additionnel. Dans le premier exemple, le sujet est rendu par *Didon*, l'attribut par *aimoit*, le circonstanciel par *passionnément*, et l'objet par *Enée*.

Dans les exemples suivants, les mots *soleil*, *Amour*, *public*, et *vertu*, qui en sont les sujets et sont précédés de l'article, ne laissent pas d'être des membres incomplexes; parce que, comme on l'a déjà dit, l'article n'ajoute aucune idée acces-

soire au mot qu'il accompagne, et qu'il avertit seulement qu'il est question d'individus.

Le circonstanciel, *avec précipitation*, dans le cinquieme exemple, est pareillement incomplexe, malgré la préposition *avec*, qui ne fait que marquer le rapport du mot *précipitation* avec *marche*, sans ajouter aucune idée accessoire à celle qu'offre *précipitation*.

Enfin les attributs *est aveugle*, *a rendu*, *a eté récompensée*, sont également incomplexes ; parce que, comme on l'a expliqué, le verbe abstrait *être* n'exprime que l'existence de l'attribut dans le sujet, et que l'emploi de l'auxiliaire se borne à présenter le tableau de la parole sous la forme active ou passive, et à indiquer le temps et le mode dans lesquels l'evenement a lieu.

Exemples de propositions dans lesquels les membres ou quelques-uns d'eux sont simples et complexes.

1° Le plus profond des physiciens ne connoît pas avec une certitude evidente le moindre des ressorts secrets de la nature;

2° Celui qui cherche trop la satisfaction des sens, trouve souvent ce qui le fait le plus cruellement souffrir ;

3° Les bonnes mœurs ne sont autre chose qu'une conduite réglée sur la connoissance et l'amour de la vertu ;

4° Croire à l'Evangile et vivre en païen est une extravagance inconcevable.

Le sujet de la premiere proposition présente une idée unique, *le physicien ;* non le physicien en général et dans toute la compréhension de ce mot, mais l'idée du physicien restreinte au plus profond d'entre ceux qui ont cette qualité, et déterminée par l'idée accessoire de celui qui est le plus profond. L'attribut *ne connoît pas* ne peut convenir qu'à tous les mots qui sont réunis pour former le sujet, et il ne pourroit pas convenir à chacun d'eux en particulier ; c'est pourquoi ce sujet est simple. Mais il est complexe, parce qu'il comprend, qu'il embrasse plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, pour déterminer ou restreindre l'idée du mot principal, qui est le physicien.

L'attribut *ne connoît pas* est pareillement simple, mais il est incomplexe. Il est simple en ce qu'il ne présente que la seule idée de la connoissance négative attribuée au sujet, et que chacun des mots par lesquels il est enoncé ne peut pas convenir seul au sujet ni aux autres membres ; et il est incomplexe, quoiqu'outre le mot *connoît*, il comprenne les mots *ne* et *pas*, au moyen desquels on conçoit l'idée d'une connoissance, non positive, mais négative.

Le circonstanciel est exprimé par ces mots, *avec une certitude evidente.* C'est une circonstance de maniere de connoître, qui ne présente qu'une seule maniere, une seule idée. Chacun des mots par lesquels elle est enoncée ne peut pas convenir séparément à l'attribut : on n'exprimeroit pas sa

pensée en disant, *ne connoît pas avec une*, *ne connoît pas avec une certitude*, *ne connoît pas avec evidente*; il faut nécessairement réunir tous les mots qui forment le circonstanciel, pour exprimer l'idée qu'il renferme. Ainsi, *avec une certitude evidente*, n'exprime qu'une idée unique, qui convient à l'attribut. Ce circonstanciel est un membre simple: mais ce membre est complexe, parce qu'il embrasse plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, dont l'un est le mot principal, auquel les autres servent de complément, et dont la réunion ne présente qu'une idée complexe.

L'objet de la proposition est rendu par ces mots : *Le moindre des ressorts secrets de la nature.* Le mot principal, qui forme l'objet grammatical, est *le ressort*, et l'objet total ou logique est (*le ressort*) *le moindre des ressorts secrets de la nature.* L'objet grammatical ne se trouve pas explicitement enoncé, mais il est implicitement compris dans les autres mots qui lui servent de complément, et qui réunis ne présentent qu'une seule idée. Chacun de ces mots ne peut pas convenir séparément à l'attribut; c'est de leur réunion que se forme l'idée unique que présente ce membre de phrase. Par conséquent, le membre est simple; mais il est complexe en ce qu'il est formé de plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres.

Dans la seconde phrase, le sujet logique est, *celui qui cherche trop la satisfaction des sens*,

l'attribut est *trouve*. Le sujet grammatical est *celui*, qui régit l'attribut *trouve* au singulier et à la troisieme personne. Le sujet logique est simple et complexe. Le complément du sujet grammatical *celui* est une phrase incidente restrictive ou déterminative, composée de quatre membres, savoir : d'un sujet par *qui*, d'un attribut par *cherche*, d'un circonstanciel par *trop*, et d'un objet par *la satisfaction des sens*. Les trois premiers membres de cette phrase incidente sont simples et incomplexes : simples, en ce qu'ils ne présentent chacun qu'une seule idée ; incomplexes, en ce qu'ils sont exprimés chacun par un seul mot. Le dernier membre de cette phrase incidente, qui est l'objet, est simple et complexe : simple, en ce qu'il ne présente qu'une idée unique ; et complexe, parce qu'il est formé de plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres.

A l'egard de l'objet de la phrase principale, *ce qui le fait cruellement souffrir*, il est simple et complexe. L'objet grammatical est *ce ;* et en y ajoutant la phrase incidente déterminative *qui le fait cruellement souffrir*, on a l'objet logique.

Dans cette phrase incidente, on distingue encore quatre membres simples et incomplexes : *qui*, sujet ; *le*, objet ; *cruellement*, circonstanciel ; *fait souffrir*, attribut. Quoique cet attribut soit exprimé par deux mots, il n'est pas moins simple et incomplexe, parce que ces deux mots *fait souffrir* sont inséparables quant au sens, et ne signifieroient

rien séparés l'un de l'autre : le premier de ces deux verbes ne doit être considéré que comme l'auxiliaire du second.

La troisième proposition présente un sujet simple et complexe dans *les bonnes mœurs*. Il est complexe, parce qu'outre le sujet grammatical *les mœurs*, on voit un adjectif *bonnes*, qui détermine la qualité des mœurs dont on entend parler, et qui, joint au substantif *les mœurs*, forme le sujet logique de la phrase ou proposition. Mais ce sujet ne présentant qu'une seule idée principale, ne sauroit être composé.

L'attribut de cette proposition est exprimé par *ne sont autre chose qu'une conduite réglée sur la connoissance et l'amour de la vertu*. Cet attribut est simple et complexe. Il est complexe, non-seulement parce qu'il est formé de plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, mais encore parce qu'il contient une phrase incidente déterminative et en même temps elliptique, *réglée sur la connoissance et l'amour de la vertu*, c'est-à-dire, *qui est réglée*, etc. Ces deux mots, *qui est*, ont été supprimés par ellipse pour rendre le style plus concis et plus vif. *Qui* est le sujet, *est réglée* l'attribut. Ces deux membres sont simples et incomplexes. *Sur la connoissance et l'amour de la vertu*, est le circonstanciel. Ce circonstanciel est complexe : et quoiqu'il paroisse composé, il est pourtant simple; parce qu'il ne présente pas deux idées qui puissent convenir séparément à l'attribut. On ne peut pas dire que les bonnes mœurs soient

une conduite réglée sur la connoissance de la vertu seulement, ou sur l'amour de la vertu seulement: car, comme dit un philosophe, faute de connoître la vertu, on n'a que les mœurs du peuple; et faute de l'aimer, on n'a que les mœurs des grands, c'est-à-dire, qu'on n'en a point. Il faut donc la connoître pour l'aimer; et, quand on l'aime, on la pratique infailliblement. Par conséquent le concours de la connoissance et de l'amour de la vertu est nécessaire pour former les bonnes mœurs.

Après l'analyse détaillée que je viens de faire de cette proposition, je me dispenserai d'analyser la quatrieme: je me contenterai de faire observer que le sujet, *croire à l'Evangile et vivre en païen*, est un sujet complexe, mais simple, quoiqu'il paroisse composé; parce qu'on ne peut pas le diviser et dire que croire à l'Evangile soit une extravagance: c'est du concours de ces deux enonciations jointes ensemble, *croire à l'Evangile et vivre en païen*, qu'on juge que c'est une extravagance inconcevable.

Exemples de propositions dont les membres ou quelques-uns d'eux sont incomplexes et composés.

M. Beauzée cite la proposition suivante comme un exemple d'une proposition composée par le sujet et par l'attribut. Nous ne différons ensemble qu'en ce qu'il ne distingue pas le terminatif de l'attribut.

Les savants et les ignorants sont sujets à se

tromper, *prompts à se décider*, *et lents à se rétracter.*

Le sujet est composé et incomplexe. L'attribut est pareillement composé et incomplexe.

A l'egard du sujet, on voit qu'il est enoncé par deux mots paralleles, qui ne sont pas sous la dépendance les uns des autres, qui n'ont entre eux aucun rapport d'identité, et qui peuvent convenir séparémen t aux trois attributs, *sont sujets*, *sont prompts*, et *sont lents*. En effet ces deux sujets avec les trois attributs peuvent former six propositions. Exemples :

Les savants sont sujets à se tromper ;
Les savants sont prompts à se décider ;
Les savants sont lents à se rétracter ;
Les ignorants sont sujets à se tromper ;
Les ignorants sont prompts à se décider ;
Les ignorants sont lents à se rétracter.

Indépendamment du sujet et de l'attribut, cette phrase présente encore un membre terminatif, *à se tromper*, *à se décider*, *à se rétracter*, qui paroît composé au premier coup-d'œil ; mais quoiqu'il soit enoncé par trois verbes différents et par le pronom *se* répété devant chaque verbe, il n'est pas moins simple, ou plutôt ce sont trois terminatifs simples ; parce qu'ils ne peuvent pas tous trois convenir au même attribut, et qu'ils répondent chacun à un attribut séparé. *A se tromper* ne peut être que le complément de *sont sujets*, et non de *sont prompts* ni de *sont lents* ; *à se décider* convient à *sont prompts*, et nullement à *sont sujets* ni à *sont*

lents; et *à se rétracter* est le complément de *sont lents*, et ne peut être sous la dépendance de *sont sujets* ni de *sont prompts* : par conséquent ces trois terminatifs sont simples et non composés.

L'amour, la gloire, et l'ambition sont des passions,

Le sujet de cette proposition est composé et incomplexe. Il peut en résulter trois propositions qui auront le même attribut :

L'amour est une passion ;

La gloire est une passion ;

L'ambition est une passion.

L'attribut est simple et incomplexe.

Exemples de propositions dont les membres ou quelques-uns d'eux sont composés et complexes.

« *Les obligations de l'homme consistent à aimer* » *Dieu, à s'aimer soi-même, et à aimer ses sem-* » *blables.* »

Le sujet de cette proposition, *les obligations de l'homme*, est simple et complexe : il ne présente qu'une idée principale, qui est *les obligations ;* mais l'idée générale d'obligation présentée par le sujet grammatical, est ensuite déterminée par le complément, *de l'homme.* La réunion de ces deux mots rend le sujet complexe. L'attribut *consistent* est simple et incomplexe. Le terminatif, *à aimer Dieu, à s'aimer soi-même, à aimer ses semblables*, est un membre composé ; il est formé de trois terminatifs qui conviennent, chacun en particulier, à l'attribut commun. On peut dire :

Les obligations de l'homme *consistent* à aimer Dieu ;

Les obligations de l'homme *consistent* à s'aimer soi-même ;

Les obligations de l'homme *consistent* à aimer ses semblables.

Chacun de ces terminatifs etant formé de plusieurs mots sous la dépendance les uns des autres, est nécessairement complexe.

La lettre que j'ai reçue de mon frere et celle que m'a ecrite un autre officier de l'armée, confirment la nouvelle de l'avantage qu'ont remporté nos troupes, et donnent le détail de la perte des ennemis.

Cette proposition est composée par le sujet et par l'attribut. La lettre de mon frere et celle de l'autre officier, forment le sujet ; elles conviennent toutes deux séparément et collectivement aux deux attributs, *confirment* et *donnent :* par conséquent ce sujet est composé. Chacun de ces sujets, outre le mot principal, *la lettre* et *celle*, est accompagné d'une phrase incidente, qui les rend complexes. Les deux verbes, *confirment* et *donnent*, convenant séparément au sujet, forment un attribut composé.

Analyse d'une période par les parties constructives des phrases qui la composent.

« *Monsieur, quoique le mérite ait ordinaire-* » *ment un avantage réel sur la fortune, cepen-*

» *dant, chose etrange! nous donnons toujours la* » *préférence à celle-ci.* »

Cette période de deux membres est formée de deux phrases relatives entre elles par un rapport de dépendance, et jointes par une conjonction ou un adverbe conjonctif, *cependant.* On aura peut-être de la peine à concevoir pourquoi il se trouve une autre conjonction à la tête de la premiere phrase : mais on cessera d'être surpris si l'on fait attention que l'ordre analytique demanderoit que la derniere occupât la premiere place, et qu'on dît : *Nous donnons toujours, chose etrange! la préférence à la fortune sur le mérite, quoique celui-ci ait un avantage réel sur la premiere.* Alors on n'auroit besoin que de la seule conjonction *quoique* pour marquer la relation qui se trouve entre ces deux phrases. Mais le goût ayant fait préférer l'ordre inverse à l'ordre direct, il a eté nécessaire d'ajouter un conjonctif avant la phrase qui se trouve placée la derniere pour la mieux lier à la précédente, et de laisser subsister le premier, qui annonce le sens adversatif de cette phrase, et qui soumet le verbe à paroître au mode subjonctif.

Chacune de ces phrases relatives comprend les sept membres dont on a vu l'enumération dans le paragraphe premier. Les membres de la premiere sont,

1° Un adjoint, *monsieur*: cet adjoint peut être supprimé, sans que sa suppression nuise au sens;

2° Un conjonctif, *quoique*, conjonction adversative;

3° Le sujet, *le mérite*;

4° L'attribut, *ait*;

5° Le circonstanciel, *ordinairement*;

6° L'objet, *un avantage réel*;

7° Le terminatif, *sur la fortune.*

Le second membre de la période est une proposition enoncée pareillement en sept membres:

1° Un conjonctif, *cependant*;

2° Un adjoint, *chose etrange*, qui ne fait que donner plus d'energie à l'assertion, et dont la suppression ne diminueroit rien du sens:

3° Un sujet, *nous*;

4° Un attribut, *donnons*;

5° Un circonstanciel, *toujours*;

6° Un objet, *la préférence*:

7° Un terminatif, *à celle-ci.*

L'adjoint de la premiere phrase est simple et incomplexe. Il est simple, parce qu'il ne présente qu'une seule idée; il est incomplexe, parce qu'il est enoncé en un seul mot.

L'attribut, le sujet, le conjonctif, le circonstanciel, et le terminatif, sont pareillement simples et incomplexes.

L'objet est simple et complexe. Il est complexe, parce qu'il est enoncé par trois mots sous la dépendance les uns des autres, *un avantage réel*; et il est simple, parce que la réunion de ces trois mots ne présente qu'une seule idée principale par *avantage*, laquelle idée est qualifiée par les idées

accessoires d'unité et de réalité, dans *un* et *réel*.

En analysant la seconde phrase, on voit d'abord que le conjonctif, *cependant*, est simple et incomplexe; que l'adjoint, *chose etrange*, est simple et complexe; que le sujet *nous*, l'attribut *donnons*, le circonstanciel *toujours*, l'objet *la préférence*, et le terminatif *à celle-ci*, sont tous simples et incomplexes; puisqu'ils n'offrent à l'esprit qu'une seule idée chacun, et qu'ils sont tous enoncés en un seul mot, à l'exception de l'objet et du terminatif, qui sont précédés, l'un, de son article, et l'autre, d'une préposition: mais on n'a pas oublié que l'article et la préposition n'ajoutant aucune idée accessoire au mot principal auquel ils sont joints, ne rendent pas le membre complexe.

§ III.

Des différentes sortes de phrases.

Nous venons de voir en détail tous les membres qui entrent dans la composition d'une phrase; nous avons distingué les membres composés des membres simples, les complexes des incomplexes; nous avons donné une analyse de chacun de ces membres sous tous ces différents aspects: il reste à faire connoître la phrase formée de tous ses membres assemblés, et à la présenter sous tous ses points de vue.

« Le discours, dit M. Dumarsais, est un assem-
» blage de propositions, d'enonciations et de pé-
» riodes, qui toutes se rapportent à un but prin-
» cipal. »

Mais comme les propositions et les enonciations sont deux especes du même genre qu'on nomme phrase, ainsi que je l'ai fait voir ci-devant dans l'introduction : je ne les distinguerai pas ici par leurs noms d'espece ; je les comprendrai toutes les deux sous le nom générique de phrase. Alors le discours peut être défini, un assemblage de phrases détachées et de périodes, qui toutes doivent se rapporter à un but principal.

La phrase détachée est celle qui seule, et sans le secours d'autres phrases relatives, enonce un sens complet et fini. On peut aussi la qualifier de phrase absolue, par opposition aux relatives qui composent la période.

« Une période, selon M. Beauzée, est l'expres-
» sion d'un sens complet et fini, au moyen de
» différentes phrases qui, sans être parties inté-
» grantes les unes des autres, sont tellement liées
» ensemble que les unes supposent nécessairement
» les autres pour la plénitude du sens total. »
Cette définition revient à celle-ci, qui est plus simple et plus courte, et que je crois même plus juste, comme j'aurai occasion de le faire voir bientôt : *La période est un concours de propositions relatives entre elles par un rapport de dépendance, pour former un sens complet et fini.*

La phrase peut n'avoir qu'un sens suspendu ou

un sens formé, mais lié à un autre. Elle peut être pleine ou elliptique. Enfin, elle se présente sous plusieurs formes. On va la considérer sous ces différents points de vue, savoir : 1° par rapport au sens qu'elle présente; 2° par rapport à l'enonciation de ses membres; 3° par rapport à la forme de sa structure.

1° Phrase considérée par rapport au sens.

Nous avons dit que le discours est un assemblage de phrases détachées et de périodes; que la phrase détachée enonce seule et sans le secours d'aucune phrase relative, un sens complet et fini; que la période est un composé de phrases relatives: nous avons donc déjà deux sortes de phrases, savoir, la phrase détachée et la phrase relative. Dans chacune de ces phrases on peut distinguer *la principale* et l'incidente. Ainsi, en considérant la phrase par rapport au sens qu'elle présente, elle est ou détachée, ou relative, ou principale, ou incidente.

1° La phrase détachée, comme nous l'avons dit, est celle qui, seule et sans le secours d'aucune phrase relative, enonce un sens complet et fini. Exemples :

Dieu est éternel.

Alexandre vainquit Darius.

Une belle femme triomphe aisément de l'homme le plus sage.

Oui, monsieur, vous avez fait une action qui vous couvrira de gloire.

Ces quatre phrases, enonçant chacune un sens complet

complet et fini, sans le secours d'aucune phrase relative, sont des phrases détachées.

2° La phrase relative est celle qui a un sens formé, mais lié à une autre phrase, ou par un rapport de dépendance pour faire un composé, ou par un rapport d'assemblage pour faire un total. Exemples :

Quoique la nature inspire à l'homme l'amour de la liberté, il ne travaille néanmoins qu'à se forger des chaînes.

Si M. de Turenne n'avoit su que combattre et vaincre, s'il ne s'etoit elevé au-dessus des vertus humaines, si sa valeur et sa prudence n'avoient eté animées par un esprit de foi et de charité ; je le mettrois au rang des Fabius et des Scipion.

Voilà deux périodes, dont la premiere est formée de deux membres enoncés par deux phrases relatives entre elles par un rapport de dépendance. L'une et l'autre ont un sens formé, puisqu'elles ont chacune tous les membres nécessaires pour former une phrase ; mais ni l'une ni l'autre ne diroit pas tout, et ce n'est que la liaison de l'une avec l'autre qui forme le sens complet. Elles sont liées ensemble par la conjonction *quoique*, et par un autre conjonctif *néanmoins*, adverbe qui remplit la fonction de conjonction.

La seconde période est encore formée de deux membres, dont le premier est enoncé par trois phrases relatives entre elles par un rapport d'as-

semblage pour ne composer par cet assemblage qu'un seul membre de période ; et ces trois phrases sont relatives à la derniere par un rapport de dépendance pour faire un tout. Cette période commence par trois hypotheses, exprimées par trois phrases relatives entre elles par un rapport d'assemblage pour composer le premier membre. Ces trois phrases ne sont point dépendantes les unes des autres ; on pourroit, en les détachant, former avec la derniere phrase, trois périodes qui auroient chacune un sens complet et fini, et qui n'exigeroient rien de plus pour la plénitude du sens. Ainsi on pourroit dire :

Si M. de Turenne n'avoit su que combattre et vaincre, je le mettrois au rang des Fabius et des Scipion ;

Si M. de Turenne ne s'etoit elevé au-dessus des vertus humaines, je le mettrois au rang des Fabius et des Scipion ;

Si la vertu de M. de Turenne n'avoit eté animée par un esprit de foi et de charité, je le mettrois au rang, etc.

Chacune de ces trois périodes offre un sens complet et fini, et ne laisse rien de plus à désirer.

Il résulte de cette analyse que le concours de quelques phrases relatives par un rapport d'assemblage, ne peut pas former une période. M. Beauzée a prouvé que l'abbé Batteux s'est trompé lorsqu'il a prétendu que la période qu'on vient d'analyser, *si M. de Turenne*, etc., est une période de quatre membres ; parce que les trois premieres

phrases n'etant relatives entre elles que par un rapport d'assemblage, et l'une ne supposant pas les autres, elles ne peuvent toutes les trois que former un seul membre de période. Ces trois phrases jointes à la quatrieme par un rapport de dépendance, forment une période de deux membres seulement; parce que plusieurs phrases relatives par un rapport d'assemblage ne forment qu'un membre de période.

Le nombre des membres d'une période peut aller jusqu'à quatre, mais il ne doit pas excéder: une période plus longue fatigueroit l'attention du lecteur ou de l'auditeur. Voici des exemples des périodes de deux, trois, et quatre membres:

> On sait assez qu'il ne faut guere parler de sa femme, mais on ne sait pas assez qu'on devroit encore moins parler de soi.

Cette période est formée de deux membres, au moyen de deux phrases relatives par un rapport de dépendance, et jointes l'une à l'autre par la conjonction adversative *mais*.

> Si Moïse nous mettoit en main les ecritures sans nous prouver sa mission, nous pourrions bien le croire instruit et fidele; mais son autorité n'auroit pas droit de soumettre tous les esprits.

Cette période a trois membres, formés chacun par une phrase relative par un rapport de dépendance. L'ordre naturel et analytique demanderoit qu'elle fût construite ainsi: *Nous pourrions bien*

croire Moïse instruit et fidele, s'il nous mettoit en main les ecritures sans nous prouver sa mission; mais son autorité n'auroit pas droit, etc.

Dans cet ordre, la premiere phrase expose ce qu'on pourroit croire de Moïse; la seconde jointe à la premiere par la conjonction *si*, présente l'hypothese dans laquelle nous pourrions croire Moïse instruit et fidele; et la troisieme jointe à la précédente par la conjonction *mais*, annonce qu'on n'entend pas que l'autorité seule de Moïse doive soumettre tous les esprits. « La période de » trois membres que l'on vient de citer de *l'ou-* » *vrage des six jours*, dit M. Beauzée, auroit un » quatrieme membre, si l'on y ajoutoit, par » exemple, la raison du troisieme, *parce qu'un* » *témoignage purement humain peut être suspect* » *d'erreur ou d'infidélité.* »

Ce quatrieme membre, ajouté par M. Beauzée à la période tirée de l'ouvrage des six jours, nous prouve que la définition qu'il a donnée de la période n'a pas toute la justesse requise. Il veut que le sens de la période soit exprimé au moyen de différentes phrases tellement liées ensemble que les unes supposent nécessairement les autres pour la plénitude du sens. Dans la période de l'ouvrage des six jours, le sens avoit toute sa plénitude avec trois membres seulement; et les trois phrases qui formoient la période, ne supposoient pas nécessairement la quatrieme, puisque le sens etoit complet et fini avant que M. Beauzée l'eût ajoutée. Ainsi je crois qu'on peut s'en tenir à la définition que

j'ai donnée, et qui est conçue ainsi : *La période est un concours de propositions relatives entre elles par un rapport de dépendance pour former un sens complet et fini.*

Cette observation est relative à la grammaire; mais je crois qu'on peut encore, à l'occasion de l'ajouté de M. Beauzée, faire une autre remarque moins grammaticale que logique. Si l'on juge qu'on pourroit croire Moïse instruit et *fidele* lorsqu'il nous met en main les ecritures, on ne peut pas ensuite dire que son autorité n'auroit pas droit de soumettre tous les esprits, par la raison qu'un témoignage humain est suspect d'infidélité : si on le croit fidele, son témoignage ne peut pas être suspect d'infidélité.

Les rhéteurs admettent une autre espece de période, qui n'est point formée de phrases relatives et liées ensemble par des conjonctions; c'est une suite de phrases détachées et courtes, qu'ils appellent incises : mais cette espece de période n'est pas du ressort de la grammaire, et je crois inutile d'en parler ici.

On peut voir, par l'explication qu'on vient de donner, et par les exemples qu'on a rapportés, que les membres qui composent les périodes ne peuvent être que des phrases relatives par un rapport de dépendance, et nullement par un rapport d'assemblage; que par conséquent elles ne peuvent pas être liées par des conjonctions copulatives, disjonctives, ni alternatives, qui lient les relatives par un rapport d'assemblage; mais qu'elles peu-

vent l'être par des conjonctions adversatives, motivales, et autres semblables, telles que *mais*, *puisque*, *parce que*, *quoique*, *car*, etc.

Lorsqu'il se trouve quelques additions à l'un des membres d'une phrase, soit détachée, soit relative; si ces additions forment elles-mêmes des phrases, elles sont nommées incidentes, et le surplus de la phrase à laquelle ces additions sont faites, se nomme phrase principale. Ainsi,

Phrase principale.

3° La phrase principale, relativement à l'incidente, est celle qui contient ce qu'on veut principalement faire entendre.

Phrase incidente.

4° La phrase incidente est celle qui est ajoutée pour déterminer ou expliquer un des membres grammaticaux de la principale. Exemples:

1. La gloire qui vient de la vertu a un eclat immortel;

2. J'ai lu les livres que vous m'avez envoyés;

3. Cette femme est la personne que vous cherchez;

4. On doit pardonner à l'homme qui se repent sincerement;

5. Il est parvenu à cette place par des voies qui ne lui font pas honneur.

Dans le premier exemple, la phrase principale est, *la gloire a un eclat immortel*: vous voulez faire entendre qu'il y a une gloire qui a un eclat immortel; mais vous n'entendez pas attribuer un eclat immortel à la gloire en général ou à toute sorte de gloire: il a fallu déterminer l'espece de gloire dont vous entendez parler, et vous le faites

par une phrase incidente, *qui vient de la vertu.* Et cette phrase incidente, en complétant le sujet grammatical de la phrase principale, en forme avec lui le sujet complexe et logique. Elle est incidente au sujet; parce qu'elle tombe sur le sujet dont elle détermine la signification. Le mot *incidente* vient du latin, *incidere,* qui veut dire, *tomber dans* ou *sur.*

Le second exemple offre une phrase incidente à l'objet de la principale, *j'ai lu les livres.* L'objet grammatical *les livres*, est complété par la phrase incidente qui en détermine et restreint l'idée à *ceux que vous m'avez envoyés*, et non à d'autres.

Dans le troisieme exemple, c'est l'attribut *la personne*, qui est complété et déterminé par la phrase incidente, *que vous cherchez.*

Dans le quatrieme, c'est le terme *à l'homme* sur qui tombe la phrase incidente, *qui se repent sincerement.*

Enfin, dans le cinquieme, la phrase incidente, *qui ne lui font pas honneur,* complete le circonstanciel grammatical, *par des voies*, et forme avec lui le circonstanciel complexe et logique, *par des voies qui ne lui font pas honneur.*

Il est aisé de voir que toutes ces phrases incidentes sont des parties intégrantes des principales dans lesquelles elles se trouvent employées, et que séparées des principales, elles n'offriroient aucun sens.

On voit aussi qu'elles sont toutes formées de tous les membres nécessaires pour constituer une

phrase. La premiere, outre le sujet, *qui*, et l'attribut, *vient*, qui seuls suffisent pour former une phrase, comprend encore un terme, *de la vertu*. Dans la seconde on voit un objet, *que*, un sujet, *vous*, un attribut, *avez envoyés*, et un terme, *me*, ou *à moi*. Dans la troisieme, on trouve un objet, *que*, un sujet, *vous*, un attribut *cherchez*. La quatrieme présente un sujet dans *qui*, un attribut dans *se repent*, et un circonstanciel dans *sincerement*. Enfin la derniere offre un sujet dans *qui*, un attribut négatif dans *ne font pas*, un terme dans *lui*, et un objet dans *honneur*.

Toutes ces phrases sont intégrantes des principales dans lesquelles elles sont comme enclavées, puisqu'elles sont attachées à un de leurs membres qu'elles modifient ; à la différence des phrases relatives, dont sont formées les périodes, et dont on ne peut pas dire qu'elles modifient en aucune maniere un des membres grammaticaux d'une phrase principale.

Les phrases incidentes sont de deux especes. Les unes sont restrictives ou déterminatives, les autres sont qualificatives ou explicatives.

Incidentes restrictives ou déterminatives.

Les incidentes restrictives ou déterminatives, restreignent l'idée du mot qui forme le membre grammatical auquel elles sont jointes, et le déterminent à une moindre latitude que celle que présente ce mot, avec lequel elles forment un membre logique. On peut voir des exemples de ces especes d'incidentes déterminatives dans les cinq phrases qu'on vient d'examiner. Dans la premiere phrase,

la gloire qui vient de la vertu a un eclat immortel, la phrase incidente détermine la gloire qui a un eclat immortel, et la restreint à celle qui vient de la vertu; et ainsi des autres.

Lorsque les additions faites à un membre grammatical de la phrase principale n'en restreignent pas l'idée à une latitude moindre que celle que présente le mot auquel elles sont ajoutées, qu'elles ne font que le qualifier ou qu'expliquer ce qu'on entend par ce mot; si ces additions sont faites par des phrases incidentes, ces phrases sont simplement explicatives ou qualificatives, et elles peuvent être retranchées sans que leur retranchement nuise à la plénitude du sens. Exemples :

Les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse.

Les passions, qui sont les maladies de l'ame, ne viennent que de notre révolte contre la raison.

Pourquoi faire de la peine à cet homme, lui, qui n'en a jamais fait à personne?

La phrase incidente, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, est explicative du sujet grammatical du premier exemple. La principale est, *les savans devroient surpasser en sagesse le commun des hommes.* Cette phrase dit tout, et le retranchement de l'incidente n'en altéreroit nullement le sens ; parce que ce qu'on attribue aux savants convient à tous les savants, et que la phrase incidente ne restreint pas l'idée des savants à ceux

qui sont plus instruits que le commun des hommes, puisqu'ils sont tous plus instruits que ceux qui ne sont pas savants. Cette phrase incidente ne fait donc que qualifier les savants, et expliquer ce qu'on entend par ce mot. Aussi cette phrase et toutes les autres de même espece doivent être mises entre deux virgules, et demandent un repos avant et après, tandis que les déterminatives doivent s'écrire sans virgules et se prononcer de suite et sans repos.

On peut appliquer au second exemple ce qu'on vient de dire sur le premier. *Qui sont les maladies de l'ame*, explique ce qu'on entend par les passions, et le sens de la phrase principale seroit toujours le même quand la phrase incidente seroit retranchée.

Il en est de même du troisieme exemple. *Lui, qui n'en a jamais fait à personne*, est un adjoint explicatif du terminatif, *à cet homme*; on peut egalement le supprimer.

Il y a trois moyens pour distinguer une déterminative d'une incidente purement explicative: ces moyens sont indiqués par M. Beauzée.

1° Lorsqu'une incidente est explicative, au lieu de la lier à l'antécédent par le mot conjonctif destiné à cette fin, on peut la rendre principale et la lier à l'autre phrase principale par l'une des deux conjonctions causatives *car*, *puisque*, ou par quelqu'autre expression qui ait tout à-la-fois le sens conjonctif et le sens causatif, comme parce que, vu que, par la raison que, etc.

« Ainsi, au lieu de dire, *les savants, qui sont* » *plus instruits que le commun des hommes, de-* » *vroient aussi les surpasser en sagesse :* on peut » dire, *puisque les savans sont plus instruits que* » *le commun des hommes, ils devroient aussi les* » *surpasser en sagesse*; ou bien, *les savants de-* » *vroient surpasser le commun des hommes en* » *sagesse, car ils sont plus instruits qu'eux*; ou » bien, *parce qu'ils sont*, ou *par la raison qu'ils* » *sont plus instruits qu'eux.*

» 2° On peut retrancher la proposition inci- » dente explicative de la principale, sans altérer » le sens de celle-ci; parce que, l'incidente n'e- » tant alors qu'un développement de l'idée anté- » cédente, elle n'en est en quelque sorte qu'une » seconde expression, absolument inutile au sens » de la proposition principale, quoiqu'elle serve » à en rendre la vérité plus sensible.

» Ainsi, au lieu de dire, *les savants qui sont* » *plus instruits que le commun des hommes, de-* » *vroient aussi les surpasser en sagesse ;* on peut » dire, *les savants devroient surpasser en sagesse* » *le commun des hommes*, parce que la proposition » principale conservant toujours le même sujet » et le même attribut, elle conserve aussi le même » sens et sur-tout la même vérité: l'aiguille d'un » cadran n'est pas l'heure, quoiqu'elle la montre; » l'incidente explicative ne fait pas la vérité de la » principale, quoiqu'elle la prouve.

» 3° On peut encore, sans altérer la vérité, » substituer l'antécédent au mot conjonctif, pour

» transformer la proposition incidente explicative » en principale, *en soumettant alors l'antécédent* » *à la même syntaxe que le mot conjonctif dont* » *il prend la place* (1). La proposition incidente » ne peut être explicative qu'à cette condition, » parce qu'elle doit être le vrai développement de » l'idée antécédente.

» Ainsi, quand on a la proposition complexe, » *les savants, qui sont plus instruits que le com-* » *mun des hommes, devroient aussi les surpasser* » *en sagesse*; on peut dire avec la même vérité, » *les savants sont plus instruits que le commun* » *des hommes.* Ce seroit la même chose des au- » tres propositions explicatives, etc. »

Mais dans les phrases incidentes déterminatives, on ne pourroit pas supprimer le mot conjonctif et en faire une phrase principale. Si de la phrase que nous avons rapportée plus haut, *la gloire qui vient de la vertu a un eclat immortel*, on vouloit prendre l'incidente déterminative pour

---

(1) J'avoue ingénument que je ne comprends pas ce qu'entend M. Beauzée lorsqu'il dit qu'il faut *soumettre l'antécédent à la même syntaxe que le mot conjonctif dont il prend la place.* L'antécédent, dans la phrase qu'il examine, est, *les savants*, qu'il substitue au conjonctif *qui.* Or cet antécédent ne peut pas être soumis à la syntaxe. Il n'est pas régi par un autre mot : c'est lui au contraire qui soumet les autres mots qui sont sous sa dépendance. Il soumet l'attribut *sont instruits* à figurer à la troisieme personne, au pluriel et au masculin : il est le sujet de la phrase, et il a droit de faire la loi à l'attribut.

en faire une principale, et dire, *la gloire vient de la vertu*, cette proposition n'auroit pas la même vérité que la premiere.

Nous avons dit que dans chacune des phrases détachées et relatives, on peut distinguer la principale de l'incidente ; mais nous n'avons pas prétendu que toutes doivent contenir des phrases incidentes : nous avons même donné des exemples de phrases détachées et de relatives dans lesquelles il ne se trouve aucune incidente. Il nous reste à faire voir que les phrases relatives peuvent aussi se distinguer en principales et incidentes. Un seul exemple suffira.

Non-seulement le style doit être dégagé de toute superfluité, il doit être encore débarrassé de tout ce qui se supplée aisément.

Qui se supplée aisément, est une phrase incidente au terme du second membre de la période, il détermine ces mots, *de tout ce*, ou *de tous les mots* qui se suppléent aisément.

L'abbé de Condillac admet une autre sorte de phrase dépendante de la principale; il l'appelle *subordonnée*. C'est celle qui ne détermine ni ne qualifie aucun membre exprimé de la principale, mais qui seule forme le membre de la phrase, comme dans les exemples suivants :

Je sais que vous avez ecrit au ministre.
On ignore où il est logé.
Il ne m'a pas dit quand il reviendra.
Il lit en se promenant, etc.

Dans le premier exemple, *que vous avez ecrit*

au ministre, est l'objet de *je sais*. Cet objet est formé d'une phrase incidente qui ne paroît pas tomber sur un objet grammatical. C'est sans doute la raison pourquoi l'abbé de Condillac aime mieux la qualifier de subordonnée que d'incidente. Mais l'objet grammatical est supprimé par ellipse, et il est aisé de le rétablir : *je sais* une chose qui est, *vous avez ecrit au ministre*. Dans le second, *on ignore où il est logé*; suppléez *le lieu* où il est logé. Dans le troisieme, *il ne m'a pas dit* le jour auquel *il reviendra*. Dans le quatrieme, *il lit en se promenant;* suppléez, *dans le temps* qu'il se promene. Cette analyse nous fait voir que ces phrases subordonnées sont de véritables phrases incidentes elliptiques. Ainsi il me paroît qu'il seroit superflu de distinguer les subordonnées des incidentes, d'autant que toutes les phrases incidentes sont subordonnées à la principale : et l'on peut les qualifier indifféremment d'incidentes ou de subordonnées; sauf à désigner par la double qualification d'incidentes elliptiques, celles que l'abbé de Condillac appelle subordonnées. L'abbé Girard ne les distingue pas; il les comprend toutes les deux sous la désignation de phrases subordinatives. Mais il me paroît que le mot de *subordinatif* est ici mal appliqué. Tous les mots latins terminés en *ivus*, et les françois en *if*, expriment la propriété de faire, mais n'expriment pas l'acte. Je vais rendre ceci plus sensible par des exemples. Un *lénitif* sert à adoucir, mais il n'est pas *adouci*, ce qui seroit l'acte ou l'effet qui ré-

sulte de l'opération d'adoucir ; un *conjonctif* sert à joindre, mais il n'est pas joint ; un *palliatif* sert à couvrir, mais il n'est pas couvert. De même un *subordinatif* est ce qui sert à subordonner, mais il n'est pas subordonné. On pourroit dire, par exemple, que dans cette phrase, *l'homme qui est venu a dit*, etc., le mot *qui* est subordinatif, parce qu'il sert à marquer la subordination ; et que, *qui est venu*, est une phrase *subordonnée* à la principale, *l'homme m'a dit :* mais on ne peut pas la regarder comme subordinative. La même chose ne peut pas être en même temps l'acte et l'action, ou l'effet et la cause. *Subordonné* exprime donc l'acte produit, abstraction faite de l'action et de l'instrument dont on s'est servi pour produire l'acte. Ainsi on doit dire qu'une phrase incidente est, non *subordinative*, mais *subordonnée.*

II°. Phrase considérée par rapport à l'enonciation de ses membres.

Si l'on considere la phrase par rapport à l'enonciation de ses membres ; elle est explicite ou implicite ; complete ou incomplete ; c'est-à-dire, pleine ou elliptique.

1° La phrase est explicite, lorsque tous les membres nécessaires à l'enonciation du sens qu'elle présente y sont explicitement et séparément enoncés, comme, *la terre tourne autour du soleil.*

Cette phrase présente trois membres qui sont enoncés explicitement, c'est-à-dire, chacun par un mot ou une expression qui lui est propre. On

y voit un sujet, *la terre*; un attribut, *tourne*; un terme, *autour du soleil.*

2° Une phrase est implicite, lorsque tous les membres qui la composent y sont enoncés, non séparément, mais implicitement; c'est-à-dire, lorsqu'un des mots dont elle est composée annonce, par sa forme, qu'il comprend en lui plus d'un membre. Le mot *implicite* est formé du latin *implicare, entrelacer, envelopper, contenir dans*; en sorte qu'un membre de phrase est implicite, lorsqu'il contient deux ou plusieurs des membres. *Explicite* au contraire est formé d'*explicare, déplier, etaler, tirer de*; en sorte qu'un nombre est explicite lorsqu'il n'en contient pas plusieurs. Ainsi *moriemur* est une proposition latine, qui se rend en françois par deux mots, *nous mourrons.* La proposition françoise est explicite : elle contient un sujet, *nous*, et un attribut, *mourrons*; et elle est formée de deux membres explicitement et séparément enoncés. La proposition latine, *moriemur*, est implicite, en ce qu'elle enonce deux membres en un seul mot, dont la terminaison annonce qu'il comprend à la fois le sujet et l'attribut.

Nous avons en françois des phrases implicites en moins grand nombre qu'en latin, parce que nos verbes marchent rarement sans être accompagnés d'un sujet. Je ne vois que l'impératif dont la terminaison marque en même temps le sujet et l'attribut, encore n'est-ce qu'aux secondes personnes du singulier et du pluriel, et à la premiere du pluriel seulement. On dit, *viens, venez, allons.*

La

La forme de ces verbes annonce qu'ils contiennent en eux, non-seulement un attribut, mais encore un sujet. La forme de la premiere phrase annonce que le sujet est un pronom de la seconde personne au singulier, celle de la seconde annonce un sujet de la seconde personne au pluriel, et celle de la troisieme annonce que le sujet est un pronom de la premiere personne au pluriel.

3° La phrase est complete ou pleine, lorsque tous les membres dont elle est composée y sont enoncés, soit explicitement, soit implicitement; en sorte qu'on ne soit pas obligé d'en rétablir aucun pour en faire l'analyse. Exemples:

Le cœur trompe souvent l'esprit.

Monsieur, j'ai envoyé par un exprès à votre avocat le mémoire que vous m'avez chargé de lui faire parvenir.

Le premier exemple est enoncé en quatre membres et le second en six. Rien n'y est sous-entendu, par conséquent il n'y a rien à y suppléer. Elles sont completes et pleines.

4° La phrase est incomplete ou elliptique lorsque l'un des principaux membres, le sujet ou l'attribut ne se trouve pas expressément enoncé, et qu'on est obligé de le rétablir, au moins dans son esprit pour l'intelligence du sens. Quelquefois même ni l'un ni l'autre de ces deux membres ne se trouve exprimé. Exemples:

Qui a fait cela? mon frere.

Comment faire?

Cet homme est plus heureux que sage?

Oui; non; courage; peut-être; etc.

Le premier exemple présente deux phrases elliptiques. Dans l'interrogation il faut suppléer l'attribut et le sujet pour rendre la phrase pleine et complete. *Quel est celui* qui a fait cela? La phrase principale est supprimée toute entiere par l'ellipse; mais l'incidente, *qui a fait cela*, annonce suffisamment l'ellipse, et on supplée sans peine les mots supprimés. La réponse à cette question n'enonce explicitement qu'un sujet, *mon frere*: suppléez, *a fait cela*; ou *c'est* mon frere, ou mon frere *est celui qui a fait cela*.

Il y a ellipse du sujet et de l'attribut dans le second exemple. Suppléez, comment *dois-je* faire?

L'analyse de la troisieme phrase doit se faire ainsi : Cet homme est heureux plus (qu'il n'est) sage. Le circonstanciel *plus que sage* est une phrase incidente dont on a supprimé par ellipse le sujet, *il*, et le verbe, *n'est*, qui doit lier l'attribut sage au sujet.

Traité de l'art d'ecrire, livre 1er. chap. 10.

« Nous voudrions, dit l'abbé de Condillac, » donner à nos expressions la rapidité de nos » pensées. Ainsi, non-seulement le style doit être » dégagé de toute superfluité, il doit encore être » débarrassé de tout ce qui se supplée facilement : » moins on emploie de mots, plus les idées sont » liées. » Voilà la cause et le fondement de l'ellipse.

Oui et *non*, sont des propositions elliptiques, qui supposent chacune une proposition toute entiere. Elles supposent en effet chacune celle à la-

quelle elles servent de réponse : *Viendrez-vous nous voir? oui;* c'est-à-dire, *je viendrai vous voir: partirez-vous? non*; c'est-à-dire, *je ne partirai pas.*

Peut-être est encore une expression elliptique, qui suppose une phrase entiere à laquelle elle sert de réponse. *Irez-vous à Paris cet eté? peut-être;* c'est-à-dire, peut-être *j'irai à Paris cet eté.* On peut aussi ne voir là que l'ellipse d'un sujet : car *peut-être* est formé de deux verbes, *peut* et *être*, qui ont dans la suite eté réunis en un seul, *peut-être*, qui a conservé sa signification originaire; et en y ajoutant un sujet, *cela*, on aura la phrase pleine et complete, *cela peut être.*

Quand on dit, *courage*, *bon*, *ferme*; ces mots seuls sont autant de phrases elliptiques, qu'on rendra pleines au moyen de quelques additions, comme, *prenez courage*, *cela est bon*, *soyez* ou *frappez ferme*, etc. En général les exclamations, les interjections, peuvent être regardées comme autant de phrases elliptiques.

Si l'on réfléchit un peu sur ce qui vient d'être dit au sujet de ces quatre sortes de phrases, on verra que la phrase pleine ou complete ne differe presque en rien de l'explicite; cependant, en y faisant bien attention, on apercevra la différence. L'explicite est complete, mais la complete n'est pas toujours explicite. Si l'on dit, *allons à la promenade*, la phrase est complete, puisque tous les membres y sont enoncés, et qu'on n'est obligé d'en rétablir aucun : mais elle est implicite en ce que le sujet n'y est pas explicitement exprimé,

qu'il n'y est enoncé qu'implicitement et confusément avec l'attribut dans le verbe *allons*, dont la terminaison annonce un sujet de la premiere personne au pluriel. Une phrase explicite est toujours complete, mais la complete est quelquefois implicite. L'explicite est opposée à l'implicite, et la complete l'est à l'elliptique.

III°. *Phrase considérée par la forme de sa structure.*

Si l'on considere la phrase par rapport à la forme de sa structure, on la trouve de quatre sortes: elle est ou expositive, ou impérative, ou interrogative, ou exclamative.

1° La phrase est expositive lorsqu'elle décrit simplement, soit en narrant, soit en faisant une hypothese, soit en tirant une conséquence. Exemple :

L'intérêt, le plaisir, et la gloire, sont les trois grands mobiles de nos actions.

Elle est expositive en faisant une hypothese, lorsqu'elle exprime une hypothese, c'est-à-dire, un fait mis en avant, duquel on tire une conséquence, ou dont on en induit une autre. Exemple :

Les hommes seroient trop heureux *si l'équité les gouvernoit tous.*

C'est le second membre de cette période qui est expositif en faisant une hypothese.

La phrase est expositive en tirant une conséquence lorsqu'elle conclut quelque chose d'une hypothese. Exemples :

Vous êtes homme, *donc vous mourrez.*

Celui qui sait se contenter de ce qu'il possede est heureux : or vous savez vous contenter de ce que vous possédez ; donc vous êtes heureux.

On voit dans le premier exemple une phrase expositive en narrant, *vous êtes homme* ; et une expositive en tirant une conséquence, *donc vous mourrez.* Le second offre un exemple des phrases dans les trois formes : la premiere, *celui qui sait se contenter de ce qu'il possede est heureux*, est expositive en narrant ; la seconde, *or vous savez vous contenter de ce que vous possédez*, est hypothétique ; et la troisieme, *donc vous êtes heureux*, est expositive en tirant une conséquencee.

2° La phrase est impérative lorsqu'elle fait entendre qu'elle exige quelque chose, soit par commandement, soit par exhortation, soit par supplication, soit par souhait : ce qui s'exécute dans notre langue, en supprimant à la premiere et à la seconde personne le pronom qui devroit être le sujet, parce qu'il est suffisamment annoncé par la terminaison du verbe. Exemples :

Fuyons la mauvaise compagnie.
N'attends pas au lendemain.
Obéissez aux autorités légitimement constituées.
Gardez-vous des appas trompeurs.

Pour la troisieme personne, on ne supprime rien ; on ajoute seulement le conjonctif *que* devant le sujet. Exemples :

Qu'on vienne ici.

Qu'ils aillent à leurs postes.

Qu'il fasse ce que j'ordonne.

Quand la phrase n'exprime qu'un simple souhait, on n'exprime pas toujours la conjonction *que*:

Fasse le ciel que la paix succede bientôt aux troubles qui nous agitent depuis si long-temps!

3°. La phrase est interrogative lorsqu'elle a un tour d'enquête, qu'elle peut prendre par maniere de question, de doute ou d'avis, comme on peut le voir dans les exemples suivants:

Qu'avez-vous résolu?

Que faire dans ces circonstances?

Que ne profite-t-il de l'occasion?

Qui pourra trouver la pierre philosophale?

A quoi s'amuser en pareille compagnie?

4° La phrase est exclamative lorsqu'elle annonce un mouvement de l'ame dans la personne qui parle en s'ecriant. Exemples:

Que cette princesse est belle!

Que de fourbes à la cour! que de sots à la ville!

Nous avons en françois des tours de phrases qui n'appartiennent qu'à nous: on ne les trouve pas dans les autres langues. Ces tours s'appellent *gallicismes*, du mot *gallus*, françois ou gaulois. Il seroit difficile à des jeunes gens et encore plus à des etrangers qui etudient notre langue, de se rendre raison de ces sortes de phrases, si on ne

leur aplanissoit la route. Du nombre de ces phrases sont celles-ci :

Il importe que vous partiez sur-le-champ.

Il est inutile de se donner cette peine.

Il n'appartient qu'à vous de commander ici.

Pour analyser ces phrases, il faut les tourner ainsi :

Il, (cela, savoir,) *que vous partiez sur-le-champ*, importe;

Il, (savoir) *se donner cette peine*, est inutile;

Il, (savoir) *commander ici*, n'appartient qu'à vous.

Le sujet logique de la premiere phrase est, *il, que vous partiez sur-le-champ*; et l'attribut est *importe*. C'est comme si l'on disoit : *votre départ sur l'heure importe*, ou, *est ce qui importe*; et ainsi des autres phrases, dont les sujets sont désignés en caractere italique. Il suffit de bien distinguer le sujet pour être en etat d'analyser la phrase et s'en rendre raison. Il est facile de faire aux deux autres phrases l'application de l'analyse que nous venons de donner de la premiere. Ainsi, pour ne pas user de répétitions ennuyeuses, nous laissons à nos lecteurs le soin de faire eux-mêmes cette application.

Si, au premier coup-d'œil, le sujet de ces phrases paroît difficile à débrouiller, il est cependant possible de le reconnoître en y donnant un peu d'attention : les rapports d'identité qui se trouvent entre le sujet, le verbe, et l'attribut, servent de guide dans cette recherche, et mettent sur

la voie. Mais il se trouve de ces gallicismes qu'il est d'autant plus difficile de ramener à l'analyse, que les rapports d'identité, qui devroient servir de fil pour se conduire dans ce labyrinthe, se trouvent absolument rompus.

Si l'on dit, *c'est lui à qui je veux parler*, ou, *c'est à lui que je veux parler*, il est possible, sans beaucoup d'effort, de ramener cette phrase à l'analyse, parce que les rapports d'identité sont conservés. *Ce* est un nom elliptique du singulier et de la troisieme personne ; *est* se trouve de même au singulier et à la troisieme personne. Ainsi sans rien changer au nombre ni à la personne, je puis donner un tour analytique à la phrase, et dire : *lui est ce*, ou, *celui à qui je veux parler*. Autre exemple : *c'est votre pere qui me l'a dit* ; je puis, en conservant les rapports d'identité, c'est-à-dire, ceux du nombre et de la personne, dire : *votre pere est ce*, ou, *celui qui me l'a dit*, ou bien, *ce*, ou, *celui qui me l'a dit est votre pere*.

Il y a un peu plus de difficulté lorsque la phrase est au pluriel, et lorsque le sujet est de la premiere ou de la seconde personne. Par exemple : *ce sont eux qui doivent venir* ; car c'est ainsi qu'on doit parler, ceux qui disent, *c'est eux*, font une faute. Mais, dira-t-on, pourquoi le rapport d'identité entre le sujet et le verbe n'est-il pas observé dans cette phrase ? Pourquoi le verbe *sont* est-il au pluriel tandis que le sujet grammatical, *ce*, est au singulier ? On ne sauroit rendre raison de cette bizarrerie : c'est l'usage qui l'a voulu

ainsi. L'usage, dit Vaugelas, favorise souvent des solécismes; mais cela n'est cependant pas aussi ordinaire que le prétendent bien des gens, qui aiment mieux accuser l'usage de bizarrerie que d'avouer leur ignorance sur certains points de grammaire qui servent de regles à des constructions qui leur paroissent etranges.

Pour en revenir donc à notre phrase, *ce sont eux qui doivent venir*, l'analyse doit s'en faire ainsi: *ce*, c'est-à-dire, *ceux qui doivent venir sont eux*, ou, *eux sont ce*, ou, *ceux qui doivent venir.*

Si le sujet logique comprend un pronom de la premiere ou de la seconde personne, il y a encore interruption des rapports d'identité quant à la personne. Exemples:

C'est moi qui vous soutiendrai.

C'est toi qui as fait la faute.

Moi, dans le premier exemple, est de la premiere personne; et *toi*, dans le second, est de la seconde: cependant le verbe *est* se trouve à la troisieme.

Dans les exemples suivants:

Ce sera nous qui l'instruirons.

C'est vous, messieurs, qui serez chargés de cette affaire.

Il y a interruption du rapport d'identité dans la personne et dans le nombre: *nous* est de la premiere personne pluriele dans la premiere phrase; et *vous*, dans la seconde, est de la seconde personne pluriele: cependant le verbe *est* se trouve à la troisieme du singulier. On ne peut ramener ces

phrases à l'analyse qu'en suppléant ce qui a été retranché par ellipse, et en faisant accorder le verbe avec le mot qui aura été rétabli. Ainsi l'analyse nous donne les phrases suivantes :

Celui qui vous *soutiendra*, c'est moi.
Celui qui *a fait* la faute, c'est toi.
Ceux qui *t'instruiront*, ce sera nous.
Ceux qui *seront chargés* de cette affaire, ce sera vous.

Ou bien,

Moi-même je vous soutiendrai.
Toi-même as fait la faute.
Nous serons ceux qui t'instruiront.
Vous serez ceux qui seront chargés de cette affaire.

Ces gallicismes se sont introduits dans un temps de barbarie, où la langue n'étoit encore soumise à aucune regle certaine, et n'étoit même pas bien connue. L'habitude en étoit contractée avant qu'on eût peut-être songé qu'il fût possible d'assujettir la langue à des regles fixes : la brieveté de ces formules, jointe à l'impossibilité de détruire un abus si profondément enraciné, leur a donné force de loi; et il faut s'y soumettre. (*Voyez le discours sur les pronoms.*)

Après avoir fait connoître les différents membres dont toute phrase peut être construite ; après avoir distingué les membres composés des membres simples, les complexes des incomplexes ; et après avoir indiqué les caracteres distinctifs des différentes sortes de phrases, considérées par le

sens qu'elles présentent, par l'enonciation de leurs membres, et par la forme de leur structure, il est à propos de faire sentir la justesse des principes et des regles que j'ai exposés, et d'en faire, comme je l'ai promis, l'application à une période tirée du discours de Boileau au roi. On y trouvera des phrases relatives par un rapport de dépendance; d'autres, relatives par un rapport d'assemblage; des phrases incidentes restrictives et des qualificatives, et des phrases elliptiques. Je les examinerai et les analyserai sous ces différents points de vue.

Analyse d'une période.

« Grand roi, si jusqu'ici, par un trait de prudence,
» J'ai demeuré pour toi dans un humble silence;
» Ce n'est pas que mon cœur, vainement suspendu,
» Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû:
» Mais je sais peu louer, et ma muse tremblante
» Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante;
» Et dans ce haut éclat où tu te viens offrir,
» Touchant à tes lauriers, craindroit de les flétrir. »

Ces huit vers offrent une période de trois membres, dont le premier finit avec le second vers, le second finit avec le quatrieme vers, et le troisieme occupe les quatre derniers vers. Ces trois membres sont formés de trois phrases relatives par des rapports de dépendance.

Membres de cette phrase sous le point de vue général.

En examinant l'une après l'autre chacune de ces trois phrases relatives, on voit que la premiere enonce un adjoint par ces mots, *grand roi*; un conjonctif par *si*; un sujet par *je*; un attribut dans *ai demeuré*; un circonstanciel dans ces mots, *par un trait de prudence*; un second cir-

constanciel par *jusqu'ici*; et deux termes dans *pour toi* et *dans un humble silence.*

Membres simples ou composés, complexes ou incomplexes.

L'adjoint, *grand roi*, est simple et complexe: simple, en ce qu'il ne présente qu'une seule idée principale par *roi*; complexe, en ce que l'idée de *roi* est complétée par le qualificatif *grand.* Le conjonctif *si* est simple et incomplexe. Le sujet *je* est pareillement simple et incomplexe. L'attribut *ai demeuré*, quoique formé de l'auxiliaire et du participe ou supin, est pareillement simple et incomplexe. Le premier circonstanciel, *par un trait de prudence*, est simple et complexe: simple, en ce qu'il ne présente qu'une idée principale, *par un trait*; et complexe, en ce que le mot principal est déterminé par le mot *prudence.* Le second circonstanciel *jusqu'ici*, est simple et complexe: il est formé de deux mots qui ne présentent qu'une idée. Le premier terminatif, *pour toi*, est simple et incomplexe, quoique formé de la préposition *pour* et du pronom *toi*: on a vu que la préposition ne peut pas rendre un membre complexe, parce qu'elle ne fait que marquer un rapport entre le terme antécédent, *ai demeuré*, et le conséquent, *toi*, sans ajouter aucune idée accessoire au terme conséquent. Le second terminatif, *dans un humble silence*, est simple et complexe; simple, en ce qu'il ne présente qu'une idée principale dans *silence*; et complexe en ce que l'idée de *silence* est déterminée par celle d'*humble.*

Rapports d'identité.

Il y a rapport d'identité entre les deux mots qui forment l'adjoint *grand roi: roi* etant du mas-

culin et au singulier, l'adjectif *grand* est pareillement au masculin et au singulier. Le sujet *je*, etant de la premiere personne et au singulier, assujettit le verbe *ai demeuré*, à la premiere personne et au singulier; il y a par conséquent entre eux un rapport d'identité. Le même rapport subsiste entre *un* et *trait*, et entre *humble* et *silence*. Ce rapport fait le fondement de la concordance, selon laquelle les mots doivent s'accorder en genre, en nombre, et en personne.

Rapports de détermination.

Les rapports qui se trouvent entre l'attribut, les terminatifs, les objets et les circonstanciels, ainsi que ceux qui sont entre les substantifs dont les uns servent de compléments aux autres, ne sont point des rapports d'identité; puisque ces mots ne s'accordent pas entre eux en genre, en nombre, et en personne: mais ce sont des rapports de détermination, c'est-à-dire, des rapports qui déterminent la place que chacun d'eux doit occuper dans l'ordre analytique, et le sens qui résulte de leur arrangement.

En considérant cette phrase par rapport au sens, elle est relative avec les suivantes, par un rapport de dépendance. Le sens en est formé, et il n'y manque aucun membre; par conséquent elle est complete ou pleine, si on la considere par l'enonciation de ses membres. Enfin elle est expositive en faisant une hypothese si on la considere par la forme de sa structure; et cette hypothese est annoncée par la conjonction hypothétique *si*.

Le second membre de la période est enoncé par les deux vers suivants :

« Ce n'est pas que mon cœur, vainement suspendu,
» Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû. »

Le sujet grammatical de ce second membre de période est *ce*. L'attribut est exprimé par le surplus des deux vers. (*Ce* ou cette raison qui fait que j'ai demeuré pour toi dans un humble silence), *n'est pas que mon cœur, vainement suspendu, balance pour t'offrir un encens qui t'est dû* ; et ces mots, *n'est pas que mon cœur balance*, etc., forment l'attribut. Mais cet attribut contient des phrases incidentes.

Mon cœur est le sujet grammatical de l'attribut *balance*, attribut principal de la phrase incidente; et le sujet logique est, *mon cœur vainement suspendu*. Ce sujet logique contient une phrase incidente, elliptique et qualificative, ou explicative, *vainement suspendu*, ou, *qui seroit vainement suspendu*. *Qui seroit*, sont deux mots sous-entendus par ellipse. *Qui*, est le sujet de la proposition incidente elliptique ; *seroit suspendu*, en est l'attribut ; et *vainement*, en est le membre circonstanciel, qui exprime la maniere dont le cœur seroit suspendu.

Pour t'offrir un encens qui t'est dû, est le terme de l'action ou de l'attribution, *balance* ; et ce terme contient une phrase incidente restrictive ou déterminative : c'est comme si l'on disoit, *pour qu'il t'offre un encens qui t'est dû : il*, seroit le

sujet ; *offre*, l'attribut ; et *un encens qui t'est dû*, l'objet. Cet objet se subdivise encore, et comprend une autre phrase incidente. *Qui*, en est le sujet ; *te*, le terminatif ; et *est dû*, l'attribut. Cette phrase incidente est restrictive ou déterminative.

La phrase incidente elliptique, *vainement suspendu*, qui est qualificative, et sans laquelle la phrase principale auroit toujours le même sens, est mise entre deux virgules ; et la proposition incidente, *qui t'est dû*, qui est restrictive ou déterminative, et sans laquelle le sens ne seroit pas le même, est ecrite de suite et sans virgule : elle doit par conséquent être prononcée sans aucun repos entre *encens* et *qui t'est dû* ; tandis que l'autre, qui n'est que qualificative, et dont la suppression ne changeroit rien au sens, demande un repos entre *mon cœur* et *vainement*, et entre *suspendu* et *balance*.

Il est inutile d'entrer dans aucun détail pour distinguer les membres incomplexes des complexes, comme on l'a fait au sujet du premier membre de la période ; il est aisé de ne pas s'y méprendre ; et l'on voit d'abord que tous les membres de cette phrase sont simples. Les rapports, soit d'identité, soit de détermination qui s'y rencontrent sont pareillement faciles à distinguer, si l'on n'a pas oublié que le rapport d'identité est le fondement de la concordance, et que celui de détermination l'est de la syntaxe.

Ce second membre de la période est une phrase relative par un rapport de dépendance avec celle

qui forme le premier membre, si on la considere par rapport au sens : elle est complete si on la considere par l'enonciation de ses membres, puisqu'il n'y a aucun membre qui n'y soit exprimé : enfin elle est expositive, si on la considere par rapport à la forme de sa structure.

Le dernier membre de cette période est un peu plus compliqué que les deux autres : l'analyse en est un peu plus difficile à faire, et demande un peu plus d'attention.

« Mais je sais peu louer, et ma muse tremblante
» Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante ;
» Et dans ce haut eclat où tu te viens offrir,
» Touchant à tes lauriers, craindroit de les flétrir. »

Ce dernier membre présente d'abord un conjonctif dans la conjonction *mais*, qui le lie aux deux premiers; un sujet par *je*; un attribut par *sais*; un objet par *louer*; un circonstanciel par *peu*. Tous ces membres de phrases sont simples et incomplexes. Cette phrase est relative avec les précédentes, par un rapport de dépendance; elle explique les raisons qui font que l'auteur reste dans le silence : mais elle est relative avec la suivante, par un rapport d'assemblage; elle est liée à celle-ci par la conjonction copulative *et*. Cette seconde proposition présente une autre raison du silence. Ses membres sont, 1° un conjonctif *et*; 2° un sujet simple et complexe, *ma muse tremblante*; 3° un attribut simple et incomplexe, *fuit*; 4° un objet par, *la charge trop pesante d'un si grand fardeau*. Cet objet est simple et complexe.

Il est complexe, tant parce que l'objet grammatical *la charge* est complété par les mots *d'un si grand fardeau*, qui en déterminent la signification, que parce que ce même objet est encore accompagné d'une phrase subordonnée ou incidente elliptique *trop pesante*. En rétablissant les mots supprimés par ellipse, on aura la phrase suivante, (*qui est*) *trop pesante*, dont *qui* est le sujet; *est pesante*, l'attribut; et *trop*, le circonstanciel. On pourroit encore trouver une phrase incidente elliptique, déterminative du mot *fardeau*, *d'un fardeau* (*qui est*) *si grand*, dont *qui* est le sujet; *est grand*, l'attribut; et *si*, circonstanciel. Ces phrases incidentes sont déterminatives.

Le sujet de cette phrase relative par un rapport d'assemblage est, *ma muse tremblante*, et ce sujet a deux attributs, savoir : *fuit*, qui commence le vers qui suit, et *craindroit*, qui se trouve au dernier vers. C'est la muse tremblante qui fuit la charge, et qui craindroit de flétrir les lauriers. L'attribut présentant deux idées, est donc composé.

Les deux derniers vers offrent encore une phrase relative par un rapport d'assemblage avec la précédente, et se trouvent avoir avec elle un sujet commun, *ma muse tremblante*. L'attribut est *craindroit*; et l'objet, *de flétrir*. La préposition *de* n'empêche pas ce verbe d'être l'objet, parce qu'on dit, *craindre quelque chose*, et non, *craindre de quelque chose*, et que cette préposition n'est ajoutée là que pour la grace du discours : c'est une

préposition purement euphonique. Le pronom *les* est l'objet de *flétrir*. *Touchant à tes lauriers* est un circonstanciel ; c'est comme si l'on disoit, *au moment qu'elle toucheroit à tes lauriers. Elle*, seroit le sujet ; *toucheroit*, attribut ; et *à tes lauriers*, terme. Puisqu'on est obligé de suppléer un sujet à cette phrase, qui est incidente, attendu qu'elle forme le membre circonstanciel de la phrase principale, elle est elliptique, et en même temps déterminative de *au moment*.

Et dans ce haut éclat où tu te viens offrir, présente encore un circonstanciel sous la dépendance de l'attribut *craindroit*. Ce circonstanciel contient encore une phrase incidente déterminative. *Où* en est le terme ; *tu*, le sujet ; *te*, l'objet sous la dépendance d'*offrir*, et *viens offrir* est l'attribut.

Je crois devoir répéter ici, avant de finir, que tous les adjectifs qui qualifient un nom quelconque dans une phrase, peuvent être considérés comme des phrases incidentes elliptiques, auxquelles on pourra rendre leur plénitude en y ajoutant l'adjectif conjonctif *qui*, et le verbe abstrait, qui en ont été retranchés par ellipse et pour une plus grande concision. Exemples :

J'ai reçu une bonne nouvelle ; c'est-à-dire, j'ai reçu une nouvelle (qui est) bonne : *qui* est le sujet, *est bonne* l'attribut.

Si je voyois des hommes raisonnables. C'est comme si l'on disoit : si je voyois des hommes (qui fussent) raisonnables.

Il a fait une action plus digne de blâme que de

louange; c'est-à-dire, une action (qui est) digne de blâme plus qu' (elle n'est digne) de louange.

Dans cette dernière proposition, *qui* est le sujet d'une phrase incidente; *est digne* en est l'attribut; *de blâme* est le terminatif; et *plus que de louange*, ou *plus qu'elle n'est digne de louange*, est le circonstanciel. Ce circonstanciel contient une phrase incidente. *Elle* en est le sujet; *n'est digne*, l'attribut; et *de louange*, le terme. Ainsi des autres cas semblables où il se trouve des adjectifs.

FIN.

TRAITÉ

DE LA CONCORDANCE

DU

PARTICIPE PRÉTÉRIT,

OU

DISTINCTION

ENTRE

LE PARTICIPE PRÉTÉRIT

ET LE SUPIN.

A MADAME

DE LA VILLARDIERE.

MADAME,

L'AMOUR fit de Dibutade un peintre ; l'amitié a fait de moi un grammairien. L'un ou l'autre sentiment, dans sa plus grande energie, est toujours capable de produire une espece de miracle. La rare aptitude aux arts et aux sciences que vous avez montrée, MADAME, dans un âge où l'on n'a presque que des sensations, echauffa mon zele : vos rapides

progrès m'enchanterent; et si je ne craignois de blesser votre modestie, je dirois que vos lumieres acquises m'inspirent de l'amour-propre. Vos succès sont une récompense bien flatteuse de mes soins.

La grammaire est une métaphysique subtile; son etude paroît seche, epineuse, rebutante même, et cependant agréable quand on est parvenu, avec le secours du flambeau de l'analyse, à se rendre raison clairement de ce qu'on dit, et de la maniere dont on doit le dire. L'utilité de cette etude a eté universellement reconnue par les nations savantes, et sur-tout par nos anciens dominateurs les Romains. D'ailleurs, rien n'annonce une education soignée comme la pureté du

langage. C'est elle qui distingue les grands d'un etat, plus particulierement encore que les décorations et les dignités; c'est elle enfin qui met le sceau à la réputation des ecrivains célébres, et les fait survivre à la chute de la langue dans laquelle ils ont ecrit: Virgile, Tacite, Cicéron, etc., sont des exemples frappans de cette vérité. Le législateur de notre Parnasse a dit:

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Daignez agréer, MADAME, *l'hommage que j'ai l'honneur de vous faire de ce Traité de la concordance des participes, dans lequel j'ai inséré les observations et les exemples nécessaires pour résoudre les difficultés qu'on pour-*

roit proposer contre les principes que j'etablis, et le recevoir comme un tribut de ma reconnoissance et du tendre respect avec lequel je suis,

MADAME,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. MOREL.

TRAITÉ
DE LA CONCORDANCE
DU
PARTICIPE PRÉTÉRIT,
OU
DISTINCTION
ENTRE
LE PARTICIPE PRÉTÉRIT
ET LE SUPIN.

TOUS les grammairiens confondent le participe prétérit avec le supin ; il y a cependant une différence à faire entre eux. Il est vrai que le supin, pris matériellement, n'est autre chose que le participe prétérit lui-même, et que le même mot est, selon les circonstances, participe ou supin.

Le participe tient de la nature du verbe et de celle des adjectifs : il tient de la nature du verbe en ce qu'il en retient l'attribut, et qu'il peut avoir, comme lui, des complémens terminatifs et cir-

constantiels, même des objectifs en certains cas ; il tient de la nature de l'adjectif, en ce qu'il est astreint à prendre, comme lui, les marques caractéristiques du genre et du nombre des noms auxquels il appartient ou qu'il qualifie, du sujet ou de l'objet du verbe dans lequel il est employé comme participe. Il est le mode d'un verbe, mais un mode impersonnel, puisqu'il ne désigne par lui-même aucune personne ; et en même temps il prend les caractéristiques du genre et du nombre comme les adjectifs ; il participe de la nature de l'un et de l'autre ; ce qui lui a fait donner le nom de participe.

Lorsque ce mot est employé comme supin, il n'est point astreint à prendre les marques du genre ni du nombre ; il est matériellement le même mot que le participe prétérit au singulier masculin seulement. Presque tous les grammairiens le nomment participe indéclinable, par opposition au véritable participe, qu'ils appellent déclinable. M. de Voltaire le nomme participe absolu. Je crois que cette dénomination ne lui convient pas mieux que celle de participe indéclinable ; 1°. parce que ne participant pas de la nature des adjectifs, en ce qu'il ne doit jamais prendre les marques du genre et du nombre, on ne sauroit lui donner le nom de participe, qui annonceroit qu'il tient autant de l'adjectif que du verbe ; 2°. parce que *absolu* est dit par opposition à *relatif*. Or, *supin* est un mot relatif aussi bien que *participe*, puisque le supin a les mêmes complémens que le verbe, quoique la

Remarques sur Cinna, acte I, scene 3.

relation ne s'etende ni au genre ni au nombre.

M. Duclos se sert des termes de participe déclinable et participe indéclinable, pour désigner ce que je nomme participe prétérit et supin ; mais il n'emploie ces expressions que pour se conformer aux usages introduits par ceux qui l'ont précédé, et pour se faire entendre ; et l'on voit qu'il penche beaucoup à adopter la dénomination de supin. En effet, dans ses remarques sur le chapitre 21 de la grammaire de Port-Royal, il s'exprime ainsi : « A l'egard du supin, si nous en voulons reconnoître en françois, je crois que c'est le participe » passif indéclinable, joint à l'auxiliaire *avoir* (1). » Il donne ensuite des exemples du supin et du participe, que je ne rapporterai pas ici, parce que j'aurai occasion d'en donner plusieurs dans le cours de ce traité.

Remarques sur le chapitre 22 de la seconde partie de la grammaire générale de Port-Royal.

Je crois qu'il n'est pas hors de propos de faire une observation sur l'expression de participe passif, dont se sert M. Duclos. Le participe n'est pas passif quand il est employé avec l'auxiliaire avoir, il est toujours actif; il l'est encore, quoique joint à l'auxiliaire être, dans les verbes réfléchis et réciproques. J'ai pensé qu'il convenoit de préférer l'opinion de M. Beauzée, qui soutient qu'on doit

(1) Cette dénomination de supin du latin *supinus*, couché sur le dos, à la renverse, convient admirablement bien à ce genre de mot : c'est, comme dit M. Beauzée, l'etat d'une personne qui ne fait rien, qui ne se mêle de rien, qui ne prend aucune part à tout ce qui se passe autour d'elle, et qui laisse faire.

nommer participes présens tous ceux qui se terminent en *ant*, que la plus grande partie des grammairiens nomment participes actifs ; et participes prétérits, les autres participes nommés communément participes passifs.

Plusieurs grammairiens ont traité cette matière. M. l'abbé Girard et M. Duclos sont ceux qui l'ont le plus approfondie, qui ont donné les regles les mieux combinées et les plus sûres ; mais ces regles n'embrassent pas tous les cas auxquels elles doivent s'etendre.

Vrais principes de la langue Françoise, discours 9.

M. l'abbé Girard paroît avoir ouvert la carriere, et être le premier qui ait eclairci une matiere qui, jusqu'à lui, n'avoit pas eté bien entendue ; mais, d'une part, il réduit les cas où la concordance doit avoir lieu avec son objet, à ceux où l'objet qui précede le verbe composé de l'auxiliaire et du participe, est enoncé par un pronom ; d'une autre part, il cite, vraisemblablement par erreur, un exemple qui semble contraire à la regle qui veut que dans les verbes composés du participe et de l'auxiliaire *avoir*, le participe soit en concordance avec son objet qui le précede.

M. Duclos veut bien que le participe, dans les verbes actifs, s'accorde avec son objet qui le précede ; mais il semble restreindre le cas de la concordance à celui où l'objet est enoncé par un pronom. Cependant comme ses observations sur la concordance des participes sont insérées à la suite du chapitre 22 de la grammaire de Port-Royal, et que les auteurs de cette grammaire ne parlent

que des cas où le verbe est précédé de son objet enoncé par un pronom, je crus devoir consulter M. Duclos lui-même, et savoir de lui si c'etoit par omission ou à dessein, qu'il n'avoit pas etendu sa regle au cas où l'objet du verbe est enoncé par un nom. Je lui présentai un mémoire, dans lequel, entr'autres difficultés, je proposois celle où le verbe etoit précédé de son objet exprimé, non par un pronom, mais par un nom. Je hasardai même d'y exposer les raisons qui me déterminoient à penser que dans toutes les circonstances où l'objet précédoit les temps composés du verbe, la concordance devoit avoir lieu, soit que cet objet fût enoncé par un pronom, soit qu'il le fût par un nom. Il eut la complaisance de le lire, et me dit en me le rendant, qu'il n'y avoit rien à ajouter aux résolutions que je donnois sur chaque question; que ce que je disois sur celle dont il est ici fait mention, etoit juste; que s'il n'en avoit pas parlé dans ses remarques, c'est qu'il n'avoit travaillé que sur une grammaire générale, et non sur une grammaire françoise; qu'il n'avoit eu en vue, dans son travail, que de faire des remarques sur ce qui etoit traité dans la grammaire de Port-Royal; et que s'il eût fait un traité particulier sur les principes de la langue françoise, il n'auroit pas manqué d'etendre sa regle à tous les cas où l'objet qui précede le verbe, est exprimé, soit par un pronom, soit par un nom.

Après cet eclaircissement que j'ai cru nécessaire, je vais essayer d'etablir des principes sûrs

et des regles invariables, pour faire connoître les cas où la concordance de ce que tous les grammairiens nomment indistinctement participe, doit avoir lieu avec l'objet ou le sujet ; et ceux où ce mot reste supin, c'est-à-dire, les cas où il ne doit pas prendre les caractéristiques du genre ni du nombre. Ces principes sont ceux de M. Duclos ; mais ils seront un peu plus etendus, et comprendront tous les cas autant qu'il sera possible. Ils ont eté adoptés par M. l'abbé d'Olivet, par M. Beauzée, et par M. l'abbé Fromant, principal du college de Vernon.

Pour traiter cette matiere avec ordre, on distinguera les cas où le participe doit s'accorder avec le sujet de la phrase, de ceux où il doit être en concordance avec l'objet.

De la concordance du participe avec le sujet de la phrase.

DANS les verbes passifs et dans les verbes neutres, dont les temps composés sont formés avec l'auxiliaire *être*, la concordance doit avoir lieu entre le participe et son sujet, qui répond au nominatif dans les langues qui ont des cas.

Exemples pour les verbes passifs.

La vertu est récompensée, les ennemis ont été battus, les gens de bien doivent être honorés, etc.

Exemples pour les verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire être.

Mes freres sont revenus, ma sœur est partie, les enfans sont sortis, ces dames sont venues me voir, cette femme m'est venue voir, elle m'est venue consulter.

Quelques grammairiens prétendent que, dans les deux derniers exemples, il auroit fallu dire: m'est *venu* parler, m'est *venu* consulter, et non pas *venue;* parce que, disent-ils, il y a transposition de terme ou d'objet. Je crois au contraire que, quelque place qu'occupe le terme ou l'objet, soit après le verbe composé, soit avant, il ne doit s'opérer aucun changement dans la syntaxe, parce

que cette transposition est d'un terme ou d'un objet qui n'est point sous le régime immédiat du verbe composé ; ce terme et cet objet sont sous le régime de l'infinitif qui suit. On reviendra plus bas sur cet article, dans l'examen critique des remarques de M. Douchet, qui fait partie de ce traité.

De la concordance du participe avec son objet.

1°. DU VERBE ACTIF.

TOUTES les fois que le verbe actif, dans ses temps composés, est précédé de son objet exprimé, soit par un nom, soit par un pronom, le participe doit s'accorder en genre et en nombre avec son objet.

Il suit de cette regle que le verbe doit être nécessairement actif, puisque les seuls verbes actifs ont un complément objectif; l'objet etant le régime direct du verbe, répondant à l'accusatif des latins.

Lorsque la phrase est dans la forme expositive, et que le verbe est précédé de son objet, cet objet est presque toujours un pronom personnel, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *les*, ou le relatif *que*; quelquefois il est exprimé par un nom précédé de *combien*, avec la préposition *de* entre deux. Dans la forme exclamative ou interrogative, l'objet peut être un nom précédé de *combien*, avec la préposition *de* entre deux, de l'adjectif *quel*, ou simplement le *que* relatif. Dans la phrase exclamative, le verbe peut être encore précédé d'un objectif exprimé par la particule précursive *que*, suivie de la préposition *de*, et d'un mot qui lui sert de complément. On va donner des exemples de ces trois formes de phrases.

Dans la phrase expositive, l'on dit, avec le relatif *que* : les lettres *que* j'ai *reçues*, les hommes *que* j'ai *connus*, la patrie *que* j'ai *servie*, etc. ; avec un nom précédé de *combien*, on dit : j'ignore *combien de pays* il a *parcourus*, *combien de terres* il a *achetées*, etc.

Avec les pronoms personnels, on dit, en parlant d'une ou de plusieurs femmes : je *l'*ai *vue*, je *les* ai *vues*. Quand le pronom a trait au masculin, il faut dire : je *l'*ai *trouvé*, je *les* ai *trouvés*.

Il en est de même des autres pronoms ; on dit au masculin :

Je *l'*ai *entendu*, je *vous* ai *entendus*, il *nous* a *entendus*.

Au féminin l'on dit :

Je *l'*ai *cherchée*, je *les* ai *cherchées*, il *nous* a *trouvées*, etc.

On met *reçues* au féminin et au pluriel, parce que le relatif *que*, qui représente les lettres, est au féminin et au pluriel, qu'il est l'objet du verbe *ai reçues*, et que cet objectif précede le verbe. On ecrit *connus* au masculin et au pluriel, parce que le *que*, qui représente *les hommes*, est au masculin et au pluriel, et qu'il précede le verbe *ai connus*, dont il est objectif. Par la même raison *servie* est au singulier et au féminin, parce que le *que*, qui représente *patrie*, est au féminin et au singulier.

Il en est de même des exemples qui suivent ; les

participes sont mis au même genre et au même nombre que leurs pronoms *le*, *la*, *les*, *nous*, *vous*, etc., parce que ces pronoms sont objectifs des verbes composés, et qu'ils les précedent. De même *parcourus* et *achetées* sont au même nombre et au même genre que *pays* et *terres*.

Exemples pour les phrases interrogatives.

Combien de personnes avez-vous *vues? quels pays* avez-vous *habités? qu'*ont-ils *fait?*

Exemples pour les phrases exclamatives.

Combien de maux il a *soufferts! quels dangers* il a *courus! que de peines* il a *prises!*

On voit que dans ces phrases on met en concordance les participes avec leurs objets dont ils sont précédés.

La concordance doit toujours être observée dans les phrases interrogatives et exclamatives avec l'objet, quand il est précédé de l'adjectif *quel*; mais souvent il ne doit pas y en avoir avec les complémens des mots *combien* et *que* particule précursive, parce qu'alors ces mots sont eux-mêmes l'objet du verbe, et non ceux qui leur servent de complément : c'est ce qui sera mieux eclairci à la suite de ce traité, au signe ✻.

Quant aux verbes réfléchis et réciproques, ils suivent la même regle que les actifs, c'est-à-dire,

que le participe doit toujours s'accorder avec son objet qui le précede, quoique les verbes soient toujours formés dans leurs temps composés avec l'auxiliaire *être*, et non avec *avoir*. Mais il faut bien prendre garde de confondre le terminatif avec l'objectif; la confusion est facile à faire. Pour eviter l'equivoque, il faut connoître la nature de ces verbes, et les distinguer en deux classes; savoir, les directs et les indirects.

Le verbe réfléchi est celui dont l'action réfléchit sur son sujet, soit directement, soit indirectement, c'est-à-dire, celui dont le terme ou l'objet est le même que le sujet; et ce terme ou cet objet est toujours exprimé par un pronom de la même personne et du même nombre que le sujet. Ces pronoms sont *me*, *te*, *se*, pour les trois personnes du singulier; et *nous*, *vous*, *se*, pour les trois du pluriel. Ils sont nommés par quelques grammairiens, pronoms réciproques ou conjonctifs. J'emploierai ces qualifications pour ne pas faire equivoque, et ne pas les désigner par les mêmes qualifications qu'on donne aux pronoms qui font le sujet du verbe.

Lorsque le pronom conjonctif fait, dans la phrase, l'emploi d'objectif, le verbe est réfléchi direct; quand, au contraire, il remplit celui de terminatif, alors le verbe réfléchi est indirect. Je vais donner des exemples de ces deux classes de verbes réfléchis.

RÉFLÉCHIS DIRECTS,	RÉFLÉCHIS INDIRECTS,
En parlant d'une femme.	*En parlant d'une femme.*
Je me suis *donnée* pour savante. Tu t'es *donnée* pour savante. Elle s'est *donnée* pour savante. Nous nous sommes *données* pour savantes. Vous vous êtes *données* pour savantes. Elles se sont *données* pour savantes. C'est comme si l'on disoit, j'ai donné *moi* pour savante, *toi*, *elle*, *nous*, etc. Le pronom conjonctif *me*, *te*, *se*, etc., dans ces exemples, est objectif; il régit le participe au féminin, parce qu'il est question d'une femme, et que l'objet précede son verbe; et de plus, le participe s'accorde en nombre avec son objet, qui est toujours un pronom du même nombre et de la même personne que le sujet. Le verbe réfléchit directement son action sur le sujet.	Je me suis *donné* des louanges. Tu t'es *donné* des louanges. Elle s'est *donné* des louanges. Nous nous sommes *donné* des louanges. Vous vous êtes *donné* des louanges. Elles se sont *donné* des louanges. C'est comme si l'on disoit j'ai donné *à moi*, tu as donné *à toi*, etc., des louanges. Les pronoms conjonctifs *à moi*, *à toi*, *à elle*, etc., sont terminatifs du verbe. *Donné* reste supin, et ne prend ni le caractéristique du genre féminin, ni celui du nombre, quoique le pronom précede le verbe qui le régit, et qu'il soit de la même personne, au même genre et au même nombre que le sujet, parce que l'action du verbe ne réfléchit qu'indirectement sur son sujet. Le pronom conjonctif est terminatif, et non objectif du verbe, qui est réfléchi indirect.

Le verbe réciproque est formé comme le réfléchi, et a pour objet ou pour terminatif les mêmes pronoms. Toute la différence qu'on observe entr'eux, c'est que le réciproque suppose plusieurs sujets qui agissent réciproquement les uns sur les autres; en sorte que le premier agit sur le second, et réciproquement celui-ci agit sur le premier. Quand je dis, par exemple, nous nous sommes cherchés long-temps, je n'entends pas dire que je me suis cherché moi-même, et que vous vous êtes cherché vous-même; je veux dire que je vous ai cherché, et que, réciproquement, vous m'avez cherché. Le verbe est réciproque direct, et le par-

ticipe s'accorde en genre et en nombre avec le pronom conjonctif, qui lui sert d'objectif.

Si je dis, au contraire, nous nous sommes cherché querelle, le verbe est encore réciproque, mais réciproque indirect. On ne rendroit pas la phrase en la tournant ainsi : nous avons cherché *nous* querelle ; mais on pourroit dire, nous avons cherché querelle *à nous*. Le pronom conjonctif est terminatif, et non objectif du verbe ; et voilà la raison pour laquelle il n'y a point de concordance entre lui et le participe, qui reste supin.

Quoique le verbe réfléchi ou réciproque soit indirect, et que le pronom conjonctif n'en soit pas l'objectif, le participe ne laisse pas d'être en concordance dans quelques circonstances, parce qu'il peut avoir pour objectif tout autre mot que le pronom.

Exemples.

Les louanges *qu'*elle s'est *données ;* la querelle *que* nous nous sommes *faite.*

L'objectif, dans la premiere de ces phrases, est *que*, relatif à louanges ; il régit par conséquent le participe *données*, au féminin et au pluriel : dans le second exemple, *que* est objectif du verbe, il le précede, il est relatif à la querelle, qui est du féminin et au singulier ; par conséquent il doit régir le participe *faite*, au féminin et au singulier.

Il est facile de résumer tout ce qu'on vient de

dire, et de le réduire à deux regles générales, qui ne souffrent aucune exception : l'une regarde les verbes passifs et les verbes neutres qui, dans leurs temps composés, empruntent leurs auxiliaires du verbe *être*; l'autre regarde les verbes actifs, et les verbes réfléchis et réciproques.

Premiere regle générale.

Les participes des verbes passifs, et ceux des verbes neutres qui se forment avec l'auxiliaire emprunté du verbe *être*, s'accordent toujours en genre et en nombre avec leur sujet.

Seconde regle générale.

Dans tous les temps composés des verbes actifs, réfléchis et réciproques, le participe s'accorde en genre et en nombre avec son objet, si cet objet précede le verbe.

Exemple de la premiere regle.

Elle est *aimée*; *nous* sommes *perdus*; ont-*ils* été *avertis*? sont-*elles punies*? *ils* doivent être *accoutumés*.

Ce sont là des verbes passifs, dont les participes s'accordent tous en genre et en nombre avec leurs sujets.

A l'egard des verbes neutres, on dit pareillement :

Cette femme est *partie ;* ces *gens* sont *venus* me voir ; *cette dame* m'est *venue* consulter ; sont-*ils allés* se promener ? nous sommes-*nous allés* plaindre ?

Les participes de ces verbes s'accordent tous avec le sujet.

Exemples de la seconde regle.

Je *les* ai *vus ;* les villes *que* le général a *prises ;* la justice *que* vous ont *rendue* vos juges ; les précautions *qu'*on a *prises ;* il *nous* a *cherchés ;* combien de *soins* vous avez *pris !*

Tous les verbes employés dans ces exemples sont actifs, leurs objets les précedent ; aussi s'est-on servi du participe, qu'on a fait accorder avec son objet, et non du supin.

Avec les verbes réfléchis et réciproques, on dit :

Cette femme *s'*est *trompée ;* ces enfans *se* sont *perdus ;* ces gens *se* sont *battus ;* ces dames *se* sont *retirées ;* les présens *qu'*ils se sont *faits ;* la peine *que* je me suis *donnée ;* les coups *que* nous nous sommes *portés ;* combien de *maux* s'est-il *attirés !* quelles *souffrances* n'avons-nous pas *endurées !* quelle *somme* avez-vous *reçue ?*

Dans tous ces exemples, les participes s'accordent en genre et en nombre avec leurs objets, qui sont en italiques, et qui les précedent. Dans

toutes les autres circonstances, c'est-à-dire, lorsque l'objet suit les verbes actifs, réfléchis ou réciproques, il ne doit pas y avoir lieu à la concordance ; et le verbe, dans ses temps composés, se forme avec l'auxiliaire et le supin. Il en est de même des verbes neutres, lorsque leurs temps composés sont formés avec l'auxiliaire *avoir*, parce qu'ils n'ont point d'objet. Il ne devroit donc jamais y avoir d'equivoque pour les verbes neutres qui empruntent l'auxiliaire *avoir* ; leurs temps composés doivent être formés avec le supin ; toute la difficulté consiste à ne pas confondre le verbe neutre avec le verbe actif. Nous ferons voir plus bas à quelle marque on distingue les uns des autres. Quant aux verbes actifs, réfléchis et réciproques, tous les doutes seront levés quand on connoîtra quel est le vrai objectif du verbe, et qu'on ne le confondra pas avec le terminatif ; une légere attention suffit pour distinguer ces deux membres. Dans le tableau suivant, on verra, 1°. le cas où il ne doit y avoir aucune concordance ; 2°. celui où la concordance doit avoir lieu avec le pronom personnel ou conjonctif, employé comme objet du verbe ; 3°. celui où le pronom conjonctif n'est que terminatif, et où l'objet est exprimé avec le *que* relatif. On mettra en italiques dans chaque exemple le mot qui y figure en qualité d'objet : par-là on verra que le pronom conjonctif, qui ne sera pas en italiques, n'est que le terminatif du verbe.

VERBES ACTIFS.

Sans concordance.	*Concordance avec le pronom conjonctif.*	*Concordance avec le relatif* que.
Il nous a *cherché querelle.*	Il *nous* a *cherchés* long-temps.	La querelle *qu'*il nous a *cherchée.*
Elle a *pris peur.*	Je l'ai *prise* pour votre sœur.	La peur *que* j'ai *prise.*

VERBES RÉFLÉCHIS ET RÉCIPROQUES.

Nous nous sommes *rendu raison.*	Nous *nous* sommes *rendus* sur les lieux.	La raison *que* nous nous sommes *rendue.*
Elles se sont *donné des coups.*	Elle s'est *donnée* à lui.	Les coups *qu'*elles se sont *donnés.*

Les exemples de la premiere colonne présentent des verbes suivis de leurs objectifs ; ils sont par conséquent formés de l'auxiliaire et du supin, sans concordance. Ceux de la seconde offrent des verbes précédés de leurs objets, exprimés par des pronoms conjonctifs ; on a par conséquent dû former le verbe de l'auxiliaire et du participe, et faire accorder le participe avec son objet. Enfin, dans la troisieme colonne, l'objet, enoncé par le relatif *que*, précede son verbe, et ce verbe est formé du participe, qui s'accorde en genre et en nombre avec son objet.

M. l'abbé Fromant, qui a adopté la regle de la concordance du participe avec son objet quand il en est précédé, la regarde comme une regle unique, un principe général, qui ne souffre point d'exception ; il paroît pourtant vouloir en admettre

une. Cette exception, dit-il, a lieu quand le participe et l'auxiliaire *avoir* forment un verbe que l'on appelle impersonnel. Il veut qu'on dise, les grandes chaleurs qu'il a *fait*, et non *faites;* les grandes inondations qu'il y a *eu*, et non pas *eues*. Il a raison de se décider pour le supin. Mais on fera voir, pag. 33, à ce signe ✠, que ce n'est point là une exception à la regle; que ces exemples, au contraire, servent à la confirmer, parce que les verbes *il a fait*, *il y a eu*, ne sont pas actifs dans ces circonstances; qu'ils ne sont même pas impersonnels, puisqu'un verbe impersonnel, dans un mode personnel, et qui exprime la troisieme personne, est une chimere; et enfin, parce que le *que* de ces phrases n'est pas complément objectif du verbe. Je suis etonné que M. Fromant, qui a si fort approfondi la métaphysique de la langue, et qui avoit connoissance de la grammaire générale de M. Beauzée, n'ait pas fait attention à ce que ce grammairien dit à ce sujet, et ne l'ait pas adopté.

Beauzée, Gram. gén., art. 3, ch. 7, liv. 3.

Les regles les plus générales, celles qui souffrent le moins d'exceptions, sont, sans contredit, les meilleures: celles qu'on vient d'exposer dans cet ouvrage sont de ce nombre, et même l'on peut assurer qu'elles ne sont susceptibles d'aucune exception. Cependant tous ceux qui ont ecrit sur cette matiere, excepté MM. Girard, Duclos et d'Olivet, en ont proposé une infinité; mais il est aisé de s'appercevoir que les unes sont mal-fondées, et que les autres sont proposées dans des cas etran-

gers à la regle ; que par conséquent ces cas ne sauroient faire une exception à la regle.

M. l'abbé Regnier, dans son traité de la grammaire françoise, en propose beaucoup : il a eté suivi par plusieurs grammairiens qui sont venus après lui ; mais il faut faire attention qu'au commencement de ce siecle, temps auquel l'abbé Regnier a mis au jour son traité, cette matiere etoit encore dans le chaos : chaque ecrivain se faisoit des regles à son gré et selon ses vues particulieres ; elles n'etoient formées que pour le moment du besoin ; elles n'avoient pas eté précédées de l'etude de la langue et de la connoissance des principes généraux, d'après lesquels s'etablit, comme de lui-même, le bon usage, qui est la base de toutes les regles du langage ; parce que les regles de la grammaire ne sont que le résultat de l'usage le plus général, et suivi par le plus grand nombre des bons ecrivains. On etoit donc obligé de s'ecarter souvent de ces regles, parce qu'elles etoient mal posées, et qu'elles ne comprenoient pas tous les cas où, suivant le génie de la langue, elles doivent s'etendre ; ou qu'etant enoncées en termes trop généraux, elles embrassoient des cas auxquels elles ne doivent avoir aucune application. De là les grammairiens ont imaginé une multitude infinie de regles, et des exceptions encore plus nombreuses et plus etendues que les regles mêmes qu'ils annonçoient comme générales.

Mais depuis que M. l'abbé Girard a donné au public ses vrais principes de la langue françoise,

M. Duclos ses remarques sur la grammaire de Port-Royal, et M. l'abbé d'Olivet ses essais de grammaire, le chaos a eté débrouillé, les doutes ont eté eclaircis, et les regles invariablement fixées : elles sont générales et sans exception, parce qu'elles sont fondées sur la connoissance du génie de la langue et sur le bon usage. Aussi leurs principes ont-ils eté adoptés et suivis par les meilleurs ecrivains. M. Beauzée et M. l'abbé Fromant, qui ont pénétré le plus avant dans la métaphysique de la langue, les ont regardés comme les plus simples, les plus généraux, et les plus sûrs ; mais ils n'ont pas répondu à toutes les objections qui ont eté faites par œux qui sont d'une opinion contraire. D'ailleurs, ils n'ont pas parlé du cas où l'objet qui précede le verbe est exprimé par un nom.

Outre cela, en adoptant les regles qu'ils ont etablies, il est souvent fort difficile d'en faire l'application, sur-tout dans les verbes actifs, réfléchis et réciproques. En effet, il se rencontre beaucoup de phrases où il n'est pas bien aisé de distinguer si le pronom qui précede le verbe, en est l'objectif ou le terminatif ; s'il n'est pas l'objet d'un autre verbe exprimé ou sous-entendu. Il y a même beaucoup de circonstances où l'on confond un verbe neutre avec un verbe actif ; ce qui fait souvent prendre pour objectif un nom qui n'est que circonstanciel, ou sujet d'un verbe neutre.

Enfin, dans les verbes actifs, réfléchis et réciproques, on est souvent en peine de connoître quel est le véritable objectif grammatical du verbe, lors-

que cet objectif est formé de plusieurs mots dont l'un sert de complément à l'autre. C'est ce que je vais essayer d'eclaircir.

Je commencerai par les objections qui ont eté faites contre les regles que j'ai exposées ici ; et comme elles sont presque toutes contenues dans les principes de l'orthographe françoise de M. Douchet, j'examinerai les regles et les exceptions qu'il a etablies, et j'y répondrai article par article. Je répondrai ensuite à différentes autres objections que l'on trouve ailleurs. Je rendrai compte d'une observation relative au sujet que je traite, que je tiens de M. Duclos lui-même, et dont ni lui, ni aucun autre grammairien n'ont parlé dans leurs ouvrages, et je tâcherai d'expliquer son *principe*. Enfin, j'insérerai dans ce traité quelques réflexions et quelques exemples que je crois nécessaires pour résoudre toutes les difficultés qui pourroient se présenter. Au moyen de quoi, j'ai lieu de croire que ce petit traité renfermera la réponse à *toutes* les objections qu'on a faites, et à toutes celles qu'on pourroit faire.

Examen critique des remarques de M. Douchet, sur les participes.

M. Douchet etablit d'abord pour principe, que le participe s'accorde avec le sujet *qui le précede*, lorsqu'il concourt avec l'auxiliaire *être* à former les temps composés.

1°. D'un verbe passif : le héros est célébré ; la vertu est récompensée.

2°. D'un verbe neutre de la classe de ceux qui prennent l'auxiliaire *être* : personne n'est venu ; ma sœur est sortie ; mes amis sont partis ; les dames sont arrivées.

Nota. Cette regle est mal enoncée : soit que le sujet précede, soit qu'il suive le verbe passif et le verbe neutre, la concordance doit toujours avoir lieu. On dit egalement, les termes dans lesquels *sont conçus ces actes*, ou dans lesquels *ces actes sont conçus ;* je ne sais ce que sont *devenus ces papiers*, et ce que *ces papiers sont devenus ;* je ne sais où *sont allés ces gens*, et où *ces gens sont allés.*

3°. Continue M. Douchet, la concordance doit encore avoir lieu entre le sujet et le participe d'un verbe passif réciproque, lorsque le sujet le précede : cette attaque s'est faite le vendredi saint, c'est-à-dire, a eté faite ; cette femme s'est trouvée

innocente, c'est-à-dire, a eté trouvée innocente.

Nota. Ces verbes sont réfléchis non réciproques. *V.* pag. 19 et 20, la différence entre les verbes réfléchis et les verbes réciproques.

4°. D'un verbe neutre réciproque : je *me* suis *promené ;* elle *s'*est *repentie* ; ils *se* sont *prévalus ;* elles *se* sont *tues.*

Nota. Ces verbes sont encore réfléchis. D'ailleurs, dans le troisieme et le quatrieme cas cités par M. Douchet, ce n'est pas avec le sujet que le participe s'accorde, c'est avec l'objet, c'est-à-dire, avec le pronom conjonctif, qui, à la vérité, n'indique que la même personne exprimée par le sujet. On peut ajouter ici une autre observation, c'est que les verbes réfléchis et réciproques sont toujours actifs : quand ils sont indirects, ils ont un objet différent du sujet ; quand ils sont directs, leur objet n'est autre chose que les pronoms conjonctifs *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*. Ainsi les objectifs, dans les exemples cités par M. Douchet *sur* les deux derniers cas, sont les pronoms *me*, *se*, lesquels ont déterminé la concordance du participe.

M. Douchet dit ensuite que le participe s'accorde avec l'objet lorsque cet objet précede le verbe, et est enoncé par les pronoms *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *que*, *le*, *la*, *les*, le tout dans la phrase expositive. Il ajoute que quelquefois cet objet est un nom ; mais qu'alors, ou c'est une inversion que les besoins de la versification exigent, ou c'est une phrase enoncée sous la forme interro-

gative ou exclamative : et voici comme il développe ce principe.

Le participe s'accorde, dit-il, avec l'objet qui le précede, lorsqu'il concourt avec l'auxiliaire *avoir*, à former les temps composés.

1°. D'un verbe actif : les embarras *que* j'ai *prévus* ; les lettres *que* j'ai *reçues* ; les peines *que* cela m'a *causées*, etc.

2°. D'un verbe actif qui a pour objet un nom placé entre l'auxiliaire et le participe, pour la facilité du vers. Il cite les exemples suivans :

Quand les tiedes zéphyrs ont *l'herbe rajeunie*,
Il a sous son pouvoir *tous les peuples rangés*,
Il a, par sa valeur, *cent provinces conquises*.

Le besoin de la rime a pu autrefois engager les poëtes à se soustraire à la regle de la grammaire, et à faire des inversions telles qu'on les voit dans ces trois exemples ; mais aujourd'hui qu'on s'est rendu plus difficile sur l'observation des regles de la langue, tant en poésie qu'en prose, on ne passeroit pas cette licence à un poëte ; une pareille phrase ne seroit pas françoise, ou du moins elle pourroit être prise dans un sens différent de celui sous lequel on auroit intention de nous la présenter ; et les mots qu'on emploieroit pour exprimer sa pensée, auroient une toute autre valeur, et seroient rangés dans une classe différente : il est aisé de s'en convaincre. Pour cet effet, prenons le dernier de ces vers :

Il a, par sa valeur, cent provinces conquises.

Il *a*, qu'on nous présente là comme verbe auxiliaire, peut être pris pour un verbe actif, il signifieroit, il *possede*; et *conquises* ne seroit pris alors que comme un simple adjectif verbal: c'est comme si l'on disoit, il possede cent provinces conquises par sa valeur; ou bien *conquises* seroit un participe qui appartiendroit à un autre auxiliaire, comme on peut le voir dans la tournure suivante: il a, ou il possede cent provinces qu'il a conquises par sa valeur. Suivant cette derniere façon de tourner la phrase, le premier *il a* exprime la propriété, la possession des provinces, tandis que, dans le sens de l'auteur, il ne doit rien exprimer tout seul; il ne sert qu'à indiquer le temps du verbe dans la composition duquel il entre comme auxiliaire: ainsi M. Douchet auroit pu retrancher de sa regle ce second cas, qui n'a plus lieu aujourd'hui.

3°. Selon M. Douchet, le participe s'accorde avec l'objet, lorsqu'il concourt avec l'auxiliaire *avoir*, à former les temps composés d'un verbe *actif* dont l'objet est un nom qui précede l'auxiliaire et le participe, quand la phrase est dans la forme interrogative ou exclamative. Il cite les exemples suivans: *quels livres* avez-vous *lus? quelles fables* ont-ils *récitées? quels progrès* n'ont-ils pas *faits! quelles espérances* n'ont-ils pas *données!*

Je ne crois pas que l'intention de M. Douchet ait eté de borner, par ces exemples, la concordance du participe dans les phrases interrogatives et exclamatives, au seul cas où l'objet est précédé de

de quel; il peut encore être précédé de *combien* dans la forme interrogative et exclamative, avec la préposition *de* entre deux, et de la particule précursive *que*, dans la forme exclamative.

Exemples.

Combien de personnes avez-vous rencontrées ?
Combien de livres j'ai lus !
Que de peines j'ai prises !

Il faut cependant observer que lorsque l'objectif, dans la phrase exclamative, est formé de la particule précursive *que*, suivie de la préposition *de*, et d'un nom qui lui sert de complément, la concordance du participe n'a pas toujours lieu avec ce complément. Il en est de même lorsque l'objectif commence par le mot *combien*; ce qui peut arriver, tant dans la forme expositive, que dans l'interrogative et l'exclamative. Ceci sera expliqué plus amplement au signe ¶.

Enfin, ajoute M. Douchet, l'usage exige quatre conditions pour que la concordance du participe puisse avoir lieu dans l'espece présente : la premiere, qu'il y ait un objet ; la seconde, que cet objet précede le verbe ; la troisieme, que cet objet ne soit pas régi par un autre verbe à la suite du participe ; la quatrieme, que le verbe soit personnel.

✠ Cette derniere condition pourroit être retranchée comme inutile. Tous les verbes qu'on

peut employer dans l'un des modes indicatif, suppositif, impératif, ou subjonctif, sont personnels, puisqu'ils indiquent tous au moins la troisieme personne. Ce n'est pas parce que le verbe est impersonnel, comme disent les grammairiens, qu'il n'y a pas lieu à la concordance ; c'est parce que le verbe est neutre. On peut donc retrancher cette quatrieme condition, et en substituer une autre à la place, savoir : que le verbe soit actif, sans quoi il ne pourroit point y avoir d'objet avec qui le participe pût s'accorder. Tous les verbes qu'on nomme impersonnels, sont neutres de leur nature, ou le deviennent par le tour de la phrase ; et ce qui paroît être l'objet du verbe, en est le subjectif ou l'adjoint du sujet grammatical.

Exemple.

La disette qu'il y a eu cette année ; c'est comme si l'on disoit, *la disette qui a été* ou *qui a subsisté cette année.* Le *que* du premier tour de la phrase se transforme en *qui* dans la seconde, et en est le sujet.

Il a fait de grandes chaleurs cet été ; c'est comme si l'on disoit : *de grandes chaleurs, il* ou *cela a été* ou *s'est fait sentir cet été.* Dans cette phrase, *il* ou *cela* est le sujet du verbe adjectif neutre *a été* ou de *s'est fait sentir* ; et ces mots, *de grandes chaleurs*, sont l'adjoint qui détermine la signification du sujet grammatical *il*, *cela* : voilà pour-

quoi on dit que les mots qui paroissent être l'objet du verbe en sont le sujet ou l'adjoint du sujet. Ainsi, quoique les verbes *faire* et *avoir* soient actifs de leur nature, ils sont neutres dans ces phrases et autres semblables. Ces cas ne font donc pas exception à la regle, comme semble le croire M. Douchet.

Au moyen du léger changement qu'on vient d'indiquer, les regles qu'etablit M. Douchet peuvent se réduire à une seule pour les verbes actifs, réciproques et réfléchis. Toutes les fois que les temps composés d'un verbe sont précédés de leur objet, le participe doit s'accorder en genre et en nombre avec l'objet. La regle est générale, et ne souffre pas la moindre exception. Cependant M. Douchet en propose plusieurs, dont quelques-unes sont dans des cas etrangers à la regle, et ne peuvent par conséquent pas y faire exception, et dont les autres tendroient à la détruire.

Il veut qu'il n'y ait aucune concordance, 1°. avec les participes des verbes neutres qui prennent pour auxiliaire le verbe *avoir*, parce que ces verbes n'ont point d'objet: nos troupes avoient dormi; les ennemis ont paru; notre avant-garde a marché.

Ce n'est pas là une exception à la regle, qui veut qu'il n'y ait concordance que lorsque le verbe est actif, ou, ce qui revient au même, lorsque le verbe a un objet.

2°. Il n'admet aucune concordance du parti-

cipe avec son objet, lorsque cet objet suit le verbe composé, comme dans les exemples suivans:

Elle a reconnu son erreur; nous avons lu vos ouvrages; elles ont aimé les lettres.

Cela ne forme point encore une exception à la regle, qui veut que l'objet précede le verbe.

Il en est de même, dit-il, du participe qui concourt avec l'auxiliaire *être* à former les temps composés des verbes actifs réciproques, qui ont leur objet à leur suite, comme : Lucrece s'est *donné* la *mort;* nous nous sommes *bâti* des *villes*, etc. L'objet ne précédant pas le verbe, ces exemples sont conformes à la regle, et n'y font pas exception.

3°. Il veut encore qu'il n'y ait pas lieu à la concordance, lorsque l'objet est régi par un autre verbe à la suite du participe, comme dans les exemples suivans :

Les dames que j'ai entendu louer. C'est, ajoute-t-il, comme si l'on disoit, les dames, et j'ai entendu louer elles : *les mesures que vous m'avez dit de prendre*; *les vaisseaux qu'on a vu construire ; je l'ai vu peindre* (en parlant d'une femme dont on faisoit le portrait).

On n'entend pas les femmes louer, on ne dit pas les mesures, on ne voit pas les vaisseaux construire, on ne voit pas les femmes peindre; on entend louer les femmes, on dit de prendre les mesures, on voit construire les vaisseaux, on voit peindre les femmes.

Tous ces exemples sont conformes à la regle qui

veut que le verbe composé de l'auxiliaire et du participe soit précédé de son objet, pour qu'il y ait concordance, et non de l'objet d'un autre verbe. Or, dans tous les exemples cités, les objets des temps composés sont les verbes qui suivent, et non le relatif et le pronom qui précedent; par conséquent il ne doit point y avoir de concordance. Ces exemples, loin de faire exception à la regle générale, ne font que la confirmer, la mettre dans un plus grand jour, et empêcher qu'on ne regarde comme semblables des cas totalement différens.

Il en est de même de ceux-ci : j'ai rendu tous les services *que* j'ai *pu ;* je ne lui ai donné que la somme *que* j'ai *voulu ;* je lui ai fait toutes les politesses *que* j'ai *dû*. Il n'y a point de concordance dans tous ces exemples, parce que le relatif *que* n'est pas l'objet du verbe composé, il l'est d'un verbe sous-entendu à l'infinitif. Je n'ai pas pu les services, je n'ai pas voulu la somme, je n'ai pas dû les politesses ; mais j'ai pu *rendre* les services, j'ai voulu *donner* la somme, j'ai dû *faire* les politesses. Le relatif *que* est donc l'objet des verbes sous-entendus, *rendre*, *donner*, *faire*, qui sont eux-mêmes les objets des verbes composés. Cependant on diroit, je lui ai payé toutes les sommes *que* je lui ai *dues*, parce que j'ai dû les sommes; qu'il n'y a aucun verbe sous-entendu, et que le relatif *que* est sous le régime direct de *ai dues*, dont il est l'objet ; et enfin, parce que cet objet précede le verbe.

Mais voici des cas bien différens, que M. Douchet

veut faire regarder comme semblables. Il prétend qu'il ne doit y avoir aucune concordance du participe, lorsqu'il est suivi d'un verbe neutre, qui se transforme, dit-il, en verbe actif, comme dans ces exemples :

« Les soldats *que* j'ai *vu* partir ; les livres *qu'*il » a *laissé* tomber ; les personnes *qu'*il a fait venir ; » les troupes *qu'*il a *fait* marcher. C'est que dans » ces rencontres, les verbes *voir*, *laisser*, *faire*, » s'identifient et *s'individualisent* en quelque sorte » avec les verbes neutres qu'ils ont à leur suite. » Par cette identification, ces derniers acquierent » la vertu régissante des premiers ; et c'est cette » propriété que ceux-ci leur communiquent, qui » métamorphose, pour ainsi dire, ces verbes neu- » tres en verbes actifs. Aussi disons-nous, voir » partir des soldats, faire venir des personnes, » faire marcher des troupes, laisser tomber des » livres, comme on dit, voir représenter une » piece, faire construire un ouvrage, laisser mal- » traiter un ami. L'objet est donc encore ici régi » par le verbe à la suite du participe, ou, si l'on » veut, par le participe et le verbe conjointement, » qui, dans cette position, ne font plus qu'un » seul mot, ou du moins deux expressions insé- » parables. »

Je crois qu'on ne peut pas se dispenser de dire, sans heurter, et même sans détruire la regle, les soldats *que* j'ai *vus* partir, les livres *qu'*il a *laissés* tomber ; et qu'il faut dire sans concordance, et avec le supin, les personnes qu'il a *fait* venir,

les troupes qu'il a *fait* marcher. Ces deux cas ne sont pas les mêmes, il est aisé d'en faire sentir la différence; pour cet effet, je vais transcrire une observation que fait M. l'abbé d'Olivet dans ses essais de grammaire, sur les cinquieme et sixieme exemples de Vaugelas, qu'il rapporte.

« Je dois encore avertir, dit-il, qu'on ne » décline pas le participe de *faire* devant un infi- » nitif, quand *faire* est pris dans le sens d'*ordon-* » *ner*, *être cause que*. Par exemple, ces troupes » que le général a fait marcher. Et la raison de » cela est, que *faire marcher* n'est regardé que » comme un seul mot, ou du moins ce sont deux » mots inséparables, et qui ne présentent qu'une » seule idée à l'esprit. Car si le participe etoit » séparé de l'infinitif, la phrase ne diroit pas ce » qu'on a voulu dire; ainsi le féminin *que*, dans » l'exemple allégué, ne se rapporte pas seulement » au participe *fait*, et ne peut pas non plus être » régi par *marcher*, verbe neutre; mais il se rap- » porte à tous les deux conjointement, parce que » *fait* ne faisant qu'un avec *marcher*, lui commu- » nique la faculté qu'il a de régir. » On peut ajouter à l'observation de M. l'abbé d'Olivet, que *faire*, devant un infinitif, est toujours pris dans le sens d'*ordonner, être cause que;* d'où il suit qu'il se conjugue toujours dans ses temps composés, avec l'auxiliaire et le supin, et jamais avec le participe. Chap. 4, sect. 1.

Cette explication de M. l'abbé d'Olivet suffit pour faire sentir la différence qu'il y a dans les exemples allégués par M. Douchet.

Dans ces deux phrases, les soldats que j'ai vus partir, les livres qu'il a laissés tomber, *que* est l'objet de *j'ai vus*, et de il *a laissés*, et non de de *partir* et de *tomber*. On voit les soldats qui partent, on laisse les livres, on ne les retient pas lorsqu'ils tombent. Au contraire, on ne fait pas les personnes venir, on ne fait pas les troupes marcher; on fait en sorte, on ordonne qu'elles viennent, qu'elles marchent; on fait venir les personnes et marcher les troupes. C'est dans ce cas qu'on peut dire que le verbe *faire* s'identifie avec les verbes neutres qu'il a à sa suite, auxquels il ne sert que d'auxiliaire; et que, par cette identification, ces derniers acquierent la vertu régissante du premier, et ne forment, avec lui, qu'un verbe actif.

Je dis que les verbes neutres s'identifient avec le verbe *faire*, et non qu'ils *s'individualisent*, suivant l'expression de M. Douchet. *Individualiser* ne peut convenir qu'aux noms génériques, et non aux verbes. Qu'est-ce en effet qu'*individualiser ?* C'est faire prendre comme individuel, comme un être particulier, comme un individu, un nom qui, de sa nature, est générique. On individualise un nom générique, lorsqu'on le fait considérer à l'esprit comme un véritable individu, en le distinguant de la totalité des êtres du même genre ou de la même espece; et cela s'opere en le faisant précéder de l'article ou d'un autre prépositif destiné à cet effet. Mais les seuls noms génériques peuvent être individualisés : cette espece de modification ou de restriction ne sauroit convenir aux verbes, qui

ne peuvent, en aucune maniere, être pris pour des individus. Mais revenons à notre these.

On pourroit aussi bien dire, *j'ai vu eux partir, j'ai laissé eux tomber*, qu'on peut dire, suivant M. Douchet, *j'ai entendu louer elle*, *j'ai vu peindre elle*. Il ne met pas *elle* après *ai entendu*, et après *vu*, parce que ce n'etoient pas elles qui louoient et qui peignoient, c'etoient au contraire elles qu'on louoit et qu'on peignoit. Tout ceci sera mieux eclairci ci-après, à ce signe ✳. Mais suivons M. Douchet dans les regles particulieres qu'il propose par forme d'exceptions à la regle générale.

Il prétend qu'on déroge, dans la poésie, à sa regle particuliere, qui interdit la concordance du participe avec son objet, lorsque ce participe est suivi d'un verbe neutre, qui se transforme, selon lui, en verbe actif; mais il veut que cette prétendue dérogation ne soit qu'une licence poétique. Il cite ce vers de Racine, où Néron dit, en parlant de Junie :

Cette nuit, je l'ai *vue* arriver en ces lieux. — Britannicus, act. 2, sc. 2.

Il y avoit, dit-il, dans la premiere edition :

Je l'ai *vu* cette nuit arriver en ces lieux.

Et voici la raison qu'il donne de ce changement :

« Racine a changé ce dernier vers, moins, si je » ne me trompe, pour rendre le participe dé-

» clinable, que pour ne pas diviser (*b*) les expres-
» sions *j'ai vu* et *arriver*, que l'usage a rendu (*c*)
» inséparables. Notre poëte a reconnu que *j'ai vu*,
» séparé du verbe *arriver*, par les mots *cette nuit*,
» rendoit mal l'idée qu'il avoit intention d'expri-
» mer; en conséquence il a rapproché ces expres-
» sions; mais, en les réunissant, il a été obligé de
» donner la caractéristique du genre à ce parti-
» cipe, pour éviter l'hiatus qu'auroit produit la
» rencontre de l'*u* et de l'*a*, dans *vu arriver*. » Il cite encore l'abbé Girard, qui pose pour principe qu'il faut ecrire, ce sont les femmes *que* j'ai *vu* passer ce matin.

Je crois au contraire que la raison de concordance seule a déterminé Racine à faire ce changement. Il a pensé qu'il etoit plus essentiel de suivre les regles de la grammaire que celles de la versification; et que dans le concours des unes et des autres de ces regles, il valoit mieux sacrifier celles-ci pour se conformer aux premieres.

Je sais bien que M. Douchet pourroit rapporter,

(b) Le mot propre est *séparer*. On divise un tout pour former de simples parties, sans les séparer; on sépare deux choses en les eloignant; on divise un cercle en trois cent soixante degrés, sans les séparer; on sépare deux mots par un autre mot, qu'on met entre deux.

(c) Il faudroit *rendues;* mais ce n'est pas là le principe de M. Douchet, comme on le verra ci-après, à ce signe *.

à l'appui de son système, d'autres exemples tirés de nos meilleurs poëtes. On en trouve un dans le même couplet d'où l'on a tiré le vers de Racine, cité ci-devant. Néron dit en parlant de Junie :

Je *l'*ai *laissé* passer dans son appartement.

Et M. de Voltaire, dans sa tragédie de Tancrede, fait dire à Tancrede, en parlant d'Aménaïde :

Ah ! si tu pouvois être
Ce que mes yeux trompés *t'*ont *vu* toujours paroître. Act. 4, sc. 2.

Mais ces exemples ne prouvent rien contre la regle de M. Duclos. Ce qui seroit une faute en prose, est une licence autorisée en poésie, et sans laquelle il faudroit renoncer à faire des vers, comme M. de Voltaire s'en explique en plusieurs endroits de ses remarques sur Corneille. Les poëtes s'en sont permis bien d'autres, même dans des cas etrangers aux exceptions que propose M. Douchet ; je veux dire, lorsque le participe n'est suivi, ni d'un infinitif, ni de son sujet. On lit dans un opéra d'un de nos plus elégants ecrivains :

Ah ! dans ces fêtes,
Que de conquêtes
L'amour n'eût pas *fait* sur vos pas !

TAYLOR INST. OXFORD

Il auroit fallu *faites*, au lieu de *fait*, parce que l'objet précede le participe. Ce participe n'est

même suivi, ni de son sujet, ni d'un autre verbe à l'infinitif. Mais quelle gêne n'eût-ce pas eté pour la versification, si les poëtes n'avoient pas eu la liberté de prendre quelques licences !

Le vers de Tancrede, qu'on vient de rapporter, nous fournit la preuve d'une licence, et non une autorité en faveur de l'exception de M. Douchet. Si l'on vouloit des exemples tirés des ouvrages de M. de Voltaire, tant en prose qu'en vers, on en trouveroit une infinité où il a employé le participe, et non le supin, dans des circonstances semblables; on se contentera d'en rapporter un, pris dans Mérope, où cette princesse dit :

Act. 5, sc. 4. Il est environné de la foule infidelle
Des mêmes courtisans que j'ai *vus* autrefois
S'empresser à ma suite et *ramper* sous mes lois.

Dans sès remarques sur ce vers de la tragédie d'Horace, de Corneille,

Et ne l'auront *point vue* obéir qu'à son prince.

voici ce qu'il dit : « ce *point* est ici un solécisme ; » il faut : et ne l'auront *vue* obéir qu'à. » Si *vue* eût eté un solécisme comme *point*, ne l'auroit-il pas remarqué egalement ? auroit-il dit qu'il falloit, ne l'auront *vue* obéir ? Qu'on cesse donc de nous rapporter des exemples des licences que prennent les poëtes, quelque indispensables qu'elles soient en bien des circonstances ; qu'on cesse, dis-je, de

nous les rapporter pour fonder des exceptions à une regle générale, de laquelle on ne doit jamais s'ecarter lorsqu'on ecrit en prose.

Je ne saurois être de l'avis de M. Douchet, lorsqu'il prétend que l'usage a rendu inséparables les expressions *j'ai vu* et *arriver*. Ces mots ne sont pas plus inséparables que ne le sont l'auxiliaire et le participe, qui souffrent souvent d'être séparés par le circonstanciel. M. l'abbé Girard, dans ses vrais principes, en fournit les exemples suivants: il *a* beaucoup *aimé* le jeu; ils n'en *ont* guere moins *fait* d'un tiers, et plusieurs autres. Boileau a dit:

J'*ai* moi seul, autrefois, *plaidé* tout un chapitre,
Et le barreau n'a point de monstres si hagards
Dont mon œil n'*ait* cent fois soutenu les regards.

Lutrin, chant 3.

A l'egard de voir partir, voir venir, voir arriver, voir accourir, la même regle doit avoir lieu pour l'une de ces expressions comme pour les autres; et si l'on ne peut pas séparer *arriver* de *voir*, on ne doit pas non plus mettre de séparation entre *voir* et *accourir*. Boileau a cependant dit:

Elle *voit* par le coche, et d'Evreux et du Mans,
Accourir à grands flots ses fidèles Normands.

Lutrin, chant 1.

Il n'y auroit pas plus de difficulté à dire,

Je l'ai *vu* cette nuit *arriver* en ces lieux.

Ce n'est donc pas pour ne pas séparer *j'ai vu*

d'arriver, que Racine a changé ce vers; et l'on ne peut rendre d'autre raison de ce changement, que celle tirée de la regle de grammaire qu'on a citée plus haut.

Il est même si vrai que ces deux verbes peuvent se séparer par quelques mots intermédiaires, que quand deux verbes, dont l'un est comme régime de l'autre, se suivent immédiatement, la césure ne peut les séparer; c'est par cette raison que l'auteur du dictionnaire de l'elocution françoise critique la césure du second de ces vers:

Mon pere, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
Ne m'a jamais rien *fait apprendre* que mes heures.

Donc, quand ils ne se suivent pas immédiatement, ils peuvent être séparés par la césure et un mot intermédiaire; donc ils peuvent ne pas suivre immédiatement. La césure eût même eté plus réguliere en laissant subsister le vers tel qu'il etoit dans la premiere edition. Mais la regle de la grammaire, qui est plus essentielle que celle de la versification, s'y opposoit absolument. Supposons qu'au lieu de Junie il eût eté question d'un homme, n'auroit-il pas eté mieux de dire:

Je l'ai *vu* cette nuit *revenir* en ces lieux,

que de dire:

Cette nuit je l'*ai vu revenir* en ces lieux?

la césure eût été plus réguliere, et le vers plus coulant.

Quant à l'exemple cité de M. l'abbé Girard, *ce sont* les femmes que vous avez *vu* passer, c'est visiblement par erreur qu'il l'a inséré dans son Traité; il est contraire à ses principes, puisque, selon lui, la concordance ne doit cesser d'avoir lieu que lorsque l'objet est régi par le verbe qui suit le participe. Il cite même un autre exemple qui est totalement contraire au premier: les personnes *que* vous avez *instruites* à dessiner. On a fait voir plus haut que l'objet ne peut pas être régi par les deux verbes ensemble, lorsqu'il peut être le régime du premier; ce n'est que lorsque le sens s'oppose absolument à ce que l'objet soit régi par le premier, qu'il doit l'être par les deux ensemble.

M. Douchet convient de ce principe, puisqu'il décide qu'il faut dire avec le participe, je l'ai *vue* peindre, en parlant d'une femme qui peignoit; je l'ai *entendue* chanter, en parlant d'une cantatrice; quoiqu'il faille dire, je l'ai *vu* peindre, je l'ai *entendu* chanter, avec le supin s'il est question d'une femme qu'on peignoit, et d'une ariette qu'on chantoit. Et pourquoi cette différence? C'est que dans le premier cas, le pronom est sous le régime du verbe composé, et que dans le second, il est l'objet de l'infinitif qui suit: or, quand le verbe qui suit le participe est neutre, il ne peut pas avoir d'objet; par conséquent l'objet qui

précede doit être sous le régime du verbe composé.

M. Douchet passe ensuite à la critique de la distinction que fait M. Duclos entre le participe du verbe *faire*, et celui du verbe *laisser*. Suivant ce profond grammairien, le participe du premier de ces verbes ne souffre point de concordance, et celui du verbe *laisser* en exige une dans ces phrases : je l'ai *fait* passer, il l'a *fait* mourir, en parlant d'une femme ; il *l'a laissée* passer, il *l'a laissée* mourir. M. Douchet, au contraire, trouve que ces exemples sont semblables ; d'où il conclud que la regle doit être la même pour le participe des deux verbes.

On a fait voir plus haut la différence. On laisse une femme, on ne la retient pas, on ne l'empêche pas de passer ; le pronom *la* est l'objet du verbe *laisser*. Mais on ne peut pas dire, faire une femme passer, parce qu'on ne fait pas une femme comme on laisse une femme ; on fait en sorte, on ordonne qu'elle passe. Il n'y a là aucun objectif, *aucun* pronom qui remplisse cette fonction sous le régime du verbe *faire*. Dans le premier cas, il y a un objet sous le régime du verbe *laisser*, qui précede ce verbe ; il doit par conséquent y avoir concordance : dans le second cas, n'y ayant aucun objet sous le régime du verbe *faire*, il ne doit y avoir aucune concordance entre le participe, ou plutôt entre le supin de ce verbe et l'objet, qui est sous le régime des deux verbes ensemble, dont le premier n'est que l'auxiliaire du second.

sans

On dira bien, il a laissé cette femme mourir sans secours, mais on ne pourra pas dire, il a fait cette femme mourir de besoin.

On pourra encore dire, selon M. Douchet, en parlant d'une femme, je *l'*ai *laissée* faire ce qu'elle a voulu, parce que *la* ne peut pas être l'objet de *faire*, qui a un autre objet, *ce qu'elle a voulu.* Il faut donc que ce pronom soit l'objet sous le régime de *ai laissée.* Pourquoi ne le seroit-il pas du même verbe dans ces phrases, je *l'*ai *laissée* faire à sa fantaisie, je *l'*ai *laissée* agir comme elle a voulu, je *l'*ai *laissée* passer sans l'arrêter ? Seroit-ce parce que, dans ces trois derniers exemples, les infinitifs sont des verbes neutres ? Ce devroit être, au contraire, une raison de plus pour décider en faveur de la concordance du participe, parce que les verbes neutres ne peuvent point avoir de complément objectif. Dans je l'ai laissée faire à sa fantaisie, le verbe *faire* a une acception neutre, il équivaut à *agir* qui est neutre, et qui ne peut par conséquent point avoir d'objet. Si l'on employoit le supin *laissé* au lieu du participe *laissée*, il naîtroit de là une équivoque : on ne sauroit si le verbe faire est employé dans une acception active ou neutre, si l'on a voulu dire, *j'ai permis qu'elle fît*, ou *j'ai permis qu'on la fît.* En employant le participe, et en le faisant accorder avec l'objet, on annonce qu'on entend dire, *j'ai permis qu'elle fît;* de même en l'employant dans *je l'ai laissée passer*, cela signifie, j'ai permis qu'elle passât, et non qu'on la passât. Il y a autant et plus de raison pour la concor-

dance dans le cas où le verbe qui suit le participe est un verbe neutre, que lorsqu'il est actif; par conséquent tout se réunit pour faire décider en faveur du participe et de la concordance dans je l'ai laissée passer.

Après cette critique du principe général de M. Duclos, et de la distinction qu'il fait entre le participe du verbe faire et celui du verbe laisser, dans les exemples cités, M. Douchet propose trois difficultés qu'il résout contre la concordance.

1°. Il ne veut pas qu'il y ait concordance entre le participe et son objet qui le précede, lorsque le sujet de la proposition se trouve après le temps composé du verbe qui lui sert d'attribut. Il veut qu'on ecrive, la doctrine *qu'a enseigné* Pythagore, les regles *que* se sont *prescrit* les grands hommes, quelle réputation ne s'est pas *fait* le vainqueur de Berghen!

M. Duclos veut, au contraire, que la concordance ait lieu, soit que le sujet précede, soit qu'il suive le verbe, et que l'on dise également, la justice *que* vous ont *rendue* vos juges, et *que* vos juges vous ont *rendue*. Si l'oreille en est blessée, dit-il, il n'y a rien de si aisé que de conserver à la phrase son premier tour, qui est le plus naturel; mais s'il faut, ou si l'on veut que le nominatif finisse la phrase, le participe n'en est pas moins déclinable.

M. Douchet fonde son opinion sur une raison de prononciation; raison puissante, dit-il, et qui opere les plus grands effets dans toutes les langues. On supprime, selon lui, la concordance dans ces cas, à cause de la rapidité avec laquelle on passe

du participe à son sujet qui le suit, sans lequel la phrase ne présente aucun sens; et de l'empressement qu'on a d'unir ce sujet au participe, entre lesquels il n'est pas plus permis de mettre d'intervalle, qu'entre l'adjectif et le substantif. Je crois, au contraire, que la raison de la rapidité avec laquelle on passe du participe au sujet, vient de l'orthographe, et de ce qu'on ne faisoit pas autrefois accorder le participe avec son objet dans tous les cas où la concordance devoit avoir lieu; mais depuis que la regle a eté développée et déterminée par M. Duclos, qui a démontré l'erreur dans laquelle on avoit eté jusqu'alors, qui a fait comprendre combien il etoit dangereux de prendre pour guides des ecrivains qui avoient si souvent varié dans l'observation d'une regle qu'ils n'avoient pas bien comprise; depuis cette epoque, dit-on, il a eté nécessaire de changer la façon de prononcer et de ralentir le passage du participe à son sujet dans les cas où ce participe devient plus long par l'augmentation d'une syllabe. Cette rapidité n'etant fondée que sur l'incertitude ou sur l'ignorance où l'on etoit de la regle, ne doit plus avoir lieu dès qu'on est parvenu à bien etablir la regle, et à fixer ce qui etoit douteux et incertain.

On ne doit pas mettre, il est vrai, plus d'intervalle entre le participe et le sujet qui le suit, qu'entre l'adjectif et le substantif; mais on prononce rapidement, un grand chapeau, et l'on met plus d'intervalle lorsque l'adjectif prend la caractéristique du féminin, comme, une grande chose, parce

qu'il y a une syllabe muette à la fin de l'adjectif, à la prononciation de laquelle il faut mettre le temps convenable. De même on doit mettre plus de temps à prononcer, quelle gloire ne s'est pas acquise le vainqueur de Berghen! que pour prononcer, quel honneur ne s'est pas acquis le vainqueur de Berghen! Il n'y a pas plus de raison pour se dispenser de prononcer la caractéristique du genre dans le participe que dans l'adjectif, ni pour la supprimer dans l'un plutôt que dans l'autre.

On cite pour appuyer le principe de M. Duclos, ces vers de Charpentier :

> Pauvre Didon, où t'a réduite
> De tes maris le triste sort ?

Cet exemple est le même; mais M. Douchet prétend que, loin de détruire la raison de l'exception, il ne fait, au contraire, que la développer et la confirmer. « Dans cette position, dit-il, » rien ne s'oppose à la concordance, parce que le » participe terminant le vers, on fait naturellement » un repos, pendant lequel on rend sensibles les » effets de la déclinabilité : mais il n'en est pas de » même en prose, où le participe et le sujet sont » indivisibles à la prononciation. »

Je confesse ingénument que je ne sens pas la raison de la différence. C'est le sens qui doit déterminer le repos : le sens est le même dans la prose et dans les vers. Il semble même qu'on devroit être plus rigoureux en vers qu'en prose, parce qu'il n'est pas permis de faire en vers de certains

enjambements : le sens devroit finir avec le vers, qui a une mesure déterminée ; au lieu qu'en prose, il ne finit qu'avec la phrase, qui n'a point de mesure fixe.

La distinction que M. Douchet veut établir, est donc une pure chimere ; il a embrouillé la question au lieu de l'eclaircir ; sa marche dans cette matiere, comme dit M. Duclos, n'est ni sûre ni ferme, parce qu'il a voulu y chercher la lumiere au lieu de l'y porter.

Corneille a dit dans Cinna :

Les miseres
Que durant notre enfance ont *enduré* nos peres. Act. I, sc. 3.

« Ont *enduré* paroît une faute aux grammai-
» riens, dit M. de Voltaire, ils voudroient les miseres
» qu'ont *endurées* nos peres. Je ne suis point du
» tout de leur avis. Il seroit ridicule de dire, les
» miseres qu'ont *souffertes* nos peres. S'il n'est pas
» permis à un poëte de se servir, en ce cas, du
» participe absolu, il faut renoncer à faire des
» vers. »

Ce n'est qu'aux poëtes que M. de Voltaire veut qu'il soit permis, en ce cas, de se servir du participe absolu (ou *supin*) ; ce n'est qu'à cause de la difficulté qu'il y auroit à faire des vers ; ce n'est donc qu'une licence poétique, qui laisse entiere la regle de grammaire. En effet, la derniere syllabe de *endurées*, qui n'est formée que par une simple voix muette, ne pourroit trouver place qu'à la fin

d'un vers, à moins que dans le milieu elle ne pût s'elider.

Au surplus, la concordance du participe avec son objet qui le précede, dans le cas où le sujet se trouve après le verbe, n'est pas un système que quelques grammairiens aient adopté par caprice ou sans fondement; c'est un principe établi par les plus célebres d'entr'eux, fondé sur un usage généralement suivi par les ecrivains les plus accrédités. Les poëtes s'en sont quelquefois ecartés par nécessité; la rime, la mesure des vers les y ont forcés. M. de Voltaire et M. Racine ont usé de cette licence; mais lorsque la gêne de la versification ne leur a pas ôté la liberté de suivre la regle, ils s'y sont conformés. D'ailleurs, avant M. Duclos et M. l'abbé Girard, il n'y avoit rien de bien fixe sur cette matiere.

M. Racine a dit dans Britannicus :

Act. 5, sc. 1. Ces yeux que n'ont *emus* ni soupirs, ni terreur.

Il pouvoit mettre *emu* au supin, sans que la mesure du vers en eprouvât la moindre altération.

M. de Voltaire, qui s'est souvent servi du supin lorsque le participe le gênoit pour la mesure ou pour la rime, a fait usage du participe avec la concordance, quand il n'a pas eté contraint de s'ecarter de la regle. On lit dans Brutus :

Act. 4, sc. 3. Ces murs, ces citoyens *qu'*a *sauvés* mon courage.

Œdipe, act. 3, sc. 2. Des bieus *que* m'a *ravis* la colere céleste,

Ma gloire, mon honneur est le seul qui me reste.
Elle a voulu me perdre, et je n'ai fait enfin
Que lui lancer les traits *qu'*a *préparés* sa main. Mariamne, act. 1, sc. 1.
Hérode, en arrivant, recueille avec terreur
Les chagrins dévorans *qu'*a *semés* sa fureur. *Ibid*, act. 5, sc. 4.

On voit, par tous ces exemples, que M. Racine et M. de Voltaire ont suivi cette regle de la concordance du participe, même quand le sujet est placé après le verbe, du moins quant au nombre; pourquoi refuseroit-on de la suivre quant au genre? Si les participes doivent s'accorder en nombre, il faut nécessairement qu'ils s'accordent en genre.

Si l'on examine la prose de M. de Voltaire, on verra qu'il a adopté et suivi la regle, tant pour le genre que pour le nombre. Dans ses remarques sur Corneille, scene 1re., acte 5, du Menteur, il dit: « Mais effectivement pour détromper Gé-» ronte et lui ouvrir les yeux sur toutes les faus-» setés *que* lui a *débitées* son fils. » Et dans une note sur la scene 4 de l'acte 2 d'Héraclius, il dit: « *Connoi* pour *connois* est une liberté *qu'*ont » toujours *eue* les poëtes, et qu'ils ont conservée. »

Voilà un assez grand nombre d'exemples pour faire voir que toutes les fois que M. Racine et M. de Voltaire n'ont pas eté gênés par la mesure et par la rime, ils ont fait accorder en genre et en nombre le participe avec son objet placé avant lui, même quand le sujet ne vient qu'après le verbe.

Quant aux grammairiens, M. Fromant, dans

le chapitre 22 de son supplément à la grammaire de Port-Royal, M. l'abbé d'Olivet, dans ses opuscules sur la langue Françoise, M. l'abbé Girard et M. Beauzée, soutiennent tous ce principe, d'après les meilleurs ecrivains en notre langue.

2°. M. Douchet veut encore qu'il n'y ait point de concordance quand il y a transposition de terme ou d'objet, comme dans ces exemples : elle lui est *allé* parler; elles *se* sont *allé* plaindre; elles nous sont *venu* consulter. On a déjà répondu par avance à cette exception; mais l'ordre que je dois observer dans cet examen, veut que je répete ici, et que j'etende un peu plus la réponse que j'ai faite aux pages 13 et 14. Je dirai donc que, suivant M. Douchet, il faut dire, avec le participe, elle est *allée lui* parler, elles sont *allées se* plaindre, elles sont *venues nous* consulter. Les pronoms *lui*, *se*, *nous*, ne sont pas sous le régime de *est allée*, *sont venues*, *sont allées*; ils sont le terminatif et l'objectif de l'infinitif qui suit : la place qu'ils occupent dans le premier tour de ces phrases, avant le verbe composé, ne doit donc faire aucun changement dans la concordance, puisque ces pronoms sont etrangers aux verbes composés. M. Douchet appuie son opinion des mêmes raisons qu'il a alléguées pour s'opposer à la concordance lorsque le sujet est transposé après le verbe; la réponse qu'on y a faite, pag. 50, servira pour le cas présent.

* 3°. Selon M. Douchet, le participe ne doit pas encore s'accorder avec son objet, quand il est

suivi d'un adjectif ou d'un nom employé adjectivement qui fait partie de l'objet, comme dans ces exemples: je *l'*ai *cru belle* ; on *l'*a *dit savante* ; on *l'*a *fait religieuse* ; les Romains *se* sont *rendu célebres*; les Amazones *se* sont *rendu puissantes* ; les etoiles *qu'*on a *nommé Pléiades* ; nous *nous* sommes *rendu maîtres*. Il prétend que cette regle, ou plutôt cette exception qu'il propose, est une suite de la regle générale, qui veut que le participe soit indéclinable, quand il est suivi de son objet, comme dans, elle a reçu compagnie. « D'ailleurs, » dit-il, comme les accessoires du genre et du » nombre, ou de tous deux ensemble, indéterminés dans la premiere partie de l'objet, sont presque toujours en evidence dans la seconde, sont » décidés et indiqués dans l'adjectif ou dans le » nom employé adjectivement, il seroit inutile » que le participe les désignât encore. Ajoutez » qu'on ne peut point encore faire sentir ici les » effets de la déclinabilité dans le participe, parce » que toutes ces expressions, *cru belles*, *dit savantes*, *fait religieuse*, *rendu puissantes*, sont » encore indivisibles à la prononciation. »

La foiblesse et l'inconséquence de ces raisons sont frappantes. En effet, si l'on pouvoit se dispenser de faire accorder, dans ces cas, le participe avec son objet, parce que le genre et le nombre de celui-ci seroient déterminés, il s'ensuivroit qu'on pourroit se dispenser de faire accorder l'adjectif avec le nom qu'il qualifie quand le genre et le nombre en sont déjà déterminés, et qu'on pour-

roit dire, cette femme est *savant*, ces femmes sont *savant*, parce que le genre et le nombre de cette femme et de ces femmes sont déterminés. Il suffit que le nom, le pronom, ou le relatif qualifié précede le verbe, pour que la concordance ait lieu. La qualification qui vient après le verbe n'est que l'accessoire de l'objet, et non le principal; c'est à elle à suivre la loi que lui impose le principal, et non à la donner. A l'egard de la raison tirée de la rapidité de la prononciation, on y a répondu plus haut.

Une remarque de Vaugelas fournit à M. Douchet l'occasion de faire une distinction entre les verbes réfléchis passifs, et ces mêmes verbes réfléchis lorsqu'ils conservent le sens actif. Il soutient avec Vaugelas, que dans le premier cas il doit y avoir concordance, et qu'il ne doit y en avoir aucune dans le second. En conséquence, il etablit pour regle qu'on doit dire avec la concordance, *cette femme s'est trouvée guérie*, c'est-à-dire, *a été trouvée guérie;* et qu'au contraire on doit dire sans concordance, *cette femme s'est trouvé guérie*, lorsqu'on entend dire qu'elle-même a trouvé qu'elle etoit guérie. C'est, dit-il, pour eviter l'equivoque qui naîtroit de la même façon d'ecrire deux cas différents.

Mais je suppose que le participe ne fût pas suivi d'un adjectif, comme dans cette phrase: cette femme s'etoit perdue dans ses calculs, mais enfin elle s'y est retrouvée; ou dans le cas d'un verbe réciproque, comme: ces gens après s'être cherchés

long-temps, se sont enfin trouvés. Dans ces deux exemples, les verbes *s'être perdue*, *s'être cherchés*, *s'est retrouvée*, *se sont trouvés*, sont des verbes réfléchis et réciproques actifs : c'est comme si l'on disoit, *cette femme a perdu soi ou elle*, *elle a enfin retrouvé soi ou elle*, *ces gens ont cherché eux ou soi*, ils ont *enfin trouvé eux ou soi*. Il n'y a, je crois, pas de doute que dans ces cas la concordance des participes ne doive avoir lieu avec leurs objets, suivant la regle générale, qui veut que le participe s'accorde avec son objet qui le précede. La circonstance de l'adjectif qui suit, ne sauroit être un obstacle à cette concordance, comme on l'a fait voir plus haut; et l'on ne doit pas être arrêté par la crainte de l'amphibologie, parce que le sens est toujours suffisamment déterminé par ce qui précede et ce qui suit.

* Après avoir exposé ses regles et ses exceptions sur la concordance des participes, M. Douchet entre dans le détail des causes et des effets de cette concordance. Un seul de ses effets paroît mériter une discussion un peu plus ample; on a répondu aux autres dans le cours de cet examen. « Un autre effet, dit-il, de cette déclinabilité, c'est » d'indiquer lequel, ou le participe, ou l'infinitif » qui suit, régit l'objet qui précede, comme dans » ces façons de parler, qui sont précisément les » mêmes à la caractéristique du genre près : je *l'*ai » *vu* peindre, je *l'*ai *vue* peindre, en parlant d'une » femme. »

Dans le premier exemple, le participe, ou plu-

tôt le supin *vu*, ne s'accordant pas avec l'objet *la* qui le précede, annonce que cet objet est sous le régime de *peindre*, et non sous celui de *j'ai vu;* c'est comme si l'on disoit, j'ai vu peindre elle, j'ai vu quelqu'un qui la peignoit.

Dans le second cas, au contraire, le participe *vue* s'accordant avec le pronom objectif *la* qui le précede, il annonce que ce pronom est l'objet de *j'ai vu*, et non celui de *peindre*: c'est comme si l'on disoit, j'ai vu elle peignant ou lorsqu'elle peignoit.

M. Douchet convient encore qu'on doit dire avec le participe, je *l'*ai *entendue* chanter, si l'on parle d'une cantatrice, quoiqu'on doive dire, en parlant d'une ariette, je l'ai *entendu* chanter, en employant le supin. Pourquoi cela? C'est que dans le premier cas, *la* est objectif du verbe composé, et que, dans le second, il l'est de l'infinitif qui suit. Par la même raison, on doit dire, je *l'*ai *vue* passer, je *l'*ai *laissée* passer, en parlant d'une femme, parce que le pronom *la* est l'objectif régi par le verbe composé, et non par l'infinitif qui suit, lequel est un verbe neutre.

Supposons, d'une part, une femme à qui l'on n'a pas empêché de prendre de la nourriture, et d'autre part, une biche tuée à la chasse, qu'on a abandonnée aux chiens, et dont on leur a fait la curée.

Dans la premiere supposition, il faudroit dire, je *l'*ai *laissée* manger, par la même raison que M. Douchet veut qu'on dise, je *l'*ai *vue* peindre; parce

que l'objet est régi par l'auxiliaire et le participe ; et non par l'infinitif qui suit.

Dans la seconde supposition, au contraire, il faudra dire, en parlant de la biche, je l'ai *laissé* manger aux chiens, en employant le supin, par la raison que M. Douchet veut qu'on dise, je l'ai *vu* peindre ; parce que le pronom *la* est l'objectif régi par l'infinitif, et non par l'auxiliaire et le participe qui précede. De même il faut faire accorder le participe avec l'objet qui précede dans je *l'*ai *laissée* passer, je *l'*ai *vue* venir : les cas sont absolument les mêmes, il y a par conséquent même raison de décider. Il y auroit encore une raison de plus pour faire accorder le participe dans je *l'*ai *laissée* passer, je *l'*ai *vue* venir, parce que les verbes *passer* et *venir* étant neutres, et ne pouvant point avoir d'objectif, il faut que l'objet soit nécessairement sous le régime du premier verbe, qui est actif.

Quand l'infinitif qui suit le verbe composé est neutre, il faut voir si l'objet qui précede peut être sous le régime du verbe composé ; en ce cas, il faut qu'il y ait concordance entre l'objet et le participe du verbe composé : s'il ne peut pas être sous le régime du premier, alors les deux verbes s'identifient ; le premier n'est que l'auxiliaire du second, et tous deux ensemble régissent l'objet. Ainsi il faut dire, il *l'*a *laissée* mourir, il *l'*a *laissée* passer, en parlant d'une femme ; parce qu'on peut dire, laisser une femme passer ou mourir, du moins quant au sens, quoique cette façon de construire la phrase ne soit pas selon l'usage. Mais il faut

dire sans concordance, il l'a *fait* passer, il l'a *fait* mourir; parce qu'on ne peut pas dire, faire une femme passer ou mourir: alors ces deux verbes s'identifient, et ne forment ensemble qu'un seul verbe, qui a la vertu agissante et régissante.

On peut, je crois, ajouter une observation qui me paroît générale; c'est que le verbe faire, devant un autre verbe à l'infinitif, est toujours pris dans le sens d'*ordonner, être cause que*, et qu'il est le seul dont le participe devant un verbe neutre ne s'accorde jamais avec l'objet qui le précede, ou plutôt, c'est le seul dans la formation duquel on doit toujours employer le supin, lorsqu'il est suivi d'un verbe à l'infinitif.

Mais il faut dire, elle *s'est faite* religieuse; ses parens *l'ont faite* religieuse; parce que l'objet *se*, *la*, est sous le régime du participe *faite* joint à l'auxiliaire, et qu'on peut dire, elle a fait elle ou soi religieuse, ses parens ont fait elle religieuse: le verbe *faire*, dans ces exemples, n'est pas pris dans le sens d'*ordonner, être cause que.*

Souvent on se trompe sur la fonction que remplit le pronom dans la phrase; l'on prend pour objectif ce qui n'est que terminatif. Une femme dira-t-elle, je *me* suis *figurée*, je *me* suis *imaginée* que telle chose est? ou bien doit-elle dire, je me suis *imaginé*, je me suis *figuré*, en employant le supin?

Cette question se décide par l'emploi que remplit le pronom, et sa solution dépend d'une grande connoissance de toutes les parties de la phrase.

Les verbes *se figurer*, *s'imaginer*, sont des verbes réfléchis indirects; le pronom qui les précede est par conséquent le terminatif du verbe. On peut tourner ainsi ces phrases: j'ai figuré en moi, dans mon imagination, telle chose, ou que telle chose est. L'objet du verbe est la chose que cette femme s'est imaginée ou a imaginée (*que telle chose est*); ce n'est donc pas le pronom *me*, qui n'est que terminatif. On imagine une chose, on se figure dans l'imagination une chose, on n'imagine pas soi-même, on n'est pas l'objet de son imagination: il faut par conséquent employer le supin au lieu du participe dans ces phrases.

Autre difficulté assez embarrassante, mais qu'il est facile de résoudre, lorsqu'on est capable d'un peu d'attention. Dira-t-on, cette femme n'est pas aussi belle que je l'avois *imaginé*, ou *imaginée*, que je l'avois *pensé* ou *pensée*, que je l'avois *cru* ou *crue*?

Dans les phrases suivantes, on diroit, d'une ou de plusieurs femmes, je l'ai *crue* belle, je les ai *crues* belles; parce qu'on peut dire, j'ai cru cette femme belle, ces femmes belles. Il semble de là qu'on devroit dire, elle n'est pas aussi belle que je l'avois *imaginée*; mais la regle n'est pas la même pour les deux différents tours de phrase, le pronom *le*, dans le premier tour, ne représente pas la femme, il ne représente que la qualification; aussi n'est-il pas censé au féminin. On ne rendroit pas sa pensée en disant, elle n'est pas aussi belle que j'ai pensé elle; il faudroit tourner ainsi la

phrase ; elle n'est pas aussi belle que j'ai pensé qu'elle l'etoit. *Le* représente *j'ai pensé qu'elle l'etoit*, ou *que cela etoit.* Et pour preuve de ce que j'avance, s'il etoit question de plusieurs femmes, on ne mettroit pas le pronom au pluriel, on ne diroit pas, elles ne sont pas aussi belles que je *les* ai pensées; on diroit, que *je l'ai pensé*, que *je l'ai imaginé*, que *je me le suis figuré*, que *je l'ai cru.* Si le pronom représentoit les femmes, il faudroit le mettre au pluriel ; et si on ne le met pas au pluriel, il ne représente pas les femmes : par conséquent, ne pouvant pas s'accorder en nombre avec les femmes, il ne doit pas non plus s'accorder en genre; d'où il suit, par une conséquence nécessaire, que le participe ne doit pas être au féminin ni au pluriel comme *femmes*, mais qu'il doit être au masculin et au singulier comme son objet *le.*

J'ai dit à la page 15, que, pour que le participe puisse être en concordance avec son objet, il faut que le verbe soit actif, parce que les verbes actifs seuls ont un objet. Mais comme souvent on confond le verbe neutre avec le verbe actif, et que l'on prend pour objectif ce qui n'est que circonstanciel, il est à propos d'indiquer les signes auxquels on peut distinguer le verbe actif du verbe neutre, et l'objet du circonstanciel. J'ai vu une faute dans ce genre répétée en plusieurs endroits d'un mémoire, fort bien ecrit d'ailleurs, qui m'a donné l'idée d'ajouter ici cette observation. Voici la phrase : les frais considérables qu'il m'en a *coûtés.*

L'auteur du mémoire a sans doute cru que le

que

que de cette phrase etoit l'objet du verbe *a coûté;* il a vraisemblablement eté induit en erreur par les dictionnaires de Trévoux, de Richelet, et du pere Joubert, qui font ce verbe actif, ainsi que le verbe valoir. L'Académie et tous les bons dictionnaires le font neutre. Ces autorités, quelque respectables qu'elles soient, ne suffisent pas pour déterminer le jugement d'un philosophe ; il lui faut des raisons solides, capables de convaincre son esprit. Mais à quel signe connoîtra-t-on si un verbe est actif ou neutre ? On le connoîtra en faisant l'epreuve que je vais indiquer.

Un verbe actif peut être changé en passif, mais un verbe neutre ne le peut pas, parce que, pour représenter en passif l'evenement qui est représenté en actif, il faut de l'objet du verbe en faire le sujet, du sujet en faire le terminatif, au moyen des prépositions *de* ou *par*, et conjuguer les temps du verbe avec l'auxiliaire tiré du verbe *être*. Exemple.

L'amour amollit les cœurs. Voilà une phrase dont l'attribut est un verbe actif. Si l'on veut représenter l'evenement en passif, il faudra, de l'objet *les cœurs*, en faire le sujet; du sujet l'*amour*, en faire le terminatif, en le faisant précéder de la préposition *par;* et conjuguer le verbe amollir avec le temps du substantif *être* qui répond à celui du verbe actif, et avec le participe prétérit : on dira, *les cœurs sont amollis par l'amour.* Mais on ne pourra pas en user ainsi dans la phrase suivante : *cet habit m'a coûté cent ecus*, et dire, *cent ecus m'ont eté coûtés par cet habit* : donc le

verbe *coûter* n'est pas actif ; donc ces mots *cent ecus* ne sont pas l'objet du verbe, ils n'en sont que le circonstanciel.

On peut objecter qu'il y a des verbes actifs qui ne peuvent pas se tourner en passifs, tels que *vouloir*, *pouvoir*, *devoir*, quand ce dernier signifie être dans l'obligation ; et l'on ne pourra pas tourner en passifs les verbes des phrases suivantes :

Il a obtenu toutes les graces qu'*il a voulu ;*
Il lui a rendu tous les services qu'*il a pu ;*
Je lui ai fait toutes les caresses que *j'ai dû.*

On ne peut pas dire, les graces qui ont eté voulues par lui, les services qui ont eté pus, les caresses qui ont eté dues par moi. La raison de cela, c'est que l'objectif *que* n'est pas sous le régime de *a voulu*, *a pu*, *ai dû*, il est sous celui de *obtenir*, *rendre*, *faire*, qui sont sous-entendus.

D'autres exemples rendront ceci plus sensible. Si l'on dit, *cette terre m'a coûté cent ecus*, c'est la même chose que si l'on disoit, *j'ai acheté cette terre cent ecus.* L'objet de cette derniere phrase est *cette terre*, et *cent ecus* n'en est que le circonstanciel ; il est la circonstance du prix que j'en ai donné. De même dans le premier tour de la phrase, *cent ecus* est le circonstanciel de *a coûté* : *j'ai acheté cette terre pour le prix de cent ecus*, ou *jusqu'à concurrence de cent ecus* ; *cette terre m'a coûté jusqu'à concurrence de cent ecus.* Si l'on ajoute ensuite, *je l'ai revendue le même prix que je l'avois achetée*, ou *qu'elle m'avoit coûté ; la*

est l'objectif de *ai revendue* et d'*avois achetée* ; *le même prix* est le circonstanciel d'*ai revendue ;* et *que* qui est encore relatif à *le même prix* est encore circonstanciel de *avoit coûté*. On fait accorder les participes *revendue* et *achetée* avec l'objet *la*, qui les précede, et non avec *le même prix* ni avec *que*, qui ne sont que les circonstanciels des verbes composés.

Il en est de même dans la phrase du mémoire. Si, pour en rétablir l'intégrité, on y supplée les mots qui sont sous-entendus, on aura la phrase suivante : les frais *jusqu'à concurrence desquels il m'en a coûté. Que* réveille donc l'idée de ces mots, *jusqu'à concurrence desquels* ; il est le circonstanciel, il marque la circonstance du prix, de la valeur, et n'est point l'objectif du verbe. Il suit de là que *coûté* est un véritable supin, qui ne peut pas prendre les caractéristiques du genre ni du nombre : donc on n'a pas dû le mettre en concordance avec *les frais*. Il falloit dire, *les frais* considérables qu'il m'en a *coûté*, et non pas *coûtés*.

C'est par une conséquence de ces principes, que M. de la Chaussée, dans la Gouvernante, fait dire à Sainville :

> Puisse le ciel, qui lit dans mon cœur ouvert,
> Ajouter à vos jours ceux que j'aurois *vécu* ! — Acte 4, sc. 4.

Il a employé le supin *vécu*, sans concordance, et non le participe *vécus* ; parce que le *que* n'est pas l'objet du verbe, il n'en est que le circonstan-

ciel. On ne peut pas représenter l'evenement en passif, et dire, ceux *qui auroient été vécus par moi;* le verbe est par conséquent neutre. Cette phrase est elliptique, *que* y marque la circonstance du temps; on lui rendra sa plénitude et son intégrité, en disant, ceux *pendant lesquels j'aurois vécu.*

Ce n'est pas dans le François seulement qu'on trouve de ces phrases elliptiques, où un nom paroît être sous le régime direct d'un verbe neutre; il s'en rencontre beaucoup dans le Latin, et sans doute dans bien d'autres langues. Térence, Cicéron, et nombre d'autres auteurs célebres, nous en fournissent beaucoup d'exemples; on se bornera à un seul, tiré de Térence, parce qu'il a plus de rapport qu'aucun autre à celui pris dans la Chaussée. On lit dans les Adelphes, *vitam duram vixi usque adhuc. Vixi* est un verbe neutre, et *vitam* est à l'accusatif; mais il n'est pas sous le régime de *vixi*, il est sous celui de la préposition *per*, qui est sous-entendue par ellipse : *vixi per vitam duram.* C'est la remarque que fait la nouvelle méthode Latine de Port-Royal, d'après Sanctius, Scioppius, et Vossius.

Tout ceci, si je ne me trompe, me paroît suffisamment eclairci. La méthode que je viens d'exposer pour distinguer les verbes neutres des verbes actifs, est facile à saisir, et le lecteur pourra aisément en faire l'application à tous les cas semblables; au moyen de quoi je crois pouvoir me dispenser de

la faire à d'autres exemples, pour éviter les longueurs et des répétitions inutiles.

¶ Pour tenir la promesse que j'ai faite page 17, je vais marquer les cas où la concordance du participe doit avoir lieu avec son objet qui le précede, quand cet objet est lui-même précédé de *que* et de *combien*. C'est précisément là l'observation que je tiens de M. Duclos, et que j'ai annoncée page 28.

Ces deux mots se rendent en latin par *quantum* ou par *quot*. Toutes les fois qu'ils peuvent se rendre par *quantum*, il ne faut point de concordance, le verbe composé se forme de l'auxiliaire et du supin; au contraire, quand on doit employer *quot*, le verbe est formé de l'auxiliaire et du participe, qui doit s'accorder avec son objet.

C'est à M. Duclos que je dois cette remarque; sa distinction me frappa d'abord, mais je ne pus pas sitôt m'en rendre raison. J'ai cherché à développer ce principe, et voici comme je l'ai conçu:

Le participe et l'adjectif s'accordent en genre et en nombre avec les noms qu'ils qualifient, lorsque ces noms sont employés individuellement, et jamais ils ne qualifient des noms employés génériquement. C'est sur cela qu'est fondée la fameuse regle de Vaugelas, suivant laquelle on ne peut pas mettre le relatif après un nom sans article. Cette regle etoit trop générale. MM. de Port-Royal ont voulu l'expliquer et la renfermer dans ses justes bornes,

mais ils ne l'ont pas fait avec assez de précision; M. Duclos l'a rendue dans toute sa simplicité.

Le relatif, dit-il, doit toujours rappeler l'idée d'un ou de plusieurs individus, et non pas l'idée d'un mode, d'un attribut, qui n'a point d'existence propre. Il faut donc que le relatif rappelle l'idée d'un nom pris individuellement, et non génériquement. Et pourquoi cela? C'est qu'un nom générique, ou un nom pris adjectivement ne peut pas être qualifié. On dit, *traiter quelqu'un avec violence. Violence* est employé là génériquement; ce mot ne peut pas être qualifié ni suivi d'un relatif qui en rappelle l'idée, parce que le relatif ne peut rappeler l'idée que d'un individu. On ne dira pas, *il a été traité avec violence inhumaine*, ou *qui a été tout-à-fait inhumaine*. Si l'on veut ajouter le relatif ou l'adjectif, il faudra faire précéder le nom générique, ou de l'article, ou de quelqu'autre mot destiné à le faire prendre individuellement. Ainsi l'on pourra dire *avec une violence qui a été tout-à-fait inhumaine*, ou *avec la violence la plus inhumaine*, parce qu'au moyen du prépositif *une*, et de l'article *la*, le mot *violence* est déterminé à une sorte de violence, et devient individuel de générique qu'il auroit été sans l'un de ces prépositifs.

C'est par une suite et une conséquence de cette règle, que le participe ne s'accorde pas avec les compléments des mots *que* et *combien*, lorsqu'ils répondent au *quantum* des Latins, et qu'il s'accorde avec eux lorsqu'ils répondent à *quot*.

Quot est un adjectif qui qualifie le mot auquel il est joint par une idée de nombre ou de quantité : *que de femmes j'ai vues ! combien de belles choses il a etalées à nos yeux* ! *Quantum* est un nom qui marque, non le nombre ou la quantité, mais l'etendue, la grandeur ; aussi jamais le nom qui lui sert de complément dans ce sens, ne se met au pluriel. On dit, *que de grandeur d'ame il a montré ! combien de gloire vous vous êtes acquis !* en employant le supin. Dans le premier cas, le *que* et le *combien* etant adjectifs, ils ne peuvent pas être qualifiés par un autre adjectif ou participe ; il ne doit par conséquent y avoir aucune concordance entr'eux : la concordance doit donc être entre le participe et le nom, qui lui sert de complément (*d*). C'est pourquoi, dans les deux premieres phrases citées, on fait accorder les participes *vues* et *etalées*, avec *femmes* et *choses* ; et que dans les deux autres, *que* et *combien* etant des noms ou des particules tenant lieu de noms, c'est avec eux que les participes *montré* et *acquis* doivent s'accorder. Ou, si l'on veut, ces mots, considérés comme particules, n'ayant ni genre ni nombre, ne peuvent pas être qualifiés par un participe ni un adjectif, auxquels ils ne peuvent imprimer les

(*d*) L'adjectif est naturellement le complément du nom qu'il qualifie ; mais comme ceux-ci paroissent sous la forme de particules, les noms qui viennent après, en sont comme les compléméns.

caracteres d'un genre ni d'un nombre qu'ils n'ont pas eux-mêmes. C'est pourquoi, au lieu d'employer un participe dans la formation du verbe, on n'emploie que le supin. Voilà la raison pour laquelle on dit, sans concordance, que de grandeur d'ame il a *montré!* combien de gloire vous vous êtes *acquis!* et non pas *montrée* et *acquise*.

Au contraire, on doit dire, quelle gloire ne s'est-il pas acquise! parce que *quelle* etant adjectif, et qualifiant *gloire*, c'est le nom qualifié, et non l'adjectif, qui est le principal objet du verbe. L'adjectif ne peut pas déterminer la concordance du participe; il ne fait qu'un avec le nom, avec lequel il s'identifie: c'est donc le nom qui est l'objet du verbe, et qui doit déterminer la concordance du participe.

Mais doit-on dire, quelle quantité de pierres il a *entassée!* ou quelle quantité de pierres il a *entassées!*

Pour résoudre cette question, il faut observer que, par une figure de construction, ou plutôt de syntaxe, qu'on nomme syllepse ou synthese, il arrive très-souvent que l'on fait accorder un adjectif ou un participe, et même un verbe, avec tout autre mot que celui qui, suivant les regles de grammaire, paroît devoir être régissant, et qu'on a plus egard au sens qu'aux mots. On dit en Latin, *animal providum et sagax quem vocamus hominem*, l'animal prévoyant et pénétrant, que nous appelons homme; le relatif *quem* se rapporte à *hominem*,

qui est du masculin, au lieu de se rapporter à *animal*, qui est du neutre. On dit encore, *pars mersi tenuére rates*, qu'on peut traduire ainsi: une partie etant *tombés* dans l'eau, *saisirent* les radeaux ou l'equipage. Dans cette phrase, une partie est du genre féminin et au singulier, tandis que *tombés* est au masculin et au pluriel, et que *saisirent*, qui est l'attribut, est pareillement au pluriel. La raison de cette irrégularité apparente, est qu'on fait plus d'attention au sens de la phrase qu'aux mots, qui présentent un sens contraire à celui qu'on conçoit. Ainsi comme l'on considere souvent plus le mot qui sert de complément que le mot complété, on fait accorder dans ces cas les adjectifs, les verbes, et les participes plutôt avec le complément qu'avec le mot qu'il complete. Exemples:

On a trouvé une partie du pain *mangé*. *Du pain*, qui est le complément de partie, régit le participe *mangé* au masculin. *Il a laissé la moitié de ses gens morts*. *Morts* se rapporte au complément *ses gens*, et non à *la moitié*.

De même on doit dire, quelle quantité de pierres il a *entassées!* et non *entassée*. Cependant comme il est possible que celui qui parle ou qui ecrit soit plus occupé de la quantité que de la qualité, qu'il fasse plus d'attention au mot complété qu'au complément; il semble qu'il ne seroit pas répréhensible, s'il mettoit *entassée* au singulier.

On trouve encore beaucoup de phrases dans la forme expositive, où il n'est pas indifférent de faire accorder le participe avec le complément ou avec

le mot complété; je dirai, par exemple, le peu d'exactitude que j'ai *trouvé* dans cet ouvrage, ne m'a pas prévenu en faveur de l'auteur, et j'ai été content du peu de femmes que j'*ai vues*.

Dans la premiere phrase, je fais accorder le participe *trouvé* avec *le peu*, et non avec son complément *d'exactitude*; et dans la seconde, je fais accorder le participe *vues* avec le complément *de femmes*, et non avec *le peu*. Ces deux cas sont semblables en apparence, mais ils sont réellement bien différents.

Ce qui a déterminé mon jugement dans le premier exemple, ce n'est pas l'exactitude, c'est *le peu*, *le manque*, *le défaut* d'exactitude; c'est aussi *le peu* qui doit déterminer la concordance du participe, et lui faire la loi.

Dans le second exemple, mon jugement a été déterminé, non par le peu, mais par les femmes; c'est donc avec le complément *de femmes* que j'*ai* dû faire accorder le participe dans *j'ai vues*. Je pourrois dire, j'ai été content des femmes que j'ai vues, quoique je n'en aie vu que peu, qu'une petite quantité; mais je ne rendrois pas ma pensée, si je disois, l'exactitude que j'ai trouvée dans cet ouvrage, quoique en petite quantité, ne m'a pas prévenu favorablement.

Une observation sur deux phrases examinées par M. l'abbé d'Olivet, dans ses essais de grammaire, peut trouver sa place ici. Voici ces phrases:

Il a fait lui seul plus d'exploits que les autres n'en ont *lu*.

Il a plus achevé de guerres que les autres n'en ont *lues*.

M. l'abbé d'Olivet approuve, avec raison, la premiere de ces phrases, qui est de Despréaux; et critique la seconde, qui est de M. d'Ablancourt: il falloit employer le supin dans toutes deux. La raison qu'il en donne, est que le participe ne doit se décliner que quand il est précédé, non de son régime particulé, mais de son régime simple. Or, dit-il, le régime, c'est *en*, particule relative et partitive, laquelle suppose toujours, dans son corrélatif, la préposition *de*, et par conséquent ne répond jamais à un régime simple.

Le régime simple, selon M. l'abbé d'Olivet, est la même chose que l'objet ou l'objectif dont parle M. l'abbé Girard, et que d'autres grammairiens appellent régimé direct; il répond à l'accusatif des Latins. Par régime particulé, il entend celui qui est précédé d'une préposition ou d'une particule; presque tous les grammairiens le nomment régime indirect; M. l'abbé Girard le nomme terminatif du verbe; il répond au datif ou à l'ablatif des Latins, et quelquefois à l'accusatif précédé d'une préposition.

Je demande une grace au roi; *j'ai reçu une lettre de mon ami*; *envoyer quelqu'un en Allemagne*. Dans ces exemples, *une grace*, *une lettre*, *quelqu'un*,

sont les régimes simples, directs, non particulés du verbe, c'est-à-dire, les objectifs; ils répondent à l'accusatif des Latins. *Au roi*, *de mon ami*, *en Allemagne*, sont des régimes particulés, indirects, des terminatifs, qui répondent, le premier, au datif; le second, à l'ablatif précédé d'une préposition; et le troisieme, à l'accusatif précédé aussi d'une préposition.

Mais il y a des régimes directs, des objectifs, qui répondent à l'accusatif, et qui, en françois, sont précédés d'une préposition ou particule; ils sont par conséquent particulés, pour me servir de l'expression de M. l'abbé d'Olivet, sans cesser d'être le régime direct, l'objectif: tels sont ceux de ces phrases: J'ai mangé *du* pain, j'ai donné *de* l'argent. Du pain et de l'argent sont particulés, sans cesser d'être objectif; ce n'est donc pas la particule ou la préposition qui les empêche d'être régime simple ou objectif.

Ainsi dans cet exemple, *j'ai demandé mes livres, et l'on m'en a envoyé une partie*; *en* n'est pas proprement l'objet de *envoyé*, le véritable objet est *une partie*, dont *en* est complément: c'est comme si l'on disoit, on m'a envoyé *une partie d'iceux*, ou *de mes livres*. De même *en*, lorsqu'on parle d'exploits et de guerres, n'est que le complément de ces mots *exploits* et *guerres*, qui sont l'objet grammatical sous-entendu, et il n'est pas lui-même l'objet grammatical, ou l'objet proprement dit du verbe *ont lu*; il n'est pas même sous le régime immédiat de ce verbe, il est sous celui de

guerres et d'exploits. Voilà pourquoi il ne faut point de concordance dans ces phrases et autres semblables, où le mot *en* figure en qualité de complément d'un objet exprimé ou sous-entendu.

Toutes les regles que l'on vient d'exposer et de détailler, sont etablies et adoptées par M. l'abbé Girard, par l'abbé d'Olivet, M. Beauzée, M. Fromant, et enfin, par M. Duclos, dont l'autorité est d'un si grand poids dans cette matiere. D'ailleurs, il assure lui-même qu'il a exposé son principe à l'académie, et à quelques-uns de ceux qui seroient faits pour en être; qu'on lui a fait toutes les objections qui pouvoient le vérifier, au moyen de quoi, il a eté en droit, ajoute-t-il, de penser qu'il a satisfait à toutes, puisque tous avoient fini par le louer. Le principe de M. Duclos est donc celui de l'académie elle-même: je crois que son approbation seule suffit pour l'etablir invariablement, ou du moins pour faire, dans le doute, pencher la balance de son côté.

On me fera peut-être le reproche d'avoir eté trop long et trop minutieux, d'avoir prévenu le lecteur par des observations qu'il auroit pu faire lui-même. Je conviendrai que j'en ai trop dit pour un lecteur instruit et intelligent; mais en aurai-je dit assez pour ceux qui le sont moins?

J'ai cru inutile d'annoncer que le verbe substantif *être*, dans ses temps composés, est toujours formé de l'auxiliaire du verbe *avoir* et du supin, et jamais du participe; parce que n'etant pas actif,

il ne sauroit avoir d'objet, et que par conséquent il ne doit jamais y avoir de variation dans la terminaison de ce supin.

SUPPLÉMENT
AU TRAITÉ DE LA CONCORDANCE
DU PARTICIPE.

Réponse aux objections de M. de Wailly.

« Le participe, dit M. de Wailly, quand il est » suivi d'un infinitif sans préposition, régit le pro- » nom qui précede, si l'infinitif peut se tourner » par le gérondif, ou par *qui* et l'imparfait de » l'indicatif. Nous dirons en parlant d'une dame » qui peignoit : Je l'ai *vue* peindre, c'est-à-dire, » peignant ou qui peignoit. En parlant d'une mu- » sicienne : je l'ai *entendue* chanter, c'est-à-dire, » j'ai entendu la musicienne chantant ou qui » chantoit. On dira de même : Les dames que » j'ai *vues* passer, les soldats que j'ai *vus* partir; » parce qu'on peut tourner, j'ai vu les dames qui » passoient, j'ai vu les soldats qui partoient.

» Ainsi Racine n'a dérogé à aucune regle quand » il fait dire à Néron, en parlant de Junie :

» Cette nuit je l'ai *vue* arriver en ces lieux.

» Salomé, sœur d'Hérode, dit de même :

» Mazael, tu m'as vue avec inquiétude
» Traîner de mon destin la triste incertitude. »

Il ajoute ensuite : « Le participe suivi d'un

» infinitif sans préposition, ne régit pas le pronom qui précede, quand ce pronom ne peut se » tourner ni par le gérondif, ni par *qui* et l'imparfait de l'indicatif. Nous dirons en parlant » d'une dame qu'on peignoit : Je l'ai *vu* peindre; » d'une cantate ou d'une ariette : Je l'ai *entendu* » chanter. Plusieurs dames se sont présentées à la » porte, je les ai *laissé* passer.

» L'evêque Didier, rapportant une somme considérable que Théodebert avoit prêtée aux habitans de Verdun, ce monarque refusa de la » reprendre. Nous sommes trop heureux, *lui* » dit-il, vous de m'avoir procuré l'occasion de » faire du bien; moi de ne l'avoir pas *laissé* » echapper.

» Dans ces phrases, l'infinitif ne sauroit être » tourné par le gérondif; l'infinitif et le mot qui » le précede sont deux mots inséparables, qui » ne présentent qu'une seule idée à l'esprit, et le » pronom est régi par les deux conjointement. »

J'ai dit, d'après MM. Duclos, Girard, *Beauzée* et Fromant, que toutes les fois que l'objet peut être sous le régime du verbe composé et qu'il le précede, il détermine la concordance du participe : qu'il est toujours sous la dépendance du verbe composé, lorsque l'infinitif qui le suit est un verbe intransitif ou neutre, parce qu'un tel verbe ne peut point avoir d'objet, à moins qu'il ne s'identifie avec le verbe qui le précede, lequel, en ce cas, ne lui sert que d'auxiliaire, et lui communique la faculté qu'il a de régir un objet; et qu'il

qu'il faut nécessairement que l'objet soit sous le régime du verbe composé, qui est transitif ou actif. J'ai ajouté que le verbe *faire*, dans ses temps composés, est toujours formé de l'auxiliaire et du supin, lorsqu'il est suivi d'un verbe à l'infinitif; parce que, comme dit l'abbé d'Olivet, il est pris dans le sens d'*ordonner, être cause que*. On peut même assurer qu'il est le seul qui soit toujours formé de l'auxiliaire et du supin, quand il est suivi d'un verbe intransitif à l'infinitif.

Le moyen indiqué par Wailly est un procédé purement méchanique et qui n'est pas sûr; et même on ne peut pas en faire usage dans tous les cas où la concordance doit avoir lieu, comme on le fera voir bientôt. Mais auparavant il est à-propos de relever une erreur de Wailly, et de distinguer deux choses qu'il confond ensemble, le gérondif et le participe actif.

Les Latins avoient trois gérondifs formés du participe futur terminé en *dus*. L'un de ces gérondifs terminé en *dum*, etoit le cas, tantôt du nominatif neutre du participe, tantôt l'accusatif. Le second terminé en *di*, en etoit le génitif. Le troisième en *do*, etoit le datif ou l'ablatif de ce même participe. Pour nous, nous ne connoissons en françois qu'un seul gérondif, qui est matériellement le même que notre participe actif terminé en *ant*: *aimant*, *faisant*, etc. Il répond au gérondif en *do* des Latins, représentant le cas ablatif. Il n'est distingué du participe que par la différence du sens qu'il présente. Toutes nos grammaires se bor-

nent au seul gérondif répondant au gérondif en *do* des Latins.

Pour que ce mode du verbe soit regardé comme gérondif, il faut 1°. qu'il forme un attribut incident du sujet grammatical de la phrase principale; 2°. qu'il modifie en même temps l'attribut, c'est-à-dire, qu'il forme le complément de cet attribut; 3°. qu'il soit précédé de la préposition *en*, ou du moins que cette préposition puisse être suppléée sans nuire au sens de la phrase; 4°. enfin, il faut qu'il corresponde au gérondif en *do* des Latins, et qu'il puisse en cette langue être rendu par ce gérondif. Sans ces quatre conditions, ce qu'on voudroit faire regarder comme un gérondif, n'est qu'un simple participe actif. C'est ce qu'on va eclaircir par des exemples.

Si je dis : il a rencontré son pere en revenant de la ville; *en revenant* forme l'attribut incident du sujet *il*, il modifie l'attribut *a rencontré* par une circonstance de temps. *En revenant de la ville* peut se décomposer par une phrase subordonnée, *lorsqu'il revenoit de la ville*; et cette phrase est relative au sujet *il*, et non à *son pere*, objet de la proposition. C'est un véritable gérondif, qui peut se rendre en latin par le gérondif en *do* : *redeundo*. Enfin il est précédé de la préposition *en*. Ainsi *revenant* formant 1°. un attribut incident au sujet, 2°. modifiant l'attribut principal, 3°. etant précédé de la préposition *en*, 4°. pouvant se rendre en latin par le gérondif en *do*, il forme sans contredit un gérondif.

Si au contraire je dis : il a rencontré son pere revenant à la ville; ces derniers mots *revenant à la ville* ne forment pas un attribut incident au sujet *il*, puisque c'étoit *son pere*, objet, et non pas *il* sujet, qui revenoit à la ville. *Revenant* ne pourroit pas se rendre en latin par le gérondif, mais il se rendroit fort bien par le participe *redeuntem*. Il ne peut pas être précédé de la préposition *en;* parce qu'au moyen de cette préposition, *en revenant* se rapporteroit à *il* sujet.

Il résulte de ce qui vient d'être dit, qu'un verbe à l'infinitif qui se trouve après un autre verbe, ne peut pas être tourné par le gérondif, puisqu'il n'est pas relatif au sujet de la phrase. Dans les exemples suivants rapportés par Wailly :

Cette nuit je l'ai *vue* arriver en ces lieux ;

Mazael, tu m'as *vue* avec inquiétude , etc. ;

Dans ces exemples, dis-je, le participe *vue* s'accorde avec les objets *la* et *me*, quoique les verbes qui suivent, ne puissent pas se rendre par le gérondif sans changer le sens de la phrase. On ne peut pas dire : je l'ai *vue en arrivant*, ni tu m'as *vue en traînant*. Mais Néron auroit pu dire avec le participe, je l'ai *vue arrivant*, ou *qui arrivoit*; et Salomé, tu m'as *vue traînant* ou *lorsque je traînois*, etc.

On rendroit ces phrases en latin, non par le gérondif, *vidi eam adveniendo huc*, *vidisti me ducendo tristia fata*, ce qui seroit un contre-sens, mais par le participe *advenientem*, *ducentem*, qu'on

fait accorder en nombre et en cas avec l'objet *eam*, *me*, auquel il se rapporte.

En voilà sans doute assez pour faire sentir la différence entre le gérondif et le participe; et il m'a paru nécessaire d'eclaircir ce point avant que d'entrer dans l'examen de la méthode indiquée par Wailly, afin de prévenir les equivoques qui naissent presque toujours des mots mal définis.

Après avoir exposé les moyens que M. de Wailly indique, pour connoître si le pronom qui précede le verbe est sous le régime du participe ou sous celui de l'infinitif qui suit, j'ai dit que cette méthode est purement méchanique, qu'elle ne s'etend pas à tous les cas où la concordance doit avoir lieu, et qu'elle n'est pas sûre; je vais en donner la preuve. Pour cet effet je rapporterai deux exemples qui sont les mêmes en apparence et qui pourtant sont très-différents. Un auteur a ecrit :

« Les missionnaires que le Pape a *envoyés* prêcher » l'Evangile. »

« Les vérités que le Pape a *envoyé* prêcher aux infideles. »

Il n'y a pas de doute qu'il ne faille faire accorder le participe avec l'objet dans la premiere phrase, parce que le *que* qui est relatif à *missionnaires* est régi par *a envoyés* et non par *prêcher*. On peut dire, le Pape a envoyé les missionnaires prêcher l'évangile. Ce nom *les missionnaires* est sous le régime d'*a envoyé*, et non sous celui de prêcher; cependant on ne peut pas tourner l'infinitif *prêcher* par

le participe *prêchant*, ni par le gérondif *en prêchant*, ni par *qui prêchoient*.

Il est aisé de voir par cet exemple que M. de Wailly n'avoit pas envisagé la matiere sous tous les points de vue qu'elle présente, puisque sa regle ne peut pas s'appliquer à tous les cas.

On opposera peut-être qu'on peut tourner ainsi la phrase : *les missionnaires que le Pape a envoyés pour prêcher, etc.*: que *pour prêcher* s'exprimeroit en latin par le gérondif en *dum*, *ad prædicandum*. Mais outre que M. Wailly, en parlant du gérondif, n'a entendu que le participe actif, je puis répondre qu'il n'est pas question d'examiner comment cet infinitif se rendroit en latin; qu'il suffit qu'en françois il ne puisse pas se rendre par le participe actif ni par le gérondif, pour que la regle ne soit pas juste.

On dira peut-être encore que dans cette phrase, il ne doit point y avoir de concordance entre le participe et l'objet. Je réponds qu'il suffit, pour prouver la nécessité de la concordance, de comparer la seconde phrase à celle qui vient d'être examinée.

« Les vérités que le Pape a envoyé prêcher. »

Le Pape n'a pas envoyé les vérités pour qu'elles prêchassent : le *que* qui est relatif à *vérités*, n'est donc pas sous le régime de *a envoyé*; il est sous celui de *prêcher*. C'est par cette raison qu'*envoyé* ne prend aucune marque caractéristique du genre ni du nombre : c'est parce qu'il n'y a aucun rapport d'identité entre *que* et *envoyé*, qu'il n'y a au-

cune concordance entre eux. On prêche les vérités, et l'on n'envoie pas les vérités prêcher. Au contraire on ne prêche pas les missionnaires, on envoie les missionnaires prêcher. J'ai fait sentir la différence de ces deux exemples dans le Traité de la concordance, page 38 et suivantes, et pages 59 et 60. J'y renvoie pour ne pas user de répétition.

Il est un moyen plus sûr pour connoître si l'objet appartient au participe ou à l'infinitif qui suit ; c'est de voir si cet objet peut se placer immédiatement après le participe, ou s'il ne doit être placé qu'après l'infinitif.

On doit dire, selon M. de Wailly, les femmes que j'ai *vues* passer. Pourquoi emploie-t-on là le participe et non le supin? c'est parce qu'on peut mettre l'objet immédiatement après le participe, et qu'on peut dire, *voir des femmes passer*, *passant* ou qui *passoient*, quoiqu'on puisse dire également, *voir passer des femmes*, en mettant l'objet après l'infinitif; mais ce n'est pas parce que l'infinitif *peut* se tourner par le participe.

On doit également dire, les femmes que j'ai *laissées* passer, parce qu'on laisse des femmes passer. Il est vrai que cette façon de s'exprimer ne seroit pas élégante et selon l'usage; et nous avons beaucoup de phrases qui ne suivent pas toujours l'ordre analytique. Mais quelque place qu'occupe un mot dans une proposition, il faut toujours, pour entendre le sens de la phrase, pouvoir la ramener à cet ordre analytique. Les arrangements de

goût dans le discours ne changent rien à la syntaxe, qui doit être toujours la même.

Si l'on peut dire avec le participe, les femmes que j'ai *vues* passer, quoiqu'on puisse dire *voir passer des femmes* ou *voir des femmes passer*, pourquoi ne diroit-on pas, cette femme que j'ai *laissée* passer? il n'y a pas plus de difficulté dans un cas que dans l'autre. Si l'on veut des autorités et des exemples, en voici. M. Duclos, dans sa note sur le chapitre 22, partie 2 de la grammaire de Port-Royal, décide qu'il faut dire, elle s'est *laissée* mourir, elle s'est *laissée* aller; parce que le pronom est le régime de *laissée* et non de *mourir* ni d'*aller*, qui sont des verbes neutres sans régime.

On trouve dans le dictionnaire de l'Académie, au mot *laisser*, qu'une fille s'est *laissée* aller, pour dire qu'elle s'est *laissé* séduire. Cet exemple est remarquable, en ce que le premier *laissée* est en concordance avec le pronom *se*; parce que ce pronom est l'objet régi par *laissée* et non par *aller*, qui est un verbe intransitif, et par conséquent sans régime direct: et que le second *laissé* reste supin sans accord; parce que le pronom est sous le régime, non de *laissé*, mais de *séduire*, verbe transitif, ayant un régime direct: *elle a laissé séduire elle* ou *soi*.

M. Marmontel, dans un conte moral, intitulé *les Rivaux d'eux-mêmes*, qui a paru le 6 novembre 1792, où se trouve une conversation entre madame de Blosel et Adele sa fille, s'exprime ainsi: « Sais-» tu, dit la mere, que nos voisins de campagne

» s'en vont après-demain ? Je m'y attendois, ré-
» pond Adele, et j'en ai quelque peine. Il auroit
» mieux valu, s'il eût été possible, que ce fût nous. —
» Quoi ! nous ? — Hélas oui, nous qui les eussions
» *laissés* passer tranquillement leur hiver à Pa-
» ris, etc. »

Je conviens qu'on ne doit pas dire en employant le participe, cette femme que j'ai *faite* passer ; qu'il faut se servir du supin, et dire, cette femme que j'ai *fait* passer. La raison de la différence est que l'objet ne peut jamais, dans ce cas, se placer après le verbe *faire*, et qu'on ne peut pas dire, *j'ai fait cette femme passer* ; mais on peut tourner ainsi la phrase : j'ai fait que cette femme passât, ou j'ai fait en sorte que, etc. Au contraire on ne peut pas dire, *j'ai laissé que cette femme passât* ; il faut dire, *j'ai laissé passer cette femme*, ou *j'ai laissé cette femme passer*.

La même regle doit avoir lieu pour *laisser echapper*. Le verbe *echapper* est neutre et intransitif. On n'echappe pas une occasion, mais on laisse l'occasion s'echapper. L'occasion est sous le régime de *laisser* et non sous celui *d'echapper*. Le pronom qui tient la place *d'occasion* est par conséquent sous le régime de *laisser* : et lorsque ce verbe est employé dans un de ses temps composés, il doit être formé du participe, qui s'accorde avec l'objet qui le précede. Ainsi il falloit dire : nous sommes trop heureux, vous de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, et moi de ne l'avoir pas *laissée* echapper.

M. de Beaumarchais n'a pas manqué à cette regle dans son Barbier de Séville, acte 2, scene 16, où il fait dire à Rosine: Il me recommande de tenir une querelle ouverte avec mon tuteur; j'en avois une si bonne! je l'ai *laissée* echapper.

J'ai, je crois, assez prouvé que la regle de M. Wailly est purement méchanique, et qu'elle ne s'etend pas à tous les cas qu'elle devroit embrasser. Celle qu'il propose dans le cas où l'infinitif qui suit le participe est précédé d'une préposition, est plus naturelle et plus générale : « Le participe, dit-il, » régit le pronom, si après ce participe on peut » mettre l'antécédent du pronom :

» Les soldats qu'on a *contraints* à marcher.

» Le *que* est ici régi par le participe, parce » qu'on peut dire : on a contraint les soldats à » marcher. Au contraire c'est l'infinitif qui régit le » pronom, quand l'antécédent de ce pronom ne » peut se mettre qu'après l'infinitif: les mesures » que vous m'avez *dit* de prendre; parce qu'on dit » de prendre les mesures, et non pas, vous m'a- » vez dit les mesures de prendre. »

Il ne s'agit pas d'examiner si l'on peut elégamment et selon l'usage, mettre l'objet après l'un ou l'autre verbe; il suffit de voir si on le peut grammaticalement. Or il est certain qu'on peut selon l'ordre analytique de la grammaire, dire, *laisser quelqu'un passer*, *voir quelqu'un passer*; parce que l'objet est sous le régime de *laisser* comme de *voir*: qu'au contraire on ne peut pas dire, *faire*

quelqu'un passer, qu'il faut nécessairement dire *faire passer quelqu'un*, ou *faire que quelqu'un passe*; parce qu'on ne fait pas celui qui passe, comme on laisse celui qui passe.

Il résulte de ces observations que la regle indiquée par M. de Wailly pour les cas où le participe est suivi d'un infinitif précédé d'une préposition, doit être le même pour celui où l'infinitif suit immédiatement le participe sans préposition intermédiaire.

RÉPONSE

AUX OBJECTIONS

DE L'ABBÉ DE CONDILLAC.

L'ABBÉ de Condillac, dans sa grammaire, chapitre XXII, partie II, voudroit aussi qu'on ne considérât pas comme deux idées séparées, celle du participe et celle du verbe qui le suit; et que dans ce cas le participe ne fût susceptible ni de genre ni de nombre. En conséquence il voudroit qu'on dît: elle a pris un remede qui l'a *laissé* mourir, et non *laissée*, de même qu'on dit, elle s'est présentée à la porte, je l'ai *fait* passer. Ces deux participes, *laissé* et *fait*, il les qualifie de substantifs: je les ai nommés *supins*, d'après MM. Duclos et Beauzée. Le nom ne fait rien à la chose.

M. Duclos veut qu'on dise, elle a pris un remede qui l'a *laissée* mourir. L'abbé de Condillac, après avoir rapporté l'avis de ce grammairien, ajoute: « Il considere donc séparément l'idée de *laissée* » et celle de *mourir*; et parce que *mourir* ne peut » pas avoir un objet, il pense que le pronom *la* » est celui du participe *laissée*. De même il veut

» qu'on dise, elle s'est présentée à la porte, je l'ai » *laissée* passer, quoiqu'on dise je l'ai *fait* passer. » Pour rendre la chose plus sensible, il traduit ces » phrases, *je l'ai laissée passer*, *je l'ai laissée* » *mourir*, par celles-ci : *j'ai laissé elle passer*, *j'ai* » *laissé elle mourir*. Mais que veut dire *j'ai laissé* » *elle ?* Il me semble que nous sommes portés à » regarder *laisser mourir* ou *laisser passer*, comme » une seule idée, et que nous sommes choqués » de la voir partagée en deux par un pronom » placé entre le participe et le verbe.

» Autre exemple de M. Duclos : Avez-vous » entendu chanter la nouvelle actrice ? je l'ai *en-* » *tendue* chanter, c'est-à-dire, *j'ai entendu elle* » *chanter* : *avez-vous entendu chanter la nouvelle* » *ariette ? je l'ai entendu chanter*, c'est-à-dire, » *j'ai entendu chanter l'ariette.*

» Quand il s'agit de l'ariette, M. Duclos consi- » dère donc *entendu chanter* comme une seule » idée, parce qu'en effet l'ariette ne peut être » l'objet que de l'idée exprimée par ces deux mots » réunis, *entendu chanter*.

» Or je conviens qu'à la rigueur, la nouvelle » actrice pourroit être l'objet d'entendu ; mais il » ne s'agit pas seulement de l'avoir entendue, *il* » s'agit de l'avoir entendu chanter ; et il me semble » qu'on ne peut pas considérer comme deux idées » séparées, celle du participe et celle du verbe : il » faudroit donc dire, *je l'ai entendu chanter*, » même en parlant de l'actrice. »

Il semble à l'abbé de Condillac que nous

sommes choqués de voir partager en deux le participe et le verbe par le pronom dans *j'ai laissé elle passer*, *j'ai entendu elle chanter.* Je conviens que ce pronom ainsi placé n'est pas élégant, et qu'il choque l'oreille qui n'est pas accoutumée à l'entendre; parce que ce n'est pas ainsi qu'on s'exprime dans le discours ordinaire; mais pour se rendre raison d'une phrase, il faut ramener le tour usuel à la construction analytique, et placer les mots dans le lieu que leur assigne cette construction. Or il est certain, comme l'auteur en convient, que *la nouvelle actrice* peut être l'objet *d'entendu*, et même qu'il l'est nécessairement: et lorsque cet objet est rappelé par un pronom, sa place, suivant l'ordre analytique, doit être la même que celle du nom qu'il rappelle. Lors donc que cet objet est rappelé par un pronom qui précede le participe, ce participe doit s'accorder avec son objet, suivant la regle que l'auteur lui-même établit comme une regle constante qui ne souffre point d'exception.

Voyons à présent s'il n'est pas possible de placer l'objet exprimé par un nom, entre le participe et l'infinitif qui suit, sans que l'oreille en soit blessée.

On doit dire, j'ai entendu cette actrice chanter l'ariette nouvelle. Il n'est pas possible de placer l'objet *cette actrice*, ailleurs qu'entre le participe sous la dépendance duquel il est, et l'infinitif qui suit. Et quoiqu'on dise, *j'ai entendu chanter cette actrice*, si la phrase finit là, l'oreille seroit réellement blessée si l'on ajoutoit après, l'objet de *chanter*, et

qu'on dît, j'*ai entendu chanter cette actrice l'ariette nouvelle*. L'ordre des idées seroit interrompu par le transport de cette *actrice*, objet du participe, entre le verbe *chanter* et l'objet de ce dernier verbe.

Si, sans qu'on en soit choqué, le participe peut être séparé de l'infinitif par l'objet de ce participe lorsqu'il est exprimé par un nom, pourquoi, quand cet objet est rappelé par un pronom avant le participe, serions-nous choqués en le supposant, par le moyen de la construction analytique, à la place qu'auroit occupée cet objet s'il eût eté exprimé par un nom ?

Par la même raison, on doit dire, cette femme s'est présentée, je l'ai *laissée* passer, avec accord; parce que c'est la femme que j'ai laissée; elle est l'objet de *laissée* et non de *passer*, verbe intransitif, qui n'a point d'objet. On laisse la femme, on ne la retient pas lorsqu'elle se présente pour passer.

La même regle doit avoir lieu lorsque le participe est suivi, non d'un verbe à l'infinitif, mais d'un adjectif. On doit dire, avec la concordance, cette ville que le commerce a *rendue* florissante. L'abbé de Condillac veut qu'il soit mieux de dire, *le commerce a rendu riche cette ville*, que, *le commerce a rendu cette ville riche*. De là il conclut qu'on doit dire: cette ville que le commerce a *rendu* riche, et non *rendue*; parce qu'on ne peut pas mettre *cette ville* entre *rendue* et *riche*, et que par conséquent on ne peut pas dire *l'a rendue*

riche, en faisant accorder le participe avec l'objet. Il donne ici les mêmes raisons qu'il apporte pour empêcher la concordance lorsque c'est un verbe qui suit le participe ; mais ces raisons ne valent pas mieux dans un cas que dans l'autre. D'ailleurs tout le monde sent qu'il est mieux de dire : *le commerce a rendu cette ville beaucoup plus riche qu'elle n'etoit*, que de dire, *le commerce a rendu beaucoup plus riche cetteville qu'elle n'etoit*; parce que la grace du style, fondée sur la nécessité d'observer la plus grande liaison des idées, demande que de deux compléments d'un même mot, le plus court soit placé plus près du mot complété. Or *cette ville*, l'un des compléments d'*a rendu*, est plus court que *beaucoup plus riche qu'elle n'etoit*, qui forme la modification qualificative de *cette ville*, et qui doit venir après. On peut donc, par l'analyse, sous-entendre l'objet représenté par *que* après a *rendue*, et faire accorder le participe avec l'objet.

L'abbé de Condillac, après avoir dit qu'en ce cas la concordance ne doit pas avoir lieu, dit : « Mais cette conclusion seroit peut-être trop pré-» cipitée ; car l'oreille est quelquefois la regle de » nos constructions, autant au moins que notre » maniere de concevoir. En effet on dira plutôt, » *le commerce a rendu cette ville opulente*, que, » *le commerce a rendu opulente cette ville*, etc. » D'où il conclut qu'on peut dire, avec M. Duclos, » *elle s'est rendue catholique*, *elle s'est rendue maîtresse*. Cependant, ajoute-t-il, il seroit bien

» plus simple que les participes suivis d'un adjec-
» tif, fussent soumis à la même regle que les par-
» ticipes suivis d'un verbe. » Mais je ne prétends pas autre chose, puisque je pense que le participe doit toujours s'accorder avec son objet qui le précede, soit que ce participe soit suivi d'un verbe, soit qu'il soit suivi d'un adjectif.

Il est cependant à remarquer que l'abbé de Condillac ne donne pas son opinion comme une regle sûre. Il finit ce chapitre en disant : « Je n'oserois,
» monseigneur, vous répondre de l'exactitude des
» regles que je viens de proposer sur les parti-
» cipes du passé. En fait de langage, quand l'u-
» sage ne fait pas lui-même la regle, il est bien à
» craindre qu'il n'y ait de l'arbitraire dans les dé-
» cisions des grammairiens. »

Mais l'usage est fixé. On a vu plus haut, dans la réponse aux objections de M. Wailly, que M. Marmontel a dit : il auroit mieux valu que nous les eussions *laissés* passer tranquillement leur hiver à Paris. Et l'Académie a consacré cet usage dans l'article que j'ai extrait de son Dictionnaire. Il est conçu en ces termes : « On dit qu'une fille s'est *laissée* aller, pour dire qu'elle s'est *laissé* séduire. » Le participe s'accorde avec *se* dans *laissée aller*, quoiqu'il soit suivi de l'infinitif *aller*; parce que *se* qui le précede, en est l'objet ; mais il ne s'accorde pas dans *laissé séduire* ; parce que *se* est l'objet de *séduire*, non de *laissé* : elle a laissé elle aller ; elle a laissé séduire elle-en soi.

En admettant pour regle unique que le participe doit

doit s'accorder avec son objet quand celui-ci le précede, soit que ce participe soit suivi d'un verbe ou d'un adjectif, soit qu'il n'ait aucun complément après lui : il en résulte deux grands avantages, qui doivent la faire adopter, et faire rejeter les exceptions que proposent MM. Wailly et Condillac. Le premier, c'est que nous avons enfin, sur un point si souvent discuté et si long-temps indécis, une regle unique, générale, et débarrassée de toute exception : ce qui est assez rare. Le second, c'est que, par cette regle, on voit au premier coup d'œil, à quel attribut appartient l'objet qui précede le participe et l'infinitif; au moyen de quoi la phrase ne présente aucun doute, aucune equivoque, aucune amphibologie. Ces sortes de doute ou d'equivoque, dit Vaugelas, « sont des imper-» fections qu'il faut eviter, pour petites qu'elles » soient, s'il est vrai qu'il faille toujours faire les » choses de la maniere la plus parfaite qu'il se » peut, sur-tout lorsqu'en matiere de langage, il » s'agit de la clarté de l'expression. »

L'erreur de l'abbé de Condillac vient de ce qu'il croit, ainsi que M. de Wailly, que le verbe, dans ses temps composés, ne doit présenter qu'une seule idée avec l'infinitif qui suit. En effet il pense que si M. Duclos ne fait pas accorder le participe avec l'objet dans *l'ariette que j'ai entendu chanter*, c'est parce qu'il considere comme une seule idée le participe et l'infinitif qui le suit; et il est surpris de ce que dans *l'actrice que j'ai entendue chanter*, il fait accorder le participe; d'où il conclud que M. Duclos regarde apparemment le participe et l'infinitif dans

cette derniere phrase, comme deux idées séparées.

Mais ce n'est pas là le motif qui a déterminé M. Duclos à faire accorder le participe dans une phrase, et à ne pas le faire accorder dans l'autre. Ce qui l'a décidé, c'est, comme il le dit assez clairement, que, dans la premiere phrase, le *que* est l'objet du verbe à l'infinitif; et que dans la seconde, l'objet est sous la dépendance du participe: on chante une ariette, on n'entend pas une ariette chanter; au contraire on ne chante pas l'actrice, mais on entend l'actrice qui chante.

Enfin une derniere raison qui paroît avoir déterminé M. Duclos et tous les grammairiens que j'ai cités, c'est qu'il y a rapport d'identité entre le participe et son objet qui le précede. Ce rapport doit identifier le participe avec son objet; et le participe n'etant autre chose qu'un adjectif, comme le dit en propres termes l'abbé de Condillac, il ne doit pas plus que l'adjectif, être dispensé de prendre le genre et le nombre du substantif ou du pronom qu'il qualifie.

Si quelques grammairiens ont cherché à trop restreindre la concordance du participe en certaines circonstances, on voit aujourd'hui des orateurs qui ne sont pas grammairiens, en etendre la regle à des cas auxquels elle est absolument etrangere. Nous lisons tous les jours dans nos journaux, des rapports faits à la tribune du corps legislatif, où l'orateur parle des formalités *voulues*, des certificats *voulus* par nos législateurs, pour dire, des formalités prescrites, des certificats exigés. Du supin, ou, comme disent du Marsais et Condillac,

du participe substantif *voulu* ils font un participe adjectif, et ils diroient volontiers: les formalités que vous avez *voulues*, les certificats que vous avez *voulus*.

En général toute phrase dont l'attribut est exprimé par un verbe transitif, peut être rendue dans la forme passive. Je dirai dans la forme active: on vous demande, on vous désire; et dans la passive: vous êtes *demandé*, vous êtes *désiré*. Dans les temps composés, on dira: les personnes qu'on a *demandées*, les biens qu'on a *désirés*, avec accord du participe avec l'objet qui le précede. Mais jamais aucun ecrivain n'a employé le verbe *vouloir* dans la forme passive, et n'a dit: j'ai obtenu les sommes qui ont eté voulues par moi, ni les sommes que j'ai *voulues*; mais on dira, les sommes que j'ai *voulu*, sans accord: parce que le *que* qui précede le participe n'est pas l'objet immédiat de ce participe; il est sous le régime d'un verbe sous-entendu, tel que *obtenir*, *les sommes que j'ai voulu obtenir*. Dans aucun cas le participe *voulu* n'est participe adjectif; il est toujours participe substantif ou supin, et il ne doit jamais être soumis à la concordance. Il faut se tenir en garde contre les expressions de ces orateurs. Ils en ont hasardé beaucoup, qui ont eté saisies avidement par leurs enthousiastes.

« La langue, ecrivoit Voltaire à d'Olivet, paroît s'altérer tous les jours, mais le style se corrompt bien davantage. On se pique d'employer des expressions, qui etonnent parce qu'elles ne conviennent point aux pensées. »

On se pique aussi de néologisme. On crée de

nouveaux mots, sans consulter les loix et les regles de la néologie. J'en pourrois citer cent qu'on doit à ces orateurs : je n'en examinerai qu'un. On dit *moraliser*, pour signifier, faire des réflexions morales. De ce primitif nos orateurs ont composé *démoraliser* qui en est l'opposé, et ils ont dit, *démoraliser le peuple*, pour, lui inspirer de mauvaises mœurs. Le simple, *moraliser* est intransitif, et n'a point de complément objectif. On ne dit pas moraliser le peuple, et contre les regles de la néologie et de l'analogie, ils ont fait transitif le composé *démoraliser*, et lui ont donné un complément objectif.

Je ne parlerai pas des mots nouveaux qu'ils ont forgés, tels que *activer*, *influencer*, *préciser*, *bureaucratie*, *centraliser*, *arrestation*, *garniser*, etc. etc. etc. sur lesquels il y auroit trop à dire.

Une réflexion judicieuse de l'auteur du Tableau annuel de la Littérature, par M. Clément, ne sera pas déplacée ici. Il termine ainsi son n° 5 :

« Nous finirons ce chapitre par une réflexion » qui n'est pas inutile aujourd'hui que tant de » gens ont l'ambition de forger de nouveaux mots, » dont ils prétendent enrichir la langue françoise; » d'autant plus prodigues en ce genre qu'ils sont » moins en fonds pour leur donner crédit. Une » langue qui s'est formée lentement par des es- » prits cultivés et polis, et par l'autorité des grands » écrivains, se défigure et se corrompt prompte- » ment, lorsque les gens de néant tiennent dans » le monde la place des hommes bien nés, et que » les mauvais écrivains ont trouvé le moyen de » faire la loi. »
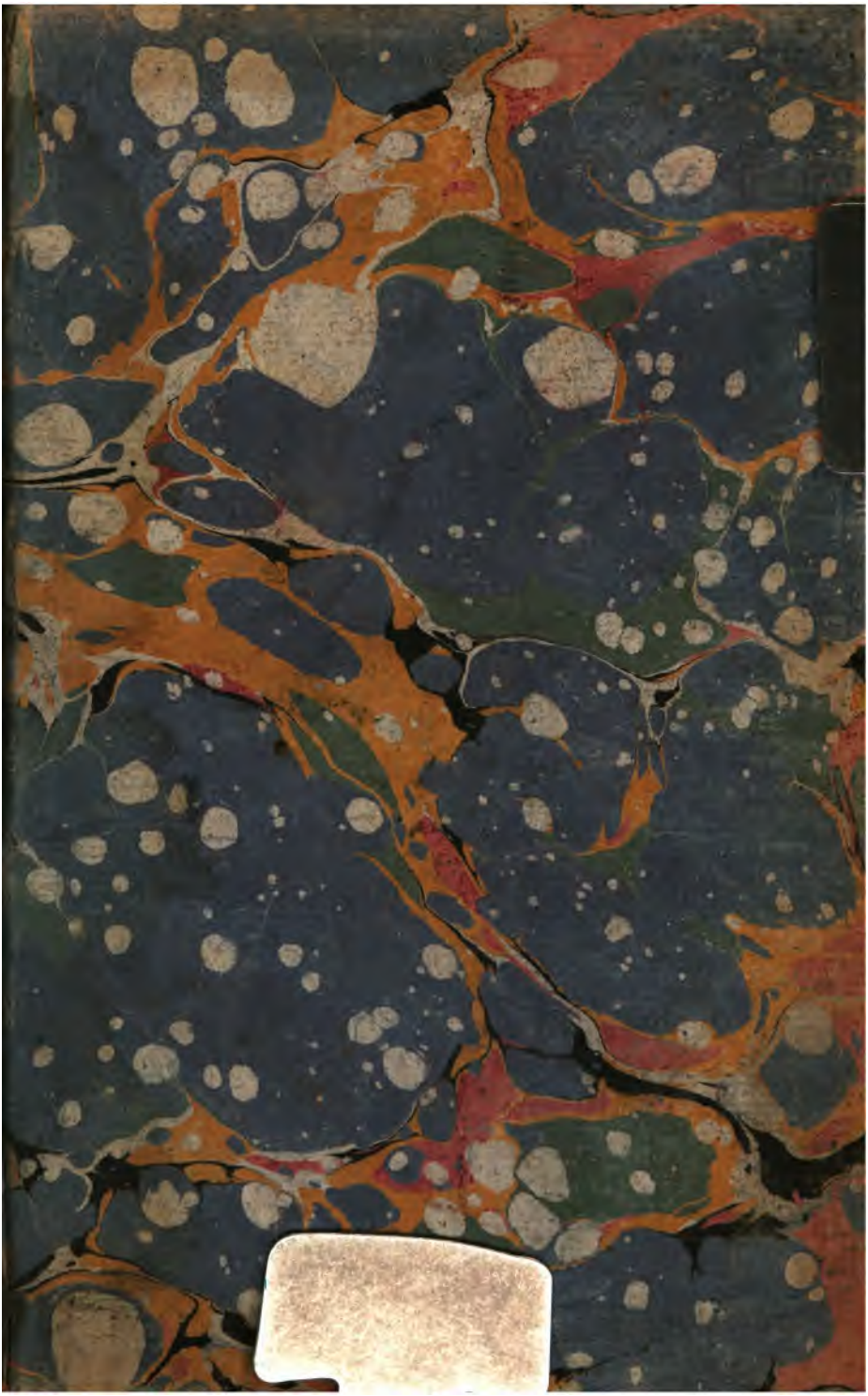
61426706